

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Université Saâd Dahleb Blida 1

Institut d'Architecture et d'Urbanisme

Laboratoire : Environnement et technologie pour l'architecture et le patrimoine ETAP



THÈSE
EN VUE DE L'OBTENTION DU DIPLÔME DE DOCTORAT D/LMD

Spécialité : Architecture, Patrimoine, Bâti et Environnement

Présentée par :
FEKRACHE Lamia

Sous la direction de :
CHERGUI Samia
AICHE Boussad

VOLUME I : TEXTE

L'expression d'une architecture coloniale officielle en Algérie: cas des hôtels de ville

Devant le Jury composé de :

- Pr. ABDESSEMED FOUFA Amina, Présidente, IAU/Blida 1
- Pr. CHERGUI Samia, Rapporteur, IAU/Blida 1
- Dr. AÏCHE Boussad, Co-Rapporteur, DA/UMMTO
- Pr. KACHER Sabrina, Examinatrice, EPAU
- Dr. SENHADJI Dalila, Examinatrice, DA/USTO
- Dr. MERZELKAD Rym, Examinatrice, IAU/Blida1

Année universitaire : 2021/2022

REMERCIEMENTS

Au terme de ce travail de thèse, je tiens à remercier toutes les personnes, qui ont contribué de près au de loin à son élaboration. En premier lieu, mes sincères remerciements à ma directrice de thèse, le Professeur CHERGUI Samia. Et à mon Co-encadrant, le Docteur AICHE Boussad. Remplissant pleinement leurs rôles de promoteurs, leurs conseils scientifiques avisés m'ont, à maintes reprises, indiqué la direction à suivre. Je les remercie pour leurs rigueurs et souci de clarté, qui m'ont aidé à aller plus loin et à remettre en question certains fondements. Qu'ils trouveront ici toutes les expressions de gratitude et de reconnaissance pour leurs patiences et énergies.

Je souhaite également exprimer ma gratitude, au professeur ABDESSEMED-FOUFA Aicha Amina, directrice du laboratoire ETAP, Je la remercie de m'avoir accueillie et intégrée dans son laboratoire de recherche, de m'avoir encouragée, soutenue et aidée à avoir plus de confiance en moi.

Un immense merci à mes parents, Faride et Agnès pour avoir toujours cru en moi, pour m'avoir protégé, encouragé à aller plus loin et pour leur amour inconditionnel, mes réussites sont aussi les leurs.

Je désire aussi exprimer ma gratitude à Mr Mariche Hocine, pour ses conseils et ses relectures.

Mes remerciements vont également aux membres du jury, qui m'ont fait l'honneur de bien vouloir accepter d'examiner ce travail de recherche.

En fin, je tiens à exprimer d'une manière très particulière mes remerciements, à Fatima, Amine, Ania et kouceïla, à mes camarades : Sahraoui Mariem, Amrine Roufaïda, HENNI CHEBRA Abderrahmen, Mohammedi Louiza, Khledj Samir et Benchekroun Marwa, pour leurs soutiens et leurs encouragements.

C'est grâce à la volonté de Dieu et à toutes ces personnes que ce travail de recherche a pu voir le jour.

RESUME

La réflexion menée dans cette recherche s'inscrit dans un axe de l'histoire de l'architecture rapporté à l'ère coloniale. Elle alimente un double contexte : d'abord international avec la naissance de plusieurs institutions, considérant l'architecture coloniale comme partie prenante de l'identité des nations. Puis, national, à travers l'intérêt porté à l'architecture coloniale des XIXe et XXe siècles.

En France, l'hôtel de ville comme typologie est investi par la recherche (études monographiques, recherches typo-morphologiques), pour cerner sa place et sa fonction aux XIXe et XXe siècles. Or, La réalité nous a amené à constater, aujourd'hui, que rares sont les études sur les hôtels de ville édifiés en Algérie, durant la période coloniale française. Dans cette optique, certains éclaircissements sur l'architecture coloniale dite « *officielle* » sont apportés à partir de l'étude de la typologie des hôtels de ville, son émergence, la portée de ses expressions architecturales, leur sens et enfin les approches conceptuelles qui sont à l'origine de leur manifestation.

La présente thèse réunit trois parties principales et un outil numérique de gestion de la base de données des hôtels de ville en Algérie. Dans la première partie, la revue de littérature et les études diachroniques ont permis d'éclairer les concepts clés concernant la typologie des hôtels de ville d'abord en France, ensuite en Algérie. La deuxième partie retrace l'apport des différents acteurs à la production de cette typologie, ainsi que la place de cette dernière dans la trame urbaine et son rôle dans la structuration du paysage urbain. La troisième partie se consacre à l'étude du corpus à travers son expression architecturale et ses références stylistiques, afin de vérifier l'impact de la politique coloniale sur la production architecturale, en matière de bâtiments publics.

Enfin, la création d'un logiciel d'inventaire s'est révélée importante pour la gestion des données récoltées, leur classement et leur identification, au moyen de critères de sélections adéquats à leurs spécificités typologiques.

Les mots-clés : Architecture coloniale, architecture officielle, hôtel de ville, bâtiment public, politique coloniale, style architectural.

الملخص

يندرج مضمون هذا البحث تحت محور تاريخ العمارة التي تعود الى الفترة الاستعمارية. بحيث يغذي سياق مزدوج: أولاً دولياً مع ولادة العديد من المؤسسات، مع الأخذ بعين الاعتبار العمارة الاستعمارية كجزء من هوية الأمم. ثم، على المستوى الوطني، من خلال الاهتمام بالعمارة الاستعمارية في القرنين التاسع عشر والعشرين.

في فرنسا، يتم استثمار دار البلدية كتصنيف في البحث (دراسات مونوغرافية، بحث شكلي ونوعي)، لتحديد مكانها ووظيفتها في القرنين التاسع عشر والعشرين. ومع ذلك، فقد قادنا الواقع إلى أن نلاحظ، اليوم، أن هناك القليل من الدراسات حول قاعات المدينة التي بنيت في الجزائر خلال فترة الاستعمار الفرنسي. من هذا المنظور، يتم تقديم بعض التوضيحات حول ما يسمى بالعمارة الاستعمارية "الرسمية" من دراسة تصنيف قاعات المدينة، وظهورها، ونطاق تعبيرها المعمارية، ومعناها، وأخيراً المناهج المفاهيمية التي هي في أصل تجلياتها.

تجمع هذه الأطروحة بين ثلاثة أجزاء رئيسية وأداة رقمية لإدارة قاعدة بيانات قاعات المدينة في الجزائر. في الجزء الأول، سلطت مراجعة الأدبيات والدراسات التاريخية الضوء على المفاهيم الأساسية المتعلقة بتصنيف قاعات المدينة أولاً في فرنسا، ثم في الجزائر. الجزء الثاني يتتبع مساهمة الفاعلين المختلفين في إنتاج هذا التصنيف، بالإضافة إلى مكانة الأخيرة في النسيج العمراني ودورها في هيكل المشهد الحضري. أما الجزء الثالث فهو مخصص لدراسة الهيكل من خلال تعبيره المعماري ومراجع أسلوبية، وذلك للتحقق من أثر السياسة الاستعمارية على الإنتاج المعماري، من حيث المباني العامة.

أخيراً، ثبت أن إنشاء برنامج جرد مهم لإدارة البيانات التي تم جمعها، وتصنيفها وتحديثها، عن طريق معايير الاختيار المناسبة لخصائصها النمطية.

الكلمات المفتاحية: العمارة الاستعمارية، العمارة الرسمية، دار البلدية، المباني العامة، السياسة الاستعمارية، النمط المعماري.

ABSTRACT

The reflection carried out in this research falls within an axis of the history of architecture related to the colonial era. It fuels a double context: first international with the birth of several institutions, considering colonial architecture as part of the identity of nations. Then, nationally, through the interest in colonial architecture of the 19th and 20th centuries.

In France, the town hall as a typology is invested in research (monographic studies, typo-morphological research), to identify its place and function in the 19th and 20th centuries. However, reality has led us to note, today, that there are few studies on town halls built in Algeria during the French colonial period. From this perspective, some clarifications on so-called "official" colonial architecture are provided from the study of the typology of town halls, its emergence, the scope of its architectural expressions, their meaning and finally the conceptual approaches that are at the origin of their manifestation.

This thesis brings together three main parts and a digital tool for managing the database of town halls in Algeria. In the first part, the literature review and diachronic studies shed light on the key concepts concerning the typology of town halls first in France, then in Algeria. The second part traces the contribution of the different actors to the production of this typology, as well as the latter's place in the urban fabric and its role in the structuring of the urban landscape. The third part is devoted to the study of the corpus through its architectural expression and stylistic references, in order to verify the impact of colonial policy on architectural production, in terms of public buildings.

Finally, the creation of an inventory software has proved to be important for the management of the data collected, their classification and their identification, by means of selection criteria appropriate to their typological specificities.

Keywords: Colonial architecture, official architecture, town hall, public building, colonial policy, architectural style.

TABLE DES MATIERES

RESUME.....	1
REMERCIEMENTS.....	2
TABLE DES MATIERES.....	3
LISTES DES ILLUSTRATIONS, GRAPHIQUES ET TABLEAUX	4
INTRODUCTION	6

LE VOLUME I : TEXTE

PREMIERE PARTIE : L'HOTEL DE VILLE ENTRE EMERGENCE ET EVOLUTION

CHAPITRE 01 **GENESE HISTORIQUE DES HOTELS DE VILLE EN FRANCE**

1. Introduction.....	21
2. L'hôtel de ville en France et son évolution.....	22
2.1. Les hôtels de ville du Moyen-âge à la Renaissance	22
2.1.1. Les Halles des marchands	23
2.1.2. La maison commune	24
2.1.3. Les beffrois.....	25
2.2. Les hôtels de ville de l'ancien régime (XVIIe-XVIIIe siècles).....	26
2.3. Les hôtels de ville au XIXe siècle.....	29
2.4. Les hôtels de ville au XXe siècle.....	33
3. Les types d'hôtels de ville.....	35
3.1. Les hôtels de ville à caractère militaire	35
3.2. Les hôtels de ville à caractère palatin	36
4. Les fonctions de l'hôtel de ville	38
5. L'hôtel de ville et l'organisation des territoires	39
6. Conclusion.....	40

CHAPITRE 02

STYLES ET CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES DES HOTELS DE VILLE EN FRANCE

1.	Introduction	42
1.1.	Etat des savoirs sur la question	43
1.2.	Le style entre définitions et concepts	44
1.2.1.	L'analyse d'un style	44
1.2.2.	Le style et le matériau	45
1.2.3.	Le style composite.....	46
2.	Les styles des hôtels de ville en France à travers les siècles.....	47
2.1.	Le style des hôtels de ville du Moyen-âge a la renaissance (XIIe-XVe siècle)	47
2.1.1.	Les caractéristiques de ce style.....	47
2.1.2.	L'analyse à travers un exemple	48
2.2.	Le style des hôtels de ville de l'ancien régime (XVIIe-XVIIIe siècle)	50
2.2.1.	Les caractéristiques de l'Architecture municipale de l'ancien régime	50
2.2.2.	L'analyse d'un exemple : l'hôtel de ville de la Rochelle.....	50
2.3.	Le style des hôtels de ville en France au XIXe siècle.....	53
2.4.	Le style des hôtels de ville en France au XXe siècle	61
3.	Les caractéristiques architecturales et éléments de permanences	64
4.	Conclusion.....	68

CHAPITRE 03

LES HOTELS DE VILLE EN ALGERIE

1.	Introduction.....	70
2.	Les conditions d'émergence de l'architecture coloniale officielle en Algérie à l'exemple des hôtels de ville	71
3.	Genèse historique des hôtels de ville en Algérie de 1830 à 1962	74
3.1.	La mairie entre installation provisoire et réadaptation de maisons.....	75
3.2.	La Construction des premières mairies.....	81
3.2.1.	Le département d'Oran.....	82
3.2.2.	Le département d'Alger	91

3.2.3. Le département de Constantine	94
3.3. La troisième république et le mouvement de construction des mairies (1870-1884).....	96
3.4. Impact de la loi municipale du 05 avril 1884 sur la production des mairies (1884-1900)	99
3.5. Les hôtels de ville entre 1900 et 1930.....	102
3.6. Les hôtels de ville de 1930-1962	106
4. Conclusion.....	109

DEUXIEME PARTIE : L'HOTEL DE VILLE ENTRE INSTALLATION ET INFLUENCE

CHAPITRE 04

ACTEURS ET HOTEL DE VILLE

1. Introduction.....	112
2. Les commanditaires	113
2.1. Le maire et le pouvoir municipal	113
2.2. Le service des bâtiments civils.....	114
2.3. Les préfets	115
3. Le choix du maitre d'œuvre.....	116
3.1. Les architectes.....	116
3.2. Les ingénieurs.....	121
4. La contribution des concours d'architecture à la construction d'hôtel de ville .	124
5. Le transfèrt des savoirs et des savoirs faire pour la construction d'hôtel de ville	126
6. Le langage stylistique et les acteurs	128
7. Le rôle de la presse nationale en matière de production d'hôtel de ville ...	134
8. Conclusion	136

CHAPITRE 05
TAILLE DES VILLES ET HOTELS DE VILLE

1. Introduction.....	137
2. La politique coloniale et l'organisation des territoires	137
2.1. Urbanisme et colonisation.....	141
2.2. Processus et logique du tracé.....	143
3. La place de l'hôtel de ville dans le schéma organisationnel de la ville	145
4. La place et l'hôtel de ville	152
5. La taille des villes comme paramètre de différenciations	155
6. Conclusion.....	162

***TROISIEME PARTIE : L'EXPRESSION A TRAVERS LE CORPUS : STYLE ET
CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES***

CHAPITRE 6

LE VOCABULAIRE DES HOTELS DE VILLE EN DEPARTEMENTS

1. Introduction.....	164
2. Le style et son interprétation en Algérie durant la période coloniale.....	165
3. Le vocabulaire des cas d'étude de 1830 à 1962	168
3.1. Les hôtels de ville des départements.....	169
3.1.1. L'hôtel de ville d'Alger :.....	170
3.1.1.1. Caractéristiques architecturales et éléments de permanences de l'hôtel de ville d'Alger.....	171
3.1.1.2.L'analyse à travers les lois d'assemblage et d'harmonie.....	177
3.2.1.L'hôtel de ville d'Oran.....	178
3.1.2.1. Les caractéristiques architecturales et les éléments de permanences de l'hôtel de ville d'Oran	179
3.1.2.2. Les composantes de la façade.....	183
3.1.2.3. L'analyse à travers les lois d'assemblage et d'harmonie.....	186
3.1.3. L'hôtel de ville de Constantine.....	188

3.1.3.1. Les caractéristiques architecturales et les éléments de permanences.....	189
3.1.3.2. La façade et ses composantes.....	190
3.1.3.3. L'analyse à travers les lois d'assemblage et d'harmonie.....	192
4. Conclusion.....	194

CHAPITRE 7

LE VOCABULAIRE DES HÔTELS DE VILLE DANS LES COMMUNES ET LES ARRONDISSEMENTS

1. Introduction.....	195
2. Les caractéristiques architecturales des hôtels de ville de 1830 à 1962.....	196
2.1. Les caractéristiques architecturales des hôtels de ville durant la période allant de 1830 à 1884	196
2.2. Les caractéristiques architecturales des hôtels de ville durant la période allant de 1884 à 1900.....	199
2.3. Les caractéristiques architecturales des hôtels de ville durant la période allant de 1900 à 1930	201
2.3.1. L'hôtel de ville de Cherchell, l'expression d'une architecture communale.....	203
2.4. Les caractéristiques architecturales des hôtels de ville durant la période allant de 1930 à 1962	208
3. Les hôtels de ville au niveau des arrondissements	210
4. Le beffroi comme éléments de distinction.....	215
5. Conclusion.....	218

CHAPITRE 8

LE VOCABULAIRE DES HÔTELS DE VILLE DANS LES COMMUNES : L'EXPRESSION D'UN POUVOIR EN PLACE

1. Introduction	221
1.1. Le langage stylistique des hôtels de ville conçus en Algérie durant la période coloniale.....	222
2. Le néo-classique et les hôtels de ville	223
2.1. Les éléments de similitudes.....	224
2.2. Les éléments de distinctions.....	227
3. Le néo-mauresque et les hôtels de ville.....	229
3.1. Les éléments de similitudes.....	231
3.2. Les éléments de distinctions.....	231
4. L'éclectisme entre vocabulaire importé et architecture communale.....	247
4.1. Les éléments de distinctions.....	248
5. L'art-déco et les hôtels de ville.....	257
6. La tendance moderne et les hôtels de ville	259
7. Conclusion.....	261
CONCLUSION GENERALE	263
REFERENCES	
ANNEXES :	
A. Les différentes correspondances	
B. Diverses	

VOLUME II : LE CATALOGUE POUR LA CREATION DU LOGICIEL D'INVENTAIRE

LISTE DES ILLUSTRATIONS, GRAPHIQUES ET TABLEAUX

CHAPITRE 1

<u>Figure 1.1</u> : Halle des marchands.....	24
<u>Figure 1.2</u> : La Ferte-Bernard, l'étage supérieur des Halles.....	24
<u>Figure 1.3</u> : Les différentes formes architecturales des beffrois.....	26
<u>Figure 1.4</u> : L'hôtel de ville de Paris.....	27
<u>Figure 1.5</u> : L'hôtel de ville d'Aix en Provence.....	28
<u>Figure 1.6</u> : L'hôtel de ville de Lyon.....	28
<u>Figure 1.7</u> : L'hôtel de ville de Marseille.....	29
<u>Figure 1.8</u> : L'abbaye de Saint-Ouen.....	30
<u>Figure 1.9</u> : L'hôtel de ville d'Euville.....	33
<u>Figure 1.10</u> : L'hôtel de ville d'Abbeville avant et après 1945.....	34
<u>Figure 1.11</u> : L'hôtel de ville d'Abbeville.....	34
<u>Figure 1.12</u> : L'hôtel de ville de Saumur.....	35
<u>Figure 1.13</u> : L'hôtel de ville de Vendôme.....	36
<u>Figure 1.14</u> : L'hôtel de ville de Beaugency.....	37
<u>Figure 1.15</u> : L'hôtel de ville de Beaugency.....	37

CHAPITRE 2

<u>Figure 2.1</u> : La composition de l'hôtel de ville de Compiègne.....	49
<u>Figure 2.2</u> : l'hôtel de ville de la Rochelle.....	51
<u>Figure 2.3</u> : l'hôtel de ville de Nancy.....	52

<u>Figure 2.4</u> : l'hôtel de ville de Toulouse.....	52
<u>Figure 2.5</u> : l'hôtel de ville de Beaucaire.....	53
<u>Figure 2.6</u> : La mairie de Borest (Oise).....	55
<u>Figure 2.7</u> : hôtel de Saint-Chamas.....	55
<u>Figure 2.8</u> : hôtel de ville de Paris.....	56
<u>Figure 2.9</u> : l'hôtel de ville de Roubaix.....	57
<u>Figure 2.10</u> : hôtel de ville de Tours.....	58
<u>Figure 2.11</u> : l'hôtel de ville d'Angoulême.....	60
<u>Figure 2.12</u> : l'hôtel de ville de Templeuve.....	62
<u>Figure 2.13</u> : l'hôtel de ville d'Aubusson.....	63
<u>Figure 2.14</u> : l'hôtel de ville du Havre.....	64
<u>Figure 2.15</u> : Les éléments de permanences de l'hôtel des échevins.....	66

CHAPITRE 3

<u>Figure 3.1</u> : Dépenses occasionnées par la translation de l'hôtel de la mairie, dans la maison rue porte Neuve, n° 120 (Alger), Séance du 9 septembre 1839.....	76
<u>Figure 3.2</u> : Extrait du guide de la police d'état indiquant la répartition de la fonction à l'intérieur.....	78
<u>Figure 3.3</u> : l'ancienne Mairie d'Alger de 1883-1951.....	78
<u>Figure 3.4</u> : Le nouvel hôtel de ville d'Alger 1939-1951, située au boulevard de la république.....	78
<u>Figure 3.5</u> : (a) façade de l'avant projet de l'hôtel de ville de Constantine, (b) photo de la façade actuelle.....	80
<u>Figure 3.6</u> : La mairie d'Assi-Bou-Nif après son appropriation.....	81

<u>Figure 3.7</u> : Le plan d'alignement de l'hôtel de ville de Mostaganem.....	84
<u>Figure 3.8</u> : Photos de l'hôtel de ville de Mostaganem.....	84
<u>Figure 3.9</u> : Le plan de l'entresol et du RDC de l'hôtel de ville de Mostaganem.....	85
<u>Figure 3.10</u> : Le plan de situation, le plan du 1 ^{er} étage, coupe et façade principale de l'hôtel de ville de Mostaganem.....	85
<u>Figure 3.11</u> : La mairie de Tlemcen.....	87
<u>Figure 3.12</u> : La mairie de Rivoli en 1930.....	88
<u>Figure 3.13</u> : La mairie de Relizane.....	89
<u>Figure 3.14</u> : plan d'ensemble, plan du RDC, les différentes façades de la mairie de <i>Saint Louis</i>	90
<u>Figure 3.15</u> : Plan du RDC, façade principale de la mairie d'Aïn Nouissy.....	90
<u>Figure 3.16</u> : Plan du RDC, façade principale de la mairie d'Aïn Tedelès.....	91
<u>Figure 3.17</u> : la mairie de Blida construite en 1848.....	92
<u>Figure 3.18</u> : la mairie Médéa.....	93
<u>Figure 3.19</u> : les Plans, les différentes coupes, une façade la mairie de Médéa.....	94
<u>Figure 3.20</u> : Skikda, l'ancienne Mairie à droite et la rue nationale.....	95
<u>Figure 3.21</u> : La Mairie d'Hussein-Day.....	97
<u>Figure 3.22</u> : la Mairie de Bordj-Bou-Arreidj.....	97
<u>Figure 3.23</u> : La Mairie de Djelfa.....	98
<u>Figure 3.24</u> : La Mairie de Sidi-Bel-Abbès	99

<u>Figure 3.25</u> : L'hôtel de ville d'Oran.....	100
<u>Figure 3.26</u> : L'hôtel de ville d'Annaba.....	100
<u>Figure 3.27</u> : L'hôtel de ville de Souk-Ahras.....	100
<u>Figure 3.28</u> : L'hôtel de ville d'El-Harrach	100
<u>Figure 3.29</u> : L'hôtel de ville de Saïda.....	101
<u>Figure 3.30</u> : L'hôtel de ville de Biskra	101
<u>Figure 3.31</u> : L'hôtel de ville de Sour-Elghouzlan.....	101
<u>Figure 3.32</u> : L'hôtel de ville de Koléa.....	101
<u>Figure 3.33</u> : L'hôtel de ville de Tizi-Ouzou.....	101
<u>Figure 3.34</u> : L'hôtel de ville d'Ain-El-Hdjar	101
<u>Figure 3.35</u> : L'hôtel de ville de Sig.....	102
<u>Figure 3.36</u> : L'hôtel de ville d'Elkala	102
<u>Figure 3.37</u> : L'hôtel de ville de Sfizef.....	102
<u>Figure 3.38</u> : L'hôtel de ville de cherchell.....	103
<u>Figure 3.39</u> : L'hôtel de ville de Miliana	103
<u>Figure 3.40</u> : L'hôtel de ville d'Aboukir.....	103
<u>Figure 3.41</u> : L'hôtel de ville de Birtouta.....	103
<u>Figure 3.42</u> : L'hôtel de ville de Bir-Mourad-Rais	104
<u>Figure 3.43</u> : L'hôtel de ville de Sidi-Brahim	104
<u>Figure 3.44</u> : L'hôtel de ville de Bougie.....	104
<u>Figure 3.45</u> : L'hôtel de ville de Batna	104
<u>Figure 3.46</u> : L'hôtel de ville de d'El-Biar.....	104
<u>Figure 3.47</u> : L'hôtel de ville de Mostaganem	104
<u>Figure 3.48</u> : L'hôtel de ville de Skikda.....	105
<u>Figure 3.49</u> : L'hôtel de ville de Mouzaia.....	105

<u>Figure 3.50</u> : L'hôtel de ville de Khenchela.....	105
<u>Figure 3.51</u> : L'hôtel de ville Boudouaou	105
<u>Figure 3.52</u> : L'hôtel de ville de Kouba.....	105
<u>Figure 3.53</u> : L'hôtel de ville de Jijel	105
<u>Figure 3. 54</u> : L'hôtel de ville de Dellys.....	105
<u>Figure 3.55</u> : L'hôtel de ville d'Attatba	105
<u>Figure 3.56</u> : L'hôtel de ville d'Isser.....	106
<u>Figure 3.57</u> : L'hôtel de ville de Bordj-Mneil.....	106
<u>Figure 3.58</u> : L'hôtel de ville de Fort-National	106
<u>Figure 3.59</u> : L'hôtel de ville d'Ain-Bessam.....	107
<u>Figure 3.60</u> : L'hôtel de ville de Rivet.....	107
<u>Figure 3.61</u> : L'hôtel de ville de Bou-Smail.....	108
<u>Figure 3.62</u> : L'hôtel de ville de Bouira.....	108
<u>Figure 3.63</u> : L'hôtel de ville d'Alger.....	108
<u>Figure 3.64</u> : L'hôtel de ville d'Ain-Taya.....	108
<u>Figure 3.65</u> : L'hôtel de ville de Kherrata.....	108
<u>Figure 3.66</u> : L'hôtel de ville d'Ain-Turc.....	108
<u>Figure 3.67</u> : L'hôtel de ville de Berrouaghia.....	108
<u>Figure 3.68</u> : L'hôtel de ville de Zemouri (Cap-Matifou).....	108
<u>Figure 3.69</u> : L'hôtel de ville de Foundouk.....	109
<u>Figure 3.70</u> : L'hôtel de ville de l'Amria (Ex-Lourmel).....	109

CHAPITRE 4

<u>Figure 4.1</u> : Extrait de la revue chantier, concernant la désignation d'architectes D.P.L.G, revue chantier nord africain, 1936.....	119
<u>Figure 4.2</u> : Hôtel de ville de sidi-bel Abbès.....	122

<u>Figure 4.3</u> :L'hôtel de ville de Saida.....	123
<u>Figure 4.4</u> : La mairie de Fresnes.....	123
<u>Figure 4.5</u> : La façade principale de l'ancien l'hôtel de ville de Mostaganem.....	129
<u>Figure 4.6</u> : Hôtel de ville d'El-Biar.....	130
<u>Figure 4.7</u> : L e patio de l'hôtel de ville d'El-Biar.....	131
<u>Figure 4.8</u> :L'hôtel de ville de Dellys (1) et Boudouaou (2).....	132
<u>Figure 4.9</u> : L'hôtel de ville de Skikda (1) et Khenchela (2).....	132
<u>Figure 4.10</u> : L'hôtel de ville de Mostaganem.....	133
<u>Figure 4.11</u> : L'hôtel de ville de Souk-Ahras (1) et Biskra (2).....	133
<u>Figure 4.12</u> : Avis d'appel d'offre du marché pour la construction de l'hôtel Mostaganem.	134
<u>Figure 4.13</u> : Extrait de la revue chantier Nord Africain, année 1933, concernant construction de l'hôtel de ville d'Ain-Türk.....	135

CHAPITRE 5

<u>Figure 5.1</u> : La situation de l'hôtel de ville de Sidi –bel –Abbes.....	147
<u>Figure 5.2</u> : Plan d'alignement de Bône dressé par l'architecte municipal Edouard GONSSLIN, le 07 novembre 1883.....	148
<u>Figure 5.3</u> : L'évolution de l'aménagement urbain du quartier de l'hôtel de ville à Koléa.....	148
<u>Figure 5.4</u> : La place de l'hôtel de ville de Koléa dans la trame urbaine du quartier.....	149
<u>Figure 5.5</u> : Philippeville, l'ancienne Mairie et la rue nationale.....	150
<u>Figure 5.6</u> : Philippeville avant l'édification de l'hôtel de ville.....	150

<u>Figure 5.7</u> : Plan de Philippeville en 1942.....	151
<u>Figure 5.8</u> : L'ilot de l'hôtel de ville de Skikda ainsi que les autres bâtiments d'utilité publique.....	151
<u>Figure 5.9</u> : La place de l'hôtel de ville d'Oran.....	152
<u>Figure 5.10</u> : La place de l'hôtel de ville de Skikda.....	153
<u>Figure 5.11</u> : La place de l'hôtel de ville de Tizi-Ouzou.....	153
<u>Figure 5.12</u> : Places de l'hôtel de ville à Saïda et Jijel.....	154
<u>Figure 5.13</u> : La place de l'hôtel de ville de Mouzaïa	154
<u>Figure 5.14</u> : la place de l'hôtel de ville de Cherchell.....	155
<u>Figure 5.15</u> :L'hôtel de ville de Souk-Ahras.....	161
<u>Figure 5.16</u> :L'hôtel de ville de Biskra.....	162

CHAPITRE 6

<u>Figure 6.1</u> : Grille d'analyse et de lecture de l'hôtel de ville.....	169
<u>Figure 6.2</u> : L'hôtel de ville d'Alger.....	170
<u>Figure 6.3</u> : La façade principale de l'hôtel de ville de Puteaux (France)	172
<u>Figure 6.4</u> : L'harmonie et l'équilibre des volumes de l'hôtel de ville d'Alger.....	173
<u>Figure 6.5</u> : Le plan du RDC de l'hôtel de ville d'Alger.....	174
<u>Figure 6.6</u> : Le plan du 1er étage de l'hôtel de ville d'Alger.....	174
<u>Figure 6.7</u> : La cour-jardin au 1er étage de l'hôtel de ville d'Alger.....	175
<u>Figure 6.8</u> : Les composantes de la façade de l'hôtel de ville d'Alger.....	177
<u>Figure 6.9</u> : L'hôtel de ville d'Oran.....	178

<u>Figure 6.10</u> : L'édicule de l'hôtel de ville d'Oran.....	180
<u>Figure 6.11</u> : la galerie et les trois balcons d'honneur de l'hôtel de ville d'Oran..	180
<u>Figure 6.12</u> :L'escalier d'honneur de l'hôtel de ville d'honneur.....	181
<u>Figure 6.13</u> : Plan de l'entresol de l'hôtel de ville d'Oran.....	182
<u>Figure 6.14</u> : Le plan du RDC de l'hôtel de ville d'Oran.....	182
<u>Figure 6.15</u> : La modénature au niveau de l'édicule.....	183
<u>Figure 6.16</u> : Les différentes modénatures de l'hôtel de ville d'Oran.....	184
<u>Figure 6.17</u> : Les différents types d'ornementations de l'hôtel de ville d'Oran....	185
<u>Figure 6.18</u> : L'ornementation symbolique à l'intérieur de l'hôtel de ville d'Oran.....	186
<u>Figure 6.19</u> : L'équilibre et l'harmonie selon les lois d'assemblage de l'hôtel de ville d'Oran.....	187
<u>Figure 6.20</u> : L'hôtel de ville de Constantine.....	188
<u>Figure 6.21</u> : Les différents éléments de permanences de l'hôtel de ville de Constantine.....	189
<u>Figure 6.22</u> : Les différentes modénatures de l'hôtel de ville de Constantine.....	191
<u>Figure 6.23</u> : Les différentes ornementations symboliques de l'hôtel de ville de Constantine.....	192
<u>Figure 6.24</u> : L'harmonie et l'équilibre de l'hôtel de ville avec son environnement immédiat.....	193

CHAPITRE 7

<u>Figure 7.1</u> : La galerie de l'hôtel de ville Bordj-Bou-Argeridj.....	197
<u>Figure 7.2</u> : La galerie de l'ancien hôtel de ville de Skikda.....	197

<u>Figure 7.3</u> : les différents éléments symboliques de l'hôtel de ville de Médéa.....	198
<u>Figure 7.4</u> : Le beffroi de l'hôtel de ville de Sidi-Bel-Abbès.....	198
<u>Figure 7.5</u> : L'hôtel de ville de Souk-Ahras.....	199
<u>Figure 7.6</u> : L'hôtel de ville de Saïda.....	200
<u>Figure 7.7</u> : Le beffroi de l'hôtel de ville de Sidi-Brahim.....	201
<u>Figure 7.8</u> : La galerie de l'hôtel de ville de Bougie.....	202
<u>Figure 7.9</u> : (a) L'hôtel de ville de Bougie après le rajout de l'édicule en 1923, (b) L'hôtel de ville de Bougie en 1910 avant le rajout de l'édicule.....	202
<u>Figure 7.10</u> : L'hôtel de ville de Cherchell.....	203
<u>Figure 7.11</u> : Le plan du RDC, de l'hôtel de ville de Cherchell.....	205
<u>Figure 7.12</u> : Les différentes mosaïques la salle de mariage de l'hôtel de ville de Cherchell.....	205
<u>Figure 7.13</u> : Les différents types de modénatures sur l'hôtel de ville de Cherchell.....	206
<u>Figure 7.14</u> : Les différents types d'ornementations symboliques.....	207
<u>Figure 7.15</u> : L'hôtel de ville de Laghouat.	209
<u>Figure 7.16</u> : La façade principale de l'hôtel de ville de Draa-Ben-Kheda.....	209
<u>Figure 7.17</u> : L'hôtel de ville d'Ain-Bassam.....	215
<u>Figure 7.18</u> : Le beffroi de l'hôtel de ville de Mostaganem.....	217
<u>Figure 7.19</u> : Le beffroi de l'hôtel de ville de Dellys.....	217
<u>Figure 7.20</u> : Le beffroi de l'hôtel de ville de Jijel.....	218
<u>Figure 7.21</u> : Le beffroi de l'hôtel de ville de Dra-el-Mizan,	218

CHAPITRE 8

<u>Figure 8.1</u> : Les éléments de permanences de l'hôtel de ville de Koléa.....	224
<u>Figure 8.2</u> : Les éléments de permanences de l'hôtel de ville de Tizi-Ouzou.....	224
<u>Figure 8.3</u> : Les différents types de modénatures de l'hôtel de ville de Koléa....	227
<u>Figure 8.4</u> : Les différentes modénatures de la façade principale de l'hôtel de ville de Tizi-Ouzou.....	227
<u>Figure 8.5</u> : L'ornementation symbolique au niveau de l'hôtel de ville de Koléa.....	228
<u>Figure 8.6</u> : L'ornementation symbolique au niveau du hall de l'hôtel de ville de Koléa.....	228
<u>Figure 8.7</u> : L'hôtel de ville de Biskra.....	232
<u>Figure 8.8</u> : L'hôtel de ville de Philippeville(Skikda).....	233
<u>Figure 8.9</u> : Le beffroi de l'hôtel de ville d'Aboukir	234
<u>Figure 8.10</u> : Le beffroi de l'hôtel de ville de Biskra.....	235
<u>Figure 8.11</u> : Le beffroi de l'hôtel de ville de Skikda	236
<u>Figure 8.12</u> : Le beffroi de l'hôtel de ville de Skikda.....	237
<u>Figure 8.13</u> : La galerie de l'hôtel de ville de Khenchela.....	237
<u>Figure 8.14</u> : L'organisation des espaces au niveau du RDC à l'hôtel de ville de Biskra.....	238
<u>Figure 8.15</u> : L'organisation des espaces au niveau de l'étage dans l'hôtel de ville de Biskra.....	238
<u>Figure 8.16</u> : Plan du RDC de l'hôtel de ville de Skikda.....	239
<u>Figure 8.17</u> Les différentes modénatures de l'hôtel de ville de Biskra.....	242
<u>Figure 8.18</u> : Les modénatures de l'hôtel de ville de Skikda.....	242

<u>Figure 8.19</u> : Les modénatures de l'hôtel de ville de Laghouat.....	243
<u>Figure 8.20</u> : Les différentes ornementsations de l'hôtel de ville de Biskra.....	244
<u>Figure 8.21</u> : Les différentes ornementsations symboliques de l'hôtel de ville de Skikda.....	244
<u>Figure 8.22</u> : Les différentes ornementsations naturalistes de l'hôtel de ville de Skikda.....	244
<u>Figure 8.23</u> : L'hôtel de ville d'Annaba avant et après l'incendie.....	247
<u>Figure 8.24</u> : L'hôtel de ville de Mostaganem.....	247
<u>Figure 8.25</u> : Les caractéristiques architecturales et les éléments de permanences de l'hôtel de ville d'Annaba (ex-Bône).....	249
<u>Figure 8.26</u> : Les éléments de permanences de l'hôtel de ville de Mostaganem.....	250
<u>Figure 8.27</u> :L'organisation des espaces internes de l'hôtel de ville de Mostaganem.....	251
<u>Figure 8.28</u> : Le plan du RDC de l'hôtel de ville de Mostaganem.....	252
<u>Figure 8.29</u> : Le plan du RDC de l'hôtel de ville d'Annaba.....	252
<u>Figure 8.30</u> : Le plan du 1 ^{er} étage de l'hôtel de ville de Mostaganem.....	253
<u>Figure 8.31</u> : Le plan du 1 ^{er} étage de l'hôtel de ville d'Annaba	254
<u>Figure 8.32</u> : Les différents types de modénatures.....	255
<u>Figure 8.33</u> : Les différentes ornementsations symboliques de l'hôtel de ville d'Annaba.....	256
<u>Figure 8.34</u> : Les différentes ornementsations symboliques de l'hôtel de ville de Mostaganem.....	257
<u>Figure 8.35</u> : Les ornementsations au niveau de l'hôtel de ville de Dellys.....	258

Figure 8.36 : L'hôtel de ville de Meurad, (une commune de la wilaya de Tipaza).....260

Figure 8.37 :L'aspect de l'hôtel de ville de Kherrata.....260

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2.1 : les différents éléments caractéristiques des hôtels de ville.....67

Tableau 5.1 : Nombre de population par département.....157

Tableau 5.2 : La répartition des arrondissements dans le département d'Alger.....158

Tableau 5.3 : La répartition des arrondissements dans le département d'Oran.....159

Tableau 5.4 : La répartition des arrondissements dans le département de Constantine.....160

Tableau 7.1 : Les hôtels de ville au niveau des arrondissements210

Tableau 8.1 : Les espaces des deux hôtels de ville : Biskra et Skikda.....240

Tableau 8.2 : Les différentes modénatures des trois hôtels de ville : Biskra, Skikda et Laghouat.....240

Tableau 8.3 : Les différents ornements caractérisant les trois hôtels de ville.....245

INTRODUCTION GENERALE

Au lendemain de la conquête française, la structure des villes algériennes subit une modification progressive, pour faire place à de nouveaux aménagements et édifices marquant à jamais l'armature urbaine. Il s'agit de l'édification de bâtiments emblématiques, représentant davantage une conséquence à la politique autoritaire française qu'une alternative à une nouvelle vie urbaine du colonisateur, d'une part. Mais, d'autre part, c'est une réponse très attendue aux exigences de contrôle et de sécurité, qui s'avèrent une préoccupation majeure pour une meilleure gestion de l'ensemble du territoire conquis.

Par ailleurs, le pouvoir français trouve dans l'architecture le meilleur moyen et la parfaite expression, permettant de diffuser les attentes de son langage colonial en pays soumis. A l'ère coloniale, l'architecture a toujours participé, en effet, aux systèmes de représentation du pouvoir en place. Avec l'émergence d'une nouvelle politique, ce langage semble aller de paire avec l'évolution de la société, en général, et celle de l'occident, en particulier, et s'est traduit essentiellement à travers des édifices, tels que les hôtels de ville.

En début de colonisation, dès que la commune fut constituée et érigée en commune de plein exercice, le conseil municipal occupe une structure préexistante et la rattache aux fonctions de mairie. Dans leur quête d'assurer les intérêts communaux, les commanditaires s'engagent dans la production de nouveaux espaces urbains, augmentant ainsi les revenus des municipalités ; ce qui en fait un aspect influant sur le programme, puis sur l'architecture des futurs équipements à projeter sur place.

Plus tard, avec le développement de la commune, le conseil municipal aspire à quitter les anciens locaux insalubres et entame la construction de nouveaux bâtiments administratifs, à même de satisfaire ses besoins réels. Il continue, par ailleurs, de doter les villes de véritables monuments qui se considèrent comme symboles du pouvoir colonial. Dans ce nouveau contexte, les communes et à leur tête le pouvoir municipal, vont pousser l'administration coloniale, les conseils municipaux, les architectes et les artistes à s'interroger sur les types et les symboles propres à cette image de l'autorité française. Cette

nouvelle situation met en relation deux éléments importants : les commanditaires et leurs attentes à travers leur politique de représentation de pouvoir, d'une part, et les architectes, leurs courants d'appartenance et leurs influences artistiques, d'autre part.

Tout en étant d'accord sur l'utilité et la nécessité du projet, la question du choix du terrain, s'avère importante. Elle recherche la position centrale par le groupement des principaux édifices sur place (la poste, l'hôtel des finances, le commissariat, ...etc.). Parmi eux, l'hôtel de ville, objet de notre étude, forme un moyen d'expression pour le pouvoir colonial. Il incarne aux yeux des habitants l'autorité d'une administration coloniale en place.

Dans ce contexte nouveau, une tension et un conflit existent entre les règles universelles de l'architecture et l'incarnation d'une identité coloniale. L'architecture des hôtels de ville en Algérie, durant la période coloniale, est un champ de représentation particulier, qui s'inscrit dans l'idéologie d'une politique coloniale conditionnée par l'apport d'une singularité et de plusieurs formes de distinctions. Les architectes en charge de leur conception, n'échappent cependant pas aux codes universels de l'architecture édilitaire classique française, inventant des décors qui mettent en scène les symboles d'une architecture du pouvoir, encouragé par l'ouverture du marché algérien aux entreprises française et le transfert d'un nombre de savoirs et de savoir faire, à partir de la métropole.

Le corpus constitué dans le cadre de nos recherches : est de quatre-vingt-dix (90) édifices, répartis sur l'ensemble du territoire national. A travers leur analyse, il s'agit, de déceler la filiation des règles culturelles, la transmission d'éléments du langage architectural d'une civilisation donnée et ses influences diverses véhiculées à travers l'architecture importée.

1. Le contexte de la recherche

Depuis ces dernières décennies, l'histoire de l'architecture a amplement évolué, en s'ouvrant sur les périodes modernes et contemporaines. Les XIXe, XXe et XXIe siècles sont devenus alors des pistes de recherches significatives.

Le fait de se pencher sur ces nouvelles périodes a amené les chercheurs à élargir leur champ d'étude, en s'intéressant à des typologies qu'auparavant

l'historien de l'art n'aurait pas pris en considération. C'est le cas pour l'architecture édilitaire et notamment les hôtels de ville, qui aujourd'hui font l'objet de toutes les attentions, comme le soutient Jacques Levron : « *De millénaire en millénaire, de siècle en siècle, que de chefs d'œuvre des générations de bâtisseurs nous ont ainsi laissés [...]. Ces travaux du passé, il ne serait être question de les énumérer, et moins encore de les étudier. Notre propos est plus modeste. Nous nous sommes limités à ceux des travaux, qui furent réalisés en France [...]. Parmi ces édifices civils qu'on rencontre dans la plupart des grandes villes de France [...]. Les hôtels de ville [...]. Il a paru indispensable d'en analyser l'architecture depuis, les plus anciens, ceux de la fin du Moyen âge [...] jusqu'aux grands hôtels de ville du XVIII e siècle, [...] . On s'étrennera peut être, pour le XIX e siècle [...]. Ce XX e siècle finissant, on peut être fier des immenses progrès techniques qui ont permis à la transformation de notre vie quotidienne.* » [1]. Plusieurs autres auteurs s'intéressent, eux aussi, de près à cette typologie, à ses origines et à son évolution à travers le temps, les plus significatifs : Jean Louis Durand [2], Julien Guadet [3], Eugène Emmanuel Viollet le Duc [4].

L'adoption de nouvelles approches ne portent pas uniquement sur l'analyse de l'hôtel de ville proprement dit, mais sur tout ce qui se trouve en amont (l'architecte, le commanditaire, les contraintes économiques et techniques ou les matériaux) et en aval (l'expression de l'édifice, sa diffusion, sa représentation, son influence dans la trame urbaine) de cette typologie architecturale originale.

Il est important de rappeler que les édifices émanant de l'architecture officielle sont construits dans des colonies, afin de symboliser le pouvoir colonial dominant. Un pareil constat est confirmé en Algérie durant la colonisation française, d'où l'intérêt pour les hôtels de ville comme objets d'étude particuliers.

Selon Bernard Toulhier, la recherche sur l'architecture coloniale pose de nombreux problèmes méthodologiques, sur la définition géographique et temporelle de cette architecture, sur l'accessibilité aux sources et à la documentation et son degré de connaissance variable sur chacun des territoires [5].

Il convient de préciser que l'architecture coloniale dépend du type de colonisation développé, dans un environnement géographique particulier. Or, à

ses débuts, l'espace colonial semble généralement issu d'une économie marchande, sans accompagnement d'une colonisation effective.

Dans cette recherche, nous nous limitons à l'architecture coloniale française, et spécialement aux hôtels de ville. Bien que ces derniers expriment à travers leurs espaces souvent une confrontation entre colons et autochtones colonisés, leur typologie semble constituer parfois le fruit de métissage culturel.

Après 1990, un nombre important de publications de synthèses ayant vu le jour sur l'histoire de la France coloniale (1991) [6], ou sur l'architecture française d'Outre-mer (1992) [7], procèdent au recoupement systématique de différents témoignages des acteurs, comme les administrateurs, les urbanistes et les architectes avec les recherches historiques et sociologiques.

Ces publications sont issues des recherches institutionnelles, encouragées depuis une dizaine d'années, par des organismes comme l'Office de la recherche scientifique et technique d'Outre-mer (ORSTOM), le CNRS ou le bureau de la recherche architecturale du ministre de la coopération, ainsi que celui des affaires étrangères, et plus récemment par la direction de l'architecture et du patrimoine, du ministère de la culture, et l'Institut national d'histoire de l'art (INHA).

En 2001, le thème de l'architecture coloniale a été déclaré par un comité d'experts internationaux, comme un des thèmes les plus privilégiées, pour les critères d'évaluation de l'architecture des XIXe et XXe siècles, sur la liste du patrimoine mondial.

En 2002, l'Institut national d'histoire de l'art a considéré l'histoire de l'architecture des terrains coloniaux, comme l'un de ses programmes prioritaires [8]. Puis, peu à peu des réseaux de recherches se sont constitués, notamment autour des écoles d'architecture, des institutions d'urbanisme et des universités. Les publications, les expositions et les nombreux ouvrages collectifs les plus représentatifs, abordent particulièrement Alger [9].

Au regard de la constitution des identités nationales et d'une conscience nouvelle du patrimoine mondial, des programmes d'inventaire et de valorisation des biens nationaux sont nées tel que, le Programme Patrimoine, qui a été réalisé dans le cadre du programme d'appui à la protection et à la valorisation du

patrimoine culturel Algérien, issu de la coopération entre l'Algérie et l'Union Européenne [10].

A cet effet, cette architecture coloniale est revendiquée comme un patrimoine partagé, devant bénéficier d'une reconnaissance à travers sa conservation et sa mise en valeur.

2. L'architecture des hôtels de ville comme objet de recherche : évolution et état des savoirs sur la question de la production architecturale des hôtels de ville, en Algérie, pendant la période coloniale

Bien que, l'étude de l'architecture coloniale officielle en Algérie soit considérée par plusieurs auteurs comme un champ d'investigation profond, la question des hôtels de ville, en période coloniale, restent limitée en termes de documentation. Selon Nabila Chérif « *Vue sous l'angle des styles et des courants architecturaux, la production architecturale en Algérie entre 1860 et 1930 est incontestablement la plus riche de toute la période coloniale, mais elle n'a paradoxalement été investie que très modestement par la recherche.* » [11].

A l'exception d'un article sur l'architecture des hôtels de ville en Algérie paru en 2017 [12], et certaines monographies, objets de mémoires de magistère ou de master sur quelques hôtels de ville, abordant surtout une question de sauvegarde et de patrimonialisation, l'hôtel de ville de Bône (Wafa Boumaza - 2010) [13] et Skikda (Titi Rym-2016) [14], les recherches sur les hôtels de ville en Algérie sont relativement rares.

Les hôtels de ville sont considérés comme une typologie architecturale officielle à part entière car ils ont entretenu une relation directe avec le pouvoir et ont fait partie des bâtiments publics, qui ont façonné largement nos paysages urbains durant la colonisation et continuent de le faire encore aujourd'hui. Cependant, la majorité des auteurs, soutiennent les écrits de Jean Jack Jordi [15], qui pour le cas de l'Algérie, attestent que la plus grande période de construction de bâtiments publics, ne s'est concrétisée qu'à partir de 1860, marquant ainsi la fin du Second Empire et l'avènement de la 3^e république.

3. Problématique générale et problématiques spécifiques

A travers nos investigations, nous avons tenté d'apporter un éclairage sémantique autour de la question de l'architecture des hôtels de ville en Algérie. Il s'agit de comprendre son émergence et son évolution, ses différentes caractéristiques architecturales et ses différentes significations, en dépit de l'ensemble des contraintes politiques, économiques, architecturales et sociales.

Nous avons été donc amené à nous pencher d'abord sur la prise de décisions des commanditaires, premier maillon dans le processus de construction de cette typologie architecturale, c'est-à-dire du conseil municipal cellule initiale dans la prise des décisions, jusqu'au ministre du gouverneur général approbateur final des études et des marchés. Notre intérêt est ensuite allé à la réflexion des architectes sur cette typologie architecturale et son programme, ainsi qu'à leurs études de référence, le tout dans un contexte Algérien particulier.

Ce sont là tant d'éléments, qui nous incitent à répondre à cette interrogation : **Comment les hôtels de ville, expriment l'image d'un pouvoir colonial et quelles sont les approches conceptuelles qui sont à l'origine de leurs manifestations?**

De cette problématique principale découle un nombre de problématiques spécifiques, à savoir :

1. Comment la typologie des hôtels de ville a-t-elle évoluée en France du moyen âge jusqu'à la première moitié du XXe siècle ? Présente-t-elle à priori des similitudes avec son évolution en Algérie durant la période de la colonisation Française ?

2. Quelles sont les caractéristiques architecturales inhérentes aux hôtels de ville en France durant le XIXe siècle et la première moitié du XXe siècle ?

3. Comment le mouvement de construction de mairies et d'hôtels de ville se présente-t-il en Algérie durant la colonisation française ? Est ce que leurs émergences et leurs évolutions relèvent du même processus d'émancipation municipale qui a caractérisé le XIXe siècle et la première moitié du XXe siècle en France ?

4. Comment les hôtels de ville s'expriment-ils, au niveau des départements, et quelles sont leurs caractéristiques architecturales ?

5. Comment l'architecture des hôtels de ville se présente-t-elle au niveau des arrondissements, durant la période coloniale ? A-t-elle des similitudes ou des différences par rapport à celle produite en départements ?

6. Comment la typologie des hôtels de ville se présente-t-elle en communes ? Et quels sont les styles les plus représentatifs de cette typologie ?

4. Les hypothèses

L'hôtel de ville en Algérie est une typologie architecturale importée, par le biais de la colonisation française. Comprendre ses spécificités en tant que production d'une expression de l'autorité coloniale, nous a conduit d'abord à retracer brièvement son émergence, son évolution et ses caractéristiques architecturales en France.

Les postulats et les conclusions qui en ont découlé nous ont permis d'abord de dresser et d'alimenter un cadre comparatif avec le cas de l'Algérie, de cerner ensuite la naissance de cette typologie et son évolution dans un contexte différent de celui de la France et de vérifier enfin son rôle d'architecture officielle pour l'expression d'un pouvoir, à travers ses caractéristiques architecturales.

Hypothèse 01 : L'architecture des hôtels de ville en Algérie est une architecture symbolique, relevant d'une autorité supérieure et puisant ses références dans le répertoire des hôtels de ville, édifiés en métropole française.

Hypothèse 02 : L'architecture des hôtels de ville en Algérie, pendant la période de la colonisation française, encourage une recherche constante d'évolution architecturale, de la part des commanditaires pour mieux exprimer une autorité du pouvoir.

Hypothèse 03 : La multiplicité des styles et des programmes, correspond à une évolution de l'affirmation de la particularité municipale, par la conception de l'édifice qui la symbolise.

5. Objectifs et portée de la recherche

À travers cette recherche nous nous sommes fixés des objectifs fondamentaux et un objectif pratique, à savoir :

- **Les objectifs Fondamentaux**

L'objectif principal de ce travail de recherche est de comprendre les mécanismes d'élaboration de cette typologie architecturale, ainsi que les rapports de force existants entre les différents acteurs de la construction durant la période coloniale :

1. Comprendre pourquoi le colonisateur a très tôt exprimé une architecture coloniale officielle en Algérie par le biais des hôtels de ville.

2. Saisir les conditions qui ont favorisé la naissance de cette architecture officielle en Algérie ainsi que le contexte de son évolution.

3. Appréhender les réels fondements idéologiques et politiques, qui ont été à la base de cette typologie architecturale en Algérie.

4. Déterminer les différentes caractéristiques architecturales de cette typologie d'hôtel de ville. Ainsi que les différentes spécificités, permettant ainsi l'insertion de l'architecture d'un bâtiment d'utilité public dans son cadre de référence stylistique.

5. Comprendre comment le colonisateur s'est exprimé à travers les différents éléments caractéristiques de cette typologie (éléments de permanences, la façade et ses différentes composantes, aspect d'ensemble et loi d'assemblage).

- **L'objectif pratique** : qui est celui de mettre au point une base de données informatisée, permettant d'inventorier et de classer ces mairies par taille, par style, par programme et par catégorie et nature d'acteurs.

6. Méthodologie

Pour pouvoir répondre aux différents objectifs de notre travail de recherche, notre démarche s'est développée d'une macro-échelle vers une micro-échelle, afin de mieux définir les traits généraux de l'émergence de cette architecture coloniale

officielle en Algérie, ensuite l'identification de ses principales caractéristiques et en aboutissant finalement à une analyse des détails architecturaux des hôtels de ville produits en Algérie durant la colonisation française.

Notre méthodologie s'appuie sur deux démarches : une est **descriptive**, tandis que l'autre est **comparative**.

La méthode descriptive est inspirée de la **monographie** [16], et articulant l'analyse critique et l'interprétation des sources historique d'une part, et l'observation détaillée et raisonnée de l'œuvre, d'autre part. Ce qui permet d'obtenir des résultats comparables et de fournir une description structurée.

Cette démarche est structurée en deux volets distincts : l'étude historique (inscription de l'édifice dans son aire géographique et historique, élaboration de l'état des savoirs sur la typologie des hôtels de ville tel que l'exploitation de toutes les sources écrites et iconographiques) et l'étude architecturale (il s'agit de décomposer la construction, de reconnaître et de définir ses caractéristiques architecturales, décoratives et techniques) [17].

L'ensemble est décrit au moyen d'un vocabulaire rigoureux, qui assure une articulation entre l'illustration graphique et la théorisation, afin de cerner l'œuvre dans le temps et l'espace. La méthode adoptée pour la description des différents cas d'étude, suit quatre principales phases et permet ainsi la compréhension d'un projet.

L'appréhension et l'imprégnation d'une œuvre, repose en grande partie sur le principe de contextualisation. Par ailleurs, dresser un état de l'art relatif à la typologie des hôtels de ville, est indispensable pour notre travail de recherche, tout en le soumettant au principe de constat et de croisement des données. La mise en avant de cet état de l'art, nous a permis de discuter et d'analyser les travaux qui ont été effectués au préalable sur la typologie des hôtels de ville d'abord en France, ensuite en Algérie. Un état, qui nous conduit à la compréhension des hôtels de ville en tant que typologie architecturale, comment elle a été étudié et abordé, afin de nous permettre de faire un premier plan de visualisation des cas d'étude.

Quelle soit textuelle ou graphique, notamment les écrits abordant les différents aspects de l'hôtel de ville, tant sur le plan constructif que fonctionnel, ou bien les documents d'archives officiels (anciens plans, anciennes photographies) ont fait l'objet de profondes investigations au niveau des archives de la Wilaya, les Archives nationales, le Centre d'études diocésain des glycines, mais aussi les archives récupérées directement de l'administration locale.

À côté de cela, les revues qui traitent de l'architecture et de l'urbanisme coloniaux en Algérie (la revue chantier Nord-Africains p.ex.) et les sources iconographiques, (photographies, peintures, cartes postales) demeurent des éléments importants pour le recueil documentaire.

La récolte des informations et le croisement des données effectués à partir de la recherche documentaire, sont suivis par le volet des investigations *in-situ*, qui sont pour autant indéniables. Les enquêtes sur site ont fait ressortir les aspects formels, fonctionnels et décoratifs des différents cas d'étude, c'est une manière concrète d'appréhender les lieux tout en confrontant la documentation à la réalité du terrain pour remédier à toutes actualisations.

Cette superposition des sources historiques a permis l'élaboration d'une grille de lecture, comportant la décomposition des plans (genèse, évolution et transformations), des tracés géométriques des façades, la structure et les matériaux de construction et en fin l'étude du décor.

La méthode comparative quant à elle, nous a permis de discuter les résultats récoltés d'une manière analytique, (chapitre 7 et chapitre 8 de la thèse), nous permettant ainsi de répondre à nos problématiques et de vérifier nos différentes hypothèses.

L'étude de la typologie des hôtels de ville met notamment en exergue un outil de production de connaissances basé sur les principes de la monographie et donne ainsi naissance à une application informatique, qui consiste à inventorier les différents cas d'études. Cette dernière regroupe une description et une définition synthétique de nos observations ressorties au cours de l'étude et relatives aux caractéristiques historiques, architecturales, formelles et esthétiques

des hôtels de ville en Algérie, tout en explicitant leurs particularités et leur originalité.

L'écriture d'une histoire, en l'occurrence celle de l'expression d'une architecture coloniale officielle en Algérie à travers les hôtels de ville, est un moyen à la fois clair et nécessaire pour placer l'œuvre dans un tournant de l'histoire, un classement qui permettra non seulement de situer cette typologie, mais aussi d'établir une classification typologique en fonction des caractéristiques ressortis, qui permettra de lui donner une signification à portée indéterminée.

Sources et documents : du point de vue historiographique, le sujet est timidement investi par la recherche à cause de la pauvreté des sources touchant aux mairies.

Ces dossiers incomplets sont assez souvent composés par des correspondances passives et actives de la préfecture avec la municipalité (délibération du conseil municipal), les différentes autorités concernées ; (le sous-préfet, le conseil général, le conseil local des bâtiments civil, l'inspecteur primaire, l'inspecteur d'Académie, le ministère du publique, le receveur municipale), ainsi que par des documents techniques (plans et devis), documents officiels (affiches et procès verbaux d'adjurations, procès verbaux d'enquêtes, actes de ventes, décomptes définitives des travaux).

Les documents consultés sont :

- Le fond des archives municipal des villes d'Oran, de Bône (Annaba), de Constantine et de Souk-Ahras.
- Le fond des archives nationales : la partie travaux publique est en traitement depuis 2015. Ceux consultés sont le Fonds Intérieur des Beaux Arts (G.G.A), G.G.A, territoire sud, eaux et foret, le Fonds Économique, Organisation Administrative.
- Le Fond des Archives du cadastre de Babezzouar, le fond des archives départementaux.
- Le Fond des archives aux ANOM/Archive nationales G.G.A-2.N 6, 14,20 pour le XIXe siècle, la série G.G.A, Colonisation et la série F 80.

- Les archives en lignes : la cité de l'architecture et du patrimoine : <https://archiwebture.citedelarchitecture.fr>, les services historique de la défense : <http://www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr/>, ainsi que Gallica, INHA, ANOM : anom.archivesnationales.culture.gouv.fr.

Les sources écrites, manuscrites ou imprimées sont complétées par des sources iconographiques.

L'ensemble de ses sources est liée à l'installation municipale, la première acquisition d'une structure affectée au service d'une mairie ou la construction d'un bâtiment neuf. Elles présentent des lacunes, et dans la plupart des cas c'est le terrain qui détermine d'autres caractéristiques et donne une idée précise sur l'architecture des bâtiments construits. Aussi, la comparaison avec des bâtiments similaires en France apporte quelques éléments de réponse.

Contexte de la recherche :

International : Plusieurs institutions, actives et considèrent l'architecture coloniale comme une partie prenante de l'identité des nations.

*En France, l'hôtel de ville comme typologie se trouve investi par la recherche (études monographiques, recherche typo-morphologique), pour comprendre la place et la fonction des mairies au 19^e siècle début du 20^e siècle.

National : l'intérêt porté à l'architecture du XIX^e et du XX^e siècle, comme élément du patrimoine national.

HYPOTHESE 01 : L'architecture des hôtels de ville en Algérie est une architecture symbolique, relevant d'une autorité supérieure et puisant ses références dans le répertoire des hôtels de ville, édifiés en métropole française.

HYPOTHESE 2 : L'architecture des hôtels de ville en Algérie, pendant la période de la colonisation française, encourage une recherche constante d'évolution architecturale, de la part des commanditaires pour mieux exprimer une autorité du pouvoir.

Problématiques :

Comment les hôtels de ville, expriment l'image d'un pouvoir colonial et quelles sont les approches conceptuelles qui sont à l'origine de leurs manifestations ?

Spécifiques :

Quelles sont les caractéristiques architecturales des hôtels de villes en Algérie pendant la période coloniale ?

Objectifs Fondamentaux :

a. Comprendre pourquoi le colonisateur à très tôt exprimé une architecture coloniale officielle en Algérie.

b. Saisir les conditions qui ont favorisé l'émergence de l'architecture officielle en Algérie ainsi que le contexte de son émergence.

c. Déterminer les différentes caractéristiques de cette architecture à travers les hôtels de ville.

Pratique : mettre au point une base de données informatisée, qui permettra d'inventorier et de classer ses mairies par taille, style et programme.

HYPOTHESE 3 : La multiplicité des styles et des programmes, correspond à une évolution de l'affirmation de la particularité municipale, par la conception de l'édifice qui la symbolise.

Lecture diachronique et lecture conceptuelle de l'état des savoirs

Les concepts :
-Architecture coloniale officielle
-Bâtiment d'utilité public
-Architecture du pouvoir
-Expression du pouvoir
-Style néo-classique

L'hôtel de ville en Algérie = l'expression d'une autorité colonial

-Les acteurs de cette typologie
-Les caractéristiques spécifiques de cette typologie architecturale
-de la décision politique à la réalisation de l'édifice

Maîtriser/analyser le transfert des savoir et des savoir faire en matière d'architecture des hôtels de ville en

La recherche et l'évaluation

Les réels fondements idéologiques et politiques.

Les mécanismes d'élaboration de cette architecture.

L'identification architecturale et l'insertion d'un bâtiment dans son cadre de référence stylistique.

Analyse descriptive :
démarche de la monographie (les cas d'études choisis)

Etudes de cas, points communs et synthèse critique : proposition d'une grille de lecture propre aux hôtels de ville.

Définition d'un modèle typologique spécifique

Analyse comparative, des cas d'étude

Vérification des caractéristiques architecturales point de convergence et de divergence.

Elaboration d'une base de données informatisée : outil de gestion.

Cadre normatif final, l'expression à travers la typologie des hôtels de ville selon la forme, le style, le programme et la disposition des espaces intérieurs

Diagramme : protocole de structuration de la recherche

7. Structuration de la recherche

La thèse est structurée en deux volumes et trois parties, réparties chacune en deux à trois chapitres :

A. Le premier volume : concerne la recherche thématique relative à l'objet de recherche, dont la finalité est de répondre à la problématique principale et de vérifier les hypothèses émises au départ, de comprendre le processus d'élaboration de cette architecture coloniale, ses spécificités et ses perspectives. (Cadre théorique).

Ce premier volume est divisé en trois parties, à savoir :

La première partie intitulée : **hôtel de ville entre définition et émergence**, est scindée en trois chapitres, dont les chapitres un et deux concernent davantage l'architecture des hôtels de ville tel qu'elle est élaborée en France : le premier retrace l'évolution et l'émergence de cette typologie du Moyen-âge jusqu'en 1962, tandis que le deuxième explore les différentes caractéristiques architecturales relatives aux hôtels de ville en France, comme le style et les différents éléments de permanence (beffrois, perrons, l'édicule, la galerie, ...etc.).

Le troisième chapitre aborde la typologie des hôtels de ville en Algérie suivant un processus d'évolution entre installation et conditions d'émergence, une situation en relation étroite avec le contexte politique en France à cette même période de l'histoire. Aussi nous avons exposé la manière à travers laquelle le colonisateur a très tôt procédé à l'installation des premières mairies dans la perspective de préparer la naissance des hôtels de ville.

La deuxième partie intitulée : **Hôtel de ville entre installation et influence** est organisée en deux principaux chapitres : le premier met la lumière sur l'ensemble des acteurs (maire, conseil municipal, architectes, ingénieurs, artisans) qui ont participé de près ou de loin à l'élaboration de cette typologie architecturale des hôtels de ville, ainsi que les facteurs ayant influencé leur agissement.

Le deuxième chapitre s'intéresse à l'implantation de cette typologie dans la trame urbaine et son influence sur sa structuration. Il s'attache à démontrer qu'à

travers un aménagement urbain (rues, boulevards, équipements d'accompagnements, place et jardin), l'ensemble traduit un contexte colonial bien particulier, celui de créations nouvelles, ex-nihilo ou d'insertions dans certains tissus anciens d'époque précoloniale ou précédemment planifiés.

La troisième partie intitulée : **L'expression à travers le corpus : style et caractéristiques architecturales** comprend trois chapitres. Elle s'intéresse aux spécificités architecturales et aux différents éléments de permanence caractérisant les hôtels de ville en Algérie, selon un départage colonial bien défini : départements, arrondissements et communes. Il s'agit aussi de vérifier les points de divergence et de convergence par rapport à l'expression architecturale de cette typologie d'hôtels de ville, en Algérie durant la période coloniale.

B. Le deuxième volume : se rapporte au volet des humanités numériques qui consiste en la création d'un *Inventaire Général pour l'Architecture Coloniale (IGAC)* à travers l'élaboration d'une application informatique pour la numérisation des hôtels de villes en Algérie.

Cette application informatique, a pour objectif d'inventorier et de gérer l'ensemble de données récoltées sur la typologie des hôtels de ville. Il s'agit, de faire un premier classement en termes de période, de taille des villes, de caractéristique architecturale et de style.

Première partie : L'hôtel de ville entre émergence et évolution

CHAPITRE 1

GENESE HISTORIQUE DES HOTELS DE VILLE EN FRANCE

1. Introduction

A travers ce chapitre, on est amené à mesurer l'importance de l'étude historique pour la construction d'un cadre théorique de référence à propos de la typologie des hôtels de ville en France.

Afin de saisir, d'une part, le glissement sémantique qui s'est produit dans l'évolution de cette typologie, depuis le moyen âge jusqu'à la première moitié du XXe siècle, et d'évaluer, d'autre part, les rapports de force qui sont à l'origine de leurs manifestations, deux niveaux d'analyse sont à effectuer :

A un niveau général, il s'agit d'explorer les différents concepts liés à la définition de la typologie des hôtels de ville en France. Signifiant au moyen âge une forme de liberté communale, l'hôtel de ville est désigné sous plusieurs appellations : halle échevinale, maison commune, maison du peuple, mairie qui est un édifice autour duquel la vie des citoyens s'organise, ainsi que le contexte de son émergence.

A un niveau plus spécifique, il convient non seulement de saisir l'évolution de cette typologie, à travers l'accroissement de ses fonctions et de son rôle dans la société, mais d'explorer aussi ses portées en matière d'architecture, de l'aménagement du territoire, ainsi que de l'évolution de l'image d'un pouvoir municipal.

Au final, on va essayer de répondre à ce questionnement : *Comment la typologie des hôtels de ville s'est présentée en France dès le moyen âge jusqu'à la première moitié du XX e siècle? Présente t'elle à priori des similitudes avec son évolution en Algérie durant la période de la colonisation Française ?*

2. L'hôtel de ville en France et son évolution

L'organisation en communauté de métiers, pour les artisans et les marchands a favorisé l'émergence du pouvoir municipal. Aussi, pour défendre leurs intérêts, ces derniers s'organisent en groupe et créent un lieu commun de rassemblement, d'où la naissance de l'hôtel de ville.

L'hôtel de ville est né, en tant que typologie, en France comme en Angleterre ou en Allemagne, de la vie politique, source de l'activité économique. Un édifice qui selon Louis Hourticq « *représente l'avènement de la bourgeoisie et une certaine indépendance communale* » [18].

En France, l'émergence de la typologie des hôtels de ville s'est faite tardivement et de manière non homogène, en raison de plusieurs paramètres : politiques caractérisés par l'instabilité due à la guerre des cents ans et sanitaires au regard des pertes humaines causées par la peste noire, qui s'est prolongée sur toute la deuxième moitié du XIVe siècle.

2.1. Les hôtels de ville du Moyen-âge à la Renaissance

Il existe une différence de perception de la politique municipale [4], entre la France du Nord proche du domaine royal et la France du Sud, qui se caractérise par un foisonnement d'édifices, influencés par la présence des traditions municipales des derniers temps de l'Empire Romain.

Avant le XIIe siècle, les communes ne possédaient pas d'hôtel de ville, soit parce qu'elles n'avaient pas les moyens financiers pour réaliser un édifice comme tel, soit ce même édifice à été détruit par l'autorité suzeraine, qui autrefois bannissait toute forme de liberté communale.

A partir du XIIIe siècle, la seule organisation communale est la structure paroissiale [19]. Les ruraux et les citadins, régis par un conseil, se réunissent dans l'église ou sur place pour discuter de la vie de la commune et de ses problèmes politiques, économiques, voire même militaires.

Afin d'affirmer l'indépendance et l'autorité des communes, le corps édilitaire va acquérir des édifices de représentation du pouvoir communal. Des structures

qui ont évolué à travers le temps en fonction des besoins et du rôle de la cité, allant des halles des marchands, beffrois, maisons communes, jusqu'à arriver finalement aux hôtels de villes : un nouveau type de construction, désignant un édifice à double vocations, à la fois administrative (le futur hôtel de ville) et économique (la halle des marchands).

Cependant, le terme d'hostel-ostel de ville, ou maison commune, s'applique à des édifices municipaux. Il désigne, dès la fin du XIVe siècle, un monument, dont les fonctions administratives et politiques priment largement sur les fonctions commerciales. D'après Alain Salamagne les échevins faisaient de l'édifice un hôtel, c'est-à-dire un logis résidentiel de statut aristocratique destiné d'abord aux magistrats [20].

Au début du moyen âge, les relations entre les différents détenteurs de l'autorité sont marquées par un équilibre fragile, équilibre fait de complexités juridiques et fondé sur le caractère contractuel des chartes de franchises [21]. On assiste à la fin du Moyen Âge à un regain d'autorité du pouvoir royal, qui intervient de plus en plus souvent dans les conflits urbains, s'immisce dans l'organisation des finances publiques et met la main sur la justice, profitant des occasions d'arbitrage judiciaire qui lui sont souvent proposées. Par ailleurs, la construction en matière d'hôtel de ville est largement influencée par les différentes représentations du pouvoir.

Pour ce qui est de la genèse de l'architecture des hôtels de villes et de leurs évolutions, deux sources sont à considérer : le développement des halles des marchands et la naissance des maisons communes.

2.1.1. Les Halles des marchands

Les halles des marchands sont des édifices à vocation économique, dont l'origine remonte au XIIIe siècle. Ce sont des structures qui offrent aux confréries de marchands des lieux couverts pour exposer leurs marchandises, d'où l'apparition de plusieurs types de halles : halles aux draps, halles au lin, halles aux merceries. Cette spécificité a permis la prospérité et le développement de chaque marchandise.

L'ensemble de ces halles constitue soit des bâtiments distincts, ou réunis dans une seule construction, dont chaque partie supporte une fonction précise. Elles se caractérisent par des qualités architecturales similaires : l'entrée principale est dotée d'un édicule à une horloge, (voir **figure 1.1**), les espaces étendus offrent une structure en bois (voir **figure 1.2**) et de grandes ouvertures, l'ensemble est coiffé par un toit reposant sur une simple ferme.



Figure 1.1 : Halle des marchands des Halles [20].



Figure 1.2 : La Ferte-Bernard, l'étage supérieur des Halles [20].

2.1.2. La maison commune

Les halles aux marchands n'offrent pas souvent aux échevins un espace ou un étage, où ils puissent se réunir. Ces derniers sont donc obligés de rechercher un nouvel endroit, et c'est à partir de là que les premières maisons communes voient le jour. A leurs débuts, l'occupation de ces maisons assez particulières, louées ou achetées, constituent l'embryon d'une administration municipale, voire le premier noyau d'un futur hôtel de ville.

L'activité économique étant historiquement à l'origine du pouvoir communal [21], le vieil hôtel de ville s'élève souvent sur la place du marché, à proximité des halles, tandis que pour les cités maritimes sur le port.

En France, durant cette période, le contexte politique (l'émergence du pouvoir royal, et son installation en Val de Loire) et l'importance des villes vont largement influencer, voir même conditionner la naissance de la typologie des hôtels de ville.

A cet effet, les architectes en charge de cette typologie, proposent des modèles très divers, se référant assez souvent à l'architecture privée, tel que les châteaux, les hôtels particuliers ou de simples maisons de bourgeois.

2.1.3. Les beffrois

Le mot beffroi dérive du haut allemand *berwric* [1], qui signifie une tour de défense, tour de guet protégeant la cité des dangers venant d'ailleurs. Le beffroi est une tour, parfois séparée de l'édifice, mais assez souvent accolée à la maison de ville ou à la halle des marchands. Suite à son évolution, le beffroi devient un élément de composition, contribuant plutôt à l'architecture des hôtels de ville.

Au moyen âge, les beffrois sont la particularité des villes du Nord de la France et des anciens pays bas (l'actuelle Belgique). Après la guerre des cent ans et l'achèvement des luttes féodales, la paix revient en France, le beffroi change alors de fonction. Muni d'un clocher et d'une horloge, il règle les heures de travail et appelle les gens à se réunir soit sur place, soit dans les halles des marchands.

La construction des beffrois est un symbole d'autonomie communale, favorisant l'obtention de certains droits et privilèges, tels que des droits de justice avec la salle de prison ou des droits de réglementations de temps du travail avec les cloches.

Le beffroi qui constitue la partie la plus importante et la plus imposante de l'hôtel de ville, présente les caractéristiques suivantes [1].

Assez souvent les beffrois sont de formes carrée ou octogonale, allant d'un étage jusque à cinq étage (tel que le beffroi de la ville d'Arras), (voir **figure1.3**). Doté d'un ensemble de personnage en bois et en métal, faisant référence aux guets, qui surveillent la cité au Moyen âge.

Signe des libertés communales, les beffrois expriment l'opposition entre le nouveau temps des marchands et les artisans avec l'ancien temps de l'église, si bien que l'horloge publique devient un attribut indispensable de la cité, signe d'ouverture au d'innovation, de prospérité et d'efficacité administrative [22]. Leur construction est marquée par l'utilisation du bois, puis la pierre pour la reconstruction de ces beffrois, afin d'assurer leurs sécurités et leurs puissances,

ainsi que l'utilisation de la maçonnerie, couverture d'ardoise et des sculptures de dragons en couleur dorés.



Figure 1.3 : Les différentes formes architecturales des beffrois [23].

2.2. Les hôtels de ville de l'ancien régime (XVIIe-XVIIIe siècles)

La construction des hôtels de ville en France, durant le XVIIe siècle, est marquée par un contexte politique assez particulier, régi par un pouvoir royal, situé d'abord en Val de Loire, puis en Ile de France. Une situation, qui va marquer, voir même influencer l'architecture de la typologie des hôtels de ville en France du XVIIe siècle à nos jours.

Dans le Val de Loire et particulièrement sous le règne de François 1^{er}, les villes subissent une politique réformatrice, dans un véritable contexte de centralisation et de systématisation du pouvoir, causant ainsi la perte de leurs influences et leurs libertés communales face à l'administration royale. A ce titre, les hôtels de villes sont considérés comme des symboles de représentation d'un pouvoir en place.

En quittant le Val de Loire pour l'Ile de France, François 1^{er} inaugure une nouvelle ère pour les constructions municipales. L'hôtel de ville de Paris en marque d'ailleurs le début. C'est un édifice de style renaissant, marqué par

l'intégration de l'élément Beffrois au corps du bâtiment ainsi flanqué sur l'axe symétrique. Œuvre de l'architecte Italien Boccador, construite de 1533 à 1628, dans un style Renaissance, elle est considérée comme le premier édifice monumental de la ville, entièrement voulu et porté par le souverain. Incendié en 1871, cet édifice est reconstruit à l'identique en 1874, dans un style néo-renaissant (voir **figure 1.4**).

A travers ce premier exemple d'hôtel de ville, la monumentalité architecturale s'exprime dans la capitale grâce à un programme édilitaire, assez souvent conditionné par les besoins de l'agglomération et par ses capacités financières.



Figure 1.4 : L'hôtel de ville de Paris [24]

Sous le règne d'Henri V, de Louis XIII et de Louis XIV, les grandes villes se dotent à leur tour d'hôtels de ville majestueux. Pour leurs conceptions et leurs décorations les meilleurs architectes ainsi que les artistes les plus réputés de l'époque sont sollicités. Leurs plans sont généralement traditionnels, alors que leurs aménagements intérieurs et leurs ornements prennent plus d'ampleur et de richesse.

En Provence, malgré l'étroite surveillance du pouvoir central, les villes s'enrichissent davantage pour posséder leur maison commune. Les architectes de

l'hôtel de ville d'Aix en Provence, regroupent les bâtiments autour d'une cour, comme dans un hôtel particulier. Sur le côté droit de la façade principale, on a accolé un beffroi dans un style plus ancien pour annoncer l'édifice, dont la réalisation est achevée en 1673. Les façades sont élégantes et nobles d'un style classique, (voir **figure 1.5**).



Figure 1.5 : L'hôtel de ville d'Aix en Provence [25].

A Lyon, l'hôtel de ville est organisé autour d'une cour d'honneur, où s'ordonnent de vastes bâtiments cantonnés de quatre pavillons (voir **figure 1.6**).

A Marseille, l'hôtel de ville est construit au milieu d'un espace étroit et étriqué. Le pavillon principal est orné d'un double fronton (voir **figure 1.7**).



Figure 1.6 : L'hôtel de ville de Lyon [26].



Figure 1.7 : L'hôtel de ville de Marseille [27].

Les édiles du XVII^e siècle restent fideles à ces lieux, quand ils peuvent. Alors que pour le pouvoir royal, l'hôtel de ville n'est pas une manifestation d'indépendance communale, mais un édifice au service de l'administration royale, incitant ainsi les municipalités à se doter d'un édifice comme tel.

Au XVIII^e siècle, le contexte politique est marqué d'une part, par une libération à l'égard du pouvoir central, et l'amélioration du niveau de vie, d'autre part, amenant ainsi de nombreuses municipalités à se doter d'un hôtel de ville. Un mouvement qui caractérise les grandes villes durant les cinquante dernières années du XVIII^e siècle. Les villes, ne possédant pas de ressources pour construire un hôtel de ville, les administrateurs s'adressent à des grands seigneurs, pour son financement.

2.3. Les hôtels de ville au XIX^e siècle

Le mouvement de construction des hôtels de ville se poursuit encore, pendant le XIX^e siècle. Au cours de la révolution française, le contexte politique ne permet pas la construction de nouveaux hôtels de ville. A cet effet, plusieurs établissements ecclésiastiques ont été mis sous séquestre et vendus, afin d'être

affectés aux fonctions d'hôtels de ville. A titre d'illustration, la ville de Rouen installe sa mairie dans l'ancienne abbaye de Saint-Ouen (voir **figure 1.8**).



Figure 1.8 : L'abbaye de Saint-Ouen [28].

Après la révolution française, la mairie devient alors le maillon fort de la structuration des villes. C'est un bâtiment au service des habitants, où tout le monde est appelé à se rendre assez souvent.

Mais, ce n'est que sous le second Empire, et plus précisément pendant la troisième République, qu'on entame la construction de bâtiments neufs. L'hôtel de ville devient désormais un édifice important, qui se distingue de tous les autres. A ce titre, les services municipaux se multiplient, amenant à la diversité de programmes supportés par des espaces adéquats. A côté de la salle des séances du conseil municipal, une salle de mariage est aménagée. Cet espace élégant et solennelle reçoit sur ses murs des tableaux, qui souvent renvoient à l'image du pouvoir. L'ensemble est ponctué par un escalier monumental pour accéder à cette salle.

Pour ce qui est de l'administration à proprement parlé, elle voit officiellement le jour en France, grâce à la révolution de 1789. La loi du 14 décembre 1789 en marque le tout début, généralisant ainsi la création et la transformation des villages en municipalités dirigées par un maire et un conseil municipal. Cette même loi, dans ses articles 50 et 51, évoque la responsabilité

des chantiers municipaux d'architecture publique. Le conseil municipal est chargé, sous la surveillance et l'inspection des assemblées administratives, de diriger et faire exécuter les travaux publics, qui sont à la charge de la municipalité, d'administrer les bâtiments qui appartiennent à la commune, ou qui sont destinés à l'usage des citoyens [29].

Quant à la loi du 18 juillet 1837, elle ne modifie pas grand-chose à l'architecture des hôtels de ville et des bâtiments publics, ni à la surveillance des actes des édiles par les préfets, puisque les maires responsables des travaux sont chargés de conserver et d'administrer les propriétés communales. Seul, le conseil municipal possède des compétences en matière d'urbanisme et de constructions nouvelles.

Jusqu'en 1884, les mairies représentent et remplissent donc les fonctions de premiers magistrats municipaux, tout en adoptant un style architectural qui participe à renforcer ses différentes fonctions.

Notons enfin que les pouvoirs de décisions ont évolué en France, au cours du XIXe siècle. Au début centralisés, ces derniers deviennent décentralisés à cause de la persistance des contraintes politiques, et cela jusqu'en 1870. La surveillance de l'état s'amointrie, donnant l'occasion à de nombreux projets de voir le jour et marquant ainsi une situation en faveur de l'architecture publique en général, ainsi que celle particulière d'hôtel de ville.

Un état de fait, qui va largement marquer la construction des hôtels de ville en Algérie, et cela juste après l'instauration de la troisième (IIIe) République, engendrant ainsi un foisonnement en matière d'hôtel de ville.

Cependant, pour toute construction publique, les communes subissent des contraintes à deux niveaux :

1. Le niveau financier

Le volet financier va largement conditionner l'aspect architectural des hôtels de ville en France ; un constat qui sera similaire en Algérie, notamment lors de la conception de ces mêmes bâtiments officiels (voir **Infra, p. 161**). Assez souvent, le revenu brut de la commune ou de la ville va de paire avec l'ampleur et la valeur architecturale de l'édifice lui-même.

Jusqu'à l'année 1848, les devis et plans dépassant 30 000 francs, sont soumis à l'approbation du ministre de l'intérieur, et inférieurs à 30 000 francs, à l'approbation du préfet. Néanmoins en 1805, le seuil est fixé à 1000 francs, puis de 3000 à 20 000 francs en 1822, pour atteindre les 30 000 francs en 1837. Tout emprunt doit être autorisé par l'administration publique, voire même par une loi dans le cas des communes, dont les revenus sont supérieurs à 100 000 francs [30].

2. Le niveau architectural

Au cours du XIXe siècle, les pouvoirs publics accordent aux hôtels de ville un nombre important de services et cela du fait que son acquisition de l'édifice est obligatoire. Le cas des mairies-écoles est significatif puisque dès 1833, d'après la loi Guizot « *les communes de plus de trois cents habitants ont l'obligation d'entretenir une école* » [31]. C'est ce modèle qu'on trouvera plus tard en Algérie, à travers l'exemple de l'hôtel de ville d'El-Ghazaouet, à Tlemcen, en 1882. (**Fiche N°3, Vol II, p.59**)

Au niveau des décisions, le service des bâtiments civils est la seule instance de contrôle des constructions publiques, qui en 1848 se décentralise, avec la mise en place des conseils départementaux. Une décentralisation pareille permet de réaliser des travaux communaux importants sous le second empire, d'où l'émergence d'un grand nombre d'hôtels de ville.

Le décret du 25 mars 1852 ordonne que l'ensemble des procédures et des décisions doivent obligatoirement passer au niveau préfectoral, quelque soit le devis de l'édifice, tandis que le décret du 24 juillet 1867 introduit la décentralisation des décisions touchant les réparations et l'entretien des édifices, à condition que les dépenses ne dépassent ni un cinquième des revenus de la commune, ni la somme de 50 000 francs.

Cependant, il faut attendre la loi du 05 avril 1884, portant sur l'organisation municipale, pour réduire le contrôle des préfets sur les constructions, dont la dépense dépasserait la limite des ressources ordinaires de la commune [32]. L'article 114 de la même loi, renforce d'ailleurs davantage les prérogatives municipales en accordant aux conseils municipaux l'approbation des plans et devis des constructions nouvelles. Désormais, les communes sont libres de se

faire construire l'hôtel de ville de leur choix [33]. Un état de fait qui marquant ainsi un tournant important en matière d'architecture des hôtels de ville et de leurs caractéristiques.

2.4. Les hôtels de ville au XXe siècle

Durant le XXe siècle, le rationalisme s'impose dans l'architecture des hôtels de ville. Au début de cette nouvelle ère, quelques architectes tentent d'échapper à un éclectisme répétitif dans la conception de ces bâtiments civils. Ces derniers utilisent non seulement des formes et des matériaux traditionnels dans un style très pur, basé sur l'équilibre des grandes masses architecturales, mais abandonnent surtout toute référence aux hôtels de villes anciens à la faveur d'une esthétique purement géométrique. L'hôtel de ville d'Euville (Meuse), construit de 1900 à 1904, dans un style Art nouveau, illustre parfaitement cette nouvelle attitude des architectes (voir **figure 1.9**).

Après la seconde guerre mondiale, la reconstruction des villes sur la base d'un système urbain nouveau va permettre d'appliquer systématiquement les principes de l'architecture moderne. Concernant particulièrement la reconstruction de leurs hôtels de ville, le cas de celui d'Abbeville est significatif. Cet édifice public qui est tombé en ruine sous les bombardements allemands, en mai 1940 (**figure 1.10**), date du XIIIe siècle et représente l'un des plus anciens édifices de France, symbolisant le pouvoir communal de la région, en abritant les édiles locaux et les services administratifs d'une mairie.



Figure 1.9 : L'hôtel de ville d'Euville [34].



Figure 1.10 : L'hôtel de ville d'Abbeville avant et après 1945 [35].

Reconstruit en 1958, le nouveau bâtiment reflète un style architectural du XVIIIe siècle, mais modernisé par l'utilisation des matériaux de la région telles que la pierre de Charente et la brique émaillée rouge (**figure 1.11**). Une telle alliance est censée rappeler l'architecture traditionnelle picarde des édifices publics et privés, comme le démontre si bien la citation suivante : Le choix des différents matériaux et éléments des façades de l'hôtel de ville et de ses abords permet de lui donner une place prépondérante au cœur de la cité [36].



Figure 1.11: L'hôtel de ville d'Abbeville [37].

La croissance rapide des villes et la création de nouveaux centres urbains ont mené l'architecture municipale vers d'autres formes. Placés sous le symbole de la diversité, l'édifice municipal conserve une place privilégiée et offre, plus précisément, un lieu de représentation du pouvoir en place. En réponse à une telle situation, chaque architecte apporte finalement des solutions originales, répondant d'une manière ingénieuse, à diverse configurations locales.

3. Les types d'hôtels de ville

Au Nord de la France, les échevins ont construit des hôtels de ville majestueux, qui sont le reflet autant de leurs statuts, que de la grande prospérité et de l'autonomie économique des villes. Cependant, deux autres types de bâtiments cohabitent avec ces derniers. Ils datent pour la plupart de la fin du XVe siècle et de la première moitié du XVIe siècle.

3.1. Les hôtels de ville à caractère militaire

Ce sont de petites forteresses parfois isolées ou quelquefois incorporées dans le mur d'enceinte de la ville, comme le cas de *Saumur* (**figure 1.12**). Ce premier exemple d'édifice construit au XVe siècle sur les bords de la Loire. Il est muni d'échauguettes octogonales et d'un simple campanile, avec de grandes baies donnant sur le fleuve.



Figure 1.12 : L'hôtel de ville de Saumur [38].

Le second exemple d'édifice est celui de *Vendôme* (voir **figure 1.13**), qui est situé dans la porte principale de la cité, défendant le passage du Loire. Il est marqué par deux tours épaisses, encadrant ainsi la porte, dont la construction remonte au milieu du XV^e siècle. Au début du XVI^e siècle, cet édifice reçoit quelques motifs décoratifs : un décor sculpté d'un style renaissant, une élégante frise et des médaillons.

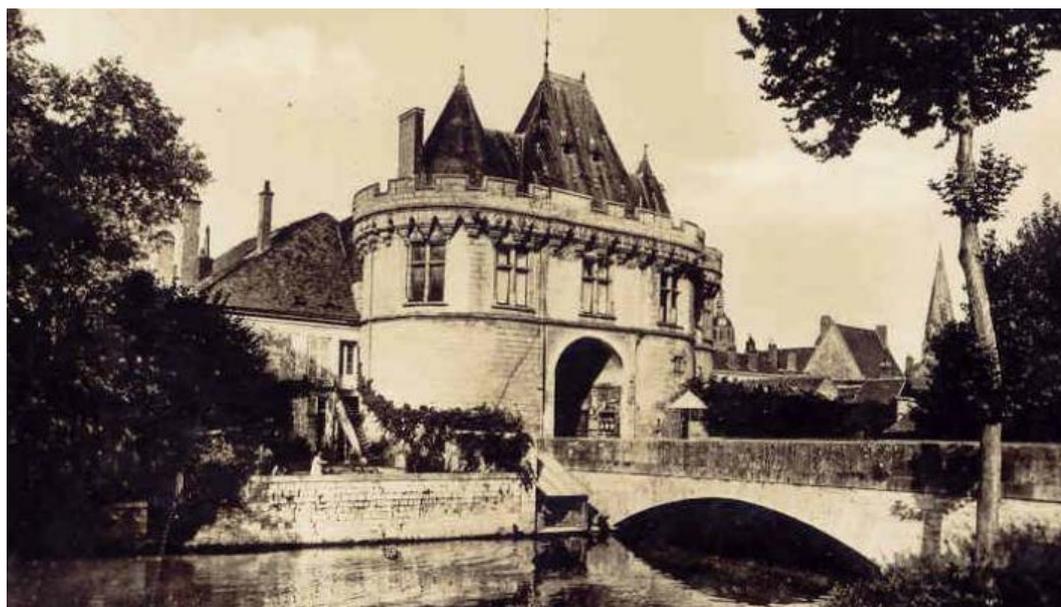


Figure 1.13 : L'hôtel de ville de Vendôme [39].

3.2. Les hôtels de ville à caractère palatin

Deux hôtels de villes illustrent cette catégorie : ceux de Beaugency et d'Orléans. A Beaugency l'hôtel de ville ne reflète pas un caractère militaire, car il est construit par un architecte du pays, Geoffry Biart, plutôt dans un style reflétant l'architecture de plusieurs châteaux de la contrée. Il date de la première moitié du XVI^e siècle. La façade est sculptée de motifs habituels, comme les rinceaux et les arabesques ou la Salamandre, emblème du roi François premier (I), (voir **figure 1.14**).

Dans la ville d'Orléans, la maison communale est appelée : la maison aux créneaux [21]. L'une des caractéristiques de cet édifice réside dans le fait qu'il possède un beffroi. Il s'agit d'une tour carrée, antérieure d'un siècle à la dite construction, car datant plus exactement de la première moitié du XVI^e siècle. L'édifice est marqué par les mêmes éléments décoratifs que ceux observés à

Beaugency. On remarque que l'hôtel de ville d'Orléans reflète timidement le style renaissant (voir **figure 1.15**).

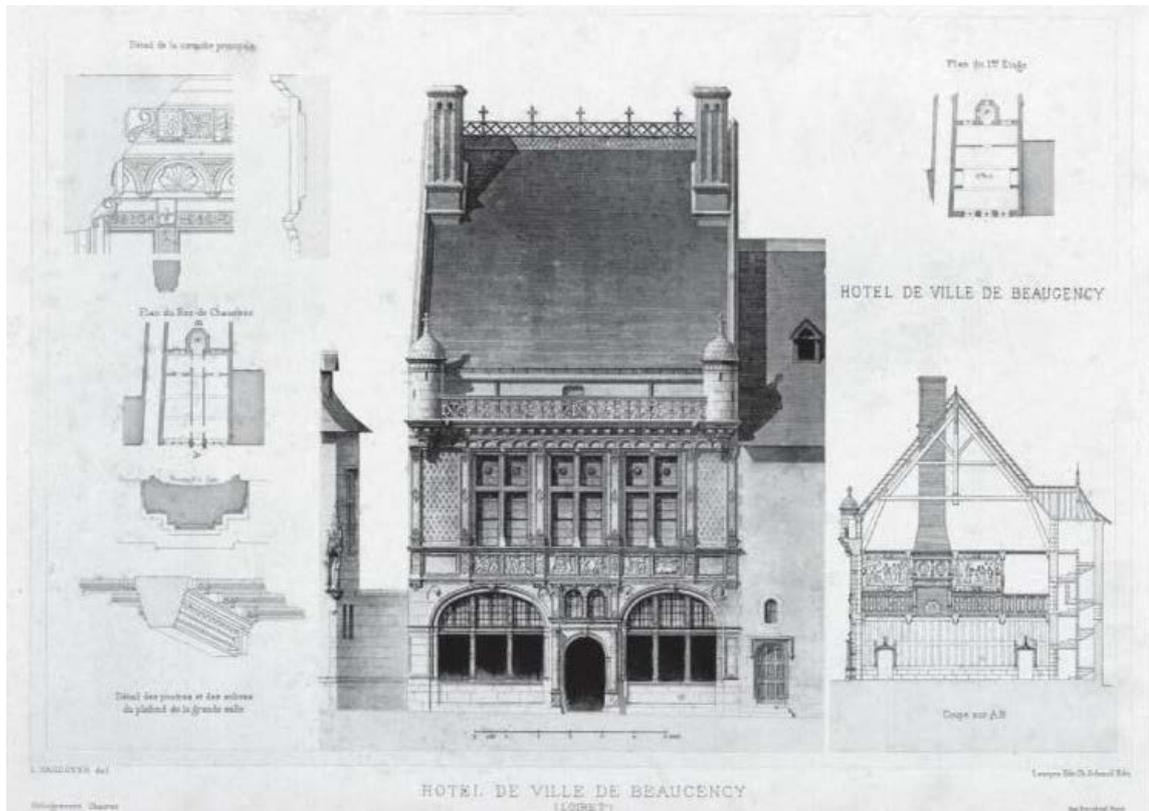


Figure 1.14: l'hôtel de ville de Beaugency [21].



Figure 1.15: l'hôtel de ville de Beaugency [40].

4. Les fonctions de l'hôtel de ville

Selon Jacques Levron ; Les mairies ! Elles sont aujourd'hui dans toutes les cités, le centre d'attraction des habitants. C'est la maison commune ou l'on doit se rendre pour les actes les plus importants de notre existence : la naissance, le mariage, le décès... [1]. L'hôtel de ville est un bâtiment d'utilité publique par excellence, c'est un édifice municipal, ou siège le gouvernement de la cité. A son émergence au moyen âge, l'hôtel de ville avait un rôle commercial et de gestion ; un endroit où les artisans et les hommes de métiers réunissent leurs activités tout en défendant leurs intérêts.

Au XVIIe siècle, on lui attribue ensuite deux fonctions. Selon la disposition intérieure des espaces, le rez-de-chaussée est affecté aux activités commerciales, alors que l'étage devient un espace de réunions, permettant aux édiles de discuter à propos de leurs préoccupations. Au fil du temps, avec le développement des communes, les fonctions de cet édifice évoluent.

D'un point de vue politique et administratif, la grande Encyclopédie de l'architecture met l'accent sur la diversité des fonctions liées à l'édifice, abritant à la fois les services communaux gestionnaires des affaires locales et les représentants des intérêts de l'état. Aussi l'hôtel de ville ou la mairie représente l'édifice où se traitent les affaires privées de la commune, c'est le lieu où siège l'administration, représentant les intérêts collectifs de l'état dans la circonscription communale [41].

L'histoire de Paris est faite de ses bons rapports avec la Monarchie, mais aussi des luttes contre le pouvoir royal. C'est d'ailleurs de l'hôtel de ville que parte l'émeute, et à chaque fois qu'un régime est renversé, le nouveau pouvoir s'installe provisoirement dans ce même édifice.

L'hôtel de ville est mêlé aussi à la vie nationale. Les échevins étaient toujours tenus à associer la municipalité aussi bien aux joies, qu'aux triomphes de la monarchie et du royaume. Un lieu de célébration des fêtes, des repas, des bals et des feux d'artifice pour les mariages princiers et la naissance des dauphins. Ils sont considérés aussi comme espace d'accueil pour les rois étrangers venant en France et se rendant dans la commune. L'hôtel de ville est la première structure à

visiter. Ainsi, l'hôtel de ville accomplit parfaitement la fonction administrative qui lui incombe, grâce à ses différents espaces intérieurs : la salle du conseil, le bureau du maire, les bureaux de conseillers municipaux.

L'hôtel de ville ne possède pas seulement des espaces à vocation administrative, mais recèle aussi des espaces à destination économique : des celliers ou des appentis pour stocker des matériaux, tel que le bois, la brique, la pierre, l'ardoiseetc. Par ailleurs, la tenue des conseils est assez souvent accompagnée par certaines cérémonies religieuses, intégrées à l'hôtel de ville sous forme d'oratoire, ou sous forme de chapelle.

Pendant la seconde moitié du XVI^e siècle, et dans le contexte particulier de la militarisation des villes frontières, l'hôtel de ville inclut désormais un corps de garde. Enlart Camille atteste, en effet, que, l'organisation militaire de la ville prenait ses racines dans l'émergence de la commune [42]. Ce qui permet de favoriser pour cette fonction, l'aménagement d'un ensemble d'espaces nécessaires à cette dernière.

5. L'hôtel de ville et l'organisation des territoires

Le développement économique favorise une autonomie aux villes, lesquelles vont mettre en œuvre de grands projets urbains .Certaines d'entre elles se trouvent dans l'obligation de créer dans une nouvelle trame urbaine dense, un ensemble cohérent, réunissant des fonctions séparées; économiques, administratives, judiciaires, politiques et militaires. Tandis que d'autres villes optent, dans un premier temps, pour le réaménagement de l'espace urbain existant et le remodelage du parcellaire environnant, par la création ou l'aménagement d'une place et son hôtel de ville et par le percement de nouvelles voies. Ce qui reflète en grande partie le rapport de force entre la cité médiévale et l'émergence d'un pouvoir urbain.

Le choix de l'emplacement de l'hôtel de ville n'est pas inopiné. Situé dans une rue principale, assez souvent prolongeant la porte de la commune, ce dernier est doté d'une place, au milieu de laquelle les habitants se réunissent, affirmant ainsi la symbolique renaissance du pouvoir municipal, face au pouvoir seigneurial dominant.

Ce n'est qu'à partir du XIII^e siècle, que le pouvoir communal va réduire l'autonomie des anciens bourgs. Il rassemble les bâtiments épars autour de la place de la cité, à proximité du siège de leur pouvoir, dans les lieux stratégiques de la ville pour des fonctions économiques et symboliques.

Au moyen âge, dans les villes neuves, d'un tracé régulier, la place du marché et la foire bordent l'hôtel de ville. Ces places restent privilégiées par le gouvernement communal. Tandis que dans d'autres villes la densité d'un urbanisme anarchique ne permet pas d'adapter une telle solution.

Au cours du XVII^e siècle, l'aménagement d'une place est systématiquement lié à celui de l'hôtel de ville, laquelle est située en face de ce même édifice. Celle-ci répond aux nouvelles exigences de l'urbanisme classique. Certaines places sont ornées soit par des fontaines, telles que (Lyon, Paris et Aix en Provence), soit par un monument à la gloire du souverain comme à Arles.

Pendant les XVIII^e et XIX^e siècles, le statut de la ville change, ses ressources financières s'améliorent, sa place comme centre de redistribution évolue, les espaces à vocation économiques, pouvaient occuper alors une place plus ou moins importante. Les bâtiments sont construits autour d'une cour qui distribue l'ensemble des édifices. Au vu de cette situation spécifique, la place de l'hôtel de ville est aménagée en jardin. C'est un état de fait pareil qu'on retrouve plus tard en Algérie, durant le XIX^e et la première moitié du XX^e siècle, pour les hôtels de ville qui sont édifiés en situation coloniale (voir **Infra. p. 152**).

6. Conclusion

Au terme de ce chapitre, il nous paraît important de revenir sur quelques acquis. En effet, la lecture critique de l'état des savoirs nous a permis de définir trois concepts fondamentaux :

Le premier concept se rapporte au contexte d'émergence de la typologie des hôtels de ville en France, qui découle d'une origine commerciale, engendrée par l'autonomie économique des villes, et favorisant davantage la spécificité et la gestion des métiers ainsi que la hausse des intérêts des pouvoirs municipaux.

Le second concept concerne la symbolique de l'édifice :

- 1) L'hôtel de ville est un symbole d'une autorité locale, assez souvent reflétant une liberté communale ; un édifice au service des édiles par excellence.
- 2) L'hôtel de ville reflète l'image d'une prospérité architecturale et urbaine des cités.

Le troisième concept, renvoi à l'évolution de la typologie des hôtels de ville à travers les siècles, laquelle est régie par l'influence de plusieurs paramètres, comme les changements administratifs et politiques d'une part, ou les contraintes économiques et architecturales d'autre part, qui affectent largement le fonctionnement de la commune. Un état de fait, qui donne ainsi plus d'autonomie aux collectivités pour le choix des projets, en enrichissant et en compliquant les programmes.

Au final, l'évolution des fonctions et le rôle attribués à l'hôtel de ville dans l'échelon municipal, va marquer inéluctablement ses caractéristiques et spécificités architecturales, adoptant ainsi des typologies et des styles différents, tout en renforçant la symbolique de l'édifice, vecteur d'une identité communale.

Alors que, pour les colonies Française telle que l'Algérie, l'hôtel de ville est considéré comme le premier maillon pour l'organisation de l'administration coloniale, le volet politique de l'édifice l'emporte sur toute autre fonction.

Première partie : L'hôtel de ville entre émergence et évolution

CHAPITRE 2

STYLES ET CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES DES HOTELS DE VILLE EN FRANCE

1. Introduction

Le premier chapitre a retracé brièvement le contexte d'émergence des hôtels de ville en France, l'évolution de leur typologie à travers les siècles, leurs différentes fonctions et leur contribution à l'aménagement des territoires.

Quant au second chapitre, il aborde les différents styles architecturaux des hôtels de ville, leurs mutations ainsi que leurs facteurs d'influence. Il porte aussi un intérêt particulier à l'étude des diverses caractéristiques architecturales, spécifiques à cette typologie de bâtiment officiel, ainsi que les éléments de permanences qui la représentent le plus : le beffroi, la galerie, le gabarit en R+1 +comble, le perron et la disposition des espaces intérieurs.

Du point de vue méthodologique, le choix des exemples est fait de manière à construire un état de l'art complet autour de la question du style et des caractéristiques architecturales distinguant la typologie des hôtels de ville en France, durant les XIXe et la première moitié du XXe siècle.

Afin d'apporter des éléments de réponse aux cas d'hôtels de ville appréhendés en Algérie dans le cadre de notre présente étude, on sera amené à faire des recoupements avec les traits caractéristiques de cette typologie distingués en Métropole, ensuite vérifier si cette dernière présente des similitudes ou des différences.

A travers ce deuxième chapitre, on tentera d'apporter des éléments de réponse au questionnement suivant : *quelles sont les caractéristiques architecturales inhérentes aux hôtels de ville en France durant le XIXe et la première moitié du XXe siècle ?*

1.1. Etat des savoirs sur la question

Pour enrichir ce chapitre, nous avons jugé utile de dresser un bref état des savoirs, autour de la question des caractéristiques architecturales des hôtels de villes en France. Les traités et les ouvrages sur l'architecture s'intéressent tous à la question des hôtels de ville comme typologie, et plus particulièrement à leurs caractéristiques architecturales. Parmi les plus célèbres et les plus significatifs, on note l'ouvrage de J. L. Durand, intitulé Précis des leçons d'architecture [2]. J. L. Durand recommande, que la conception d'un hôtel de ville adopte le carrée comme module de base, selon une formule démultipliant.

D'après lui, les proportions d'un tel édifice doivent être aussi en harmonie avec la taille de la commune, tout en intégrant des points essentiels du programme (une salle du conseil, des bureaux, un immense vestibule, le tout relié par des couloirs). Qui selon lui ; Plus que la forme et les proportions, la disposition est le seul élément permettant à un bâtiment de proclamer son statut d'édifice public [2].

Sur le plan stylistique, ce même auteur, tout en optant pour des styles variés, privilégie un modèle respectant la composition classique de l'architecture et fournit une grammaire de base, pour la plupart des hôtels de ville monumentaux construits en France, durant le XIX^e siècle. Selon lui, peu importe le style ou les proportions, ce qui importe est la disposition. Marquant d'emblé la variété des styles et des solutions proposées pour un tel bâtiment.

De son côté, Paul Abadie s'est penché sur la recherche d'une symbolique dans l'utilisation du style des libertés communales, lors de sa conception de l'hôtel de ville d'Angoulême [43]. S'agissant d'un bâtiment devant signifier le pouvoir municipal, l'auteur insiste sur l'adoption du style communal, en harmonie avec les principaux monuments anciens pour chaque hôtel de ville.

En revanche, Viollet-le-Duc, dans son XIII^e Entretien [4], réclame le programme comme un élément important dans la construction d'un hôtel de ville. Selon l'auteur, la rupture se produit dans l'ordonnance et le mode de construction, engendrant ainsi un changement d'échelle. De ce fait, il propose un type idéal d'hôtel de ville : un édifice en trois parties, deux corps latéraux, symétriques par

rapport à un corps central en rupture complète d'échelle et de mode de construction.

1.2. Le style entre définitions et concepts

Pour ce qui est de la terminologie, le mot Style vient du grec E-utilos et du latin stilus et désigne un petit poinçon en métal servant à écrire, à graver. Il signifie, dans un sens figuré, un type, une disposition ou une apparence ; c'est une manière particulière de concevoir et de réaliser une œuvre architecturale, qui caractérise une époque, une région ou même une école.

D'après l'Encyclopédie de l'architecture et de la construction, le style, dans le sens figuré, est un ensemble de qualités propres aux œuvres de l'esprit, nées sous l'influence d'une cause commune dont l'impulsion puissante laisse son empreinte comme gravée sur toutes les productions et sert à écrire la civilisation d'une époque. Ces qualités générales, indispensables aux œuvres de la pensée, pour traduire fidèlement les aspirations intellectuelles et morales ou les besoins matériels de cette époque arrivée à son maximum de puissance, seront conséquemment la pureté, la propriété, la précision, la clarté, le naturel et la convenance [44].

De plus, la nature des différents styles architecturaux fut clairement exprimée, dans certaines formes caractéristiques des plus anciennes techniques appliquées aux premières nécessités de la vie [45].

Alors que dans certains cas, on trouve un style par typologie architecturale ; tel que le style néo-classique au XIXe siècle référence clé des bâtiments publics pour indiquer la noblesse de leurs fonctions [46].

1.2.1. L'analyse d'un style

Selon Gottfried Semper, deux éléments influençant sur l'incarnation du style d'une œuvre architecturale, qui sont à considérer : le premier comprend les exigences de l'œuvre, qui reposent sur certaines lois de la nature, et sont les mêmes en toute circonstance.

Quant au second élément, il renvoie à l'ensemble des influences extérieures agissant sur l'interprétation de l'œuvre ; tel que le concepteur, le commanditaire, le terrain et le climat.

L'analyse stylistique d'une typologie architecturale, conçue en une période donnée, est difficile à mener, car elle est largement conditionnée par la personnalité du maître d'œuvre. Elle tient compte de toutes ses influences, de son apprentissage et de ses références culturelles en matière d'histoire de l'architecture.

En dépit de ces difficultés, notre analyse stylistique de la typologie des hôtels de ville; produite en Algérie pendant la période de la colonisation française, n'avait pas d'autre choix que de dépendre largement de l'étude des profils des architectes et des commanditaires. De ce fait, notre étude se basera sur des recoupements de résultats d'exemples élaborés en France durant cette même période de l'histoire (voir **Infra, p.53-64**).

1.2.2. Le style et le matériau

Le style dépend aussi d'un autre paramètre : **le matériau**, un élément qui importe beaucoup dans la matérialisation de ce dernier. Sur ce point le baron Rumohr, un des meilleurs écrivains allemands, donne un aperçu concernant ses recherches sur l'art Italien. Selon cet auteur ; Le style est la prise en compte par l'artiste des exigences spécifiques des matériaux avec lesquels le sculpteur crée ses objets et les peintres les représentent [46].

A propos de la question du style, on doit prendre en ligne de compte trois systèmes : le système historique, le système ethnographique et le système matériel.

Il convient enfin de préciser qu'il existe deux types de styles :

- **Le style absolu** : dominant toute la construction
- **Le style relatif** : qui change en fonction de la destination de l'objet, touchant les proportions d'une forme ; c'est une manière de raccorder les différentes parties entre elles [47].

1.2.3. Le style composite

Le style et le type sont deux termes intimement liés. Les modifications, opérées sur les œuvres architecturales et par conséquent sur leurs matériaux, vont produire de nouveaux types, des formes secondaires, donnant ainsi naissance à un nouveau style : un style composite.

Selon Gottfried Semper, les styles qui résultent de ces traitements secondaires furent des styles composites, participant d'une part ; des types et des conditions stylistiques des anciens matériaux utilisés pour les traiter, participant d'autre part ; au style approprié à la nouvelle matière choisie et à la manière de la traiter [45].

Tandis que pour Jean-Marie -Pérouse de Montclos, l'identification des formes doit précéder l'interprétation historique, les styles ne s'identifiant eux-mêmes que par référence à ces formes. [48]

D'après la théorie de Guizbourg, le style est influencé, voir même conditionné par plusieurs paramètres qui sont : les paramètres politiques, la culture et le contexte général.

En suite, Paul Rouaix, ajoute qu'en histoire de l'art, la transition ne se fait jamais brusquement d'un style à un autre, c'est par étapes successives et par déformation du style ancien, que se construit et se forme un style nouveau ; ce sont ces déformations qui deviendront par la suite l'embryon du style nouveau [49].

De ce fait ; chaque style passe par trois phases [50] :

1. **La première** : l'invention de nouvelles techniques constructives.
2. **La deuxième** : l'apogée, qui signifie la maturité par le perfectionnement des formes et des types de construction.
3. **La troisième** : le vieillissement du style, qui est engendré par une surcharge, un excès des décorations, ce qui va marquer une disparition progressive du style.

2. Les styles des hôtels de ville en France à travers les siècles

2.1. Le style des hôtels de ville du Moyen-âge à la renaissance (XIIe-XVe siècle)

Les hôtels de ville conçus en cette période; sont majoritairement caractéristiques du style architectural des châteaux [51]. Le plus représentatif est le style de Louis XII (1495 à 1525 / 1530), qui est un style de transition, marquant un passage très court entre deux époques éblouissantes, la période Gothique et la Renaissance. Le style de Louis XII, peut se résumer en un mot comme celui, dont les monuments présentant le même aspect général que ceux du XVe siècle, mais, en y regardant de plus près, révèlent une certaine proportion d'idées, détails et ornements italiens [52].

2.1.1. Les caractéristiques de ce style

L'hôtel de ville, édifié durant le moyen âge et la renaissance, englobe l'ensemble des éléments de composition nécessaire à la fonction : **le balcon** et **un beffroi** en forme de tour à plusieurs pinacles, situé au centre de la façade. Le bâtiment est composé de trois vastes nefs d'égale largeur, déployées sur deux niveaux et ponctués par de grandes fenêtres à lancettes amorties par une rose au **tympan**. La disposition des espaces intérieurs est matérialisée par une salle de prison au RDC ainsi que deux grandes salles logées, à l'étage, de part et d'autre d'un vestibule central.

La silhouette générale et la composition d'ensemble appartiennent à l'architecture religieuse médiévale. Les détails d'écriture relèvent, en revanche, de l'architecture civile, voire même militaire. Ainsi, le crénelage des murs gouttereaux, les pignons à redents et **les échauguettes** aux angles illustre cette dernière tendance, à titre d'exemple pour l'hôtel de ville de Compiègne (voir **figure 2.1**).

D'autres caractéristiques s'ajoutent à savoir : la généralisation dans l'utilisation de la brique et de la pierre. Utilisation de hauts toits à la française avec des tourelles d'angles. Les façades sont munies d'escaliers hélicoïdaux. Le décrochement des lucarnes et l'apparition de loggias. L'apparition de la contre-courbe brisée, l'anse de panier et l'arc en accolade, ainsi que les festons, l'arc en cloche, les pinacles et les lancettes, la coquille, les putti ailés. Utilisation des

piliers et des pilastres à rinceaux. L'emploi des Colonnes torsées et losangées et les fenêtres en travées.

2.1.2. L'analyse à travers un exemple

L'hôtel de ville de Compiègne se présente sous trois corps principaux : un corps central et deux corps de retour d'équerre. La partie centrale est dominée par un beffroi, couronné par deux clochetons, une flèche et deux tourelles poivrières, une horloge dans un attique et trois picantins qui sont reliés par une balustrade sculptée (**figure 2.1**). La façade mesurant 47m de haut sur 24m de large, elle est flanquée de deux tourelles en encorbellement, reliant à la naissance du toit une balustrade flamboyante.

D'après Arthur de Marsy, la façade est monumentale, il ya une volonté affichée d'éblouir, et de marquer la puissance urbaine, retrouvée à cette époque par des emprunts au vocabulaire architectural des édifices religieux [53].

Le toit est marqué par deux lucarnes à gables flamboyants, avec deux lions en guise de girouette .Les grandes fenêtres à croisées sont encadrées de statues de dais flamboyants.

Selon Edouard Corroyer, l'architecture civile était arrivée au XVe siècle à une prospérité si grande que, par un effet de réaction qu'il est intéressant de noter, tout au moins, elle apporta des modifications à l'architecture religieuse d'où elle était sortie, en lui transmettant certaines formes, comme l'arc en accolade ou en anse de panier, adoptées dès la fin du XV siècle et pendant le siècle suivant, qui fut, du reste, l'apogée de l'architecture civile [54].

Notons que la plupart des auteurs, se rejoignent pour confirmer que la grande période des hôtels de ville en France, commence au moment de la décadence de l'architecture religieuse, à partir de la fin du XIVe siècle et jusqu'au XVIe siècle.

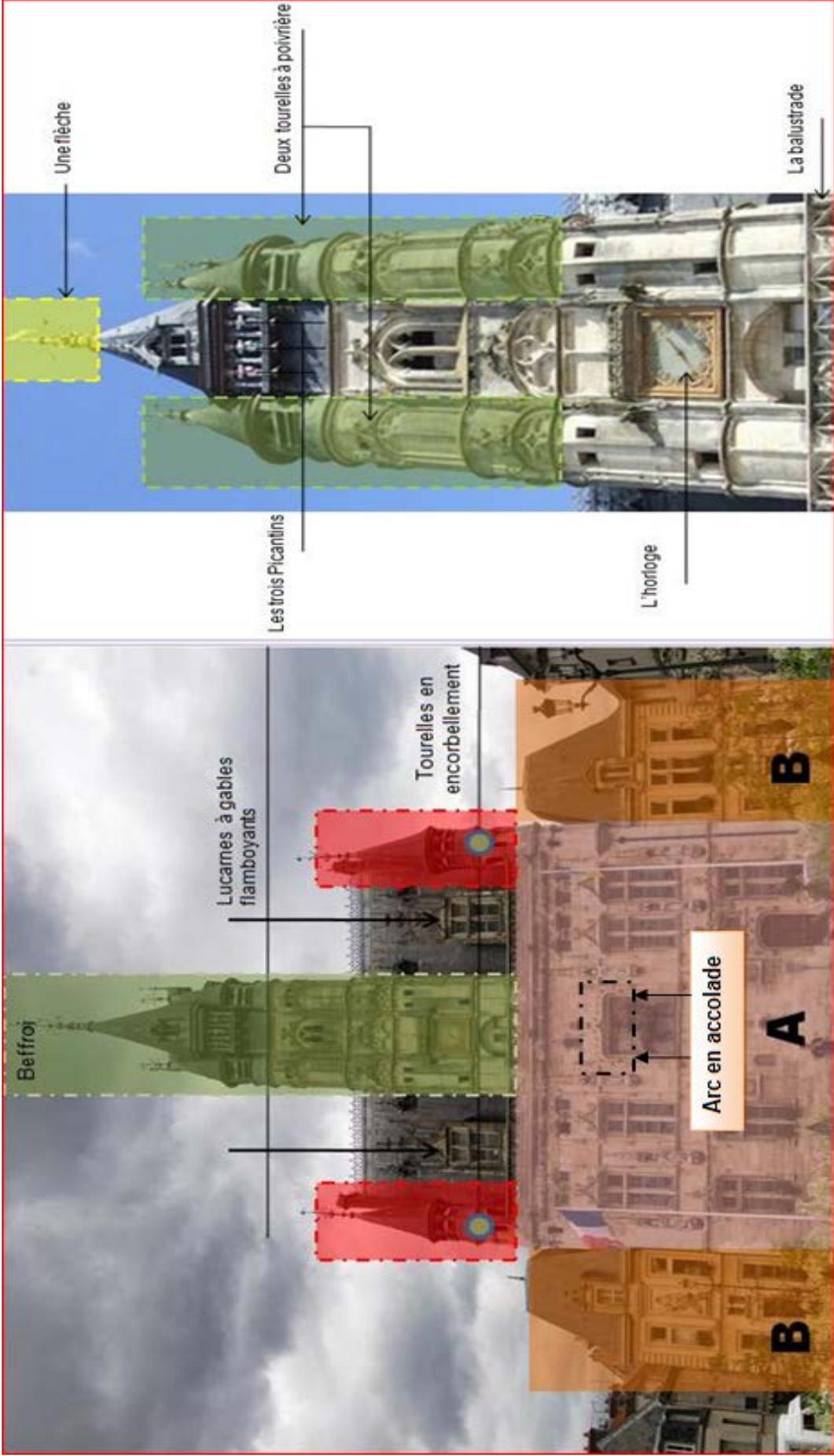


Figure 2.1 : La composition de l'hôtel de ville de Compiègne.

2.2. Le style des hôtels de ville de l'ancien régime (XVIIe-XVIIIe siècle)

A cette période, il n'existait pas un style architectural propre aux hôtels de ville. Assez souvent les architectes en charge de leur conception proposaient des plans très divers, qui s'inspiraient beaucoup de l'architecture privée, comme l'hôtel particulier, la maison bourgeoise ou le château. C'est aux intendants, auxquels appartenait désormais l'initiative, favorisèrent la diffusion du style officiel qui caractérise l'architecture des hôtels de ville du XVIII^e siècle [55].

Les grandes villes sous les règnes d'Henri IV, de Louis XIII et de Louis XIV se dotent d'hôtels de ville majestueux, d'un style classique tels que les hôtels de ville Bourges, Beaugency et Orléans. Un tel constat laisse penser que l'architecture des hôtels de ville, sous l'ancien régime, est avant tout un hommage à l'architecture officielle de la Monarchie.

2.2.1. Les caractéristiques de l'Architecture municipale de l'ancien régime

Les édifices municipaux de l'ancien régime se présentent sous forme de monuments imposants avec six pilastres colossaux et un campanile. Ponctués par l'utilisation des colonnes ioniques, une alternance dans l'utilisation de la brique et la pierre, des statues de guetteurs.

La façade sculptée de divers motifs, rinceaux et arabesques avec des campaniles comportant, un étage bordé d'une balustrade et couronné d'un clocheton.

Le tout marqué par l'utilisation des différents ordres faisant référence à l'architecture des châteaux : trois corps de bâtiments avec un corps de logis central, deux corps latéraux flanqués par deux pavions.

2.2.2. L'analyse d'un exemple : l'hôtel de ville de la Rochelle

La ville de la Rochelle se dote entre 1595 et 1606 d'un hôtel de ville, un édifice dans le style Henri IV-Louis XIII (voir **figure 2.2**). D'un plan traditionnel, précédé d'une cour rectangulaire, l'édifice se compose d'un Rez-de-chaussée, entouré d'une galerie reposant sur des pilastres cannelés. La voûte de ces galeries est marquée par les initiales H et M, discret hommage rendu au souverain et à son épouse Marie de Médicis. Les aménagements intérieurs et l'ornementation prennent plus d'ampleur et de richesse. Au premier étage, les baies sont encadrées de colonnes corinthiennes qui alternent avec des niches.

Celles-ci abritent des statues cardinales : la Force, la charité et la foi. L'ensemble est couronné par un haut toit, percé de lucarnes. L'édifice est de caractère classique et reflète encore la référence Italienne.



Figure 2.2 : L'hôtel de ville de la Rochelle [56].

Au XVIII^e siècle, de nombreuses localités envisagent la construction de leurs hôtels de ville. Un mouvement qui va prendre plus d'ampleur surtout les cinquante dernières années de l'ancien régime. Cette nouvelle dynamique est justifiée par l'évolution des conditions politiques (un détachement du pouvoir central) d'une part, et l'élévation générale du niveau de vie d'autre part.

Dans les villes les plus modestes, les hôtels de ville ressemblent à de simples maisons bourgeoises, où seul un petit campanile permet de les distinguer. Ce dernier comporte un étage bordé d'une balustrade et couronné d'un clocheton.

Il en est autrement pour les grandes villes, car les architectes optent pour le plan traditionnel de bâtiments entourant une cour tels que Nancy et Toulouse. Leurs hôtels de ville sont à la hauteur de leur importance territoriale (**figure 2.3**), et (**figure 2.4**). Plus particulièrement, au sud de la Loire, les hôtels de ville sont souvent d'une forme massive, les campaniles se réduisent à de petits beffrois et une tourelle en fer forgé.



Figure 2.3 : L'hôtel de ville de Nancy [57].



Figure 2.4: L'hôtel de ville de Toulouse [58].

Pour un souci de conformité avec les modèles parisiens, les édiles exigent certaines caractéristiques architecturales comme la disposition d'une cour et jardin, un toit brisé couvert d'ardoise (p.ex. Beaucaire), (voir **figure 2.5**).



Figure 2.5 : L'hôtel de ville de Beaucaire [59].

2.3. Le style des hôtels de ville en France au XIXe siècle

Durant la première moitié du XIXe siècle, la France connaît plusieurs contraintes, tant dans sa politique intérieure que sur ses frontières. Cependant, comme solution à ce contexte difficile, et afin d'y remédier, les architectes tentent de construire une identité architecturale française de la renaissance aux dépend de l'influence architecturale italienne. Il s'agit d'un mouvement qui se radicalise au tournant du XXe siècle, à travers le recours à un ensemble de caractéristiques spécifiques, à savoir: les colonnes, le balcon, le campanile, des constructions où se mêlent le gothique et la renaissance Allemande.

D'après Gustave Flaubert, les mairies construites dans la première moitié du XIXe siècle se réfèrent toutes plus ou moins au néo-classicisme dans la composition et dans le vocabulaire employé [60].

Après la Révolution, l'ensemble du territoire français se voit divisé en petite localité, ayant toute la même structure. Les communes deviennent alors des cellules élémentaires à la base de l'organisation administrative du pays.

Sous le second empire et notamment durant la troisième (IIIe) République, les communes optent pour la construction d'hôtels de ville neufs, en puisant leurs références dans plusieurs styles : classique, renaissance ou même gothique et en

faisant appel à l'utilisation de portes majestueuses surmontées d'arcatures en anse de panier, et à des façades ornées de frises et de médaillons sculptés. Or, du temps de Napoléon III, les architectes adoptent le style renaissant, imité de l'architecture classique. Un style symbolisant une identité nationale de la France.

Jusqu'à la fin de la Monarchie de juillet, le vocabulaire classique demeure la règle, puis un autre parti sera pris pour une expression architecturale, favorisant plutôt l'adoption du style gothique. Les citations de l'architecture de la Renaissance se maintiennent dans la construction des hôtels de villes jusqu'à la fin du siècle [41].

Selon la taille, on distingue trois types ; allant d'une simple mairie de village à un hôtel de ville digne de l'image de chaque localité :

➤ **La mairie minimale :**

C'est le type le plus simple et le plus modeste sur le plan de la qualité architecturale, Il est assez souvent adopté pour les mairies de villages, dont la recherche d'une forme et une structure élémentaires, répondant à un simple besoin de fonction était primordiale (voir **figure 2.6**). Marquée par l'utilisation d'un matériau local, telle que la brique ou la pierre, cette mairie minimale est érigée en un point stratégique du village soit à l'entrée, soit à côté de l'église, soit enfin sur la place du marché.

Selon Pérouse de Montclos, cette structure est le type le plus nouveau et pourtant le moins contrôlé par le conseil des bâtiments civil, est la mairie minimale, la mairie à une pièce, dont on trouve quelques exemples, dans les villages et au bord des routes, ou même la mairie au château qui fut sans doute la solution la plus largement répandue dans la première moitié au XIX e siècle , cela n'avait ni prétention, ni architecture, ni style et par conséquent, est passé inaperçu [61].



Figure 2.6 : La mairie de Borest (Oise) [62].

➤ **La maison commune :**

Dans les petites villes et les petites localités, l'importance est beaucoup plus donnée aux règles de l'architecture vernaculaire. A Saint-Chamas, par exemple, l'hôtel de ville affiche l'allure d'une maison bourgeoise. Seule l'entrée est rehaussée par des éléments architectoniques et décoratifs permettant d'annoncer la fonction de cette construction (voir **figure 2.7**).



Figure 2.7 : L'hôtel de Saint-Chamas [63].

➤ **L'hôtel de ville :**

L'hôtel de ville est un édifice, présentant une richesse architecturale en termes de programme et de forme, exprimant ainsi une forte identité communale. On distingue la mairie de l'hôtel de ville, par sa taille et la richesse des communes auxquelles il se réfère [64]. Il présente une variété stylistique importante et une prospérité pour ce qui est des matériaux et procédés constructifs.

Les hôtels de ville construits en particulier durant la deuxième moitié du XIXe siècle, sont caractéristiques de plusieurs styles; les plus significatifs sont: le style Renaissance, néo-classique, le style gothique, le style éclectique et le style communal.

L'adoption du style néo-classique est encouragée par la grande publicité consacrée à la reconstruction de l'hôtel de ville de Paris (**figure 2.8**), incendié en 1871, puis reconstruit en 1874. L'hôtel de ville de Paris possède en effet une histoire liée à celle d'une symbolique nationale ; celles des droits des libertés des institutions de Paris.



Figure 2.8 : L'hôtel de ville de Paris [65].

Quant au gothique, il représente le second style choisi pour les hôtels de ville. Il apparaît en France dès le XIXe siècle, au moment précis où son

instauration est encouragée par l'émergence de perspectives d'un nouveau style national (voir **figure 2.9**).

D'un point de vue politique et esthétique, les références à cette période de l'histoire sont concrétisées à travers des pensées éclectiques et un vocabulaire renouvelé. Cependant, en corrélation avec les mêmes principes, l'objectif est de créer une architecture pour le XIXe siècle, adaptée aux différentes exigences du programme, mais tout en restant fidèle à la tradition Française.



Figure 2.9 : L'hôtel de ville de Roubaix [66].

Par ailleurs, le style éclectique qui puise ses références dans l'architecture de la renaissance, s'est également exprimé à travers certains hôtels de ville, mais sous la condition qu'il soit l'expression d'une architecture nationale, dans la continuité de celle du Moyen Age.

Au moment où le mouvement de laïcisation de l'état connaît un retentissement sans précédent, ce même style éclectique tend à avoir de plus en plus l'avantage de convenir à la construction des hôtels de ville. L'un des exemples les plus remarquables exprimant ce style n'est autre que l'hôtel de ville de Tours (**figure 2.10**).

L'hôtel de ville de Tours est construit de 1896 à 1904 (inauguration officielle en septembre, alors que sa première pierre est posée le 24 mai 1898 par Félix

Faure), sous la direction de l'architecte Victor Laloux. L'imposant balcon du premier étage est soutenu au rez-de-chaussée par quatre immenses Atlantes réalisés par le sculpteur François-Léon Sicard.

L'hôtel de ville est composé d'un grand et majestueux **corps de bâtiment central** (de sept travées) encadré de **deux ailes** en retour d'équerre. Au centre de la façade s'élève un **beffroi** muni d'un **clocher**.

L'entrée principale est précédée par un péristyle, reposant sur des colonnes, au dessus s'élève selon le cas, un campanile ou un beffroi. Deux ailes flanquent le corps central le plus souvent occupé au premier étage par la salle du mariage.



Figure 2.10 : L'hôtel de ville de Tours [67].

On note enfin que le style communal, est dit d'un style puisant ses références dans l'environnement immédiat. Assez souvent porteur et révélateur de l'identité locale d'une commune, c'est l'un des styles les plus représentatifs du XIXe siècle.

Dans les villes à forte identité patrimoniale, celles qui possèdent déjà des édifices faisant fonction de mairies, de style gothique ou renaissance, le nouvel hôtel de ville que l'on se propose de construire, comme celui d'Angoulême par

exemple, adopte un style qui se conforme à l'environnement immédiat, de façon à affirmer l'ancienneté de la municipalité à travers celle de ces bâtiments existants (voir **figure 2.11**).

Au milieu du XIXe siècle, le contexte politique de la France est marqué par un mouvement de libération par rapport au pouvoir féodal. Ce phénomène d'affranchissement des communes du moyen Age, s'est d'ailleurs concrétisé par l'obtention des chartes communales. D'ailleurs, un tel contexte n'a pu certainement qu'influencer la conception de l'hôtel de ville d'Angoulême. D'autant plus que le pouvoir bourgeois du Second Empire, trouve une légitimité historique dans cette évocation des bourgeois du moyen Age.

Notons que l'hôtel de ville d'Angoulême, s'étend sur l'emplacement de l'ancien château féodal et inclut aussi certains de ses éléments. Comme la ville d'Angoulême est marquée d'une identité architecturale médiévale, l'architecte à travers sa conception a été amené à répondre à la nécessité d'harmoniser le bâtiment communal avec les constructions anciennes. Il a opté pour un vocabulaire et un style d'expression, concrétisés par l'utilisation et par l'intégration des éléments du château ancien dans cette nouvelle construction, à l'exemple des deux tours, dont l'une datant de la fin du XIIIe siècle et l'autre du XVe siècle.

La conception d'ensemble favorise, quant à elle, l'utilisation de formes symboliques, permettant d'adapter le style à la fonction. Il s'agit, en effet, d'un bâtiment qui répond à trois vocations : pouvoir, administration et représentation. Ces trois fonctions étaient traitées de manière différente : le pouvoir par le cabinet du maire, des adjoints, occupant l'aile Nord, l'administration quant à elle prend place dans les ailes Est et Ouest. Pour l'expression l'utilisation d'un vocabulaire architectural du Moyen Age, élargissant le XIIIe siècle, pour l'aile Nord, celle du beffroi.

De ce fait, l'édifice reflète le pouvoir municipal à travers un ensemble de caractéristiques, identifiées comme suit :

D'abord, la présence du beffroi et ses cloches, comme référence à ceux des Provinces du Nord, c'est un pinacle symbole du Moyen Age avec l'octroi d'une charte communale. Puis l'ensemble est muni d'une tribune, affectée aux discours, sous le beffroi, au niveau du premier étage du bâtiment, ainsi que les deux

tourelles sur la cour encadrent l'ancienne tour, des colonnes, des ogives, des contreforts et des fenêtres à rémoises, référence à l'architecture défensive, caractérisant ainsi l'édifice avec un ensemble de sculpture et de décoration tel que ; la sculpture médiévale qui est omni présente, faisant partie intégrante du style communal.

Dans la conception de l'hôtel de ville d'Angoulême, l'architecte Abadie concrétise un double objectif ; celui d'allier le volet fonctionnel à la symbolique représentative de l'édifice, qui selon lui : l'hôtel de ville d'Angoulême, est un édifice qui s'inscrit parfaitement dans la production d'architecture de son époque, satisfaisant aux exigences de la vie publique [43].



Figure 2.11 :L'hôtel de ville d'Angoulême [68].

Dans le cas de l'Algérie; l'hôtel de ville de Cherchell, illustre parfaitement ce contexte. C'est en effet la conception d'un édifice représentatif du pouvoir à l'intérieur d'une ville chargée d'une forte identité locale. L'architecte chargé de la conception de l'hôtel de ville en 1904, a mis en avant le fait que Cherchell était une ancienne province Romaine, et s'est préposé d'adopter comme concept clé, le style communal gréco-romain propre à la ville, (voir **Infra.**, p. 203).

2.4. Le style des hôtels de ville en France au XXe siècle

Pendant les deux guerres mondiales, les beffrois des hôtels de ville ont servi de repère pour ajuster les tirs des canons allemands, car ces derniers visaient surtout à supprimer ces symboles des nations en détruisant une grande partie d'entre eux. Juste après la deuxième guerre mondiale, certaines communes ont eu recours cependant à la reconstruction identique de leur hôtels de ville, en argumentant le fait qu'ils représentent des édifices, bien adaptés à leurs fonctions et d'une beauté remarquable.

Force est de constater que les styles les plus illustratifs en France, durant le XXe siècle, demeurent le style régional, le style art nouveau, le style art déco et le style moderne :

Le style régional est spécifique à une région donnée, tel que le Nord de la France, qui accueille une architecture d'hôtel de ville de style palatin. A ses débuts, ce style ne s'est appliqué que pour ressusciter l'esprit local des constructions. Néanmoins, avec les guerres et les destructions qu'elles ont causées, son adoption s'est concrétisée à une échelle plus importante.

Selon Pérouse de Montclos, le régionalisme prend ses modèles dans l'architecture vernaculaire, en effet, il dénonce les méfaits de l'historicisme, du modernisme, ou du parisianisme, le commerce interlope et international des formes savantes. La dictature de l'école des beaux-arts, les reconstructions des deux guerres ont été des temps forts de l'histoire du régionalisme [61].

L'une des caractéristiques les plus représentatives de ce style est l'utilisation des matériaux locaux : la pierre et la brique émaillée rouge. La reconstruction de l'hôtel de ville d'Abbeville de 1958 à 1960 (Supra en chapitre I) en avait fait usage, comme ce fut le cas pour l'architecture traditionnelle picarde marquant les édifices publics et privés anciens.

Le respect de l'identité du lieu et l'adaptation de l'architecture au contexte local, sont deux concepts qui ont permis de hisser l'architecture régionale vers le style **Art nouveau**, dès la fin du siècle. L'hôtel de ville de Templeuve en représente un exemple parmi d'autres (**figure 2.12**). Ce bâtiment intègre les

revendications et l'expression des rationalistes par les volumes intérieurs et ceux de la façade et la cage d'escalier.

Lors de sa construction l'architecte a eu recours à l'utilisation de matériaux locaux moyennant une mise en œuvre traditionnelle. En effet, il est entièrement édifié en brique de remplissage, tout en réservant l'utilisation de la pierre bleue de Soignies, le bois de sapin et de pitchpin uniquement pour les menuiseries et la charpente.

Cependant, aucune recherche décorative ne ressort de l'édifice mis à part, celle qui découle de la composition du volume et de la mise en œuvre et la structure. Les éléments de compositions classique sont retravaillés, à l'exemple du beffroi, situé sur le pan coupé, qui est traité en pan de bois.

Au premier étage, la salle des fêtes déploie son vaste volume sous une charpente en carène laissée apparente, constituant ainsi la seule réponse au programme.



Figure 2.12 : L'hôtel de ville de Templeuve [69].

Après la première guerre mondiale, plusieurs communes connaissent une prospérité économique importante ; ce qui favorise l'amélioration de leur image urbaine. A ce titre, la reconstruction de leur hôtel de ville, s'est faite assez souvent dans le style des années trente; **le style art déco**. L'hôtel de ville d'Aubusson est l'un des exemples les plus illustratifs de ce style (voir **figure 2.13**).

Le bâtiment actuel est reconstruit à l'emplacement de l'ancien hôtel de ville, datant de 1826, de style néo-classique. L'édifice est de style art-déco, un choix fait par les architectes, afin de le différencier de l'ensemble des constructions environnantes.

L'hôtel de ville d'Aubusson se distingue par plusieurs spécificités architecturales :

Il est constitué d'un bloc rectangulaire de quatre niveaux, que divisent cinq travées. Ponctué par des volumes géométriques trapus et angulaires, avec des moulures décoratives. L'ensemble couronné d'un beffroi modeste de forme carré.



Figure 2.13 : L'hôtel de ville d'Aubusson [70].

L'adoption de ce style, va largement marquer la typologie des hôtels de ville en Algérie, au tournant des années trente, et notamment les édifices conçus pour la célébration du centenaire de la colonisation française (voir **Infra**, p. 222-223).

Au début du XXe siècle, certains architectes proposent des hôtels de ville dans le prolongement du style Art nouveau ; puis avec la mouvance du rationalisme, ils tentent de se détacher des références aux styles historiques, d'où l'adoption du **style moderne**.

Le vocabulaire du style moderne, s'exprime à travers l'utilisation des panneaux de béton blanc, du toit terrasse, des façades non porteuses, de plans ouverts et des fenêtres horizontales.

Parmi les exemples les plus représentatifs, on note l'hôtel de ville du Havre, (**figure 2.14**). L'ancien hôtel de ville du Havre, un édifice construit au XIXe siècle, dans un style Louis XIII. Il a été détruit en 1944, durant la deuxième guerre mondiale. Puis en 1945, les Havrais proposent en effet de le reconstruire à l'identique. Il sera réalisé entre 1952 et 1958, selon les plans d'Auguste Perret, architecte à qui l'on doit la reconstruction de toute la ville, après la seconde guerre mondiale.



Figure 2.14 : l'hôtel de ville du Havre [71].

3. Les caractéristiques architecturales et éléments de permanences

La typologie des hôtels de ville, regroupe un nombre important d'éléments de composition, indispensable à la fonction : le balcon, le beffroi, la galerie, l'édicule, programme et disposition intérieurs des espaces etc... Ces éléments exposent une permanence dans le temps, assurant ainsi la spécificité de l'édifice par rapport à d'autres typologies architecturales, (**figure 2.15**).

Selon Julien Guadet ; Presque autant que l'église, ils sont des monuments de tradition et de symbolisme historique. [...] Il n'y a guère que l'hôtel de ville qui

évoque l'idée de l'architecture purement municipale. [...] Loin de chercher à les justifier par une pensée rationaliste, l'horloge, le beffroi, la loggia (ou le balcon) sont des éléments d'architecture conservés par le respect et la tradition [3].

Au XIV^e siècle, le balcon d'honneur était une bretèche, une tribune en encorbellement, disposée sur la façade principale à proximité de l'entrée principale. Elle avait pour rôle, de proclamer les nouvelles ordinaires et extraordinaires, des sentences de justices et les notifications à caractères officielles.

De l'époque gothique à l'époque renaissante, elles ont constitué des éléments signifiants de la symbolique institutionnelle et architecturale, avant de disparaître au XVII^e siècle, pour être ensuite remplacées par un balcon d'honneur en pierre, avec des balustrades en pierre ou en fer forgé, ou devenir des loggias accessibles depuis des portes fenêtrées de l'étage noble.

Au Moyen-âge, les beffrois étaient une particularité des villes du nord de la France et l'actuelle Belgique (les anciens Pays-Bas). Pour plusieurs communes la construction d'un beffroi était symbole d'une autonomie municipale, favorisant ainsi l'obtention de certains droits à savoir : des droits de justice, de droits de règlements des temps de travail grâce aux cloches.

Le beffroi est une tour, participant à l'architecture de l'hôtel de ville, son caractère militaire résulte de son plan, évoquant l'image des tours maîtresses des châteaux comme d'adjonction fréquente à ses angles de tourelles, et de son couronnement par un parapet crénelé [42].

L'édicule accroché au sommet d'une campanile, ou à la façade principale de l'hôtel de ville, une horloge, qui à partir de la seconde moitié du XIV^e siècle, rythmait le temps des marchands, des artisans et des ouvriers, muni de figures masculines et féminines de bois ou de bronze, frappaient avec un marteau les heures du jour.

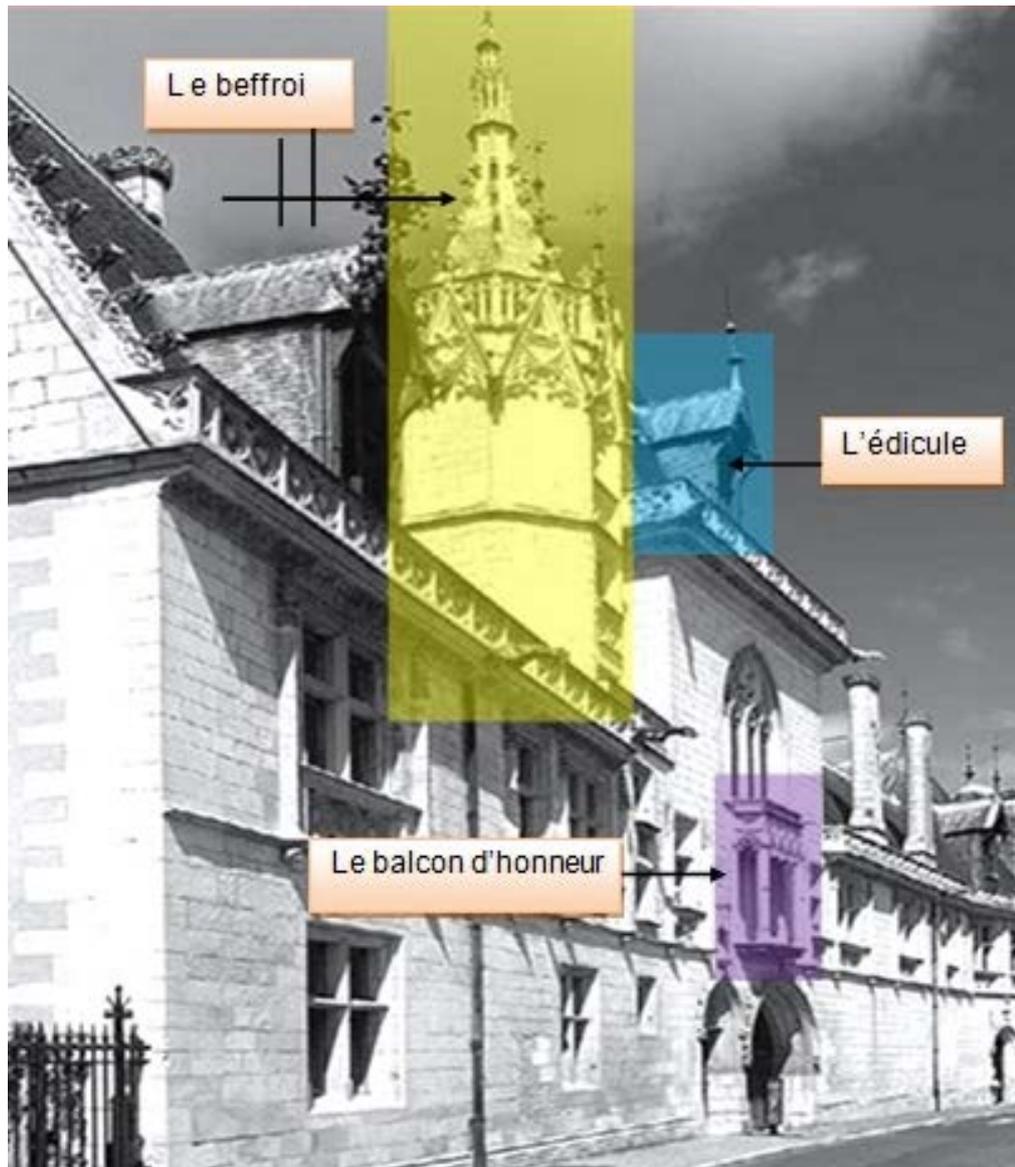


Figure 2.15 : Les éléments de permanences de l'hôtel des échevins [72].

Tableau 2.1 : Les différents éléments caractéristiques des hôtels de ville.

Élément architectural	La fonction	Illustrations
LE BEFFROI	<p>Durant la période médiévale, le beffroi était une tour de surveillance des cités, qui bien plus tard devient un élément symbolique de l'autonomie communale.</p> <p>Il assure une fonction commerciale et économique, des fonctions de justice ainsi qu'un bon nombre de fonctions administratives</p>	
LE BALCON D'HONNEUR	<p>Au temps des échevins, le perron est une bretèche ou tribune, faisant ainsi crier et annoncer les nouvelles, les notifications à caractère officiel et les recours des marchés, cependant au XVIIe siècle la bretèche devient un balcon d'honneur.</p>	
L'EDICULE	<p>C'est l'élément qui abrite l'horloge, sa première fonction est symbolique, elle reflète l'ampleur des temps des marchands par rapport à celui des religieux. La deuxième règle les heures du travail de la cité, muni d'un clocher appelle les citoyens à se réunir sur place.</p>	

En ce qui concerne les caractéristiques architecturales, les hôtels de villes se réfèrent à l'architecture religieuse par l'utilisation des colonnes et la galerie, ou encore à l'architecture militaire par le crénelage des murs gouttereaux, le recours aux pignons à redents et aux échauguettes au niveau des angles.

Pour la disposition des espaces intérieurs, la place du mur pignon au centre de la façade, assure une symétrie qui leur favorise une meilleure organisation : le musée de la ville, les différents bureaux, la bibliothèque au RDC. La salle de réunion, la salle de mariage, le cabinet du maire, la salle d'archive à l'étage.

4. Conclusion

Au terme de ce chapitre, il nous paraît essentiel de revenir sur certains acquis à savoir :

Premièrement, les hôtels de ville construits en France, à partir du XII^e siècle jusqu'à la fin de l'ancien régime, sont caractéristique du style et du vocabulaire de l'architecture classique renaissante. Dans la composition d'ensemble, seul le beffroi les distingue, figurant dans certains édifices et non dans d'autres. Il symbolise une autorité communale, donnant ainsi du caractère aux édifices (qu'il s'agisse d'un hôtel de ville ou d'une simple maison commune), conditionnés ainsi par leur situation dans la ville (sur la porte de la cité ou à l'intérieure de celle-ci).

Deuxièmement, le caractère des hôtels de ville au XIX^e siècle reflète une diversité dans la composition et dans le style. Ce caractère très varié des hôtels de ville est conditionné par un ensemble de changements administratifs, politiques, éventuellement ceux liés à l'évolution des projets et l'histoire de l'architecture ; ces derniers affectent tous, de près ou de loin, le fonctionnement des communes.

Pour la majorité de ces édifices, le style classique est de rigueur, car considéré comme héritage des modèles diffusés par le conseil des bâtiments civils. Ce style dominant mêle ainsi les caractéristiques de l'architecture antique à celles des références Italiennes de la renaissance et à celle de la France du XVIII^e siècle, tel que l'utilisation de colonnes, de balcons et de campaniles.

Troisièmement, l'architecture des hôtels de ville de l'ancien régime incarne l'architecture Royale, alors que celle du XIXe siècle symbolise l'autonomie des collectivités, plus du point de vue fonctionnel que formel.

Quatrièmement, le XXe siècle se caractérise en revanche par des styles plus rationalistes, émanant du développement des arts et de l'histoire de l'architecture, et en adoptant l'art nouveau, l'art déco et le style moderne qui majoritairement sont généralisés, par le mouvement de construction après les deux guerres mondiales.

Enfin, peu importe l'époque ou le style de l'hôtel de ville, les éléments de permanences restent les caractéristiques clés de cette typologie architecturale : le beffroi, le perron, la galerie, l'édicule, les inscriptions sur façade, le gabarit, le programme et la disposition des espaces intérieurs sont autant d'éléments préservés par souci de symbolique et d'expression de la typologie.

A travers ces deux premiers chapitres, nous avons retracé l'évolution de la typologie des hôtels de ville en France, ainsi que ses différentes caractéristiques architecturales. L'ensemble des conclusions ressorties vont nous permettre d'apporter des éléments de réponses, à l'étude de la typologie des hôtels de ville en Algérie durant la période coloniale française (notre objet de recherche), qui sera développée dans les chapitres suivants de la présente thèse.

Première partie : L'hôtel de ville entre émergence et évolution

CHAPITRE 3

LES HOTELS DE VILLE EN ALGERIE : NAISSANCE Et EVOLUTION D'UNE ARCHITECTURE COLONIALE OFFICIELLE

1. Introduction

La multiplicité des mairies et des hôtels de ville en Algérie, durant la période coloniale française, pousse à la réflexion sur le contexte de leur émergence et de leur évolution, aussi bien d'ailleurs que sur les raisons de leur conception et les modèles pratiques adoptés pour leur construction. Néanmoins, une relecture de l'histoire de l'Algérie durant cette période s'est imposée comme préalable à ce troisième chapitre qui aborde deux volets principaux : le premier volet s'applique à déterminer les différentes conditions, ayant favorisé l'émergence de la typologie des hôtels de ville, au moment où le projet architectural varie selon des notions d'ordre politique, social et technique. Le second volet tente de retracer l'évolution de cette typologie de 1830 à 1962, à travers les motivations ayant régi sa conception, et lesquels émanent d'une situation coloniale, qui en constitue une contrainte majeure.

On a été donc amené à vérifier ; si le contexte politique et économique en France à cette période avait largement influencé la naissance de cette typologie en Algérie, voire même conditionné les différentes considérations liées à sa conception. Il a fallu aussi qu'on explore le rôle qu'a joué cet édifice emblématique pour l'équilibre des pouvoirs en place, et d'en déterminer surtout l'expression de l'image renvoyée par ces mêmes pouvoirs.

Pour ce troisième chapitre, les deux interrogations suivantes ont suscité notre attention : *Comment le mouvement de construction de mairies et d'hôtels de ville se présente en Algérie durant la période de la colonisation française ? Est ce que leurs émergences et leurs évolutions relèvent du même processus d'émancipation municipale qui a caractérisé le XIXe siècle et la première moitié du XXe siècle en France ?*

2. Les conditions d'émergence de l'architecture coloniale officielle en Algérie à l'exemple des hôtels de ville

Un bref survol des conditions politiques laisse voir que la France a mené en Algérie plusieurs politiques entre 1830 et 1962 ; celles-ci peuvent être justifiées par un ensemble de facteurs : les changements du régime constitutionnels (en tout six régimes), les grands événements mondiaux et Européens les plus importants (la guerre franco-allemande de 1870, et celles mondiales de 1914-1918 et 1939-1945, la crise économique de 1929).

Considéré désormais comme une partie de la France, le territoire algérien qui était divisé en trois Beyliks (*Dar al-Sultan*, *Baylik al-Gharb* et *Baylik al-Sharq*) jusqu'en 1830, voit son administration et son commandement confiés, selon l'ordonnance royale du 22 juillet 1834, à un gouverneur général, relevant du ministre de la guerre.

Dix années plus tard, l'ordonnance royale du 15 avril 1845 maintient et soumet toujours ce même territoire d'outre-mer aux dispositifs législatifs et réglementaires de la métropole Française [73]. L'Algérie se trouve ainsi divisée en trois provinces : Alger, Oran et Constantine. Dans chacune d'elle, au moins trois types de territoires sont instaurés, un territoire civil, un territoire mixte et un territoire militaire, afin d'assurer un meilleur contrôle et une bonne gestion. Seulement, il a fallu attendre jusqu'en 1870, pour que soit désigné un gouverneur général civil, placé sous l'autorité du ministre de la guerre.

L'un des objectifs principaux du colonisateur est l'exploitation et la découverte du territoire, un territoire nouvellement conquis et méconnu. La première tâche consiste donc à sa découverte, par l'organisation d'un ensemble d'explorations scientifiques. Benjamin Stora le souligne d'ailleurs clairement en ces termes : L'armée se préoccupe assez vite de découvrir cet autre qui l'intrigue, la trouble et surtout lui résiste. Les militaires tentent de saisir de l'intérieur cette Algérie à peine conquise mais non comprise [74].

L'année 1880, marque le passage de la reconnaissance armée du territoire vers la consolidation de sa colonisation. Un tournant important dans l'histoire du pays, favorisant notamment l'émergence des hôtels de ville, comme typologie

architecturale au profit de la politique coloniale, une structure en perpétuelle évolution, impactée assez souvent par le contexte de la métropole française.

S'agissant des conditions économiques, il ressort que l'économie algérienne était particulièrement basée sur l'agriculture, durant la période coloniale. La situation géographique des différentes villes en constituait un facteur déterminant. En effet, les villes portuaires, comme Alger, Oran ou Annaba (ex-Bône), étaient non seulement des traits d'union avec l'outre-mer, de véritables agents et institutions commerciales avec l'extérieur, mais aussi des nœuds vitaux de la circulation économique.

En revanche, les villes intérieures, comme Constantine, Sidi-Bel-Abbès, Sétif ou Mascara, étaient de véritables relais des grands marchés agricoles ; leur développement était en perpétuel mouvement, conditionné par la culture et les cours du marché. Elles formaient de véritables lieux d'échanges ponctués par des points stratégiques avec les régions du Tell, productrices de céréales et de fruits, ainsi qu'avec les steppes et les domaines de l'élevage tels que Tiaret et Saïda. Dans ces villes, le nombre d'ouvriers est nettement plus faible qu'en France.

Les industries de transformation souffrent d'absence de main d'œuvre qualifiée, qui est assez souvent concurrencée avec le marché Européen, très bien équipé. L'Algérie coloniale ne dispose que d'industrie liée à l'agriculture et à l'équipement du pays : chimie (soufre et phosphates), construction mécanique, agro-alimentaire (minoterie, fabrique de pâtes alimentaires, conserverie), les industries locales (le bois, le métal, la poterie) et enfin les industries du bâtiment favorisées par le développement des villes.

De ce fait, la colonisation lie l'avenir économique de l'Algérie uniquement à l'agriculture et cela jusqu'en 1946 à travers un plan d'industrialisation [74], qui voit le jour le 15 octobre 1946, prévoyant l'installation de nouvelles industries en Algérie.

Du point de vue des conditions architecturales et artistiques, il est important de signaler que très tôt les arts et les sciences sont intégrés dans le projet de colonisation de l'Algérie.

En France, avant la révolution de 1789, l'architecte et l'architecture étaient au service du roi, d'où l'innovation en matière de style et caractéristiques architecturales, étaient limités. Mais juste après la révolution, l'architecture est enseignée à l'école des beaux-arts et n'est plus contrôlée par les pouvoirs publics, l'activité des architectes est ainsi plus libre, un élément encourageant ainsi la naissance d'une identité en matière d'architecture nationale, de création de nouveaux styles architecturaux, le tout avec harmonie et génie dont chaque bâtiment construit est unique.

Alors qu'en Algérie, au moment où le colonisateur dévoile ses premières intentions, la création d'une identité française en Algérie s'affirme, conçue et imaginée par les nouveaux arrivants (militaires, colons, savants et artistes), manifesté par un ensemble d'actions porté sur l'espace, les biens mobiliers et les biens immobiliers.

Un contexte qui va ainsi participer, à alimenter le répertoire national en matière de production architecturale des hôtels de ville, tout en favorisant le transfère de modèles en vogue dans la métropole en cette période de l'histoire, d'où l'adoption du style néo-classique, symbole d'une architecture nationale française.

La période allant du début de la conquête jusqu'à la fin du XIXe siècle est caractérisée par un vas et vient incessant entre les décisions de la métropole et celles de la capitale algéroise, par de nombreuses hésitations et par des projets provisoires. Ce n'est qu'au milieu des années 1850, que l'élément civil prend une importance croissante, surtout en matière de décisions pour la ville d'Alger. Ce qui va amener l'administration coloniale à concrétiser le label "Alger une capitale en devenir", en initiant des opérations et des projets de grandes envergures.

Le projet de Chassériau, de Mac-Carthy et de Genevay (1856-1858) propose, par exemple, la construction d'une nouvelle ville le long de la baie, d'où le dégagement d'importants espaces pour accueillir les principaux édifices à construire : l'hôtel de ville, la cathédrale, la bibliothèque et le musée, témoignant ainsi du nouveau regard porté sur le site d'Alger et la prise en charge de ses différentes caractéristiques physiques [75].

Ces concepteurs de projets expriment, en Algérie, des préoccupations hygiénistes semblables à celles qui se posent alors en France, en cette période ; la lumière, l'eau, la salubrité, l'hygiène et la verdure caractérisant ainsi l'ensemble des villes en Europe, d'où l'émergence des idées qui se développent sur le confort de la ville.

A travers plusieurs situations, surtout celles des grandes villes, la commande de projets d'hôtels de ville est concurrencée par celle d'autres édifices publics, tels que les écoles, les théâtres ou les cathédrales. Le conseil municipal soutient davantage la réalisation d'écoles et de lycées en raison de l'engagement et de l'intérêt porté envers l'instruction et le savoir. Il y va de même pour les théâtres, car ces projets intègrent des espaces de vente comme des boutiques, ainsi que des espaces de consommation (buvettes et cafeterias), assez souvent générateurs de revenus pour les communes, leur favorisant ainsi un essor économique important. Si l'on croit Gérard Monnier, la priorité est donnée à la construction, à titre d'exemple, de ce théâtre, achevé en 1853, qui passe bien avant la construction d'un hôtel de ville ou d'un palais de justice [76].

Au regard de la stabilité que les institutions acquièrent, le XXe siècle se distingue nettement du siècle précédent. La construction d'un hôtel de ville participe à l'émergence de l'image d'un pouvoir autoritaire.

3. Genèse historique des hôtels de ville en Algérie de 1830 à 1962

Bien avant qu'elle ne soit un symbole communal, la mairie apparaît d'abord comme un outil au service de l'administration coloniale. En France, elle désigne le siège de l'administration municipale, alors qu'en Algérie coloniale, la mairie ou l'hôtel de ville désigne un bâtiment de gestion et de contrôle, ou se tient l'administration coloniale.

En Algérie, au début de la colonisation, l'expression "hôtel de ville" est rarement utilisée, car considéré comme introduisant une monumentalité étrangère aux édifices. En cette période, l'édifice abrite uniquement la salle de réunion, le bureau du maire, un cabinet pour les archives et deux autres bureaux.

3.1. La mairie entre installation provisoire et réadaptation de maisons

Généralement, l'installation de la commune est conditionnée par le choix d'un siège. En Algérie, la naissance des mairies et des hôtels de ville avait été toutefois retardée pour des raisons autres que les contraintes financières ; leur édification était plus conditionnée par l'ampleur des travaux urbains envisagés et les contraintes sociales rencontrées. Devant l'absence d'un siège municipal, les décisions d'ordre politique, sociale ou économique, et surtout l'avenir de la municipalité, étaient discutés provisoirement dans la maison du maire

Le siège municipal ne s'est pas exprimé de la même manière dans les trois départements principaux d'Alger, d'Oran et de Constantine (voir **Infra**, p. **170-179-188**). A la différence d'Oran, Alger et Constantine ne possèdent d'hôtel de ville digne de leur rang territorial, qu'à partir de 1903 pour Constantine et 1951 pour Alger. Une telle absence est justifiée par plusieurs situations et préoccupations en rapport avec l'aménagement du territoire et son exploration, ou encore avec les contraintes politiques, financières et sociales, voire surtout avec les difficultés d'implantation liées à la topographie du terrain et aux problèmes du foncier (le cas de Constantine).

Pour remplir ses fonctions, la municipalité se trouve, à travers ce contexte, dans l'obligation d'adapter des structures existantes aux nouvelles exigences de la mairie ; un endroit où le conseil municipal pouvait se réunir, pour prendre des décisions concernant plusieurs domaines de la vie urbaine : la voirie, la justice, la police, la santé, ...etc.

Dans le cas d'Alger, la construction d'un hôtel de ville, digne d'une deuxième métropole française, s'est concrétisée bien tardivement (1935-1951). Auparavant, seule l'occupation de structures existantes était de rigueur durant plus d'un siècle, soit de 1830 à 1951, sous prétexte de plusieurs paramètres : les uns concernent l'ampleur des actions urbaines et le réaménagement des espaces, en fonction des besoins du Génie militaire, tandis que les autres ; mettent en avant l'intérêt porté à la dotation de cette capitale, de véritables caractéristiques d'une ville moderne.

Au lendemain de la conquête française, la première mairie élit domicile au palais dit *Dar Khedaouedj al-Amiya*, qui est situé au n°9 de la rue Socgemah

(Hôtel Bacri) (fig.01). La mairie d'Alger a été ensuite transférée vers la maison sise au n°120 de la rue Porte Neuve, en septembre 1839 (voir **figure 3.1**). Les comptes de gestion (conservés aux ANOM), indiquent à titre d'illustration, les recettes et les dépenses comptabilisées pour l'acquisition et le transfert de cette mairie de *Dar Khedaouedj al-Amiya* vers la maison n°120 de rue Porte Neuve.

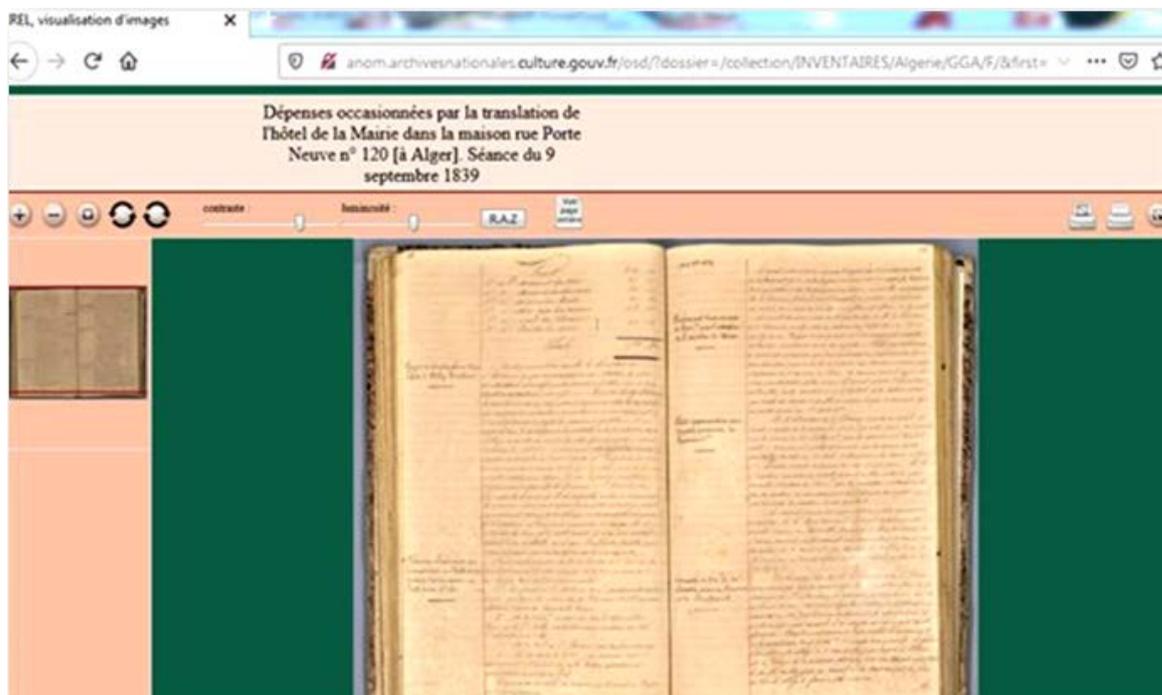


Figure 3.1 : Dépenses occasionnées par la translation de l'hôtel de la mairie, dans la maison rue porte Neuve, n° 120 (Alger), Séance du 9 septembre 1839 [77].

En analysant le contenu de ce procès-verbal exprimé ainsi : Toujours sur la proposition de Mr le directeur de l'intérieur, le conseil est d'avis qu'il y a lieu d'importer les fonds de réserves prévus au budget municipal de l'exercice courant :

- 1° Le paiement de M^r Leville le 20/9 prochain de somme de 750^f, pour le loyer d'une maison sise rue porte neuve, n° 120, qui sera affectée à l'avenir au service de mairie.
- 2° Celui de 1500^f, au même, pour prix les objets laissés par M^r Leville dans la dite maison, estimés par Mr l'architecte de la ville.
- 3° Celui de 500^f, à M^r Bassano, pour les frais de courtage.
- 4° Enfin une dépense de 2000^f, jugée nécessaire pour le déménagement de l'ancien hôtel de la mairie, réparation et appropriation de ce nouveau local, les loyers de cet immeuble seront prévus réglementairement au budget de l'exercice

prochain [78], de nouveaux éléments de réponse s'ajoutent. La mairie est signalée sous le terme **d'hôtel de mairie**, alors que plus tard dans d'autres correspondances, lors de la construction des mairies de villages (**Infra, p. 80-89**), elle est désignée plutôt par mairie. La nuance dans cette acception terminologique prend en ligne de compte la monumentalité accordée à l'édifice situé en plein capitale, d'autant plus qu'Alger est considérée comme nouvelle capitale en devenir.

Le procès-verbal permet d'attester aussi la présence d'une première mairie installée à *Dar Khedaouedj al-Amiya*, ensuite le déménagement de cet ancien hôtel de mairie vers la maison sise au 120, rue Porte Neuve. Au moins quatre dépenses sont comptabilisées : le loyer, les frais de remboursement, de courtage, de déménagement, de réparation et d'appropriation de ce nouveau local. A cette période de l'histoire, on note déjà la présence d'un architecte de la ville chargé des édifices en question (un point qui sera développé plus tard en partie II du chapitre I). Sa mission consiste soit dans le réaménagement et l'adaptation d'anciennes structures, soit dans la construction de nouvelles mairies.

En 1845, les fonctions de la mairie augmentent nettement et ses propres espaces ne suffisent plus. Le conseil municipal, représenté par l'architecte voyer E. Petit, approuve alors le projet d'agrandissement des bureaux de cette mairie installée dans la maison n°120, rue Porte Neuve. Mais, à cause de la configuration dense du tissu ancien et des problèmes de mitoyenneté des constructions, le projet n'a pas été mis en œuvre, amenant la mairie vers un nouveau transfert au quartier du Vieux Palais (voir **figure 3.2**), précisément à la rue Bruce, dans un bâtiment neuf annexé à la direction de l'intérieur.

L'évolution de la société et de la population ont encouragé le maire d'Alger, M. Gazane, et son conseil municipal à transférer la mairie du quartier du Vieux palais vers le boulevard de la République en 1883 (**figure 3.3**). Cet immeuble datant du XIXe siècle a rempli les fonctions de mairie pour la ville d'Alger jusqu'à l'inauguration du nouvel hôtel de ville en 1951 (voir **figure 3.4**).

L'édifice en question n'est autre que l'ancien hôtel d'Orient. L'un des premiers bâtiments construits le long du Boulevard de l'impératrice, en 1865, qui était assez souvent fréquenté par les hiverneurs anglais [9]. A cause des

nuisances sonores du contexte, le bâtiment ferme définitivement ses portes pour accueillir la mairie en 1883.

Extrait du guide d'Alger, de la police d'Etat. M.Gazane étant maire. Chevalier lui a succédé.	
ANCIENNE MAIRIE BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE (Tél. 286-00 Standard)	
Rez-de-chaussée.	Etat-Civil - Copie conforme - Cartes d'identité - Légalisation - Cartes électorales - Rue Jules-Ferry : Certificats de vie.
Entresol	Mariages - Déclarations de naissances - Etat-Civil - Bans et locations.
1 ^{er} Etage	Cabinet du Maire - Secrétaire général, 1 ^{re} - 2 ^e Division.
2 ^e Etage	Adjudications et traités - Cabinets d'adjoints - Bureaux militaires - Syndicat de Force Ouvrière - Association 8-Novembre - Ligue des Familles Nombreuses - Maison de la Résistance - Anciens Combattants musulmans - Association Musicale et Artistique de l'Afrique du Nord.
3 ^e Etage	Voirie - Service du Logement (Réquisition) - Immeubles vétustes.
4 ^e Etage	Ravitaillement général départemental.
Etat-Civil Musulman (entrée rue Jules-Ferry).	
ADMINISTRATION — SERVICES PUBLICS	
Abattoirs d'Alger, rue Polignac.	710-58
Allocations Familiales, 52, avenue Général-Yousouf.	699-93
Assemblées Algériennes, boulevard Carnot.	332-50
Base d'Hydravions, 2, rue de Cherbourg.	671-54
Bourse du Travail, rue Massieu-de-Cierval.	359-78

Figure 3.2 : Extrait du guide de la police d'état indiquant la répartition de la fonction à l'intérieur [77].



Figure 3.3 : L'ancienne Mairie d'Alger de 1883-1951



Figure 3.4 : Le nouvel hôtel de ville d'Alger 1939-1951, située au boulevard de la république [77].

S'agissant de Constantine, elle devient le chef lieu de préfecture en 1849. Une année plus tard, le premier plan d'alignement et de nivellement de cette ville ancestrale est produit par une commission spécialisée d'ingénieurs des Ponts et chaussées et du Génie militaire.

La commune de Constantine est enfin créée le 18 juillet 1854. Son maire, en tant que premier magistrat représentant le pouvoir exécutif à la tête de la municipalité, a choisi de s'installer dans le quartier européen, au cœur d'un îlot,

dont l'emplacement recevra plus tard l'hôtel de ville. Selon M. Biesse-Echelbrenner, en 1855, un certain nombre d'immeubles domaniaux furent concédés à la commune en bordure du ravin ouest, pour l'installation de la mairie, en particulier une vieille mosquée et des maisons qui l'entouraient [79].

Le conseil projette d'établir, au cours de l'année 1858, la caisse d'épargne devant faire partie des services municipaux, mais il se heurte à l'insuffisance du bâtiment et décide de prospector pour un espace plus grand, formé d'un ou de deux immeubles, et ce jusqu'à ce que le projet de l'hôtel de ville soit réalisé. Or, ce projet est rejeté pour au moins deux raisons : la situation financière de la commune ne permet pas de couvrir l'acquisition de nouveaux terrains ou la transformation de locaux existants. Par ailleurs, l'édification d'un bâtiment officiel, comme l'hôtel de ville, doit s'étendre sur de longues années et nécessite un financement important.

Ce n'est finalement qu'à la fin de 1860 que deux maisons, du nom de *Hamouda* et de *Trouette*, ont été acquises, après que le conseil ait adhérer à l'unanimité au projet de leur acquisition en 1859 [80]. Le conseil municipal, dans la séance du 22 novembre de cette même année, avait voté en effet la somme nécessaire à leur appropriation immédiate afin d'y installer provisoirement les locaux de la municipalité : bureaux, grande salle du conseil, logement du maire et toutes les dépendances (R4, 22 novembre.1860-25r).

L'insuffisance et le délabrement de ces espaces occupés jusqu'ici par la mairie amène le maire *Chevalier* à classer le projet de construction de l'hôtel de ville parmi les travaux les plus urgents. L'étude est confiée par ses soins à Pierre Arbuix, architecte et agent communal chargé des bâtiments. L'avant projet est signé en date du 15 février 1883 (**figure 3.5a**). Mais, avant de le présenter à l'ensemble du conseil municipal, composé du maire, de deux adjoints et neuf conseillers municipaux dont figurent des représentants des musulmans, il a fait l'objet de remaniements subordonnés à l'accord du maire.

Cinquante ans après l'institution de la commune, l'hôtel de ville est finalement inauguré en 1903 par le président Emile Loubet [81]. Grâce à cette œuvre architecturale, construite entre 1895 et 1902. Constantine se dote

désormais d'un monument symbolique du pouvoir municipal, se référant aux édifices hérités de la métropole française (**figure 3.5b**).

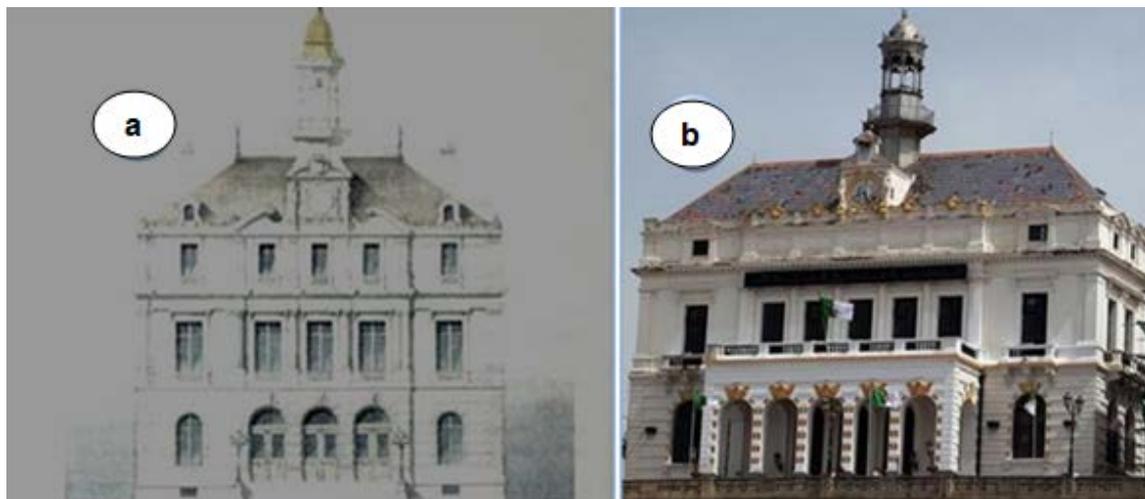


Figure 3.5 : (a) Façade de l'avant projet de l'hôtel de ville de Constantine, (b) Photo de la façade actuelle [82].

En ce qui concerne l'adaptation de structures existantes en mairies dans les villages coloniaux, il est utile d'aborder particulièrement le cas de Hassi-Bou-Nif. Notons qu'avant 1848, la conquête française avait progressé dans les environs d'Oran, avec la mise en place, par le général Lamoricière, d'un vaste projet de colonisation, dit le triangle de colonisation [83]. Ce territoire de forme triangulaire, ayant pour sommets : Oran, Mostaganem et Mascara, et pour étendue environ 80 000 hectares, s'est distingué par le fondement d'une vingtaine de nouveaux villages, dont notamment Hassi-Bou-Nif.

Ce village situé à 15 km d'Oran, sur la route menant à Mostaganem et à environ 20 km de la plage, adopte pour plan un parallélogramme rectangle organisé en six rues. Sa population d'origine française avait connu une augmentation progressive à partir de 1855.

De 1848 à 1856, le conseil municipal du village de Hassi-Bou-nif siégeait encore dans la maison du maire Fleurus [83]. Avec l'évolution des tâches confiées à la municipalité, l'architecte en chef de la préfecture d'Oran soumet un plan d'appropriation des espaces d'une ancienne boulangerie du village Hassi-Bou-Nif au préfet d'Oran. Par une lettre datée du 30 juin 1856, le préfet présente, à son tour, au Ministre de la guerre, le devis estimatif des travaux d'appropriation des

ces espaces, tout en lui justifiant le choix d'emplacement et le changement de domiciliation du siège municipal [84], (voir **annexe A.1**).

Le 22 septembre 1870, Hassi-Bou-nif est hissé au rang de commune de plein exercice. Un tel changement de statut a favorisé la reconstruction de la façade afin de doter la mairie d'une expression bien marquée d'un bâtiment de pouvoir (**figure 3.6**).



Figure 3.6 : La mairie d'Assi-Bou-Nif après son appropriation [85].

3.2. La Construction des premières mairies

En Algérie, le mouvement de construction des premières mairies débute bien avant l'instauration de la loi municipale du 05 avril 1884, laquelle exige, pour chaque commune, soit la construction d'un bâtiment nouveau, soit la réadaptation d'un édifice ancien afin d'abriter la mairie ou l'hôtel de ville.

Dans les grandes villes, les chefs lieux des départements, réadaptent des structures existantes (Alger et Constantine) ou construisent de nouveaux bâtiments (Oran). Or, dans les petites localités ou villages, le siège du conseil municipal, occupe généralement un bureau dans la maison du maire. Avec l'évolution des fonctions attribuées à l'échelon municipal, la construction de siège de mairies devient plus que nécessaire. Conditionnée par un contexte de colonisation, la mairie exprime la manière dont s'opère le pouvoir municipal. En effet, elle témoigne, selon D. Geffroy, de la relative polyvalence, du caractère

indéfini de l'édifice public, mais perd de sa pertinence à mesure que s'affirme la fonction de maire [86].

Le mouvement de construction des mairies est conditionné par plusieurs paramètres et facteurs politiques : d'abord, l'administration municipale est largement dépendante des autorisations préfectorales ; ensuite la mairie est considérée comme un instrument de pouvoir à des fins politiques. Par ailleurs, la richesse de la commune et l'importance de sa population encouragent sa liberté en matière de construction de mairies, d'autant plus que ses capacités financières en constituent une contrainte supplémentaire.

L'administration coloniale, toute étant attentive au respect des procédures de réglementation, encourage et soutient la construction de mairies. En Algérie, nous avons retracé avant 1870 la construction d'un ensemble de mairies, réparties sur les trois départements : cas de Médéa et Blida pour le département d'Alger, Annaba (ex- Bône), Skikda (ex-Philippeville) pour le département de Constantine et Mostaganem, Tlemcen, Rivoli, Relizane, le village Saint Louis, Ain-Nouissy et le village Ain- Tedelès pour le département d'Oran.

3.2.1. Le département d'Oran

Au département d'Oran, la ville de Mostaganem qui était tenue par une garnison turc jusqu'en 1830, a été placée sous le commandement du Général Desmichels, dès le mois d'avril 1833. En début de l'année 1848, sa propre commune est enfin créée avec les annexes de Mazagran, Ouréah et Kharrouba, tandis que le décret du 27 juillet 1848 l'érige, quelques mois plus tard, en sous préfecture [83]. Mostaganem s'agrandit au fur et à mesure que la colonisation évolue, peuple l'arrière plan du pays et met en place des communications avec les régions de l'intérieur. Dans ce contexte, elle va connaître de réels changements, comme le percement de rues et de boulevards, sur la base des modèles de villes Européennes. Les tâches municipales qui lui sont administrées évoluent aussi ; son rôle s'accroît, favorisant ainsi la création de plusieurs bâtiments communaux, tout en rehaussant l'image de son rang territorial.

Durant la période allant de 1834 à 1848, le siège municipal de Mostaganem demeure confiné dans un bureau loué chez le maire Cosman [85].Après son changement de statut en 1848, un bâtiment lui à été affecté, lequel plus tard, vers 1850, servira d'assise pour l'emplacement de l'hôtel de ville. En Octobre 1850, un rapport adressé par le préfet d'Oran au ministre de la guerre, explique les raisons d'urgences, avancées pour la construction de l'hôtel de ville, et qui se résument surtout par l'état de délabrant dans lequel se trouve le bâtiment initialement affecté aux services de la mairie. Ce document insiste aussi sur la nécessité de le démolir et de céder le terrain pour une nouvelle construction. Il l'informe enfin de la location d'une autre construction pour les bureaux et la salle du conseil [87] (voir **annexe A.2**).

Il a fallu attendre dix huit ans (de 1851 à 1869), pour que la municipalité occupe son hôtel de ville. Sa construction a suivi plusieurs étapes, car elle était subordonnée aux travaux d'aménagement de la ville, ainsi qu'aux paramètres politiques et juridiques, tel que le choix des entreprises de réalisation, par exemple [88]. D'après l'extrait de la lettre adressée au préfet d'Oran en date du 04 Juin 1851, dont le contenu est ainsi révélé. Pour résumer brièvement la discussion, que vous avez provoqué entre Mr l'ingénieur et moi, au sujet des alignements de la rue Napoléon et la mairie de Mostaganem, je ne discuterai même pas de la nécessité de donner à la rue dont, il s'agit une largeur de 07 ou 08 mètres [89], la première étape a concerné l'alignement de la rue Napoléon et la mairie devant la place d'armes (**figure 3.7**).Ce qui a permis à l'édifice abritant l'hôtel de ville d'adopter une forme irrégulière en épousant parfaitement la forme de la parcelle ouverte directement sur la place d'Armes. La façade de l'édifice est de style mauresque (voir **figure 3.8**).Composé d'un entresol, d'un RDC et d'un étage, ce même édifice révèle une façade principale de style néo mauresque (voir **figure 3.9**) et (**figure 3.10**).

Sur le plan fonctionnel, le maire a exigé une disposition spatiale et un programme en adéquation avec les différents services affectés à la fonction de l'hôtel de ville : d'une part, des bureaux, un cabinet du maire, une salle du conseil, et d'autre des boutiques aménagées au niveau de l'entresol pour favoriser l'intégration de l'édifice à l'urbain et la génération de revenus additionnels à la municipalité [87] (voir **annexe A.3**).

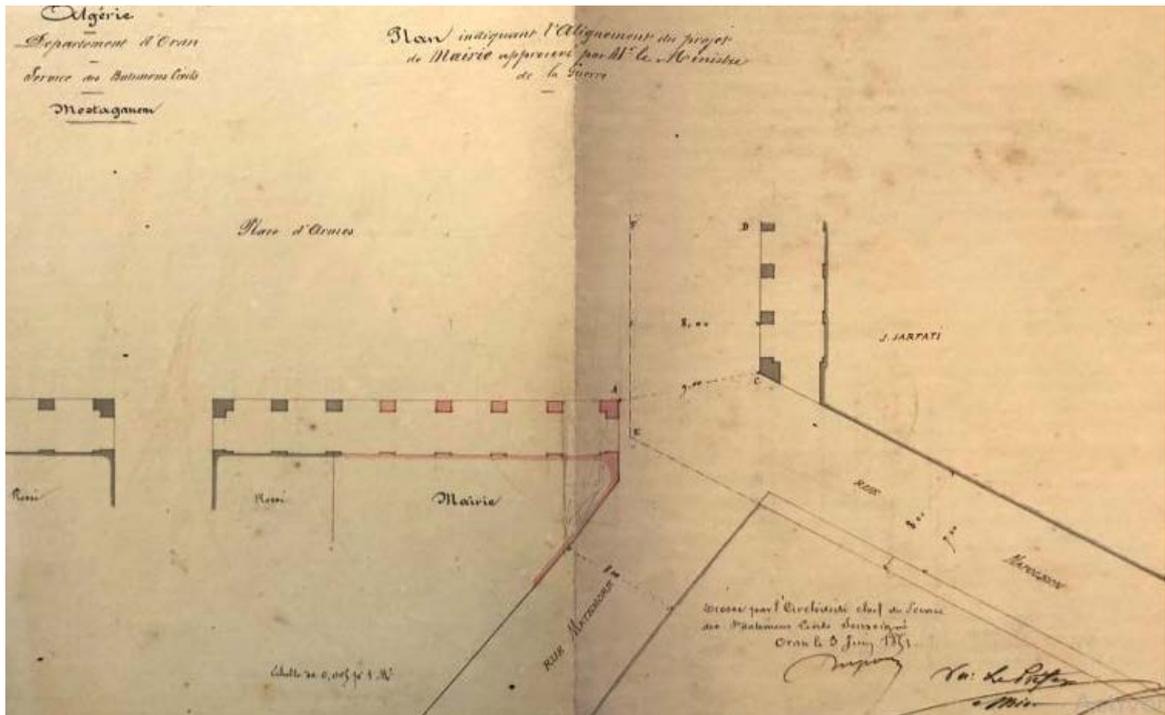


Figure 3.7 : Le plan d'alignement de l'hôtel de ville de Mostaganem [85].

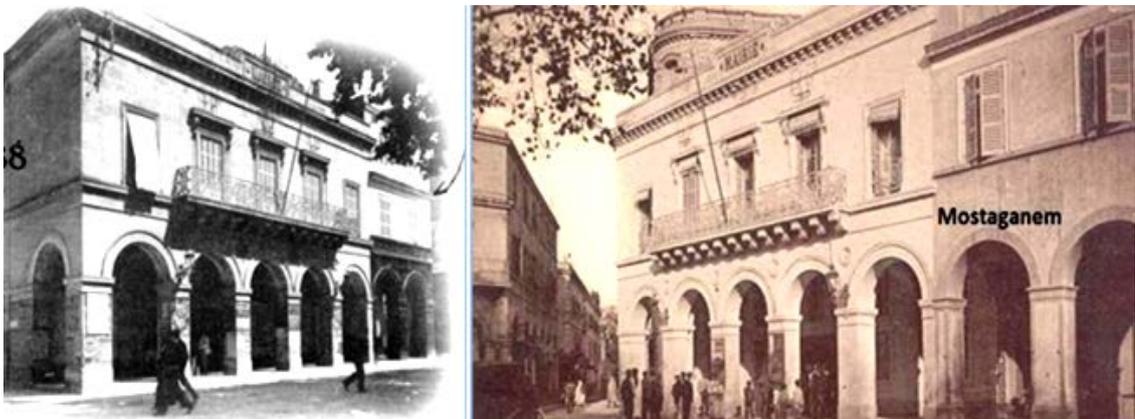


Figure 3.8 : Photos de l'hôtel de ville de Mostaganem [85].



Figure 3.9 : Le plan de l'entresol et du RDC de l'hôtel de ville de Mostaganem [85].

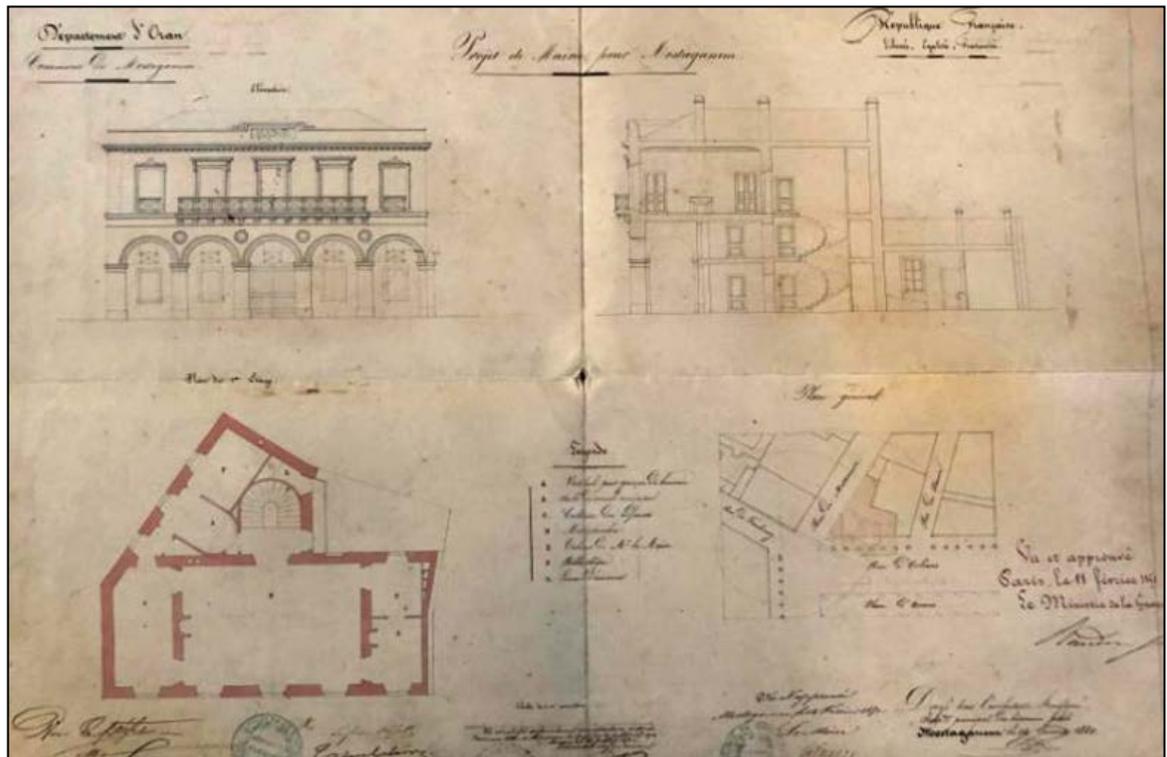


Figure 3.10 : Plan de situation, le plan du 1er étage, coupe et façade principale de l'hôtel de ville de Mostaganem [85].

Quant à la ville de Tlemcen, elle fut prise le 31 janvier 1842, mais c'est l'année 1848 qui va marquer un tournant décisif dans son histoire et celle de sa région. André Lecoq aborde avec fort détail les conditions de la soumission de la subdivision de Tlemcen au pouvoir colonial qui ne fut réelle qu'après la reddition de l'Emir Abdelkader [90]. (Voir **annexe A.4**).

Notons qu'au moment où l'économie en Europe, en général, et en France, en particulier, connaît une situation critique, accentuée par la perpétuelle croissance de sa population, le pouvoir colonial s'attèle à établir définitivement le surplus de population sur de nouveaux territoires. Une situation pareille va déterminer, voir même conditionner, la colonisation en Algérie et dans ses différentes régions. Pendant six ans (de 1842 à 1848), la situation politique locale ainsi que les différentes luttes anticoloniales, ont largement freiné l'évolution de la colonisation dans la subdivision de Tlemcen, à titre d'exemple. Ce n'est donc qu'après sa soumission définitive que le gouvernement métropolitain s'accordant avec le gouverneur Général de l'Algérie pour préparer sa mise en valeur.

Il convient cependant de tenir compte de la situation de Tlemcen qui est bien différente des autres villes, marquées par la rareté des terres propices à l'exploitation. Tlemcen, grâce à la fertilité de son sol, à la présence d'eau abondante, à l'amélioration progressive de sa situation politique et juridique, a pu mettre à la disposition de l'administration coloniale une très grande superficie de terre. L'arrêté du 14 février 1842, soutenu par celui du 18 d'avril 1846, stipule d'ailleurs la mise sous séquestre de l'ensemble des propriétés appartenant aux habitants, une procédure judiciaire qui donne désormais une liberté absolue pour l'État sur l'ensemble des terres de la région de Tlemcen [90].

Ainsi, la première période allant de 1842 à 1870 correspond à une période de prospérité et de mise en valeur pour toute la subdivision de Tlemcen, avec notamment la création de projets importants : 25 villages, des écoles et l'hôtel de ville. Son conseil municipal a siégé, entre 1842 et 1857, au sein d'un bureau loué par la municipalité dans la maison du maire. Quant à son hôtel de ville édifié entre 1855 et 1857, il englobe l'ensemble des services municipaux comme la voirie, le cadastre, le volet administratif, la salle des délibérations, le cabinet du maire, la salle d'archives, ...etc. (voir **figure 3.11**).

Dans un procès verbal, de réception définitive des travaux de construction de l'hôtel de ville, Léopolot Maigné [91], inspecteur principal, chef du service des bâtiments civils de Tlemcen, certifie la bonne exécution des travaux commencés en 25 juin 1855 (voir **annexe A.5**).

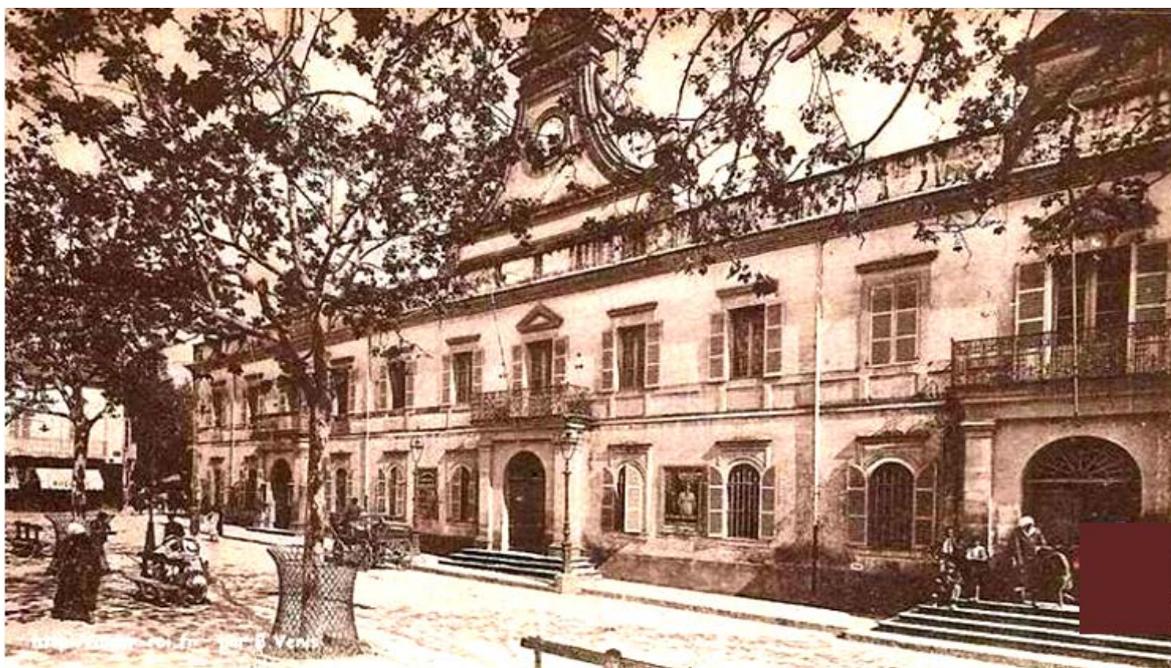


Figure 3.11 : La mairie de Tlemcen [85].

Le village colonial de Rivoli, situé à 10 km de Mostaganem, a été créé en 1846 par le général Lamoricière dans le but d'exploiter les meilleures terres d'Oran [83]. Il est implanté sur un terrain de forme rectangulaire, offrant de grandes parcelles, situées au centre, qui ont été réservées à la construction de l'église, des bâtiments communaux, de l'école et de la mairie.

En 1857, Rivoli devient une commune de plein exercice, amenant le conseil municipal à voter la construction d'une mairie, une année plus tard. Dans un procès verbal de réception définitive des travaux, le chef de bureau des travaux publics certifie la bonne exécution des travaux, qui ont duré en totalité neuf mois [92]. Avec la célébration du centenaire de la colonisation, un grand nombre de mairies sont démolies, soit en partie, soit en totalité, pour faire place à des hôtels de ville de style moderne. C'est le cas de Rivoli, dont l'hôtel de ville a été inauguré durant l'année 1930 (voir **figure 3.12**).



Figure 3.12 : La mairie de Rivoli en 1930 [85].

Relizane et sa région, qui font partie du département d'Oran, n'ont été occupés par les troupes françaises qu'en 1852. Le 27 février 1857, cette dernière devient un centre de peuplement colonial par le biais d'un décret impérial [93]. La création du chemin de fer "Alger-Oran" aussi bien que l'établissement d'une série de maisons, vont participer au développement de la commune et à sa prospérité. Une fois celle-ci érigée en commune de plein exercice par le décret du 05 février 1871, le conseil municipal de la région décide la construction d'une mairie en vue d'abriter les différentes fonctions administratives (voir **figure 3.13**).

Juste après l'approbation de l'étude, les travaux de réalisation ont duré au moins trois ans, soit de 1864 à 1867, et cela à cause des difficultés financières auxquelles la région fut confrontée. En effet, le courrier adressé, en date du 17 février 1867, par le secrétariat Général au Maréchal du gouvernement général de l'Algérie, explique que devant l'absence de toute nouvelle allocation inscrite au budget de l'exercice 1866, pour la continuité des travaux de construction d'une mairie et d'une justice de paix à Relizane, les dits travaux ont du être suspendus [94].

Pour faire face à cette situation, une demande de subvention des travaux à hauteur de 10 000 f est soumise au sous chef de bureau responsable de la comptabilité générale d'Alger, afin de finaliser les travaux, en justifiant que la première estimation des travaux faite en 1864 ne couvrait pas la totalité des dépenses [95]. (Voir **annexe A.6**).



Figure 3.13 : La mairie de Relizane [85].

En 1845, le pouvoir colonial réalise ses premières installations dans l'Oranie à travers l'engagement des généraux Bugeaud, Lamoricière et Cavaignac. En vertu du décret daté du 19 Septembre 1848, des colonies agricoles sont créées, à l'image de Saint Louis, d'Aïn Nouissy et d'Aïn Tedelès, qui, sont définitivement constituées en février 1851 par décret présidentiel [96].

Ces villages de colonisation reçoivent, après la révolution de 1848, des Parisiens ruinés et des ouvriers chômeurs. En 1852, le régime militaire fait place à une administration civile favorisant ainsi leur prospérité. Une ligne de chemin de fer reliant Mostaganem et Relizane, permet à Saint Louis, Aïn Nouissy et Aïn Tedelès de se hisser, dès 1857, au rang de stations importantes. C'est ainsi que les routes sont ouvertes, les champs sont défrichés et plantés de vignes ou d'oliviers et les constructions se multiplient : mairies, écoles, églises et marchés.

Les trois mairies sont inaugurées en 1858, alors que leurs études sont faites en 1855 et approuvées en 1856 [85]. La lettre du 14 septembre 1857, adressée à Monsieur le ministre par le préfet d'Oran, sollicite l'autorisation pour la construction des trois mairies (Saint Louis, Aïn Nouissy et Aïn Tedelès), grâce à l'octroi d'un crédit de 14000f [97]. (Voir **annexe A.7**).

La mairie de Saint Louis s'inscrit dans un plan de forme rectangulaire (10 m de longueur sur 08 m de largeur) (**figure 3.14**). Elle englobe les services de première nécessité au fonctionnement de la municipalité, qui sont une entrée en passage, un cabinet du maire, une salle des archives et de l'état civil, une cour, une pompe à incendie et une salle pour dépôt des armes de la milice. Pour Aïn

Tedelès et Aïn Nouissy, le programme demeure le même : une salle d'archives, greffe et état civil, un cabinet du maire, une salle de réunions et de cérémonies et un vestibule (voir **figure 3.15**) et (**figure 3.16**).

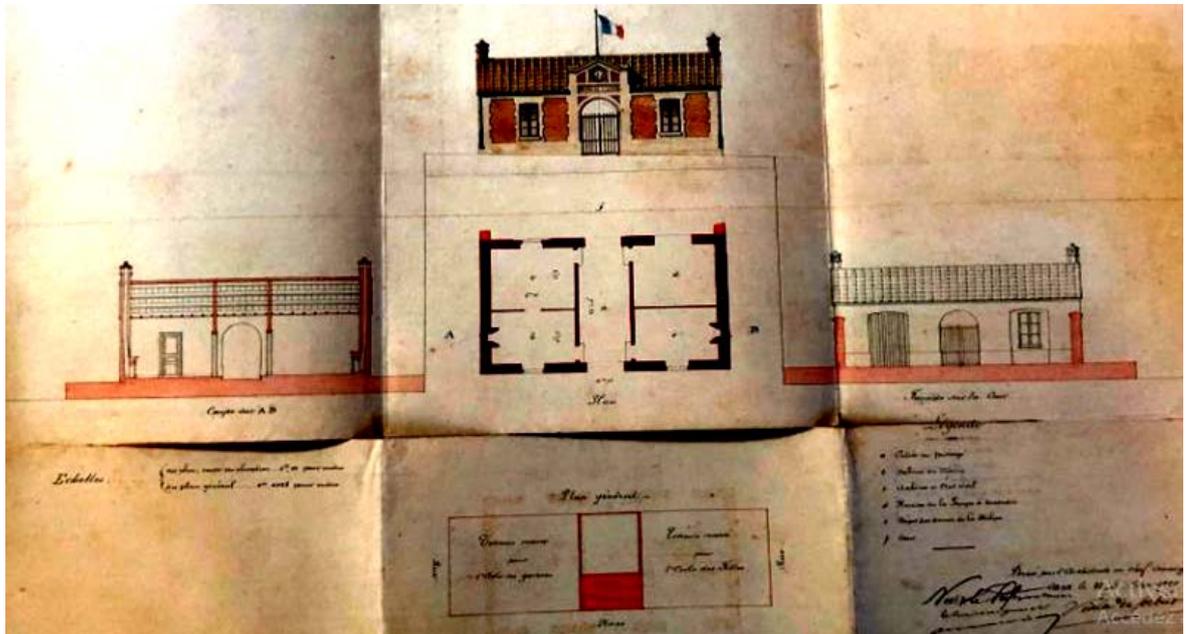


Figure 3.14 : Plan d'ensemble, plan du RDC, les différentes façades de la mairie de *Saint Louis* [85]

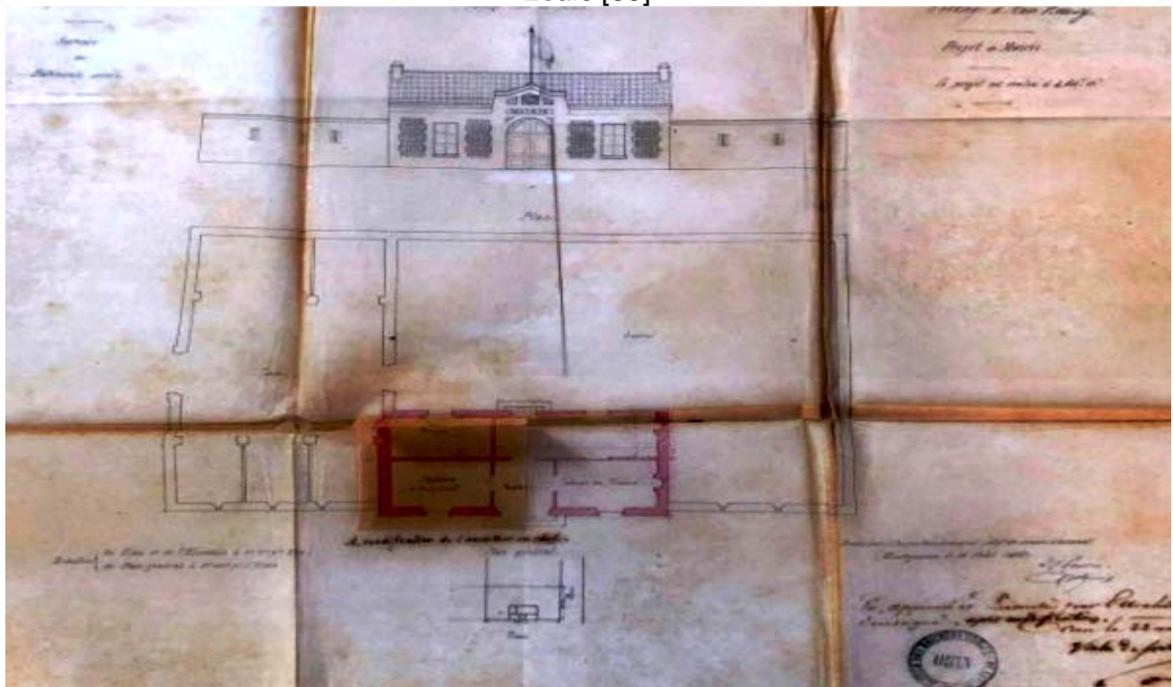


Figure 3.15 : Plan du RDC, façade principale de la mairie d'Aïn Nouissy [85].

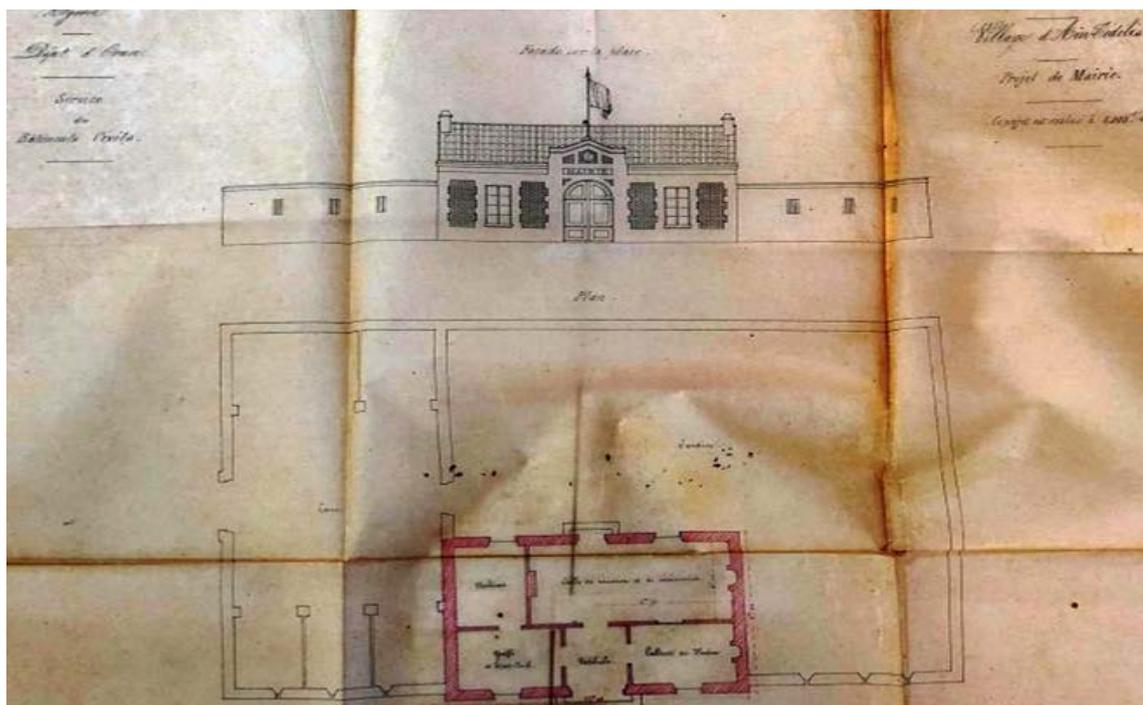


Figure 3.16 : Plan du RDC, façade principale de la mairie d'Aïn Tedelès [85].

3.2.2. Le département d'Alger

Dans le cas du département d'Alger, notre discussion portera sur les mairies de Blida et de Médéa.

Blida a été la seconde ville du département d'Alger, occupée par les français en 1839. Erigée en commune le 13 avril 1847, cette ville, qui est reconstruite selon un plan en damier, caractérisé par des rues à angles droits et des maisons basses, demeure le siège de grandes casernes militaires et une ville garnison de l'armée française pendant toute la durée de la colonisation.

Le pouvoir municipal siégeant au départ dans une maison louée pour abriter les fonctions administratives, décide la construction d'une mairie, en 1847 (**figure 3.17**). Les travaux supervisés par le maréchal de camp, commandant supérieur du génie en Algérie, service des bâtiments civils, durent de 1847 à 1848, (**Fiche N°1, Vol II, p.40**). Quant à la procédure d'approbation de l'étude de la mairie, elle a suivi deux principales étapes :

1. La délibération du conseil supérieur d'administration à propos du projet le 06 mars 1847 et du cahier des charges le 23 septembre 1847.

2. L'approbation du ministre pour le projet le 24 juin 1847 et pour le cahier des charges le 26 octobre 1847, avec une évaluation des dépenses estimée à 14 000f [98].



Figure 3.17 : La mairie de Blida construite en 1847.

Occupée par l'armée française le 17 Mai 1840, suite au combat de Mouzaïa, Médéa devient un avant poste assurant la sécurité de la Mitidja. Peu à peu, la ville évolue et devient le centre d'une région riche en ormes et vignobles, sources d'un vin d'une bonne qualité, à côté d'une importante culture de céréales alimentant plusieurs minoteries.

Cette nouvelle petite ville provinciale française est d'abord classée chef lieu de subdivision, puis chef lieu d'arrondissement et enfin commune de plein exercice en 1854. Occupant définitivement son hôtel de ville en 1856 [99].

Elle s'est implantée sur l'ancienne ville ottomane, disparue pour laisser place à un réseau de voies moderne ramifié et ponctué par une place d'armes plantée d'arbres. A cette occasion, de nombreux édifices furent construits comme la caserne ou l'hôpital, par exemple. Sur l'emplacement de l'ancienne casbah ottomane et au sommet de la ville, l'administration municipale prend possession d'une maison mauresque, à laquelle un bon nombre de modifications ont été apportées en 1849, afin de l'adapter aux services d'une mairie (**figure 3.18**).



Figure 3.18 : La mairie Médéa [85].

Dans une apostille au maréchal de camp, commandant supérieur du Génie en Algérie, le responsable du service des bâtiments civils, rappelle l'acquisition de dépenses pour l'accommodation au service de la mairie d'une maison, sise au n°4 rue du rempart nord [100]. (Voir **annexe A.8**).

La situation financière de l'époque exige un déroulement par étapes des travaux de construction de la mairie (voir **figure 3.19**). Ce même apostille au maréchal de camp daté du 31 Aout 1847, l'atteste d'ailleurs en ces termes très précis : Le chef du génie devra rédiger un projet dans ce se sens pour 1848, il devra être conçu de telle sorte qu'on puisse en construire d'abord, qu'une partie où l'on puisse immédiatement installer les divers services en n'attribuant à chacun que les locaux qui leur sont strictement nécessaires en vue des besoins du moment [100].

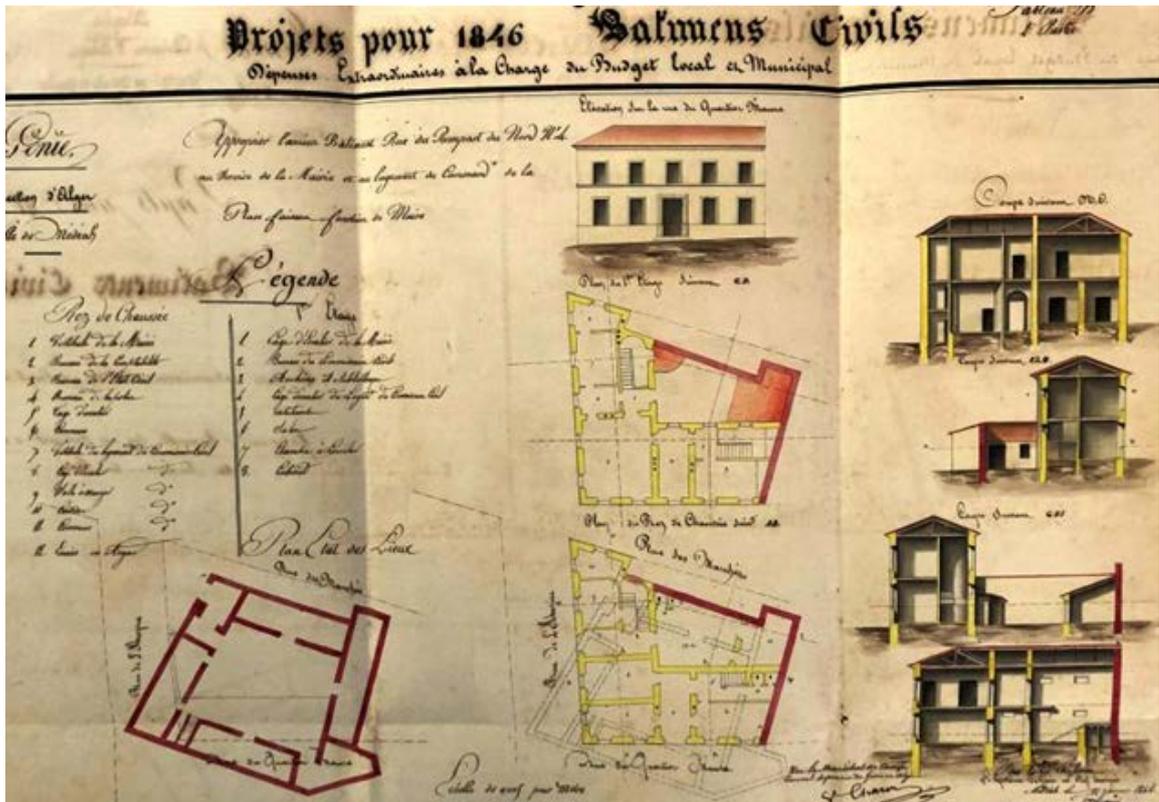


Figure 3.19 : les Plans, les différentes coupes, une façade la mairie de Médéa [85].

3.2.3. Le département de Constantine

Pour le département de Constantine, les deux mairies d'Annaba (ex- Bône) et Skikda (ex-Philippeville) ont suscité notre intérêt.

Après sa prise en avril 1832, Annaba (ex-Bône) continue sous le commandement militaire jusqu'au 17 février 1845. Elle est érigée en commune de plein exercice et intégrée au département de Constantine par l'ordonnance du 31 janvier 1848. Sa municipalité est organisée par décret le 08 juillet 1854 [101]. Bône a connu un développement économique important, favorisant ainsi sa mise en valeur moyennant différentes cultures maraichères. L'industrie se développe aussi largement avec une usine de traitement des phosphates, plusieurs coopératives agricoles prospères et enfin le développement du port de commerce. Ce sont là autant de facteurs qui ont favorisé la richesse et le développement de Bône.

En dépit de la prospérité et de la richesse de cette région, la municipalité loue, au départ, une maison, puis occupe le bâtiment réservé aux ponts et

chaussées, en 1848, afin d'accomplir ses fonctions [102] (voir **annexe A.9**). Par ailleurs, ce n'est qu'en 1884, que le conseil municipal prend la décision finale de construire un hôtel de ville digne du rang de Bône à l'échelle territoriale.

La commune de Skikda (ex-Philippeville) est constituée par décret du Ministre de la guerre, président du Conseil, le 09 février 1843. Un an auparavant, c'est une sous direction de l'intérieur qui est créée à Skikda (ex-Philippeville). Chef lieu d'arrondissement, située au bord de la mer, elle forme un lieu de transit et d'entrepôt d'une grande partie du commerce avec l'Algérie et principalement avec Constantine. La population de Skikda (ex-Philippeville) devenant aussi importante qu'une sous-préfecture de France, le gouvernement décide de lui donner les franchises municipales. Comme dans la majorité des communes, devant assurer les fonctions municipales, le conseil occupe une maison déjà construite, située au n°32 de la rue nationale [103], et ce jusqu'à l'inauguration de la mairie en 1848 (voir **figure 3.20**). Le conseil municipal décide, en effet, la construction de la nouvelle mairie en 1847, au même emplacement se trouvant à la rue Didouche Mourad (ex- rue Nationale), lui intégrant ainsi divers services y compris celui de la police [104]. (Voir **annexe A.10**).

La ville se dote en 1931 d'un nouvel hôtel de ville, dont la grandeur et le langage architectural reflètent les perspectives d'une nouvelle politique mise en place par le colonisateur (**Infra, p. 231-233**).

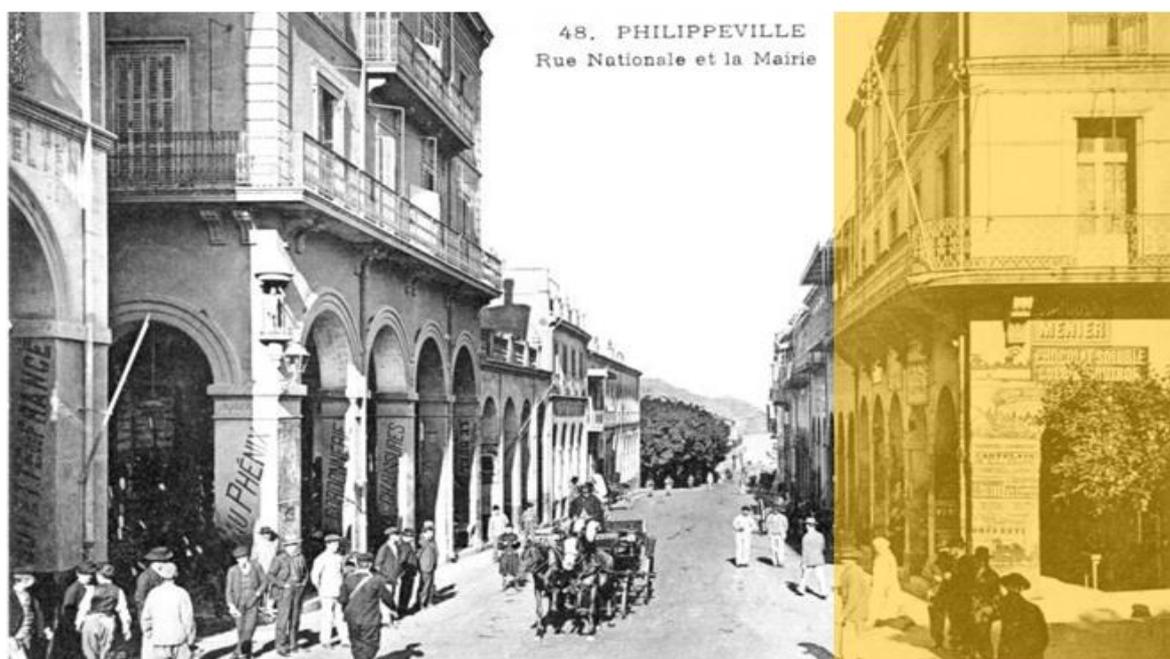


Figure 3.20 : Skikda, l'ancienne Mairie à droite et la rue nationale [105].

3.3. La troisième république et le mouvement de construction des mairies (1870-1884)

Les conflits entre administration militaire et civile engendrent, avant 1870, le triomphe de la politique d'assimilation et la suppression des bureaux arabes. Une telle situation retarde, par conséquent, le mouvement de réalisation d'hôtels de ville.

Cependant dès 1870 et au moment où la troisième République est proclamée en France à l'initiative de Gambetta [73], le contexte politique prend en Algérie une nouvelle trajectoire. En effet, la promulgation du décret du 24 octobre 1870 apporte à ce pays en situation coloniale des changements majeurs, que l'on peut résumer ainsi :

1. L'abolition du régime militaire et son remplacement par un gouverneur civil sous tutelle du Ministre de l'intérieur.
2. L'alignement des départements d'Alger au même régime que celui des départements métropolitains.
3. Le général commandant des territoires militaires est remplacé par un administrateur civil.

Ce changement de régime d'un statut militaire vers un statut civil marque certes une évolution importante dans la politique coloniale en Algérie, mais influence particulièrement la production architecturale en matière d'hôtels de ville. Cette dernière est ponctuée par un net recul puisque le répertoire de réalisations n'indique que quatre mairies (Hussein-Day, Bordj-Bou-Argeridj, Djelfa et Sidi-Bel-Abbès), qui toutefois sont élaborées suivant des programmes et des dispositions nettement évoluées.

Par ailleurs, l'établissement du code de l'indigénat, en 1881, marque la rupture politique et l'émergence d'un autre type de colonisation dans les campagnes, à travers l'arrêt de construction des villages de colonisation et l'appropriation des terres en faveur du développement de l'agriculture et de la viticulture, alors que la crise du phylloxéra frappe la France.

Dans ce contexte politique nouveau, il convient de citer le cas de quelques communes comme Hussein-Day, qui est créée selon le décret du 20 mai 1870, mais dont la première municipalité ne voit le jour que le 15 Octobre 1870 avec l'installation officielle de son maire. Quant au bâtiment de la mairie, il ne sera inauguré qu'en 1871 (**figure 3.21**).

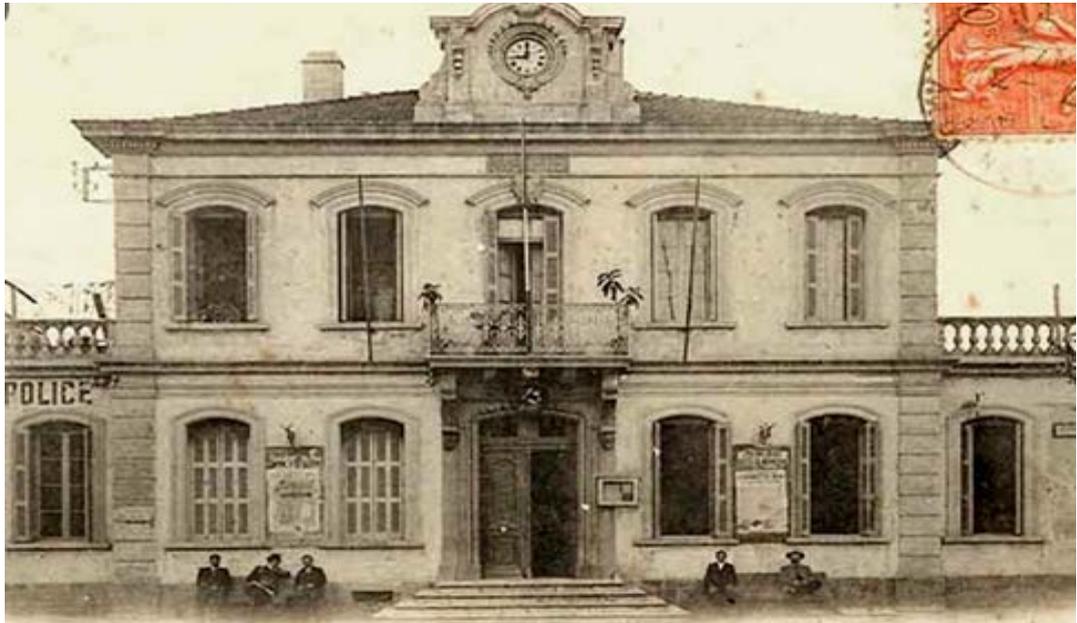


Figure 3.21 : La Mairie d'Hussein-Day [106].

Il y va de même pour Bordj-Bou-Arreidj, qui fut érigée en commune de plein exercice en 1870. La mairie est construite, quelques années plus tard, suite à la délibération du conseil municipal du 13 Août 1871 (**figure 3.22**).



Figure 3.22 : La Mairie de Bordj-Bou-Arreidj [107].

Quant au village colonial de Djelfa qui est fondé en 1852, il ne voit la création de sa commune proclamée que le 20 février 1861 par Napoléon III. Le bâtiment abritant la mairie est construit enfin en 1874 par décision du Conseil municipal (**figure 3.23**).



Figure 3.23 : La Mairie de Djelfa [108].

Nous appréhendons enfin, à travers ce quatrième exemple, le processus de création de l'hôtel de ville de Sidi-Bel-Abbès, dont le centre de population est attesté, environs trente ans plutôt, par décret du 6 janvier 1849. C'est vers 1847 qu'une ordonnance royale décide d'ériger le poste militaire de Sidi-Bel-Abbès en ville. Un an plus tard, une commission est présidée par le capitaine Prudon, afin d'élaborer le plan de cette nouvelle cité, et qui devient ainsi l'architecte fondateur de Sidi-bel Abbès. Ce projet englobe toutes les structures nécessaires au fonctionnement d'une municipalité : rempart, casernes, hôpital, rues, places, monuments publics. Le 31 décembre 1851, Sidi-Bel-Abbès est érigé enfin en commune de plein exercice [96].

Les services municipaux s'installent en premier lieu dans la maison du maire Mariet, située à la rue Saint-Augustin (à proximité de l'église Saint -Vincent), puis en 1859, c'est la mairie qui s'établit provisoirement dans la maison du colonel Granet Lacroix de Chabrières. Le 10 août 1876, l'entrepreneur Hamon présente un devis de 150 000f pour la construction de l'hôtel de ville. Une fois les plans approuvés par le conseil municipal, les travaux ont commencé en 1877, mais

subiront un retard à cause de la défaillance de l'entrepreneur. D'ailleurs, ce n'est qu'en date du 02 décembre 1879 que les services municipaux entrent en possession de leur mairie (**figure 3.24**).



Figure 3.24 : La Mairie de Sidi-Bel-Abbès [109].

3.4. Impact de la loi municipale du 05 avril 1884 sur la production des mairies (1884-1900)

La loi municipale du 05 avril 1884 se révèle décisive pour l'avenir des hôtels de ville, car elle autorise pour la première fois les communes à élire librement leurs maires et les oblige surtout à disposer d'un bâtiment spécifique, qui doit être rigoureusement indépendant du logement du maire ou de l'instituteur [110]. Durant cette période, la production d'hôtels de ville connaît une dynamique sans égale, révélant une typologie, digne des typologies de la métropole française, qui est caractérisée par des spécificités architecturales remarquables et assez souvent inspirées d'un vocabulaire importé.

Bien que la loi de 1884 n'ait exigé pour ces édifices, ni style architectural particulier, ni aspect extérieur remarquable, toutes les mairies construites juste après son adoption, sont spacieuses et décorées comme de véritables palais, montrant ainsi de manière ostentatoire le nouveau régime. Or, celles construites avant la loi en question s'apparentent à des bâtiments modestes et discrets.

Durant cette période, la plupart des communes étaient déjà fondées, et la construction de leurs hôtels de ville connaissait une nette évolution. Parmi ces hôtels de ville construits on peut citer l'hôtel de ville d'Oran de 1882 à 1886 (**figure 3.25**), l'hôtel de ville d'Annaba (ex- Bône) (**figure 3.26**).

L'hôtel de ville de Souk-Ahras en 1885 (**figure 3.27**), l'hôtel de ville d'El-Harrach(ex-Maison Carrée) 1885-1887(**figure 3.28**), l'hôtel de ville de Saïda, inauguré en 1887 (**figure 3.29**), l'hôtel de ville de Biskra en 1890 (**figure 3.30**), hôtel de ville de Sour-Elghouzlan (ex. Aumale) en 1889 (**figure 3.31**), l'hôtel de ville de Koléa en 1896 (**figure 3.32**), l'hôtel de ville de Tizi-Ouzou en 1895-1896 (**figure 3.33**), l'hôtel de ville d'Aïn El-Hadjar en 1896 (**figure 3.34**), l'hôtel de ville de Sig en 1898 (**figure 3.35**) , l'hôtel de ville d'Elkala en 1897 (**figure 3.36**) et l'hôtel de ville de Sfizef (**figure 3.37**).



Figure 3.25: L'hôtel de ville d'Oran [111]



Figure 3.26 : L'hôtel de ville d'Annaba [112]



Figure 3.27: L'hôtel de ville de Souk-Ahras.



Figure 3.28 : L'hôtel de ville d'El-Harrach



Figure 3.29: L'hôtel de ville de Saïda

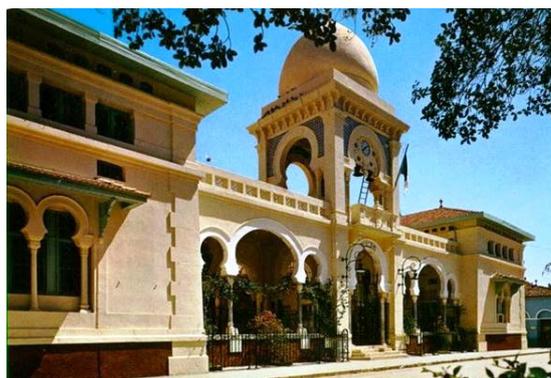


Figure 3.30: L'hôtel de ville de Biskra



Figure 3.31 : L'hôtel de ville de Sour-El-Ghouzlan.



Figure 3.32 L'hôtel de ville de Koléa



Figure 3.33: L'hôtel de ville de Tizi-Ouzou, [113].



Figure 3.34: L'hôtel de ville d'Aïn-El-Hdjar



Figure 3.35: L'hôtel de ville de Sig [114].



Figure 3.36: L'hôtel de ville d'Elkala



Figure 3.37: L'hôtel de ville de Sfizef [114].

3.5. Les hôtels de ville entre 1900 et 1930

L'exploration scientifique de l'ensemble du territoire et la connaissance de l'architecture locale contribuent à donner naissance à une nouvelle politique en matière de production architecturale. Le néo mauresque devient ainsi un style d'état officiel. Sur le plan économique l'Algérie dépasse la crise qu'elle a connue jusqu'ici et renoue, au lendemain de la première guerre mondiale, avec un air de prospérité qui se fera sentir à partir de la seconde moitié des années 1920. Encouragé par la croissance de la population et la défiscalisation du foncier, le secteur du bâtiment et des travaux publics enregistre une hausse.

Pour la célébration du centenaire de la colonisation française en Algérie, l'administration coloniale, animée par sa politique autoritaire, exige l'application d'un riche programme architectural, traduit par la réalisation d'un nombre

important d'édifices publics, à l'exemple de plusieurs hôtels de ville, qui seront inaugurés à l'occasion de cet événement, en 1930.

A titre d'illustration des hôtels de ville ont été construits dans les communes de Cherchell en 1907 (**figure 3.38**), de Miliana en 1908 (**figure 3.39**), d'Aboukir en 1910 (**figure 3.40**), de Birtouta en 1910 (**figure 3.41**), de Birman-dreïs en 1911 (**figure 3.42**), de Sidi-Brahim en 1912 (**figure 3.43**), de Bougie en 1911 (**figure 3.44**).

Hôtel de ville de Batna en 1919 (**figure 3.45**), d'El-Biar en 1923 (**figure 3.46**), de Mostaganem en 1927 (**figure 3.47**), de Skikda en 1929 (**figure 3.48**), de Mouzaïa en 1929 (**figure 3.49**) de Khenchela en 1926 (**figure 3.50**), de Boudouaou en 1930 (**figure 3.51**), de Kouba en 1930 (**figure 3.52**), de Jijel en 1930 (**figure 3.53**), de Dellys en 1930 (**figure 3.54**), d'Attatba en 1930 (**figure 3.55**), d'Isser en 1930 (**figure 3.56**), de Bordj-Menaiel en 1930 (**figure 3.57**) et de Larbaa-Nath-rathen (Ex-Fort –National) en 1912 (**figure 3.58**).



Figure 3.38: L'hôtel de ville de Cherchell

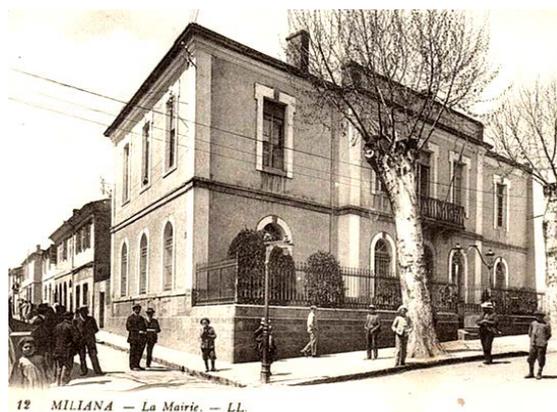


Figure 3.39: L'hôtel de ville de Miliana
[114]



Figure 3.40: L'hôtel de ville d'Aboukir



Figure 3.41: L'hôtel de ville de Birtouta
[115]



Figure 3.42: L'hôtel de ville de Bir-Mourad-Rais



Figure 3.43: L'hôtel de ville de Sidi-Brahim



Figure 3.44: L'hôtel de ville de Bougie [115]



Figure 3.45: L'hôtel de ville de Batna



Figure 3.46: L'hôtel de ville de d'El-Biar [115]



Figure 3.47: L'hôtel de ville de Mostaganem



Figure 3.48: L'hôtel de ville de Skikda [115]



Figure 3.49: L'hôtel de ville de Mouzaia



Figure 3.50 : L'hôtel de ville de Khenchela [115]



Figure 3.51: L'hôtel de ville Boudouaou



Figure 3.52: L'hôtel de ville de Kouba [116]



Figure 3.53: L'hôtel de ville de Jijel [115]



Figure 3. 54: L'hôtel de ville de Dellys



Figure 3.55: L'hôtel de ville d'Attatba



Figure 3.56: L'hôtel de ville d'Isser [115]



Figure 3.57: L'hôtel de ville de Bordj-Menaïel



Figure 3.58 : L'hôtel de ville de Fort-National [115].

3.6. Les hôtels de ville de 1930-1962

Durant les années Trente et jusqu'au début des années Soixante, l'Algérie se trouve confrontée à de nouveaux dispositifs, conjuguant théories du mouvement moderne et expériences urbaines. Afin de remédier au disfonctionnement du territoire, un ensemble de plans d'aménagement, d'embellissement et d'extension (PAEE) voit le jour, notamment ceux imposés par la circulation et l'hygiène.

Pour ce qui est des hôtels de ville, la production architecturale est ponctuée par deux moments importants : le premier moment concerne la période avant la deuxième guerre mondiale, qui se caractérise par des constructions prévues au départ pour la célébration du centenaire de la colonisation. Mais, la défaillance de certaines entreprises de réalisation, les contraintes d'ordre technique et architectural ainsi que le contexte économique de certaines communes, vont

freiner leurs livraisons à temps. C'est particulièrement le cas des hôtels de ville de Brouira (1932) et de Rivet en (1933).

Le second moment correspondant à la fin de la deuxième guerre mondiale, est marqué par le nombre d'hôtels de ville construits qui n'est pas aussi important que les années précédentes, d'autant plus que les communes dans leur grande majorité possédaient déjà à cette période, leur hôtel de ville.

Il n'en va pas de même pour certaines autres municipalités, où la vétusté de l'ancienne structure occupée pour les fonctions d'hôtel de ville, avait encouragé sa démolition et son remplacement par une nouvelle construction aux caractéristiques architecturales, et procédés constructifs innovants, tel que l'hôtel de ville d'Ain-Taya (1947-1948).

Les hôtels de ville construits durant cette période sont ceux d'Ain-Bessam en 1932 (**figure 3.59**), de Rivet en 1933 (**figure 3.60**), Bou-Smaïl en 1933 (**figure 3.61**), de Bouira en 1932 (**figure 3.62**), d'Alger en 1936 (**figure 3.63**), d'Ain-Taya en 1947 (**figure 3.64**), de Kherrata en 1949 (**figure 3.65**), d'Ain-Turc en 1935 (**figure 3.66**), de Berrouaghia en 1934 (**figure 3.67**), de Zemouri (Cap-Matifou) en 1933(**figure 3.68**), de Fondouk en 1935 (**figure 3.69**) et l'Amria (ex-Lourmel) en 1935 (**figure 3.70**).



Figure 3.59: L'hôtel de ville d'Ain-Bessam



Figure 3.60: L'hôtel de ville de Rivet [115].



Figure 3.61: L'hôtel de ville de Bou-Smail



Figure 3.62: L'hôtel de ville de Bouira [115].



Figure 3.63: L'hôtel de ville d'Alger [115]



Figure 3.64: L'hôtel de ville d'Ain-Taya



Figure 3.65: L'hôtel de ville de Kherrata



Figure 3.66: L'hôtel de ville d'Ain-Turc [115]



Figure 3.67: L'hôtel de ville de Berrouaghia



Figure 3.68: L'hôtel de ville de Zemouri (CAP-MATIFOU), [115]



Figure 3.69: L'hôtel de ville de Foundouk [115].



Figure 3.70: L'hôtel de ville de l'Amria (Ex-Lourmel).

4. Conclusion

Au terme de ce chapitre, il nous paraît opportun de revenir sur quelques acquis essentiels à savoir :

Premièrement, très tôt le colonisateur exprime la nécessité d'occuper une structure provisoire pour les fonctions d'une mairie, mais avec l'évolution des tâches et les fonctions administratives à l'échelle municipale, la commune se dote d'un bâtiment abritant spécialement la mairie. La découverte du territoire à travers les explorations scientifiques n'a pas empêché toutefois l'importation d'une typologie architecturale de mairies à partir de la métropole française en conformité avec les caractéristiques et les spécificités qui ont prévalu à cette période en France.

Deuxièmement, l'émergence de la typologie des hôtels de ville en Algérie pendant la période coloniale est largement conditionnée par les facteurs politiques, économiques et artistiques locaux. En effet, le contexte de son implantation diffère de celui de la France malgré que cette typologie soit importée par le biais de la colonisation. Par ailleurs, les capacités financières des communes, aussi bien d'ailleurs que leur rang et leur statut, influencent en grande partie sur l'évolution de la typologie des hôtels de ville.

Troisièmement, le mouvement de construction des mairies, durant la première période de 1830 à 1870, a connu une multiplicité accrue dans le département d'Oran à l'Ouest, tandis que dans l'Est et le Centre, le Génie militaire est préoccupé par la découverte et la pacification du territoire, ainsi que par

l'appropriation des espaces selon les besoins des colonies et par l'étouffement des luttes acharnées des populations.

La ville d'Alger se voit considérée comme une capitale en devenir, une deuxième métropole française. De ce fait, il a fallu d'abord adapter son territoire aux attentes des militaires, se penchant ainsi sur la construction des bâtiments publics autres que l'hôtel de ville et rehaussant son image au rang d'une deuxième métropole avec la construction par exemple de l'hôtel des postes et finances en 1865.

La période, allant de 1870 à 1884, est caractérisée par le changement du régime politique en Algérie un contexte en mouvement marqué aussi par l'instabilité de la situation politique en France, à cause de la guerre franco-allemande. Une situation pareille a freiné la production d'hôtel de ville jusqu'en 1884, année durant laquelle l'adoption de la loi municipale a permis au mouvement de construction des hôtels de ville de reprendre un nouveau souffle.

En conclusion, trois moments sont importants dans la construction d'hôtels de ville en Algérie :

- 1) Après la loi municipale du 05 avril 1884, la production d'hôtels de ville en Algérie, connaîtra une croissance importante, tout en adoptant des typologies architecturales importées d'ailleurs, avec une prospérité en matière de vocabulaire et de style empruntés aux édifices de la métropole française tel que : l'hôtel de ville d'Oran et Annaba.
- 2) De 1900 à 1930, la reconnaissance de l'architecture locale va favoriser l'adoption d'une spécificité stylistique en matière d'architecture d'hôtels de ville, surtout après l'instauration du néo mauresque comme style officiel tel que : l'hôtel de ville de Skikda (ex-Philippeville) et l'hôtel de ville de Mostaganem.
- 3) Après 1930, les hôtels de ville édifiés visaient la célébration du centenaire de la colonisation, portant ainsi les perspectives d'une nouvelle politique. Cependant, le contexte économique des communes a conditionné l'inauguration de ces projets en 1930, qui pour beaucoup sera retardée, allant jusqu'à la fin de la deuxième guerre mondiale tel que : l'hôtel de ville de Boudouaou, l'hôtel de ville d'Attatba, etc...

En seconde partie de notre thèse, nous aborderons : les acteurs qui ont conditionné la construction de cette typologie architecturale, la place de ces édifices dans la trame urbaine des villes en questions et sa relation avec la taille de ces dernières.

Puis en troisième partie, nous aborderons : les différentes caractéristiques architecturales de ces typologies d'hôtels de ville, les différents éléments de permanences. Le tout réparti à travers le découpage administratif de la période coloniale (départements, arrondissements et communes).

Deuxième partie : Hôtel de ville entre installation et influence

CHAPITRE 4

ACTEURS ET HOTEL DE VILLE EN ALGERIE

1. Introduction

La construction d'un bâtiment neuf ou l'exploitation d'un ancien édifice comme mairie est assez souvent le résultat d'un processus long, parfois conflictuel, qui requiert l'association de plusieurs acteurs. Il s'agit d'une part, des commanditaires, (le maire, le conseil municipal, la population, le sous-préfet, le receveur municipal, le préfet, le conseil général et le conseil local des bâtiments civil), et d'autre part, des maîtres d'œuvre et des constructeurs (les architectes, les entreprises de réalisation, les ferronniers, les sculpteurs, ... etc.) qui collaborent suivant des procédures bien établies.

Notre questionnement se focalise d'abord sur les commanditaires et les différentes circonstances qui ont prévalu à leur agissement. Il s'oriente ensuite vers les architectes et leur rapport dialectique avec le pouvoir. En exposant le rôle et le mode de fonctionnement de ces institutions pour la diffusion d'un langage officiel par le biais des hôtels de ville ? Puis relatant dans quelle mesure les architectes avaient participé à la diffusion de l'image du pouvoir à travers la conception des hôtels de ville ? Enfin Quelles sont les études de référence sur lesquelles s'est basée l'architecture des hôtels de ville en Algérie ?

Durant le XIX^e siècle, il existait en Algérie deux réseaux d'architectes : les architectes départementaux et les architectes municipaux. Ces acteurs ont contribué à diffuser et à instaurer les règles générales de l'architecture coloniale française, par l'adoption du style néo-classique, puis du style éclectique, favorisant ainsi une harmonisation de la production architecturale sur l'ensemble du territoire conquis. L'architecte se trouve donc, au service du pouvoir colonial, lequel incarne une situation de domination bien déterminée que reflète l'image de l'hôtel de ville.

La conception des hôtels de ville, offre un champ d'observation privilégiée des rapports qu'entretient le maître d'œuvre avec les phénomènes influençant ces œuvres architecturales au cours de leur processus de création ; un état de fait qui

dépend de plusieurs facteurs, à savoir : la stabilité du contexte politique, la disponibilité des matières premières et le contexte économique.

2. Les commanditaires

2.1. Le maire et le pouvoir municipal

Les commanditaires, qui ont encouragé la production de la typologie des hôtels de ville, sont directement concernés par la prise de décisions par rapport à leurs styles architecturaux, influencés par l'histoire de l'architecture, les maîtres d'œuvres et le pouvoir municipal.

Dès lors, nous partons du postulat que le pouvoir municipal, est le premier responsable de la construction d'hôtel de ville en Algérie, durant la période coloniale. L'article 114 de la loi du 24 juillet 1867 renforce les prérogatives municipales en accordant aux conseils municipaux l'approbation des plans et devis des constructions nouvelles. Désormais, les communes sont libres de se faire construire l'hôtel de ville de leur choix [117]. De ce fait, le pouvoir municipal se positionne comme un maillon fort de prise de décisions pour la conception de l'hôtel de ville et le choix de ses éléments architecturaux spécifiques.

Le conseil municipal est administré par le maire, dont la fonction et le statut n'ont été valorisés, en France, qu'à partir de la III^{ème} République, mettant ainsi en évidence son double rôle social et politique. Or, en Algérie, le pouvoir n'aurait jamais pu accomplir ses objectifs en territoire colonisé sans l'aide du maire, dont le rôle est défini par la charte municipale de 1884.

Le maire a pour rôle, entre autres, de favoriser l'émergence de la typologie architecturale des hôtels de ville, assurant ainsi la matérialisation de la politique coloniale et mettant en relation le pouvoir colonial et les collectivités territoriales. Depuis le XIX^e siècle, le maire est considéré comme une personnalité publique et un trait d'union entre la population et le pouvoir colonial. A la tête de la municipalité, il signe les projets de construction d'hôtels de ville, avant même de les présenter au conseil municipal. Il convient de rappeler que bien avant l'émergence d'hôtel de ville, le conseil municipal siégeait dans une pièce, à l'intérieur de la maison du maire.

Face aux conflits et aux contraintes en territoires colonisés, le maire a incarné une image importante du monde politique. Il a pris des décisions concernant la construction des hôtels de ville et a géré les différentes correspondances avec le préfet. Le maire de Constantine a joué un rôle déterminant dans la production de cette typologie architecturale, par exemple, en confiant la conception de son hôtel de ville, à un agent communal chargé des bâtiments, formé à Paris et occupant le poste d'architecte municipal à Constantine [118].

Par ailleurs, le maire fut un magistrat et un acteur public de première importance, placé à la tête de la mairie. Il représente non seulement une institution indispensable à l'état colonial, mais s'est imposé surtout comme un levier nécessaire au déploiement des politiques coloniales. C'est le cas, par exemple, du maire Paul Cuttoli, une personnalité en parfaite relation avec Philippeville (l'actuelle Skikda), un homme qui s'est complètement dévoué à sa ville et à son épanouissement. Il a marqué Skikda (anciennement Philippeville), en la gérant avec beaucoup d'énergie et de volonté, et en la dotant d'une série d'édifices modernes indispensables à toute ville de cette époque.

Au côté de son épouse Marie Cuttoli [14], il a apporté de nombreuses particularités architecturales pour la ville de Skikda, nourries par son engouement pour l'architecture orientale de style néo-mauresque. Un style qui a caractérisé la grande majorité des constructions officielles de Philippeville durant la période coloniale (l'hôtel de ville, la poste et l'hôtel des finances, p.ex.).

Au vu de ce qui précède, le maire de Skikda et son épouse ont contribué largement à la production d'une architecture, par laquelle le gouvernement tente d'exprimer une certaine idéologie politique ou un langage autoritaire, à travers les spécificités de cette même architecture.

2.2. Le service des bâtiments civils

Toutes les décisions de constructions d'édifices à Alger, est discutée au niveau du siège du ministère de la guerre, et cela surtout avant 1834, une date annonçant le maintien de la présence française en Algérie.

En 1840, un plan d'occupation totale du territoire est élaboré, sous l'influence de Tocqueville et du General Bugeaud, coïncidant ainsi avec la mise en place du service des bâtiments civils en Algérie [119].

Le service des bâtiments civils a pour mission d'examiner les différents plans d'urbanisme pour la ville, d'évaluer les concours de projets d'édifices publics et de veiller au progrès des techniques de l'architecture. Créé le 25 mars 1843 pour succéder au corps des Ponts-et-Chaussées dans la direction des travaux d'architecture et de colonisation, ce service est placé sous la tutelle du ministre de la guerre et dirigé par l'architecte Giuauchain.

Giuauchain occupe, avant 1843, le poste d'architecte de la province d'Alger. Il a aussi été nommé architecte en chef des travaux coloniaux. Le choix des architectes devant travailler sous sa direction s'est fait à Paris, après examen des candidatures par la commission des bâtiments civils.

Dés 1848, le gouvernement décide de mettre fin aux tâches de la commission du ministre de la guerre, puis la création d'une nouvelle catégorie d'architectes publics chargés spécialement des édifices diocésains.

Le service des bâtiments civils a évolué de biais avec les événements politiques et administratifs. Cependant l'émancipation des communes en matière de travaux civils et la mise en place des communes de plein exercice, en donnant plus d'importance aux maires et aux préfets, avait engendré de réduction de ses fonctions [120].

De ce fait, l'avènement de la deuxième (II) République, avait favorisé la dissolution de l'organisation du service des bâtiments civils en France comme en Algérie. Et cela en 1872, par arrêté du premier gouverneur civil de l'Algérie [120].

2.3. Les préfets

Sur le plan administratif, chaque département est administré par un préfet, qui représente aussi bien l'état que l'administration coloniale. Ce dernier joue un rôle dynamique dans l'étape qui précède la réalisation des édifices publics, dont notamment les hôtels de villes. Il met en relation les principaux acteurs civils et militaires, en menant les entretiens et les négociations Il appuie aussi la demande

de la commune auprès de l'état et réagit de manière forte, en cas de désaccords entre les acteurs. La tâche de rappeler l'évolution des conditions du projet et d'assurer la maîtrise d'ouvrage lui revient aussi.

Toutes les décisions relatives au projet de construction et à sa gestion passent impérativement par le corps préfectoral. A ce titre, le décret du 25 mars 1852 stipule que l'ensemble des procédures et des décisions doivent obligatoirement passer au niveau préfectoral, quel que soit le devis [86].

Les préfets sont assez souvent les premiers à solliciter le ministère de l'intérieur pour la recommandation d'architectes qualifiés à exercer dans les départements les plus importants, tel qu'Oran, Alger et Constantine. Cependant, il faut attendre la loi du 05 avril 1884, sur l'organisation municipale, pour réduire le contrôle des préfets aux seules constructions dont la dépense dépasserait la limite des ressources ordinaires et extraordinaires de la commune [121].

Le maire organise dès lors un service d'architecture digne de sa ville et en adéquation avec les propositions émanant de ses supérieurs (préfet et ministre de l'intérieur). En d'autres situations et tout en tenant compte de l'importance de la ville, le conseil des bâtiments civils propose des architectes relativement expérimentés. Plus fréquemment, ce sont les préfets qui formulent les demandes à l'administration centrale [83]. De même, l'inspecteur général peut également recommander des candidats aux préfets.

Pratiquement dans toutes les correspondances étudiées [83], celles relatives surtout à la construction de mairies ou d'hôtels de ville en Algérie, durant la période coloniale, font référence à la même procédure : le maire sollicite le préfet, qui à son tour réclame le ministre de l'intérieur, concernant l'approbation de construction ou l'adaptation d'une mairie ou d'hôtel de ville. (Voir **annexes A**).

3. Le choix du maître d'œuvre

3.1. Les architectes

L'architecte est au service du pouvoir colonial français et incarne une situation coloniale à travers la conception de l'hôtel de ville qui le représente.

Au cours du XIX^e siècle, des acteurs importants, comme les architectes départementaux et les architectes municipaux, ont contribué à la diffusion et à l'instauration des règles générales de l'architecture coloniale officielle, en termes de styles néo-classique et éclectique, tout en favorisant sa diffusion et son harmonisation à travers tout le territoire.

Le terme « architecte », n'était cependant pas doté de signification précise avant l'instauration du diplôme d'architecte par l'école des Beaux-arts en 1867 [122]. Au vu de cette situation, deux dates importantes ont marqué l'organisation du service des architectes en Algérie. La première date coïncide avec la transition qui s'est opérée suite à l'avènement de la troisième république et le changement du régime politique en 1872, et qui s'est traduite particulièrement par la suppression du service des bâtiments civils et la fin du monopole des professionnels parisiens sur l'architecture en Algérie. La deuxième date correspond à la création de l'école des Beaux-arts d'Alger en 1881, et à la structuration du milieu professionnel local, où les élites se partagent la commande publique.

Il nous paraît, toutefois, difficile d'évoquer les architectes sans retracer l'évolution de ces acteurs au sein de la sphère productrice d'un territoire colonisé :

De 1830 à 1880, le milieu professionnel algérois s'appuyé sur les titres revendiqués par des individus, plus que sur ceux attribués par l'administration aux acteurs de la construction.

Avant 1880, les hommes de métier à l'origine de cette typologie architecturale, sont des architectes et des ingénieurs associés à des hommes d'affaires ou à des banquiers, désireux investir dans des opérations de grande ampleur, dont il est parfois difficile d'identifier la fonction exacte. Le responsable qui dirige les bâtiments communaux, est désigné comme architecte du gouvernement général de l'Algérie. A titre d'illustration, la plus importante concession attribuée par la commune d'Alger, durant le second empire, est celle du boulevard de l'Impératrice.

Durant la période qui s'étend globalement de la dissolution du service des bâtiments civils d'Algérie, en 1872, jusqu'aux festivités du centenaire de la

colonisation, en 1930, le milieu professionnel local a été restructuré. Des recherches récentes, conduites dans les fonds d'archives, nous éclairent sur le rôle de l'école des Beaux-arts d'Alger et des différents groupements professionnels dans cette restructuration, en mettant en lumière la répartition de la commande, ainsi que le jeu des alliances et des associations. De ce fait, une formation locale dans les pratiques des arts, du dessin et l'exercice des arts industriels a été lancée grâce à la création de l'école des beaux-arts d'Alger, en 1881. Il s'agit d'un parcours de formation, qui confronte des élèves aux plus grandes figures intellectuelles et artistiques de la colonie.

De 1880 à 1900, les architectes ne peuvent pas néanmoins intégrer l'école des beaux arts d'Alger en raison de leur âge. D'ailleurs, la plupart des architectes actifs au tournant du XX^e siècle ne sont pas élèves de cette école. Un nombre croissant d'entre eux, venus de Paris, s'installent, en effet, à Alger à cette époque. Par ailleurs, les architectes diplômés de l'école des beaux arts d'Alger le sont aussi pour l'école des beaux arts de Paris.

A partir de 1911, le gouverneur général décide d'attribuer deux bourses à des élèves des Beaux arts d'Alger, un geste qui permet chaque année à un élève architecte de compléter son instruction à Paris. Leur itinéraire professionnel est donc construit essentiellement à Alger. Ils y exercent en se présentant comme anciens élèves de l'école des beaux-arts d'Alger, une qualité qui leur permet d'ailleurs de s'assurer une bonne réputation.

Ces architectes ne possèdent pas de diplôme, puisque l'école d'Alger, n'en a jamais délivré. Ils signent leurs travaux du titre non officiel d'architecte EBAA [9], et sont tous engagés à la commande privée ou communale.

Pour ce qui est des programmes publics financés sur les fonds de la colonie, le gouvernement général a en revanche établi, tout au long de la colonisation, un cadre administratif favorisant leur attribution aux architectes diplômés par le gouvernement (D.P.L.G), à l'image des architectes qui ont collaboré à l'élaboration de plans des hôtels de ville, pour de la célébration du centenaire de la colonisation française (le nouvel hôtel de ville d'Alger, hôtel de ville de Dellys, hôtel de ville de Boudouaou, hôtel de ville de Jijel, etc....) (voir **figure 4.1**).

L'accès à la commande publique se trouve donc sous le monopole des architectes D.P.L.G. Au début du XX^e siècle, l'Algérie acquiert son indépendance financière, ce qui favorise la réorganisation des services d'architecture par le gouvernement général. Ce dernier met en place une réglementation afin de sélectionner les architectes autorisés à accéder à la commande publique, et instaure aussi, un contrôle des dépenses publiques.

Le plus significatif est l'arrêté du 12 décembre 1905, qui dote le gouvernement général d'un service d'architecture, auquel peuvent être confiées l'étude, la direction et la surveillance des travaux de construction et de réparation des édifices publics, exécutés ou subventionnés sur les fonds des budgets spécial [123].



Figure 4.1 : Extrait de la revue Chantier, concernant la désignation d'architectes D.P.L.G, revue Chantier nord africain, 1936.

A la tête de ce service se trouve l'architecte Albert Ballu [9], architecte en chef du service des monuments historiques, qui en assure l'administration en tant qu'inspecteur général. L'arrêté place sous son autorité les architectes du service des monuments historiques, des édifices diocésains, des mosquées et des bâtiments civils ainsi que les architectes nommés sur sa proposition par le gouvernement général.

Ils prennent le titre d'architecte du gouvernement général, qui s'applique aux architectes diplômés de Paris, aux ingénieurs diplômés faisant office d'architectes et exceptionnellement aux architectes chevronnés, formés à l'école des Beaux arts d'Alger, qui pour la plupart sont issus des grandes familles de colons.

On remarque que le monopole d'attribution des grands travaux de la colonie, comme la conception et la réalisation des hôtels de ville, va aux architectes diplômés des beaux-arts de Paris, dès leur installation en Algérie.

Au-delà du programme et des impératifs de la maîtrise d'ouvrage, c'est aussi de l'architecte, de sa formation, de ses connaissances de son habilité à diriger un chantier et à comprendre le programme, que vont découler la fonctionnalité et l'esthétique de l'hôtel de ville. Le choix du maître d'œuvre dépend aussi de la période dans laquelle la conception de l'édifice se situe et du maire ainsi que de son conseil municipal.

Le plus économique du point de vue de la rémunération est généralement choisi pour la conception de l'hôtel de ville, avec un parti pris pour l'architecte départemental, au détriment de l'architecte municipal ou encore du constructeur local.

La volonté de déplacer vers les départements des architectes exerçant déjà dans la métropole française révèle, l'importance donnée à certaines villes et certains départements et l'intention de la politique coloniale de création de points stratégiques pour le contrôle des projets et l'expression d'une gouvernance autoritaire.

Seules les villes les plus importantes telles qu'une capitale régionale, par exemple, sont dotées de budgets suffisants pour supporter à la fois l'entretien d'un service technique et le salaire d'un ingénieur à plein temps faisant office d'architecte de la ville. Ce dernier se voit dans l'obligation de remettre les plans et les devis à la commission départementale des bâtiments civils, sous le contrôle de l'architecte départemental. Cependant, son salaire et sa carrière dépendent largement de l'autorité municipale.

3.2. Les ingénieurs

Dès le début de la colonisation, la répartition des compétences entre les architectes et les ingénieurs était assez claire. Les ingénieurs militaires, officiers du Corps Royal du génie s'occupent des travaux militaires ainsi que des ponts et chaussées, tandis que les architectes sont affectées aux travaux de bâtiments entretenus par le gouvernement en contrepartie d'honoraires proportionnels surtout pour ceux des communes. Les architectes des départements reçoivent, quant à eux, des salaires et des indemnités fixes.

La création d'un service technique n'étant pas souvent une priorité, les travaux de la commune sont confiés provisoirement aux ingénieurs des ponts et chaussées ou aux architectes des bâtiments civils. Au regard de cette situation, c'est un agent-voyer qui est spécialement désigné dans le département d'Alger. Il a pour charge la conception de nouveaux projets, la réaffectation d'anciennes structures et la supervision de certaines opérations urbaines, surtout celles entachées par des infractions commises aux règlements sur la voirie, et concernant notamment les alignements et les hauteurs à donner aux maisons.

L'agent-voyer s'occupe plus précisément de la conception ou de la réaffectation d'anciennes structures afin d'accueillir les nouvelles fonctions de mairie. L'un des procès verbaux du Conseil de gouvernement général de l'Algérie illustre parfaitement ce propos au sujet de l'occupation du palais *khedaouedj el-aamia* par les fonctions d'une mairie pour la ville d'Alger [78] (voir **Supra, p.76-77**).

Notons que la répartition des fonctions entre architectes et ingénieurs correspond en grande partie à la division des attributions administratives, qui

déterminent leurs interventions respectives dans les différents travaux. Malgré cette distinction précise des fonctions de chaque corps, certains préfets sont contraints de faire appel aux prestations d'ingénieurs lors de la conception d'un hôtel de ville, à défaut d'architectes, dont le nombre demeure insuffisant surtout avant l'adoption de la loi municipale du 05 avril 1884, subordonnant la conception de l'édifice à l'architecte.

Les hôtels de ville de Sidi bel-Abbes (**Fiche N°2, Vol II, p.49**) et de Saïda, inaugurés respectivement en 1879 et en 1887 (voir **figure 4.2**) et (**figure 4.3**), et représentant deux modèles stéréotypés, avec quelques différences au niveau du campanile, sont, à titre d'exemple, les œuvres de l'ingénieur J. D. Vincent.

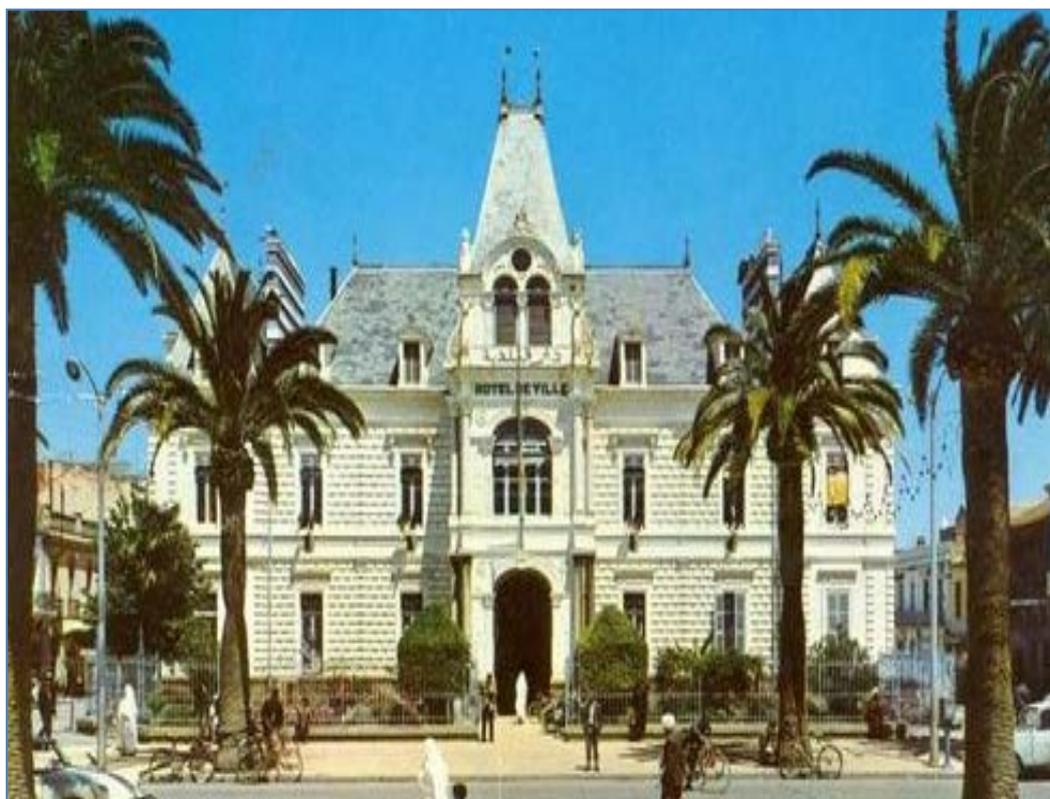


Figure 4.2 : L'hôtel de ville de Sidi-Bel-Abbès [124].



Figure 4.3 :L'hôtel de ville de Saida [125].

Cet ingénieur a pris pour référence, lors de la conception de ses deux plans, une mairie de la métropole, celle de la ville de Fresnes inaugurée en 1876 (voir **figure 4.4**).



Figure 4.4 : La mairie de Fresnes [126].

Les plans des deux hôtels de ville de Sidi-Bel-Abbès et de Saïda sont présentés au conseil municipal, qui, aussitôt les approuve. Mais, du point de vue du conseil des bâtiments civils, première instance de contrôle et de surveillances des projets architecturaux et urbains, les ingénieurs sont peu familiers de l'histoire de l'art et de l'architecture. Un tel constat va encourager, par conséquence, l'application de la recommandation selon laquelle toute construction doit être l'œuvre d'architecte.

Par ailleurs, seules les villes importantes, telle qu'une capitale régionale par exemple, disposent d'un budget suffisant pouvant supporter l'entretien d'un service technique (architecte et ingénieur), à plein temps.

Ce service est tenu de soumettre les plans et les devis à la commission départementale des bâtiments civils pour approbation. Toutefois, ses rémunérations ne dépendent que de l'autorité municipale. Une telle procédure est valable pour le département d'Oran, qui dispose de tout un service technique.

Pour Constantine, le maire Chevalier a confié l'étude du projet de l'hôtel de ville à pierre Arbuix, agent communal chargé des bâtiments. Ce dernier a conçu le projet en 1883. Mais, il faut souligner que l'avant projet a été remanié en accord avec le maire, avant de le présenter au conseil municipal [80].

En raison des contraintes d'ordre financier et foncier, l'approbation de ce projet d'hôtel de ville a été retardée. Ce n'est qu'en 1890, qu'il est à nouveau présenté au conseil municipal, lequel constate que le perron de la façade principale du bâtiment, donnant sur le Boulevard Ouest, est projetée à l'intérieure des fortifications et a demandé une modification du projet suivant une ligne régulière [127]. Cette réserve est destinée au maire et au conseil municipal qui sont d'ailleurs les premiers responsables de la conception de cette typologie.

4. La contribution des concours d'architecture à la construction d'hôtel de ville

La période de l'entre-deux guerres a été marquée, en France, par le lancement de concours auxquels participent les architectes mobilisés, dans le but

de réaliser des hôtels de ville susceptibles d'être utilisés dans les régions dévastées [61].

En Algérie, le recours aux concours pour le choix d'architectes, lors de la conception d'hôtel de ville semble le label des grandes villes, riches et de renommées établies. Le concours aide à réunir un bon nombre de compétences et une large diversité en matière de solutions, permettant ainsi au maître d'ouvrage, de choisir la solution et la représentation la plus fiable qui lui convenait.

A titre d'illustration, en 1934, la municipalité d'Alger, a organisé, sous la tutelle du maire M. Brunel, un concours d'architecture pour la conception du nouvel hôtel de ville de la capitale. Le jury composé de cinq (05) membres rapporteurs (architectes et ingénieurs), et présidé par M. Prost, l'éminent architecte urbaniste, a étudié soigneusement chacun des projets proposés et a pris le temps de ressortir leurs qualités et leurs défauts.

Les soumissions, par leur importance, montrent le travail considérable, exigé de la part du pouvoir municipal. Cependant, il convient de retenir que chacun des projets soumis possède des qualités suffisantes pour que le jury ait eu la certitude, dès son premier examen, qu'un monument digne de la ville s'élèverait, un jour sur l'emplacement actuel des bâtiments de la Manutention [128].

La complexité du programme, peut être un peu trop strictement définie semble avoir conduit certains concurrents à des solutions, qui ne donnent pas la mesure exacte de leur talent, de sorte que les meilleures réalisations ont été celles qui ont su ne garder du programme que les lignes essentielles, en éliminant certaines sujétions qui ne paraissent pas indispensables de suivre à la lettre. Après avoir pris connaissance de ce travail délicat, qui a demandé plusieurs journées, le jury d'examen passe au vote.

Le classement des résultats d'un concours aussi disputé a décerné cinq prix : le premier prix et exécution « Le paquebot », de M.M. Niermans frères et Ferlié architectes D.P.L.G. Le deuxième Prix « El-Djezair » de M. Taphaureau, Architecte D.P.L.G. Le troisième prix « Bugeaud » de M. Cassan, Architecte D.P.L.G. Le quatrième prix « Al-Djezair el Semch » de M. Abella architecte

D.P.L.G et M. Kast architecte. Le cinquième prix « Le cercle blanc dans un carrée noir » de M. Ramalli Architecte et M. Fankhauser, architecte D.P.L.G. Ces cinq projets, issus de la collaboration de glorieux architecte D.P.L.G., sont tous d'un grand niveau et contiennent beaucoup d'idées intéressantes pour la conception d'un hôtel de ville digne d'une deuxième métropole.

Le concours apporte finalement une valeur ajoutée aux projets de conception, favorisant la créativité et la diversité des solutions pour la typologie d'hôtel de ville.

5. Le transfert des savoirs et des savoirs faire pour la construction d'hôtel de ville

L'hôtel de ville représente un parfait exemple de typologie architecturale importée par la colonisation française. Il est considéré comme un véritable support à la gestion et à la représentation de l'administration coloniale en place.

En raison du contexte politique et économique, d'une part, et de l'insuffisance des projets, ou de leur mauvaise conception, d'autre part, le ministre de l'intérieur se voit parfois contraint d'affecter aux départements des architectes parisiens. Ce qui explique largement l'emprunt d'un style et le transfert d'un savoir et un savoir faire de la métropole vers le territoire.

En Algérie, entre la fin du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle, la production architecturale en matière de bâtiments publics, donne surtout à voir un langage formel, renvoyant au répertoire utilisé alors en métropole [75]. Celui-ci est marqué par un éclectisme raisonné offrant un libre choix à l'intérieur d'une gamme de styles historiques adaptés au présent de la nouvelle société occidentale contemporaine (néo-classique). Cependant, on trouve des hôtels de ville, du même rang de ceux des grandes villes du nord de la métropole, tel que la ville de : Souk-Ahras, Annaba et Oran.

Tout au long de leur développement, les villes algériennes font l'objet de comparaison avec les grandes villes française [15]. Leurs hôtels de ville, construits durant la période coloniale, sont l'œuvre d'architectes français, soit demeurant en France, soit installés en Algérie. Leur mobilité a encouragé le transfert des savoirs

et des savoirs faire de la métropole vers l'Algérie, par le biais de cette architecture publique. Et cela à travers l'ensemble des éléments architecturaux qui lui sont spécifiques, comme le beffroi, l'édicule, la galerie, le perron et l'escalier d'honneur, mais aussi grâce à la disposition, au programme et au le style adoptés (le néo-classique considéré, par exemple, comme style officiel durant tout le XIX^e siècle, voir même une partie du XX^e siècle).

Il y va de même pour la décoration intérieure et les éléments d'ornementation. A titre d'illustration, le ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, a mis à la disposition de la commune un catalogue de collections constituées de statues et de bas reliefs, qui représentent l'histoire de la sculpture française du XII^e jusqu'au XIV^e siècle [129]. Ce dernier est destiné particulièrement à l'hôtel de ville de Constantine, où les travaux de décoration et d'ornementation ont été commandés à des artistes sculpteurs et peintres français.

Le conseil municipal s'est fixé comme objectif de s'identifier à ces éléments d'ornementation et d'exposer les valeurs métropolitaines que ces derniers incarnent en reconnaissant, le très grand avantage qu'il a pour la commune à posséder, une collection de nature à former le goût de nos ouvriers et de nos artistes et dans beaucoup de cas de servir de modèle à leur travaux [129]. Ce même conseil approuve ces différentes modalités qui par l'exportation, opportune des modèles d'œuvres, contribue à enseigner aux populations autochtones la civilisation française.

D'après un procès verbal du 09 février 1901 [130], le conseil municipal examine et approuve les marchés en phases d'exécution signés par le maire Mercier représentant la commune, d'une part, et M. Cantini marbrier et M. Martin céramiste, d'autres part. Une partie des pièces de marbre figurant dans ledit marché sont déjà sur place et une autre partie attend sa régularisation pour son expédition.

C'est la célèbre maison Cantini, qui a fourni les pièces de marbre (plaques, piliers, pilastres, colonnes, bases, chapiteaux, balustres, mains courantes et cheminées) [131], pour revêtir et orner l'escalier d'honneur, le grand vestibule au Rez-de-chaussée, ainsi que les salles de mariage et de réception. Cette entreprise de grande renommée exploite des carrières de marbres rouges de

Vitrolles (France), plusieurs carrières de marbre blanc de Carrare (Italie), les marbres jaunes de Numidie et les carrières d'onyx à Ain Smara (Algérie). Au vu de sa notoriété et de son sérieux, le conseil municipal l'a aussitôt sollicitée pour la décoration et l'ameublement de l'hôtel de ville de Constantine.

Pour que cet hôtel de ville puisse être entièrement livré au public, le conseil municipal a ordonné aussi la commande de candélabres extérieurs, de grands lustres pour la salle des fêtes, d'une horloge avec cloche et de cadrans lumineux à des fournisseurs de la métropole. Il a contacté des maisons d'horlogerie de France et fait la publicité nécessaire dans des journaux et le menteur général des travaux pour l'achat d'une horloge [132]. Toutes ces données montrent l'importance accordée à cette typologie, conçue et réalisée dans ses plus petits détails, selon un savoir et un savoir faite importés.

L'hôtel de ville symbolise la maîtrise et la puissance du pouvoir colonial français, qui illumine la cité et qui devient un moyen d'exprimer la célébration du pouvoir, en apportant les bienfaits de la modernité et de la civilisation française. Ainsi la métropole s'impose, en exportant des modèles, des éléments d'architecture : des pilastres, des colonnes, des chapiteaux, des statues, des candélabres et des fontaines [133]. Elle exhibe de façon ostentatoire les valeurs métropolitaines pour en faire les référents essentiels pour toute production d'hôtel de ville.

C'est autour des notions de transfert de modèles architecturaux en situation coloniale, d'appropriation d'ordres fonctionnels imaginaires et identitaires, d'usages symboliques des formes et des décors, que se manifeste l'influence occidentale dans l'architecture des hôtels de ville en Algérie, pendant la période coloniale.

6. Le langage stylistique et les acteurs

La question du langage architectural des hôtels de ville dépend en grande partie des architectes et des commanditaires. Il s'agit de déterminer le processus de production de cette architecture, de déterminer les conjectures politiques et d'identifier les différents acteurs.

Concernant la production des hôtels de ville en Algérie, le pouvoir municipal se positionne comme acteur principal et représentant exclusif de l'Etat Français. Dans l'une des correspondances consultées, le maire de Mostaganem s'adresse à Monsieur le préfet, le sollicitant à propos de l'alignement de l'hôtel de ville à la nouvelle rue Napoléon (**Annexe A.1**). Il y fait un descriptif du nouveau bâtiment appelé à être édifié et met en avant le vocabulaire néo-mauresque pour sa façade principale (voir **figure 4.5**). Il est permis de constater que le pouvoir municipal décide de plusieurs détails, concernant l'aspect architectural de l'hôtel de ville.



Figure 4.5 : La façade principale de l'ancien l'hôtel de ville de Mostaganem [85].

Pour la conception de l'hôtel de ville de Constantine, le conseil municipal insiste sur l'aspect monumental et l'image que ce bâtiment civil doit refléter. A travers la conception de ses plans et de ses façades, la ville veut avoir un hôtel digne d'elle [134]. Cette notion de dignité est interprétée par la recherche d'une grande monumentalité, exprimant l'intention du pouvoir municipal. Il a fallu procurer à cette construction une représentation fidèle de l'image de la France, en adoptant une architecture classique, prédominante en métropole, à cette période, et qui renvoie à un élément fort du style national français. Afin de confirmer cette volonté, le conseil municipal encourage, en 1901, l'emploi de matériaux de construction et de décoration venant de France [135].

L'hôtel de ville est un édifice d'une portée politique importante, dont l'inauguration sollicite souvent, la présence de personnalités de haute importance au sein de l'Etat. Lors de l'inauguration de l'hôtel de ville d'El- Biar (voir **figure 4.6**), le maire, M. Luciani, invite, M. Steeg, gouverneur général, M. Ginoux,

directeur du cabinet, M. Alliez, préfet d'Alger, qui sont tous des représentants du gouvernement Français. A cette occasion, le maire présente l'ensemble du conseil municipal, ainsi que l'architecte de l'édifice, M. Louis Titre, et les constructeurs M.M. Ernest et Barthélémy Vidal [136].



Figure 4.6 : Hôtel de ville d'El-Biar [137].

Concernant les fonctions de la mairie, le gouverneur général annonce : *« C'est ici la maison commune et je ne sais pas de nom plus beau, c'est ici que se noue la vie de la famille, que s'inscrit l'histoire de ses espoirs, de ses joies, de ses deuils, c'est la maison commune, celle qui est ouverte à tous, sans distinctions de classe ou de croyances particulièrement accueillante aux faibles, aux déshérités qui –y-trouvent consolation, conseils ou concours efficace »* [136].

Aux yeux du gouvernement colonial, l'hôtel de ville est un symbole de représentation de l'image de la France républicaine. A cet effet, le maire le précise lors de l'inauguration l'hôtel de ville d'El-Biar avec ces propos : *« L'inauguration de notre maison commune est pour nous, une occasion nouvelle d'affirmer notre patriotisme et notre dévouement au gouvernement de la république »* [136].

Le maire fait une petite description de l'hôtel de ville tout en justifiant le choix stylistique et le programme retenus lors de la conception de l'édifice, et en le précisant ainsi, *« L'édifice que nous inaugurons peut sembler à première vue, trop*

somptueux pour notre modeste commune. En réalité, ses proportions correspondent sans la moindre exagération, aux besoins de nos services municipaux .Si nous en avons soigné le style, et si nous lui avons donné un certain cachet, c'est pour l'adapter à son milieu pour le mettre en harmonie avec les belles villas qui peuplent notre région » [136].

Ce discours confirme que le choix stylistique de l'hôtel de ville d'El-Biar est appuyé par le maire et par le conseil municipal, mais en recommandant toutefois de l'adapter à son environnement immédiat.

La description de l'hôtel de ville se focalise particulièrement sur la salle des délibérations et le patio (voir **figure 4.7**), dont l'architecture est rehaussée par des colonnes de marbres, une décoration de faïence mauresque et des balustrades en bois sculpté. L'ensemble est orné par une coupole ajourée de claustra à vitres polychromes. La salle est ornée de plantes et de palmes, ainsi que d'une fresque signée Roche Grosse.



Figure 4.7 : Le patio de l'hôtel de ville d'El-Biar.

Le choix stylistique des hôtels de ville dépend largement des commanditaires. C'est à dire le maire et le conseil municipal qui sont les représentants exécutifs de l'état français et les acteurs principaux de cette architecture.

On peut d'ailleurs distinguer un langage stylistique par architecte. A travers le corpus, plusieurs architectes ont conçu des hôtels de ville dans le même style, tel que Paul. Baschiera, à qui, on a accordé la conception de plusieurs hôtels de ville : tel que l'hôtel de ville de Dellys (**Fiche N°17, Vol II, p.193**) et celui Boudouaou, (**Fiche N°16, Vol II, p.186**) avec les mêmes spécificités architecturale de l'art-déco, en hommage à la célébration du centenaire de la colonisation française en Algérie (voir **figure 4.8**).



Figure 4.8 :L'hôtel de ville de Dellys (1) et Boudouaou (2).

Alors que ; Montaland Antoine Marie François (1871-1946) [138], qui a conçu les trois bâtiments d'utilités publics sur l'ilot du front de mer de Skikda (ex-Philippeville), dans un style néo-mauresque (voir **Infra., p.151**), élaboré la conception de trois hôtels de ville, dans deux du langage néo-mauresque :l'hôtel de ville de Skikda (ex-Philippeville) et l'hôtel de ville de Khenchela (voir **figure 4.9**), tandis que l'hôtel de ville de Mostaganem est du vocabulaire art-déco (voir **figure 4.10**).



Figure 4.9: L'hôtel de ville de Skikda (1) et Khenchela (2).



Figure 4.10: L'hôtel de ville de Mostaganem.

Cet ancien élève de l'école des Beaux-arts de Lyon a exercé en Algérie dès l'année 1905, en tant qu'architecte de la mairie de Mostaganem. Ensuite, de 1905 à 1915, il est nommé architecte du Gouvernement Général. En 1936, il remplace l'architecte Henri Petit.

André Pierlot est également maître d'œuvre de deux hôtels de ville en Algérie, qu'il réalise toutefois dans deux styles architecturaux différents, à des périodes relativement proches : l'hôtel de ville de Souk-Ahras avec un langage néo-classique en 1885 (**Fiche N°06, Vol II, p.93**) et l'hôtel de ville de Biskra avec le néo-mauresque (**Fiche N°07, Vol II, p.103**) en 1890 (voir **figure 4.11**).

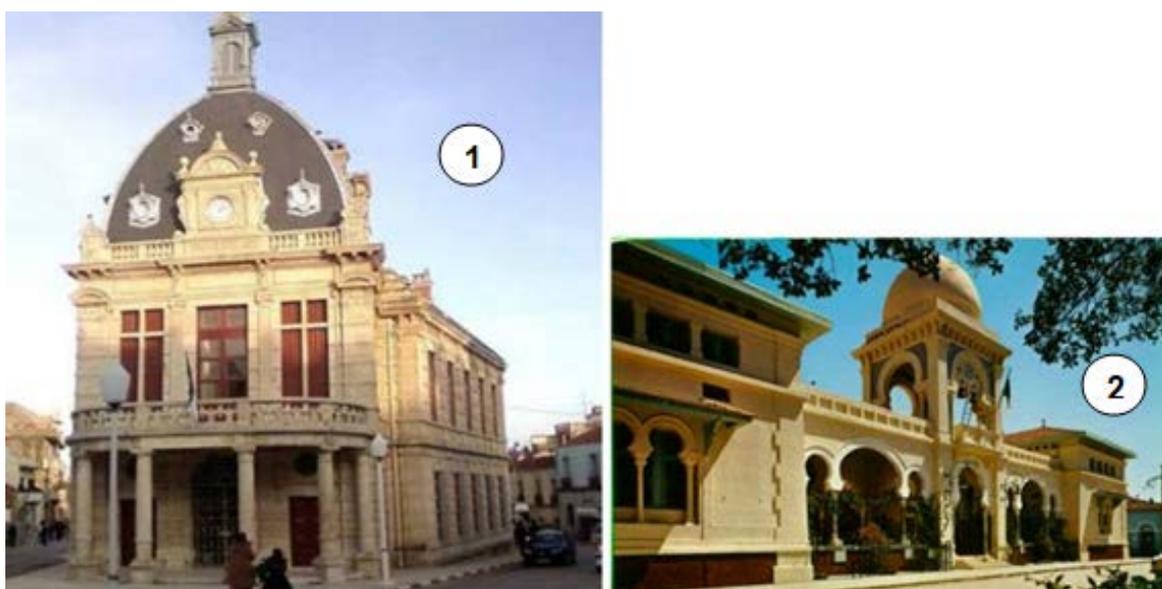


Figure 4.11 : L'hôtel de ville de Souk-Ahras (1) et Biskra (2).

7. Le rôle de la presse nationale en matière de production d'hôtel de ville

Les avis d'appels d'offre des concours pour la conception ou la réalisation des marchés sont publiés dans la presse nationale, faisant ainsi référence aux différentes clauses du marché, fixant les modalités de participation, afin d'attirer un plus grand nombre de concurrents. Tel a été le cas pour la construction du premier hôtel de ville de Mostaganem (figure 4.12).

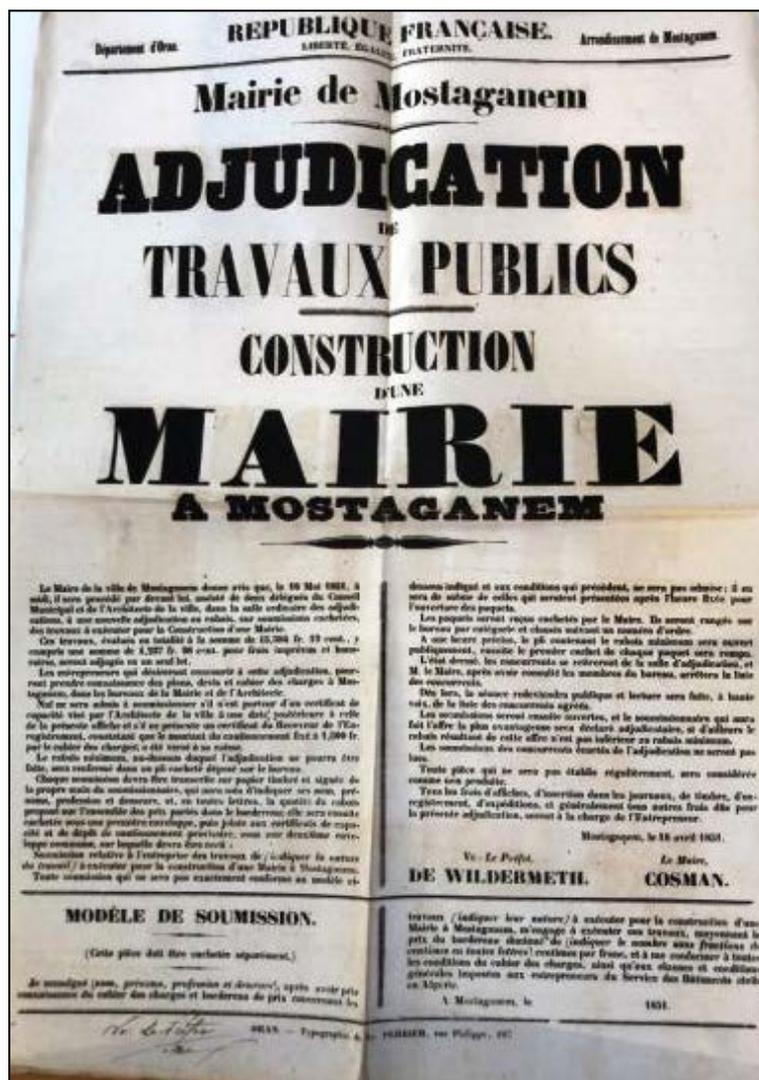


Figure 4.12 : Avis d'appel d'offre du marché pour la construction de l'hôtel Mostaganem [85].

De même, pour la diffusion des caractéristiques architecturales des constructions coloniales devant servir de références, la publication de revues et de périodiques concernant les travaux publics et les bâtiments marque pratiquement toute la période coloniale. C'est le cas, en effet, des revues chantiers Nord africain

qui font le tour de l'actualité des réalisations coloniales sur l'ensemble des territoires. D'où, la diffusion d'un grand nombre d'hôtels de ville qui sont, soit construits, soit en cours de construction, sur l'ensemble du territoire colonisé (figure 4.13).

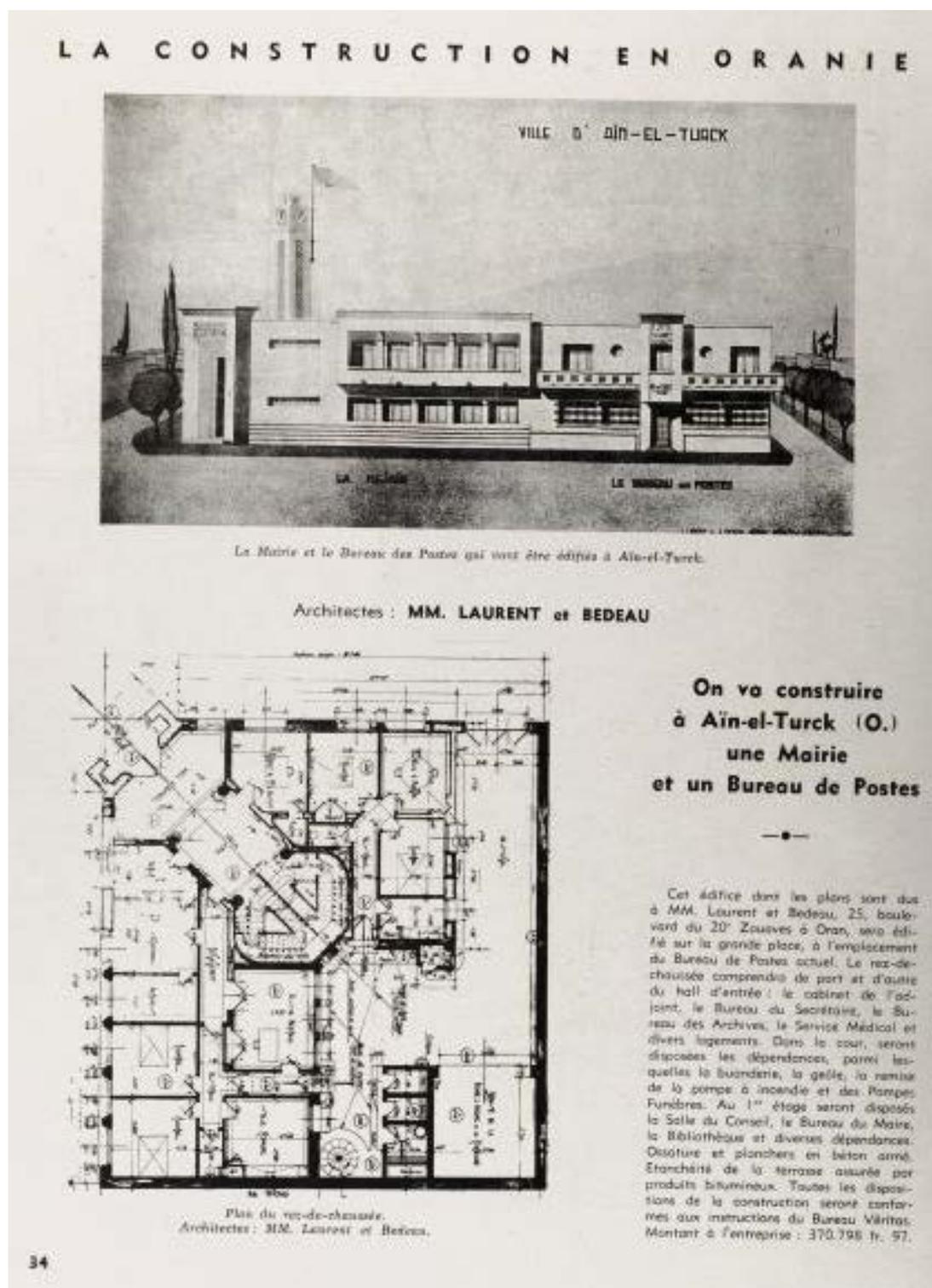


Figure 4.13 : Extrait de la revue chantier Nord Africain, année 1933, concernant construction de l'hôtel de ville d'Ain-Türk.

8. Conclusion

Au terme de ce chapitre, il nous semble important de revenir sur certains acquis à savoir ;

Premièrement : dans la production de nos communes, le projet de construction d'un hôtel de ville est le témoignage de la capacité et du rôle de tous les acteurs (ingénieurs, architectes, état, commune, populations, etc..), mais le pouvoir municipal en demeure le principal (prise de décisions et choix des architectes et des entreprises de réalisations).

Deuxièmement : la construction de l'hôtel de ville met en exergue, l'articulation des intérêts politiques, sociaux et techniques autour d'un projet, afin de permettre la structuration de tous les espaces sous-jacents. Selon leur importance et leur richesse, les villes font appel à des architectes de grande renommée, exerçant déjà en métropole française.

Troisièmement : la typologie des hôtels de ville renvoie à une architecture officielle et de pouvoir, que les commanditaires, dans plusieurs situations, en conditionnaient l'image, ainsi que les différentes caractéristiques architecturales ; donc une architecture du pouvoir pour le pouvoir colonial.

Enfin : la typologie des hôtels de ville en Algérie, durant la période française, est une architecture importée avec la colonisation, une typologie née de la concertation de tous les acteurs allant de la première prise de décision concernant sa conception jusqu'à son inauguration.

Deuxième partie : Hôtel de ville entre installation et influence

CHAPITRE 5 AMENAGEMENT URBAIN ET HOTEL DE VILLE

1. Introduction

En général, la ville à l'ère coloniale représente un fait urbain, qui est traduit par les actions du Génie militaire. Pour répondre à des exigences militaires de sécurité et de contrôle, ce corps d'armée se charge de répartir l'ensemble du territoire conquis en départements, arrondissements et communes, puis de mettre à la tête de chaque structure un représentant de l'Etat français. Dans ce nouveau contexte de colonisation, deux types de villes vont coexister : les villes anciennes transformées et les villes nouvellement créées. Ces dernières, dites villes coloniales, sont bien agencées, selon un tracé régulier parfaitement défini.

Quant à l'hôtel de ville, il s'inscrit dans un espace urbain bien défini, structuré de rue, de trame d'équipements et d'espaces publics. Lorsque nous observons plus particulièrement les hôtels de ville construits, en Algérie, durant la période coloniale, et que nous tentons de comprendre leur histoire ou leur signification, nous nous interrogeons sur l'espace urbain qui les porte, sur leur emplacement et sur leur cohabitation avec d'autres éléments, tels que la rue, les équipements publics ou la place.

Dans ce chapitre, on est amené à répondre au questionnement suivant : *comment l'hôtel de ville s'organise dans la trame urbaine de chaque localité, et comment il s'articule avec la taille, le rang et le statut de chaque ville issue d'une répartition coloniale bien définie ?*

2. La politique coloniale et l'organisation des territoires

A la veille de la conquête française, l'Algérie ottomane correspond à un territoire divisé en trois *beyliks*, administré chacun par un Bey : au centre Médéa, à l'est Constantine et à l'ouest Oran. S'ajoute à ces *beyliks* Dar-Essoltane, que

gouverne directement le Dey (allant de la Mitidja, Cherchell à l'ouest jusqu'à Dellys à l'Est) [139].

Après 1830, l'administration coloniale procède à l'adaptation de cette même répartition pour l'organisation du territoire soumis. Cette dernière est mise sous un dispositif législatif et réglementaire, définis par l'ordonnance royale du 15 avril 1845, afin de lui donner davantage de légitimité [140]. Il s'agit d'un texte de base qui est à l'origine de cette organisation territoriale et administrative en Algérie.

Ce texte établit trois provinces (Alger, Oran et Constantine), comprenant chacune trois types de territoires : 1- un territoire civil, dans lequel prédominent les Européens, régis par un droit commun, partagé entre communes et commissariats civils ; 2- un territoire mixte, soumis à un régime transitoire, autorisant l'autorité militaire à exercer les pouvoirs civils ; 3- un territoire militaire, administré par les bureaux arabes militaires, dans lequel les Européens ne sont pas admis à s'installer, sauf dans des cas exceptionnels, où ils sont contraints de se soumettre aux règlements dictés par les bureaux arabes.

Dans le sillage de la révolution française, en 1848, de la proclamation de la seconde République et de l'élection de Louis Napoléon Bonaparte en tant que président, un arrêté portant organisation territoriale et administrative de l'Algérie est promulgué le 09 décembre de cette même année. Il s'agit d'un arrêté qui, tout en gardant le découpage provincial, supprime les territoires mixtes et instaure en Algérie deux types de territoires :

**le premier regroupe les territoires civils, divisés administrativement de la même manière qu'en Métropole, départements (sous l'autorité de préfet), arrondissements (sous celle de sous-préfet) et communes (dirigées par un maire).

**Le second se limite aux territoires militaires administrés par des généraux de division [141].

De 1902 à 1955, l'Algérie est divisée en deux parties : l'Algérie du Nord formée de trois départements (Alger, Oran et Constantine) et l'Algérie du sud, divisée en quatre territoires (Ghardaïa, Aïn-Sefra, Touggourt et les Oasis), lesquels sont dotés d'une personnalité juridique et d'un budget propre [142].

Chaque département est divisé en arrondissements. Le département d'Alger est constitué de cinq (5) arrondissements : Alger, Médéa, Orléans-ville (actuelle Chélif), Miliana et Tizi-Ouzou. Le département d'Oran est structuré en cinq (5) arrondissements : Oran, Mascara Mostaganem, Sidi-Bel-Abbès et Tlemcen. Le département de Constantine est composé de six (6) arrondissements : Constantine, Annaba (ex-Bône), Bougie, Guelma, Skikda (ex-Philippeville) et Sétif.

Chaque arrondissement est divisé, à son tour, en communes, qui avec les douars constituent les fondements essentiels et élémentaires de l'administration coloniale de base. La commune a connu une évolution lente, au vu des modes d'organisation et de fonctionnements, assez souvent tributaires du pouvoir central. Nous pouvons distinguer trois périodes à travers l'évolution politique de la colonisation : la première est celle où la commune est sous l'autorité du gouverneur Général et du ministre de la guerre (1830-1870). La deuxième est celle où la commune est sous l'autorité du gouverneur Général civil et du ministre de l'Intérieur (1870-1956). Et enfin celle où la commune se trouve dans une Algérie gouvernée par des ministres résidants (1956-1958) et par des délégués généraux (1958-1962) [143].

En 1847, seules six (6) communes ont été constituées, selon un mode d'organisation plus au moins calqué sur celui de la métropole. La deuxième République, apporte de nouvelles dispositions à la commune et à son fonctionnement, à travers l'ordonnance du Roi du 15 avril 1845 [140]. Elle considère la commune, comme le noyau de base de l'administration des territoires civils en Algérie, déclarée partie intégrante de la France. Dans chaque commune, un conseil municipal est élu. Seulement, ce mode d'organisation, ne va pas durer. Le décret du 08 juillet 1854 l'abolit et revient au régime, selon lequel les membres du conseil sont nommés.

Mais, ce sont les deux décrets datant du 27 décembre 1866 et du 19 décembre 1868, qui vont inscrire définitivement, en Algérie, le cadre d'organisation et de fonctionnement des communes, et notamment celui des communes de plein exercice, dont la création est tributaire de deux facteurs : la progression de la colonisation et la création de nouveaux centres urbains [144].

Dans les parties rurales, l'administration coloniale s'appuie sur la tribu pour organiser et gérer les territoires et les populations.

Après la chute de la deuxième République, la France coloniale maintient en Algérie du Nord deux types de communes : Les communes de plein exercice, régies par la loi municipale française du 05 avril 1884, et les communes mixtes, régies par une loi promulguée en 1868, pour les territoires militaires, qui a été généralisée de 1874 à 1875 au territoire civil, afin de les accompagner et les faire évoluer vers des communes de plein exercice.

En 1883, Paul Gaffarel recense cent quarante-huit (148) communes de pleins exercices, réparties comme suit : cinquante-trois à Alger, quarante-neuf à Constantine et quarante-six à Oran [145]. En termes de communes mixtes, le nombre était de soixante-trois communes, dont quarante-cinq en territoire civil, dix-huit en territoire militaire et trente-deux communes indigènes [145].

En 1902, la direction générale des affaires civiles et financières du gouvernement général de l'Algérie donne les chiffres suivants : Deux cent soixante et une communes de plein exercice (cent six à Alger, quatre-vingt-deux à Oran et soixante-treize à Constantine), soixante-dix-neuf communes mixtes (vingt-quatre à Alger, vingt et une à Oran et trente-quatre à Constantine) et douze communes indigènes [146].

Du point de vue de l'organisation du territoire, ce sont les centres de colonisation qui deviennent des communes de plein exercice, érigées par un simple décret, après avis du conseil général. La commune de plein exercice a la personnalité morale, un budget propre et un patrimoine administré par une assemblée et un pouvoir exécutif, élus par les habitants.

Ce type de commune n'est mis en place que dans les localités où la population européenne est en nombre suffisant, pour permettre au système électoral de fonctionner en sa faveur. La représentation municipale, qui est dominée par les Européens, est administrée par un maire et un conseil municipal. La construction d'un hôtel de ville et des équipements de représentation de pouvoir constitue alors une conséquence logique pour le pouvoir municipal.

La commune mixte est peuplée par une population musulmane, très nombreuse face à une population européenne extrêmement réduite. Elle est gérée par un administrateur européen nommé, des adjoints musulmans nommés, ainsi que des adjoints spéciaux européens et des conseillers européens. Le premier responsable est agent de la commune, qui gère aussi bien les ressources humaines que le budget, et représente aussi la personnalité civile de la commune.

S'agissant de la construction de hôtel de ville, celle-ci se concrétise par la loi municipale du 05 avril 1884, rendant obligatoire pour chaque commune : l'entretien de l'hôtel de ville, ou si la commune n'en possède pas, la location d'une maison ou d'une salle pour en tenir lieu [147]. Ainsi, la construction d'un hôtel de ville introduit une certaine liberté et monumentalité dans les communes, puisqu'elle se situe à la rencontre de l'histoire administrative des communes et leurs histoires politiques, assurant de la sorte une symbolique aux communes.

La loi du 05 avril 1884, atteste de la nécessité d'acquérir une structure spécifique pour les fonctions d'un hôtel de ville, un lieu de conservation des archives, du cadastre et des documents de l'état civil, ou encore de réunion du conseil municipal. Ce sont donc des besoins concrets qui ont poussé les communes à se doter d'un hôtel de ville, un édifice de représentation d'un pouvoir en place.

La commune de plein exercice avec toutes ses attributions, est un élément de pouvoir par excellence, Chaque fois qu'une commune est érigée en commune de plein exercice, on lui attribue une structure pour ses fonctions administratives. Une fois son épanouissement est assuré, la commune en question construit son propre hôtel de ville, digne de son statut et de son image.

2.1. Urbanisme et colonisation

L'urbanisme en Algérie n'est sous ses différentes formes qu'une création purement coloniale, et nos paysages urbains n'en sont que le résultat. Cependant, son évolution est intimement liée à celles des modèles français. C'est pour ces raisons qu'il est inévitable de parler de l'histoire de création de nos villes en ignorant le fait colonial.

Par ailleurs, l'urbanisme colonial appliqué sur les territoires algériens est marqué par deux situations :

➤ La première situation est celle de l'urbanisme avant 1919, caractérisée par l'introduction du modèle occidental dans le tracé des villes algériennes. Avec le caractère militaire de la colonisation durant tout le XIXe siècle, le corps du Génie militaire de l'armée d'Afrique s'octroie le premier rôle dans l'établissement des plans urbains, non seulement pour les villes nouvelles créées ex nihilo, mais aussi dans les anciens tissus existants auparavant. De ce fait, les militaires ont gardé, un droit de regard sur les affaires de l'urbanisme jusqu'au début du XXe siècle.

Mais, au fur et à mesure que la colonisation progresse et prend un caractère civil, les opérations urbaines et d'extension des villes suivent le même schéma adopté en France, à cette même époque, c'est-à-dire le plan d'alignement et des réserves [148]. Cet outil principal d'urbanisme régit le développement des villes en Algérie, comme en France. Il est dressé par une commission des alignements et des réserves et permet l'engendrement par étape des espaces urbains, sous forme de lotissement successif. Ce plan fixe aussi les alignements et les largeurs des rues nouvelles à ouvrir, les espaces publics, les réserves de terrains à faire pour les édifices publics et les monuments et enfin les servitudes militaires ou d'espaces verts.

Une telle pratique urbaine était en vigueur, non seulement en France, mais dans tous les pays sous la domination française, et tous les pays d'Europe. Elle est qualifiée d'urbanisme d'alignement et d'embellissement, qui trouve ses origines et fondements dans l'art urbain, mais qui est régi par des règles de caractère général et des perspectives d'hygiène.

Ce contexte a largement marqué la production de la typologie des hôtels de ville, qui peut être structurée en deux moments forts : un premier qui est celle de la création d'une structure urbaine nouvelle, sur des terrains vierges, soit dans des villages de colonisation, soit dans des villes coloniales, qu'on appelle villes récentes telles que Sidi-bel-Abbes ou Saida. Le second moment correspond plutôt à l'adaptation de l'hôtel de ville à un tissu ancien déjà existant, comme le nouvel hôtel de ville d'Alger.

➤ La deuxième situation est celle de l'urbanisme de plan (allant de 1919 à 1948), du moment que la date de naissance de la planification urbaine en France et ses colonies ne s'est concrétisée qu'après la première guerre mondiale avec la loi Cornudet (1919-1924) [149], qui établit les plans d'aménagement, d'extension et d'embellissement, à travers une mutation méthodologique importante. Cependant, le plan d'urbanisme s'impose comme moyen indispensable pour gérer une extension, une croissance urbaine rapide et à grand-échelle ou enfin un élément résultant de l'accroissement du commerce, de l'industrie et des échanges de la population.

La loi sur les plans d'aménagements, d'embellissement et d'extension est rendue applicable en Algérie par décret du 05 janvier 1922 [150]. Cette procédure concerne beaucoup plus les nouveaux hôtels de ville construits après 1919, qui sont accompagnés d'un ensemble d'aménagements urbains, subordonné à un urbanisme de plan et de planification, et qui font assez souvent l'objet d'extension, tels que ; le nouvel hôtel de ville Mostaganem et Skikda.

Ce plan, ne rompt pas radicalement avec l'art urbain et l'urbanisme d'alignement, d'autant plus que sa dimension esthétique et son intérêt pour la composition urbaine et l'embellissement demeurent parfaitement conservés. Il intègre un certain nombre de concepts et d'outils d'aménagement nouveaux, comme l'analyse urbaine, le programme, le zoning, le système de transport et de circulation.

2.2. Processus et logique du tracé

Le plan d'alignement et de nivellement de la ville, commandé par le préfet du département, est produit par une commission spéciale, formée d'ingénieurs des ponts et chaussées et des militaires. La constitution de chaque commune est subordonnée à l'application d'un plan d'alignement et de nivellement, déterminant les rues, le découpage parcellaire et les voies d'articulations. Les tissus anciens, quant à eux, n'échappent à ces actes de décomposition et de recomposition, que quand le pouvoir municipal décide de la construction de nouveaux quartiers et prospecte les terrains nécessaires à la population européenne et aussi aux chemins de fer. En effet, l'économie coloniale impose des relations avec la métropole et la création d'un réseau ferroviaire, que le conseil municipal considère

non pas comme simple ligne d'articulation du point de vue de commerce, mais aussi comme l'extension de l'influence française dans toute l'Algérie.

Les tracés militaires et civils sont différents, mais complémentaires : le premier se penche sur les préoccupations rationnelles et sécuritaires. Le second fait place aux préoccupations économiques et spéculatives. Le rehaussement du rang d'une localité (chef-lieu de préfecture) favorise l'élaboration d'un premier plan d'alignement par une commission spécialisée, constituée par des ingénieurs des ponts et chaussées et par des militaires. Dès l'installation de la municipalité, le préfet remet l'étude au conseil municipal.

La première phase de l'implantation coloniale s'est manifestée sous forme d'expropriation des mosquées, des maisons et des palais de l'administration turque, et la réaffectation de certains bâtiments à d'autres usages. La deuxième phase voit l'élaboration d'un plan partiel de rectification et de percement des rues, suivi d'un plan d'aménagement et d'embellissement afin d'assurer l'installation de la municipalité.

La ville coloniale est une ville pour les Européens, qui exclut tout programme pour les indigènes sauf la conservation du quartier originel. En termes de modèle de ville, il n'ya qu'un cas spécifique dont la règle reste la même, c'est-à-dire la régularité du tracé et des lotissements ainsi que l'aménagement des espaces publics à l'instar des rues, de l'esplanade ou de la place.

La conjonction du fait accompli et les intérêts publics ou privés, font de la ville, dans laquelle les hôtels de ville et les espaces publics ont la priorité absolue, un dessin rationnel auquel on ne cesse d'apporter des correctifs.

Avant la constitution de la commune, le champ de l'urbanisme, de l'aménagement, de la construction et de l'entretien des bâtiments, demeure partagé entre le génie militaire, le service des ponts et chaussées et le service des bâtiments civils. Or, juste après la constitution de la commune, le conseil municipal juge nécessaire que la ville ait son architecture. Alors le département coordonne les négociations entre l'état, les militaires et la commune.

Tout le processus de mise en place de l'hôtel de ville dans des centres urbains est soumis à la déclaration de l'utilité publique, entreprise au nom de l'hygiène et

de la salubrité, à travers des aménagements et des projections de bâtiments publics, de rues, de places et de jardins.

3. La place de l'hôtel de ville dans le schéma organisationnel de la ville

L'hôtel de ville occupe une place particulière dans l'imaginaire urbain. Edifié au cœur de la cité, il marque de son architecture les espaces publics, organise les parcours et donne une réalité tangible à l'idée d'une communauté de ville.

En France, la place sur laquelle se tient le marché constitue l'emplacement privilégié du gouvernement communal pour la construction d'un hôtel de ville. En Algérie la construction de l'hôtel de ville est néanmoins l'aboutissement d'un certain développement communal et cela à cause de nombreux facteurs (politiques, économiques et sociaux).

Dès son arrivée en 1830, la France coloniale avait établi en Algérie une stratégie d'occupation des territoires à travers une domination militaire de l'espace, une domination qui avait permis la récupération de tous les biens des tribus, afin qu'ils soient destinés pour l'usage des colons.

De ce fait, la politique urbaine du colonisateur se limite dans ces débuts à occuper quatre villes : Alger, Oran, Annaba et Bougie.

Mais juste après 1840, la France a émis une stratégie de conquête totale du pays, appuyée par le Maréchal Bugeaud, qui propose de créer des places de forte importance, voire même de véritables villes. Leur objectif premier est de servir de bases d'opérations, d'où la répartition du territoire en départements, arrondissement et communes.

La création des villes nouvelles répond à des objectifs militaires. Permettant aux ingénieurs militaires de réaliser le travail d'urbaniste, en définissant la forme de l'espace public et en laissant à ses propriétaires la maîtrise de l'espace privé. Autant pour les villes transformées (Oran, Annaba, Tizi-Ouzou, etc.), que pour les villes nouvellement créées, le tracé régulier était la solution.

Cependant, la production d'hôtel de ville, en cette période et au niveau des communes nouvellement créées connaît différentes situations : une ancienne structure peut être affectée pour les fonctions d'une mairie, accueillant ainsi le

siège du pouvoir municipal. Mais l'évolution des activités à l'échelon municipal et son développement financier offre à la commune l'opportunité de construire un nouveau bâtiment digne de son statut. Dans le cas des municipalités les plus importantes, la construction d'un hôtel de ville s'impose de fait.

La construction d'un nouvel hôtel de ville représente pour la commune, une dépense lourde, d'autant plus que la situation financière de certaines régions est dans l'ensemble très critique. Les revenus ordinaires, ne pouvant assurer seuls le financement, les municipalités doivent trouver d'autres moyens. A titre d'exemple, la construction de l'hôtel de ville de Constantine est concurrencée par d'autres projets à forte rentabilité économique comme le théâtre.

La création ex nihilo des villages de colonisation sur des terrains vierges, donne lieu à une nouvelle structure urbaine. Celle-ci est matérialisée selon un tracé régulier bien défini et organisé autour d'une place publique, favorisant l'emplacement de la mairie et d'autres équipements publics : l'école, l'église la caserne de gendarmerie dans le cas du village de Rivoli.

Dans les villes coloniales, des créations nouvelles, caractérisées par une configuration spatiale régulière, le plan est en échiquier, doté de deux axes croisés : Nord-sud, et Est-ouest. L'hôtel de ville est implanté dans l'axe le plus important de la ville, comme le cas de Sidi-Bel-Abbès (voir **Supra, p.98-99**). Une fois la municipalité installée, le tracé des rues et des grands axes est fixé, au même titre que les différents îlots pour les équipements publics et les maisons d'habitations.

L'accroissement de la rentabilité financière, liée à l'activité agricole de la région, favorise la construction d'équipements publics, tels que l'hôtel de ville, le théâtre, l'église, les écoles, implantés suivant deux axes parallèles : au niveau du premier axe, on trouve l'hôtel de ville au centre, l'église, le poste de police et l'école de filles. Le second axe organise la synagogue, le marché, le théâtre et la prison. D'où l'image urbaine prospère qui caractérise désormais cette nouvelle ville (voir **figure 5.1**).



Figure 5.1 : La situation de l'hôtel de ville de Sidi –bel –Abbes [151].

Pour les villes situées en bordure de mer ou dans des sites à fortes contraintes foncières, comme Constantine, les implantations d'équipements publics sont structurées selon un seul axe.

De ce fait, la trame orthogonale apparaît, comme une composition de symétrie qui oppose un système d'organisation de l'espace privé et l'espace public. Pour ces villes, le choix du terrain affecté à la construction d'un hôtel de ville s'inscrit dans le contexte d'ensemble tel que l'hôtel de ville d'Alger et l'hôtel de ville d'Annaba (ex- Bône) (voir **figure 5.2**).



Figure 5.2 : Plan d'alignement de Bône dressé par l'architecte municipal Edouard GONSSLIN, le 07 novembre 1883 [152].

En ce qui concerne Koléa, l'aménagement de la ville s'est fait selon un axe de structuration par étape :

- Avant 1848, le quartier qui abrite l'hôtel de ville de Koléa était un terrain vide (ne possédant ni structure bâtie ni découpage).
- En 1842, un nouveau système viarie et parcellaire est créé dans toutes les villes algériennes, ainsi que dans la ville de Koléa, dont le quartier de l'hôtel de ville s'apparente à un vaste champ d'orange (voir **figure 5.3**).



Figure 5.3: L'évolution de l'aménagement urbain du quartier de l'hôtel de ville à Koléa, [153].

- En 1851, la ville Koléa, érigée en commune de plein exercice, est dotée d'un ensemble d'équipements représentatifs des pouvoirs en place, tels que l'hôtel de ville, la poste, le commissariat de police, l'ensemble était structuré par une grande place (voir **figure 5.4**).

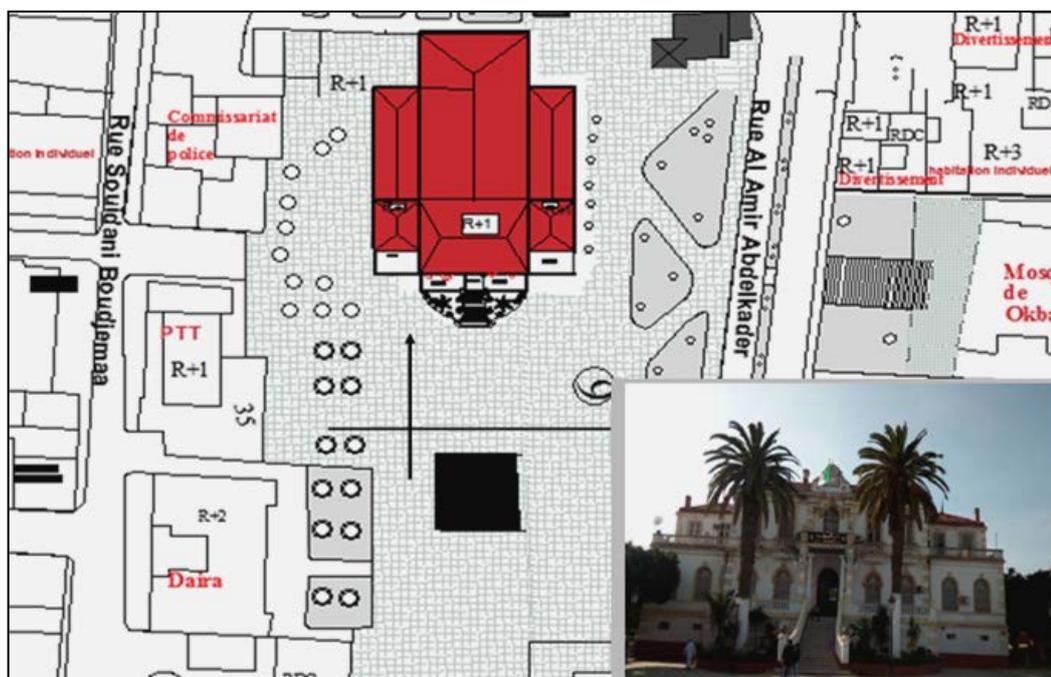


Figure 5.4 : La place de l'hôtel de ville de Koléa dans la trame urbaine du quartier.

Plus souvent, la construction d'un nouvel hôtel de ville est dictée par une croissance urbaine et démographique importante, favorisant la création de nouveaux espaces pour les nouvelles fonctions affectées à la ville, lesquelles sont en parfaite évolution avec la croissance des fonctions attribuées à la municipalité.

Après 1919, et l'instauration de l'urbanisme de plan, un nombre important de villes vont subir des extensions et connaître aussi la construction de nouveaux hôtels de ville. A ce titre, Skikda (ex- Philippeville) est dotée de sa première mairie en 1848. Ce bâtiment, qui est construit sur la rue Didouche Mourad (ex-rue nationale), devient, plus tard, de plus en plus exigü pour l'ensemble des fonctions municipales. Aujourd'hui, il est affecté au siège de la direction de la culture de la wilaya de Skikda (voir **figure 5.5**).

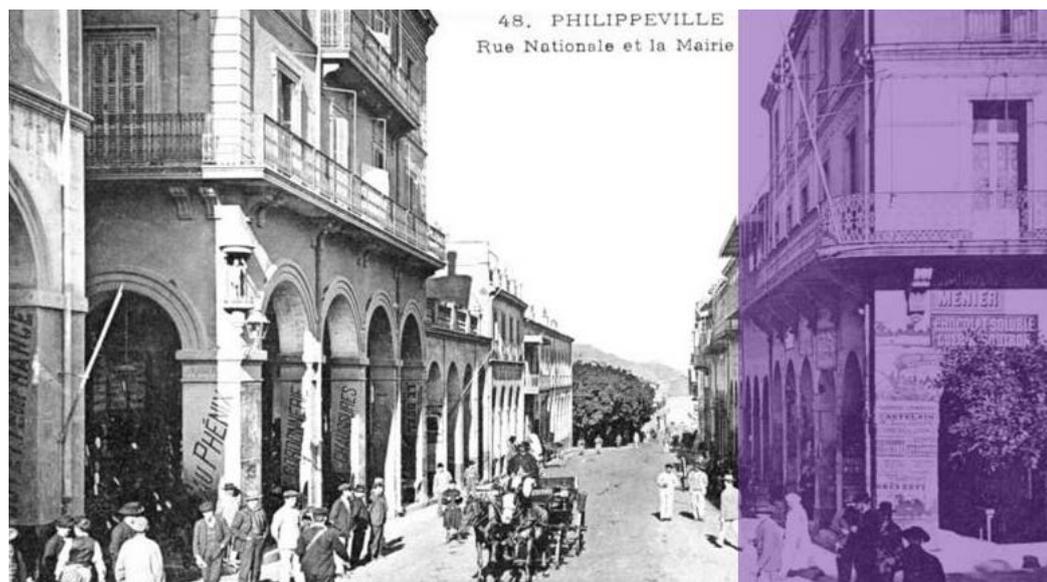


Figure 5.5 : Philippeville, l'ancienne Mairie et la rue nationale [154].

A la même époque de la construction de la première mairie, la partie est de la ville n'est toujours pas occupée en totalité. Le site d'implantation du future hôtel de ville encore vierge, fait face à la place de la marine et se prolonge dans la même direction que l'hôpital militaire, (voir **figure 5.6**).

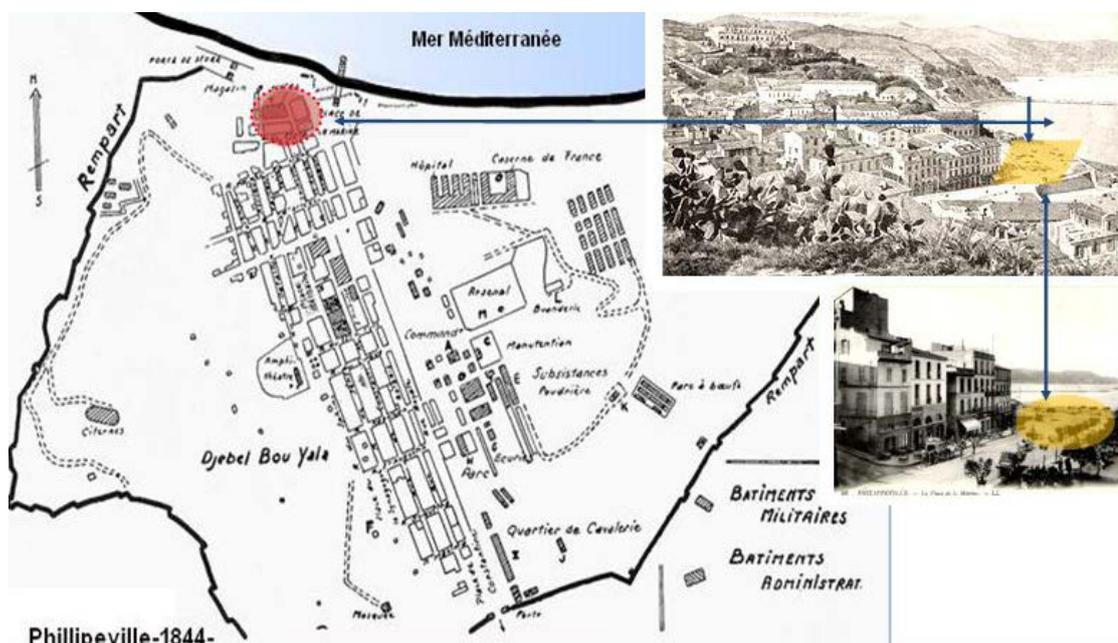


Figure 5.6 : Philippeville avant l'édification de l'hôtel de ville [155]

Une nouvelle politique d'assimilation, traduite par plusieurs extensions urbaines, qui sont adaptées aux besoins modernes de la société, encourage certainement la construction d'un nouvel hôtel de ville pour Skikda (voir **figure 5.7**).

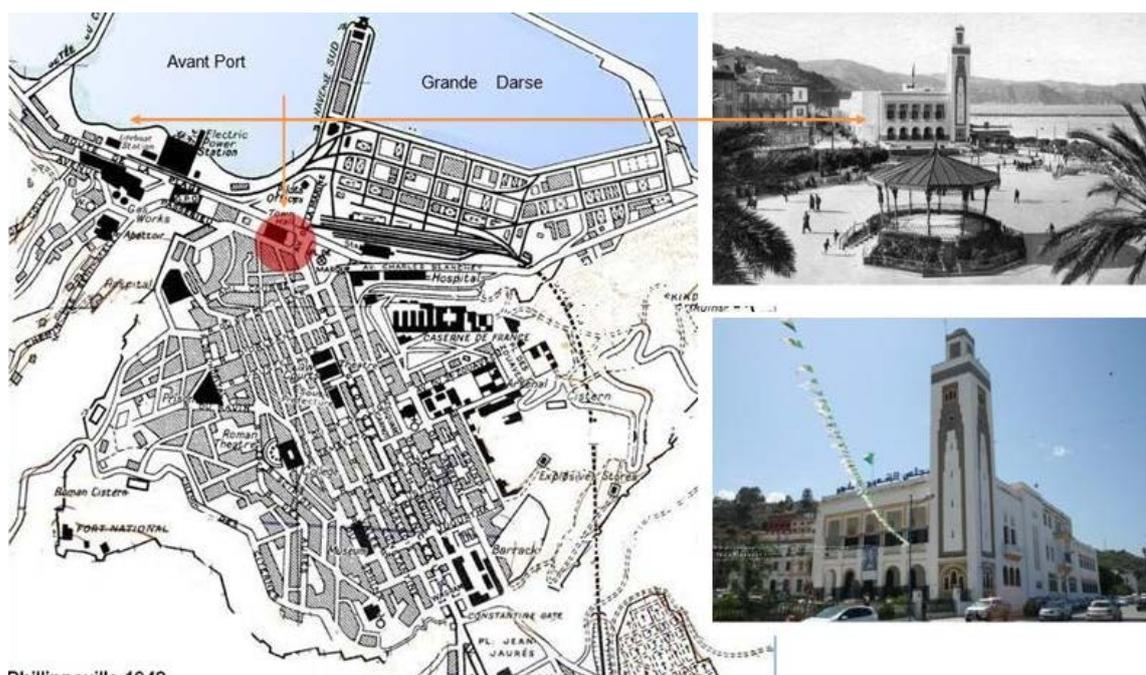


Figure 5.7 : Plan de Philippeville en 1942 [155].

Une fois édifié, le nouvel hôtel de ville occupe une place stratégique, au nord-ouest de la commune de Skikda, plus précisément sur le boulevard du front de mer, en face du port et non loin de la gare ferroviaire. Il s'intègre dans l'un des plus importants îlots de la ville. Il s'agit de l'îlot Charles Montaland qui est formé de (04) quatre parcelles, affectées respectivement à l'hôtel de ville, au poste de police, au siège de la banque d'Algérie et à la poste centrale de la ville (voir **figure 5.8**).



Figure 5.8 : L'îlot de l'hôtel de ville de Skikda ainsi que les autres bâtiments d'utilité publique.

A travers la politique d'aménagement urbain appliquée à cette partie de la ville, l'affectation d'un îlot aussi important pour des bâtiments officiels, ne peut que renforcer la représentation du pouvoir en place. L'architecte, Charles Montaland, a conçu d'ailleurs l'hôtel de ville, mais aussi les trois autres bâtiments d'utilité publique : la banque, le poste de police et le bâtiment postal. (Voir **annexe B.1**)

4. La place et l'hôtel de ville

La mise en scène architecturale de la typologie des hôtels de ville, conçus en Algérie durant la période coloniale, fait apparaître de nouveaux lieux, tels que les places. Selon, J. Gimpel : Les places ont une signification multiple, à la fois fonctionnelle et symbolique [156]. A ce titre, elles s'inscrivent spatialement dans l'image des bâtiments majestueux et témoignent d'une identité urbaine florissante.

Dans les villes nouvelles coloniales, issues d'une création planifiée, le tracé de la parcelle réservée à l'implantation de l'hôtel de ville s'aligne à la place centrale, tel fut le cas pour l'hôtel de ville d'Oran, par exemple (voir **figure 5.9**). De manière générale, la place est systématiquement liée à l'hôtel de ville. En étant aménagée en face de l'édifice, elle répond à de nouvelles exigences de l'urbanisme classique, plaidant pour l'hygiène et la salubrité, principaux volets de l'art urbain. Or, la densité d'un urbanisme souvent anarchique ne permet pas toujours d'adapter une telle solution.



Figure 5.9: La place de l'hôtel de ville d'Oran.

Comme espace d'accompagnement de l'hôtel de ville, la place présente diverses formes et configurations : elle est rarement demi-sphérique (l'hôtel de ville de Skikda) (voir **figure 5.10**) ou triangulaire (l'hôtel de ville de Tizi-Ouzou) (voir **figure 5.11**), mais plus souvent rectangulaire (hôtels de ville de Saïda et de Jijel) (voir **figure 5.12**).

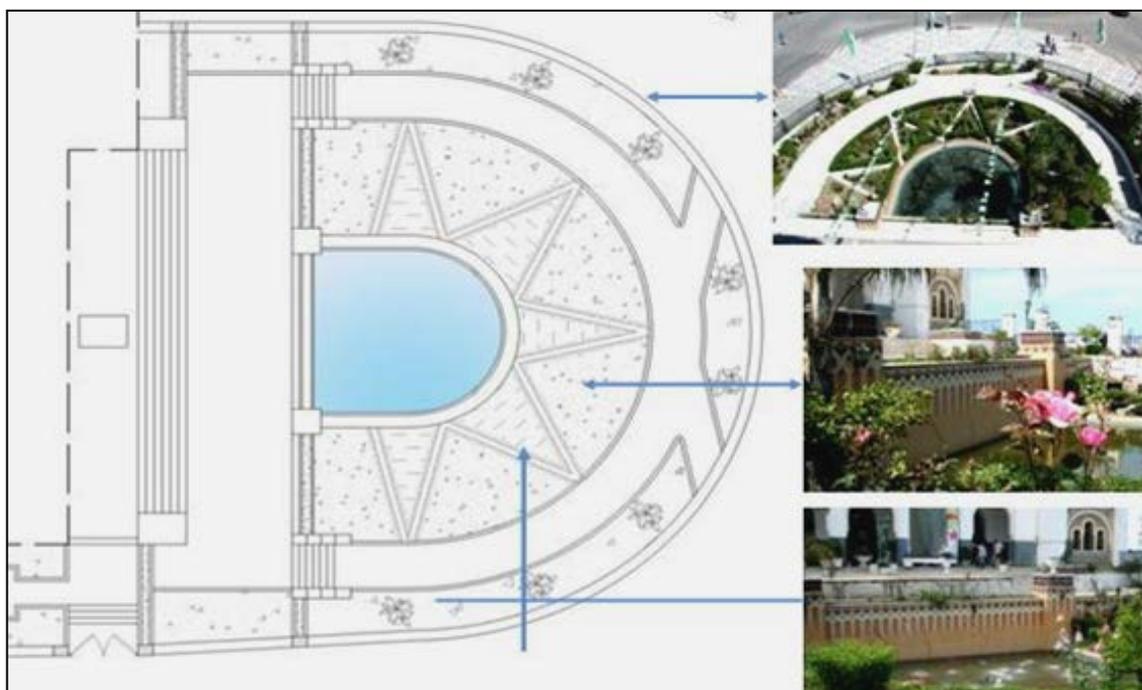


Figure 5.10: La place de l'hôtel de ville de Skikda.

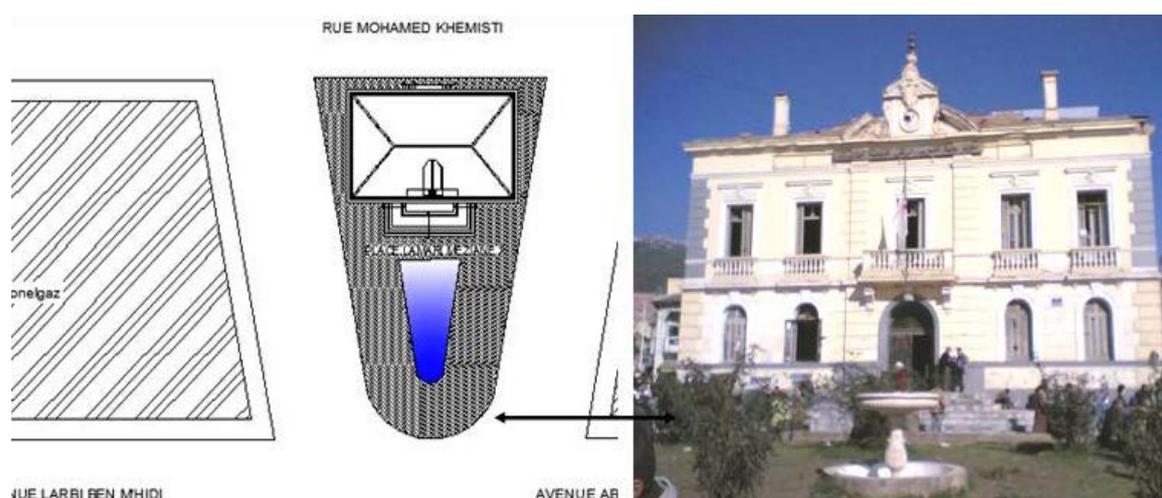


Figure 5.11 : La place de l'hôtel de ville de Tizi-Ouzou.



Figure 5.12: Places de l'hôtel de ville à Saïda et Jijel [157].

Ainsi la place peut se présenter, comme la résultante d'un tracé urbain bien défini, à l'exemple de la place de l'hôtel de ville de Mouzaïa (voir **figure 5.13**).

La place permet de mettre en valeur l'architecture de l'hôtel de ville par des aménagements agrémentés d'eau et de végétation.

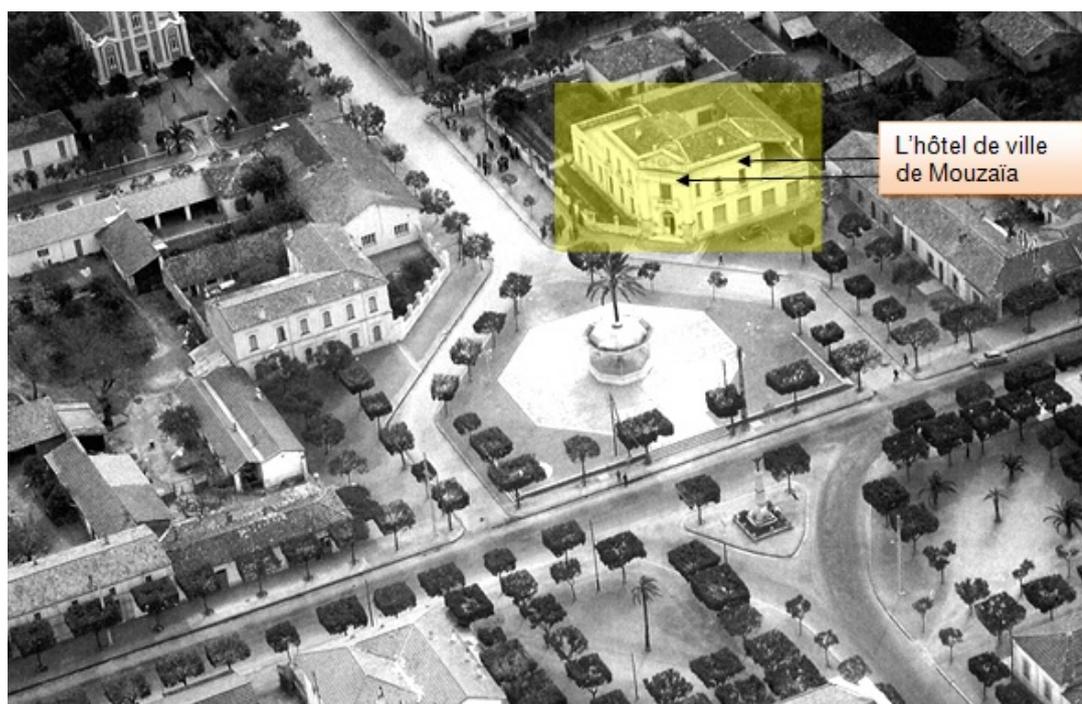


Figure 5.13: La place de l'hôtel de ville de Mouzaïa [157].

En d'autres situations, l'hôtel de ville de Cherchell, par exemple, est construit dans un ancien jardin, accentuant le prolongement de l'édifice avec son environnement. L'implantation de ce bâtiment suggère une parfaite symbiose avec le patrimoine antique environnant. De nombreux décors viennent appuyer

l'organisation de ses espaces intérieurs et extérieurs (voir **figure 5.14**). Mais, faute de foncier, l'hôtel de ville est démunie de son espace extérieur, comme à Souk-Ahras.



Figure 5.14 : La place de l'hôtel de ville de Cherchell.

5. La taille des villes comme paramètre de différenciations

En France, à partir de 1846, une ville est considérée comme telle, si elle possède deux mille (2000) habitants et plus, en dessous c'est un village. De deux milles à dix mille habitants (2000 à 10 000) elle est classée ville de petite taille. De dix milles à vingt mille (10 000 à 20 000) habitants, c'est une ville de taille moyenne. De vingt mille habitants et plus, c'est une ville de grande taille, qui assez souvent obtient le seuil d'une capitale régionale [158].

Cette même classification est adoptée en Algérie durant tout le XIXe siècle, voire même une partie du XXe siècle, mais en respectant la répartition initiale en départements.

Dés le début de la conquête, les territoires sont définis, les rangs et les statuts affectés. Le seuil de population dépassant les vingt mille habitants permet d'obtenir, par exemple, le statut de grande ville, lesquelles seules pouvaient envisager des opérations de grande importance, en termes d'aménagement de nouveau tracé urbain et d'acquisition d'équipements publics. Toutefois, en raison

de divers facteurs politiques, économiques et fonciers, la construction d'hôtels de ville digne de leur place territoriale, ne s'est pas déroulée de manière uniforme.

À travers l'analyse du **Tableau n°01**, on remarque une parfaite corrélation entre le nombre de la population et les caractéristiques architecturales spécifiques, le volume et le programme surfacique des hôtels de ville, conçus dans les trois départements (Alger, Oran et Constantine).

Constantine est passée d'une médina de 25 000 habitants à une agglomération de 392 594 habitants. Cet accroissement très important de population autorise la ville à se doter d'une fonction administrative de commandement, à travers sa dotation de bâtiments principaux, comme l'hôtel de ville. Il en est de même pour le département d'Alger, qui accueille un nouvel hôtel de ville monumental, doté d'une façade de 100m sur 75m et d'une surface utile de 34 250m².

Selon l'administration coloniale, Alger est amenée à posséder un hôtel de ville digne de son rang de capitale de l'Afrique du Nord ; un hôtel qui convient certainement à une ville dont le classement suit immédiatement les trois plus importantes villes de la métropole (Paris, Lyon et Marseille). E. Esquirol justifie d'ailleurs le choix de doter Alger d'un grand hôtel de ville par ces arguments : Ce qui est certain, c'est que le reproche d'avoir vu trop grand, ne vaut pas davantage, pour l'hôtel de ville que pour les bâtiments du gouvernement général .Il a fallu caser de nombreux services , qui ne figuraient pas dans le plan initial ou qui ont été créés depuis 1935, avant même d'être terminé notre deuxième hôtel de ville commence à devenir trop petit [159].

Plus le nombre de la population active est important, plus la génération des revenus ville est élevée, favorisant ainsi la création de projets d'une grande envergure avec des programmes architecturaux prometteurs. Sur le plan politique, toute construction d'un hôtel de ville est subordonnée au rayonnement des villes. Il s'agit d'un facteur significatif, comme l'existence d'un port marchand, d'usines ou de zones agricoles, incitant ainsi l'apport de mains-d'œuvre de tout le territoire.

LES DEPARTEMENTS			
La ville	Alger	Oran	Constantine
L'hôtel de ville			
Date de construction de l'hôtel de ville	1935-1951	1882-1886	1897-1902
Le nombre de la population lors de la construction de l'édifice	2 414 217 individus	749 939 individus	392 594 individus

Tableau 5.1 : Nombre de population par département [160].

LES ARRONDISSEMENTS DU DEPARTEMENT D'ALGER				
La ville	Médéa	Chélif (ex-Orléans-Ville)	Miliana	Tizi-Ouzou
L'hôtel de ville				
Date de construction de l'hôtel de ville	1856	1871	1908	1895-1896
Le nombre de la population lors de la construction de l'édifice	78 341 individus	136 809 individus	152 294 individus	380 616 individus

Tableau 5.2 : La répartition des arrondissements dans le département d'Alger [161].

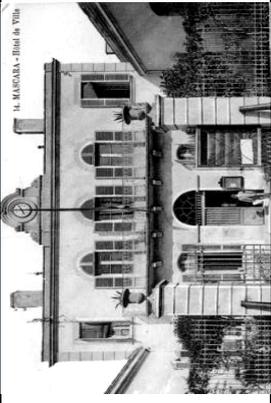
LES ARRONDISSEMENTS DU DEPARTEMENT D'ORAN				
La ville	Mascara	Mostaganem	Sidi-Bel-Abbès	Tlemcen
L'hôtel de ville				
Date de construction de l'hôtel de ville	1891	1927	1877-1879	1855-1857
Le nombre de la population lors de la construction de l'édifice	104 176 individus	236 424 individus	45 627 individus	95 537 individus

Tableau 5.3 : La répartition des arrondissements dans le département d'Oran [161].

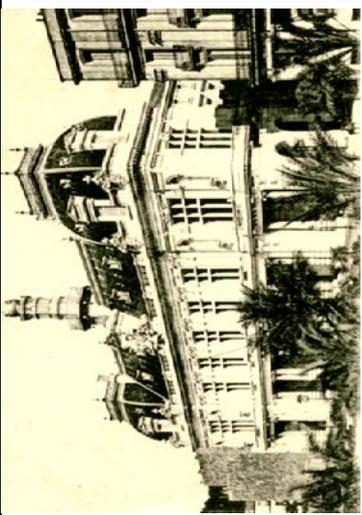
LES ARRONDISSEMENTS DU DEPARTEMENT DE CONSTANTINE			
La ville	Annaba	Bougie	Guelma
L'hôtel de ville			
Date de construction	1884-1888	1910-1923	1880
Le nombre de la population	78 457 individus	383 723 individus	78 921 individus
La ville	Skikda (ex-Philippeville)	Sétif	
L'hôtel de ville			
Date de construction	1929-1931	1862	
Le nombre de la population	436 997 individus	136 576 individus	

Tableau 5.4 : La répartition des arrondissements dans le département de Constantine [161].

Lors de l'analyse de la typologie des hôtels de ville des arrondissements, (voir **Tableau 5.3**) et (**Tableau 5.4**), un constat significatif ressort. Du point de vue financier, la construction d'un hôtel de ville digne d'une grande municipalité est une tâche coûteuse pour les pouvoirs publics. Quand bien même le nombre de population serait supérieur à 100 000 habitants, dans certains arrondissements (le cas de Tizi-Ouzou dont le nombre de la population est de 380 616 individus), l'hôtel de ville demeure de taille et de caractéristiques architecturales modestes, (voir **Tableau 5.2**).

Le cas contraire peut se présenter aussi, pour Souk-Ahras, par exemple, où la construction de l'hôtel de ville, en 1885, n'a pas tenu compte du seuil de population de la commune, ne dépassant guère 34 607 habitants [162]. En effet, cette ville est caractérisée par un fort épanouissement économique, qui est soutenu par la présence d'un chemin de fer et par un apport particulier à l'agriculture de vigne. Ce sont là autant de paramètres qui incitent le pouvoir municipal à la réalisation d'un hôtel de ville de forme monumentale singulière et de style néo-classique, digne des hôtels de ville construits en France du Nord, à cette même période de l'histoire (voir **figure 5.15**).



Figure 5.15 :L'hôtel de ville de Souk-Ahras.

Aussi, un autre édifice remarquable, c'est l'hôtel de ville de Biskra, caractéristique d'un langage architectural orientaliste, néo-mauresque régional

(voir **figure 5.16**), qui rompt avec le plan traditionnel de l'hôtel de ville, un édifice à la hauteur d'une commune de 91 581 individus [162].

Un tel choix s'est opéré à Biskra compte tenu de sa situation et de son rang durant la période coloniale.

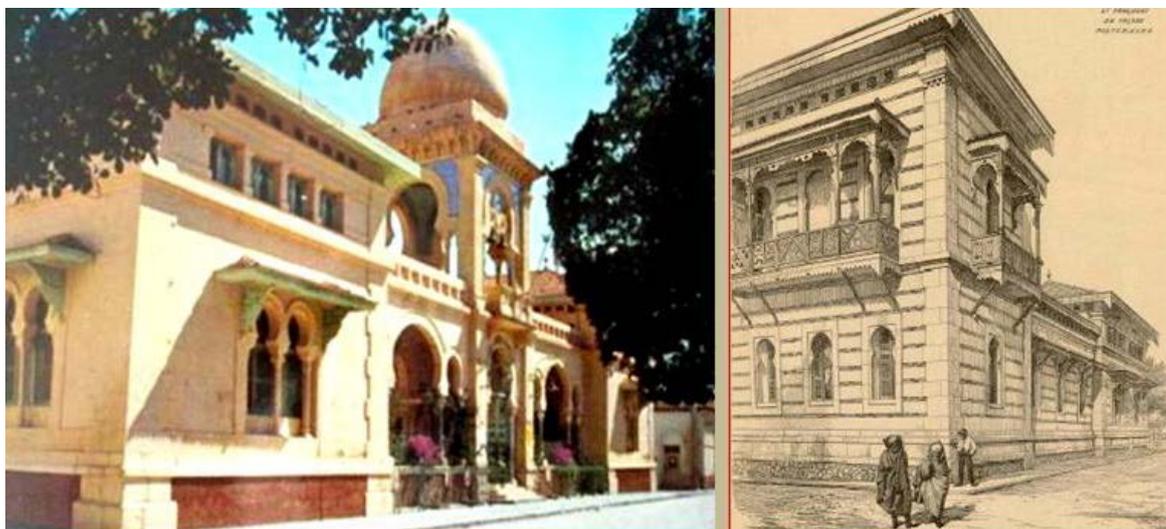


Figure 5.16 :L'hôtel de ville de Biskra [164].

D'où, l'ajout d'un autre paramètre, qui conditionne à son tour la construction d'un grand hôtel de ville : le facteur économique pour le financement de l'étude (le choix d'architectes de grande renommée), puis la construction de l'édifice.

6. Conclusion

Au terme de ce chapitre, il nous paraît opportun de revenir sur certains acquis à savoir :

Premièrement, la structure de nos paysages urbains est le résultat de l'application d'un urbanisme colonial, dont le génie militaire est le premier acteur.

Deuxièmement, certaines circonstances plus strictement locales et le désir de répondre aux besoins d'une administration moderne poussent les pouvoirs municipaux à construire un nouvel hôtel de ville, qui leur permet de triompher.

Troisièmement, l'hôtel de ville peut se situer au centre, comme en périphérie, mais différemment des châteaux et des cathédrales, car la construction de bâtiments communaux ne précédait pas le développement de la ville, elle en est la conséquence.

Quatrièmement, il existe une relation importante entre la taille de la ville, son statut, son rang territorial et l'hôtel de ville qui la représente, et cela en termes d'espaces, de programme et de spécificités architecturales. Dans les grandes villes, celles, surtout qui connaissent une forte croissance industrielle, le nouvel hôtel de ville par sa masse imposante, sa décoration ou son style, exprime la nouvelle puissance locale ou l'appartenance régionale.

Enfin, l'hôtel de ville renforce le statut et le rayonnement de la ville à travers sa structuration dans le paysage urbain. Plus la ville est importante, plus on lui procure l'image d'un pouvoir en place par l'édification de l'hôtel de ville qui la symbolise, avec des spécificités architecturales particulières, formes, styles, matériaux, etc.

Troisième partie : L'expression à travers le corpus : style et caractéristiques architecturales

CHAPITRE 6

LE VOCABULAIRE DES HOTELS DE VILLE EN DEPARTEMENTS

1. Introduction

Le présent chapitre s'attelle à une lecture du vocabulaire des hôtels de ville, en se focalisant sur la relation de l'édifice avec son environnement, sur ses caractéristiques architecturales et ses éléments de permanence, sur son programme, ainsi que sur le langage de ses façades.

Les trois édifices, dont on est amené à relever les différents éléments distinctifs, sont les hôtels de ville des trois départements d'Alger, d'Oran et de Constantine. Ces derniers sont représentatifs de différents styles architecturaux. Il s'agit de déceler, à travers une approche typologique, d'abord les relations entre ces trois hôtels de ville et les différents autres édifices de la trame urbaine, ensuite leurs caractéristiques et leurs modifications architecturales, enfin les transformations dans leur forme urbaine ; ce qui conduit à une compréhension de l'architecture des hôtels de ville produite en Algérie durant la colonisation.

Selon Bernard Toulhier, il y a trois règles qui définissent l'analyse typologique. Mais, la plus représentative dans l'étude des significations est celle qui regroupe la typologie et la topologie : un concept qui met un espace en relation avec les autres éléments des systèmes qui le composent [165].

Les arts sont très tôt imprégnés dans le projet de colonisation de l'Algérie, amenant à l'adaptation de plusieurs styles architecturaux, qui puisent racines dans les grandes villes de la métropole. Mais, des styles qui connaissent surtout une perpétuelle évolution allant de biais avec les différents changements de la politique coloniale en Algérie : du néo-classique, à l'art-déco et enfin au moderne.

Dans ce chapitre on tente de répondre à ce questionnement : *comment les hôtels de ville s'expriment au niveau des départements et quelles sont leurs caractéristiques architecturales ?*

2. Le style et son interprétation en Algérie durant la période coloniale

Selon la théorie de *Guizbourg*, dans l'évolution stylistique, il y'a un argument central, celui qui dit que tous les grands styles de l'histoire ont été conditionnés par les facteurs essentiels de leurs époques, les attributs particuliers de leur environnement et les contingences matérielles et culturelles de leur contexte général [50]. De plus, les qualités distinctives des grands styles se manifestent non seulement dans les formes d'art principales, mais aussi dans d'autres formes contemporaines de la créativité humaine.

L'étude du style des hôtels de ville en Algérie, pendant la période de la colonisation française, est essentiellement basée sur l'exploitation d'un certain nombre de sources archivistiques, parmi celles-ci, le contrat de construction.

Le maître d'œuvre s'engage quelquefois à travailler d'une manière particulière, mais souvent, on lui impose d'imiter un modèle précis. Selon Jean-Marie Pérouse de Montclos « *le modèle a nécessairement une nationalité, mais il n'est pas prouvé que c'est à cause de celle-ci qu'on le donne à imiter* » [166].

L'étude du corpus des hôtels de ville construit de 1830 à 1962, à travers l'application numérique (le logiciel d'inventaire), nous a permis d'une part de dresser une première évaluation de cette production architecturale, d'en définir les spécificités architecturales et de déterminer les similitudes et les différenciations avec les hôtels de ville produits en métropole en cette période d'histoire. D'autre part, elle nous a amené à vérifier les différents éléments de permanences caractéristiques de la typologie des hôtels de ville et leurs évolutions dans le temps à travers les différents styles architecturaux.

Ce corpus est loin d'être homogène, surtout en matière de style, de programme et de caractéristiques architecturales, du fait de son influence par

plusieurs conditions d'ordre politiques, économiques, sociales et architecturales (**Supra, p. 71-74**).

Jusqu'à la première guerre mondiale, les architectes venus de la métropole conçoivent, en Algérie, des édifices semblables à ceux des villes françaises. En effet, au XIXe siècle, la production architecturale en Algérie donne surtout à voir selon Nabila Oulebsir ; un langage formel renvoyant au répertoire utilisé alors en métropole, marqué par un éclectisme raisonné offrant un libre choix à l'intérieur d'une gamme de styles historiques adaptés au présent de la nouvelle société occidentale contemporaine : style néo-grec, néo-classique, néo-renaissant [75].

Mais, avec le début du XXe siècle et le développement économique du pays, un nouvel essor est donné à l'architecture des hôtels de ville en Algérie, encourageant ainsi les Français nés en Algérie, à développer une identité en parfaite corrélation avec la culture locale. À cet effet, l'architecture locale connaît un nouveau souffle, avec l'adoption du style néo-mauresque qui prend de l'ampleur.

Largement influencé par l'orientalisme, le gouverneur général, Jonnart, encourage donc l'adoption du style néo-mauresque, et donne en ce sens des directives aux architectes en charge des bâtiments publics. À travers un ensemble de circulaires, dont la plus significative est datée du 04 mars 1905, les préfets sont invités à recommander aux municipalités de s'adresser aux architectes et non aux employés et conducteurs des ponts et chaussées pour l'adoption du style néo-mauresque lors de l'élaboration des projets administratifs (écoles, mairies, etc.) [75].

Devant cette situation, plusieurs villes voient émerger des édifices reflétant le style néo-mauresque, qui est considéré comme le premier langage architectural de réconciliation entre le colonisateur et les Algériens. Ce dernier est utilisé dans le but de diffuser une nouvelle intention du colonisateur. Il donnera à partir de 1930 un nouvel essor pour la construction moderne.

De 1920 à 1935, l'Algérie forme un territoire d'expérimentation des nouvelles techniques importées de la métropole, à la base de matériaux comme l'acier et le béton, d'où l'adoption d'un nouveau style, dit art-déco.

L'hôtel de ville résulte du point de vue conceptuel de l'action de l'architecte, qui intervient à travers l'association de deux volets : le premier se rapporte au programme, qui regroupe l'ensemble des espaces nécessaires au bon fonctionnement de ce bâtiment public (à savoir, le cabinet du maire, la salle des délibérations, la salle de mariage, les archives, les bureaux, ...etc.), et dont la taille en détermine le fonctionnement. Le second volet, touche l'aspect architectural à respecter (forme, style et éléments architectoniques), de sorte que la forme architecturale puisse répondre à une utilité fonctionnelle. A cet effet, l'hôtel de ville se présente en parfaite corrélation avec son propre devenir poussant sa forme à suivre impérativement sa fonction, c'est-à-dire l'inscription du formel dans la sphère de l'usage.

C'est dans ce sens que Jean Louis Durand, dans la plupart de ses écrits, souligne l'importance de cette forme, tout en insistant sur le fait que l'architecture des hôtels de ville est une architecture codifiée, dont la base est un carré, suivant ainsi les règles de composition volumétrique (soustraction et assemblage) [2].

Ainsi, l'architecture des hôtels de ville peut intégrer une dimension grammaticale importante et définir des normes d'articulation formelle des différents éléments bâtis. La fonction de l'édifice détermine enfin sa forme (fonction, signe et architecture), ce qui fait du style un code signifiant.

Parfois, ce dernier vient en seconde position, notamment lorsque la fonction de l'édifice prime. En d'autres situations, le style ne vient que pour renforcer cette fonctionnalité par le biais de plusieurs éléments architecturaux et décoratifs, caractéristiques de la typologie des hôtels de ville.

Force est de constater que plusieurs éléments de permanence viennent finalement renforcer la fonction de l'hôtel de ville, à l'exemple du beffroi et du perron, qui le confortent dans sa fonction d'utilité publique. Le premier de ces deux éléments confirme le rôle de surveillance, une tour de gaie et un régulateur des heures de travail, par l'horloge, tandis que le deuxième assure la fonction de balcon public, où le maire côtoie la population.

3. Le vocabulaire des cas d'étude de 1830 à 1962

Sur le plan de l'expression, la façade principale de l'hôtel de ville renvoie à un élément de représentation ou à une première image du bâtiment permettant de transmettre les attentes de la politique coloniale en Algérie. Elle exprime l'autorité de l'administration coloniale vis à vis de la population locale et établit le rapport du bâtiment à l'extérieur, au sol, au ciel et son ouverture à l'air. Ses traitements architecturaux contribuent à identifier sa fonction et sa symbolique.

La composition de la façade et des ouvertures (nombre, taille et forme) permet d'affirmer l'expression de l'hôtel de ville. L'utilisation des matériaux et des couleurs possède aussi une signification et une symbolique, soulignant le discours architectural de ce bâtiment : les matériaux lourds pour le socle, ceux plus légers pour le volume aérien et ceux réfléchissants pour diminuer l'impact d'un grand volume.

En architecture l'expression s'articule autour de quatre paramètres essentiels à savoir : l'emplacement de l'édifice et ses relations avec son environnement, la façade et son style architectural, le programme et l'aspect fonctionnel et les matériaux et système constructif.

Pour aborder le corpus ; sélectionné et organisé dans **volume II** de ce travail de recherche (voir **infra Volume II**), ses quatre paramètres sont interprétés sous forme d'une grille d'analyse et de lecture (voir **figure 6.1**), et cela sur la base d'écrits de plusieurs auteurs : LURCAT André [167], GUILLERME Jaques [168], CASTEX Jean, CELESTE Patrick, PANNERAI Philippe [169], TEXIER Simon [170], LARBODIERE J.M. [171] et HERZOG.T, KRIPPNER.R, LANG.W [172] .

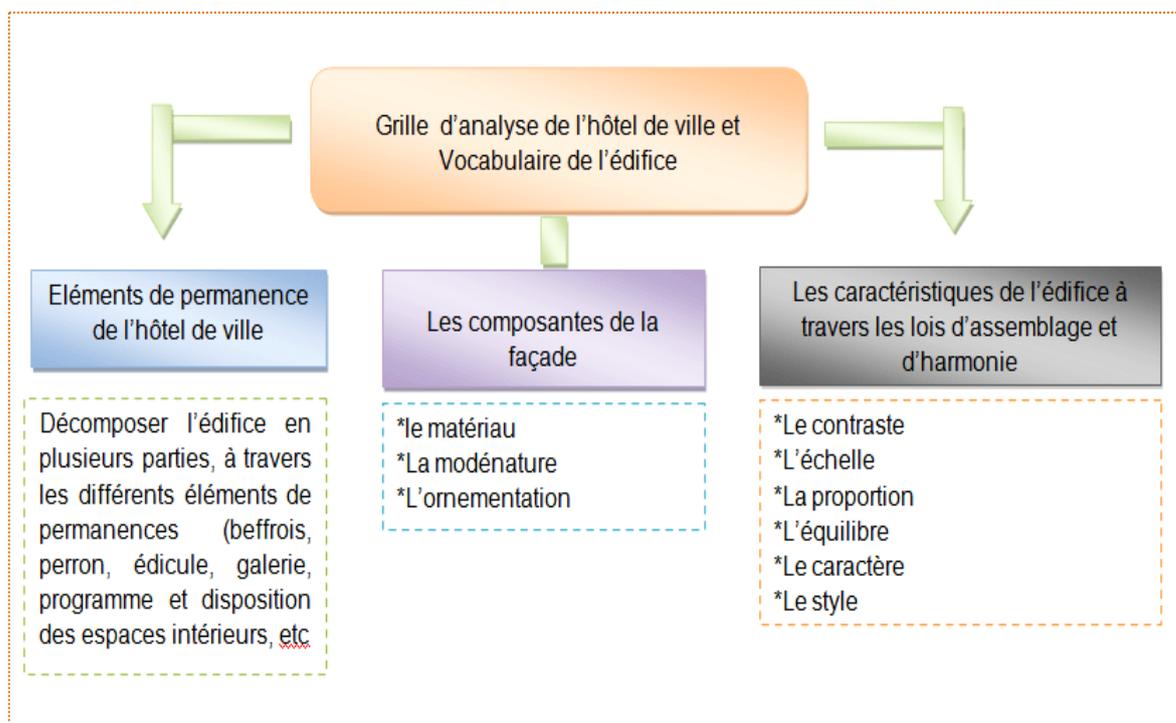


Figure 6.1 : Grille d'analyse et de lecture de l'hôtel de ville.

3.1. Les hôtels de ville des départements

À travers la répartition coloniale du territoire, l'Algérie se voit divisée en trois départements : Alger, Oran et Constantine de 1845 à 1955 [140], puis à partir de 1955 Annaba (ex- Bône) s'ajoute comme quatrième (04) département [142].

En 1955 ; les trois départements en question possédaient déjà un hôtel de ville, ainsi que le département d'Annaba (ex-Bône).

3.1.1. L'hôtel de ville d'Alger :



Figure 6.2 : L'hôtel de ville d'Alger [173].

Pour la célébration du centenaire de la colonisation française de l'Algérie, le pouvoir municipal de la ville d'Alger décide de se doter d'un nouvel hôtel de ville, digne du rang et du statut d'une deuxième métropole, un édifice imposant de par son volume et son architecture.

L'édifice est l'œuvre des frères Niermans Jean et Edouard, associés à l'architecte algérois Jean-Léon Ferlié, à l'issue d'un concours organisé par la municipalité, en 1934, pour la conception de l'hôtel de ville d'Alger. Le programme, accompagné d'un plan trame, ainsi que l'implantation, sont très détaillés et clairement définis par le conseil municipal, à sa tête le maire d'Alger, M. Brunel.

La marge de manœuvre des architectes est limitée d'autant que le nouvel hôtel de ville devra présenter les dispositions les plus modernes. Mais les architectes sont invités à tenir les plus grands comptes des conditions climatiques propres à Alger, en ce qui concerne les locaux d'apparat, ils devront être traités avec le plus grand souci d'art et dans une note moderne .étant donné la hauteur

du bâtiment et sa destination, le style oriental n'est pas nécessairement indiqué [174].

L'hôtel de ville d'Alger, situé sur l'emplacement de l'ancienne manutention militaire, à proximité de la préfecture, est l'un des édifices les plus imposants construits par l'administration française, sous la Troisième République. Ce bâtiment de forme cubique et haut de neuf étages, déploie une façade principale de 100 m de large et 48 m de haut, sur l'actuel Boulevard Zighout Youcef (ex-ancien boulevard Carnot) et le Front de mer en contre-haut du port d'Alger (voir **figure 6.2**). Ces dimensions qui sont indiquées par M. Ferrier, le conseiller municipal chargé du contrôle des travaux, donnent une idée précise sur l'importance de l'édifice et sa monumentalité. Quant à ses façades arrière et latérale, elles sont respectivement délimitées par les rues Asselah Hocine et Djilali Ben Amara.

Les travaux de construction de ce bâtiment public se sont étalés sur l'espace de quinze années (commencés en 1935 et achevés en 1951), et cela à cause des difficultés financières dues à la crise économique et à la deuxième Guerre mondiale.

3.1.1.1. Caractéristiques architecturales et éléments de permanences de l'hôtel de ville d'Alger

Dans son ensemble, l'édifice évoque une monumentalité et une grandeur jamais égalées par les différents autres hôtels de ville, conçus jusqu'alors en Algérie. Il n'adopte que très peu de caractéristiques architecturales spécifiques à la typologie des hôtels de ville, qu'elle soit en Algérie ou en France. On note, en effet, la disparition des éléments de permanences classiques, tels que le beffroi, l'édicule, le balcon d'honneur, ainsi que le gabarit en R+1+comble. Seule la galerie est maintenue sous forme d'une colonnade voutée et bordée par des arcs en plein cintre, (**Fiche N°19, Vol II, p. 205**).

L'imposante façade de l'hôtel de ville d'Alger, conçue par les frères Niermans, reprend des éléments de l'hôtel de ville de Puteaux, conçu en France en 1929, par ces mêmes architectes (les frères Niermans). On y retrouve un avant corps similaire rythmé par des colonnes et un traitement identique de l'attique

marqué par la même opposition classique entre éléments verticaux et masses horizontales (voir **figure 6.3**).



Figure 6.3 : La façade principale de l'hôtel de ville de Puteaux (France) [175].

Seulement, l'hôtel de ville d'Alger présente des spécificités liées à son intégration dans son environnement. L'ordonnement au Front de Mer par les différentes servitudes urbaines impose finalement le rythme des arcades devant assurer une meilleure insertion de l'édifice dans son contexte urbain (voir **figure 6.4**).

Du point de vue du gabarit et de la disposition des espaces intérieurs, l'hôtel de ville d'Alger se compose de deux parties distinctes : d'une part le vaste hall public, avec une entrée située sur le boulevard Carnot, et d'autre part, la salle des fêtes avec son escalier monumental et ses annexes ouverts sur la rue de Constantine. Ces espaces intérieurs sont organisés autour d'un grand hall.



Figure 6.4 : l'harmonie et l'équilibre des volumes de l'hôtel de ville d'Alger [176].

Sur le plan fonctionnel, le bâtiment abrite un programme particulier réparti ainsi :

****Au RDC**, l'entrée mène directement vers le grand hall (hall d'honneur), caractérisé par la présence de quatre imposantes colonnes. Ce niveau abrite les salles de mariages, la salle d'attente, la salle d'honneur un espace où se déroule les échanges officiels, une salle de conférence sous forme d'un amphithéâtre, une cour d'honneur, les sanitaires et les espaces de circulation (voir **figure 6.5**).

****Le 1^{er} étage** accueille un grand hall (**figure 6.6**), autour duquel s'organisent les salles d'archives, les bureaux de l'état civil, une grande salle de réception, le cabinet du maire, la salle du conseil municipal, les bureaux des adjoints, les bureaux de la première et la deuxième division, le secrétariat général, les sanitaires et un vide sur jardin, (voir **figure 6.7**).

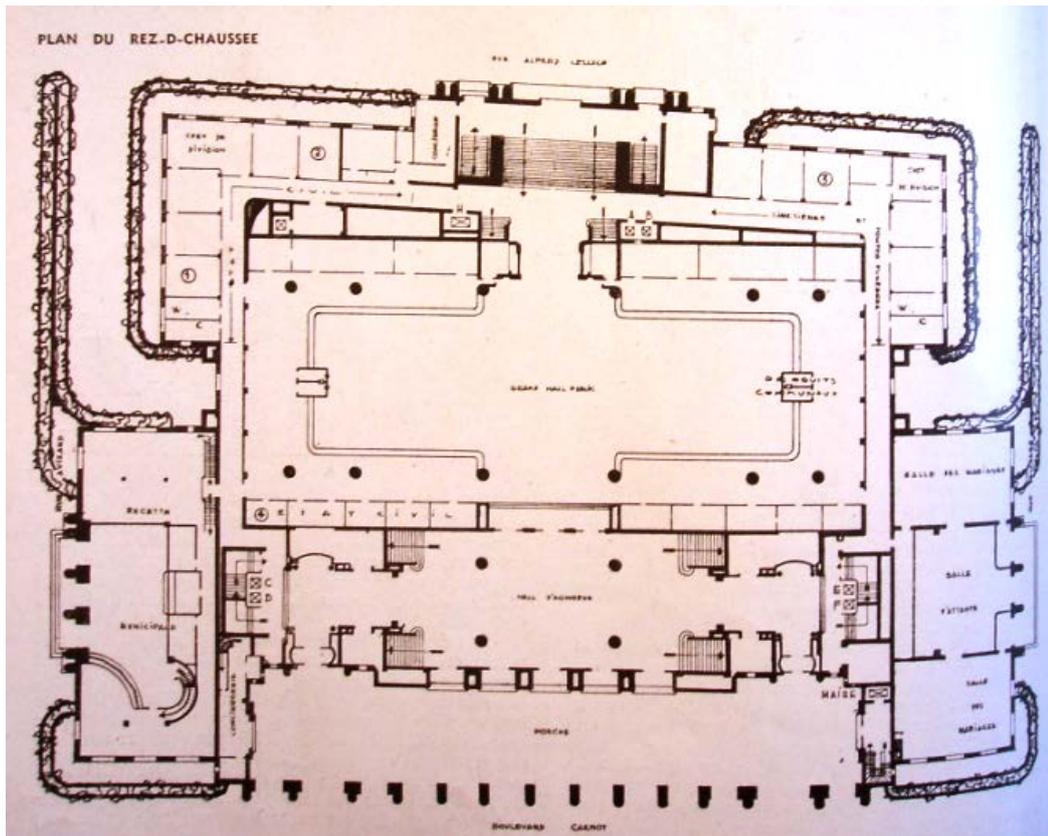


Figure 6.5 : Le plan du RDC de l'hôtel de ville d'Alger [177].

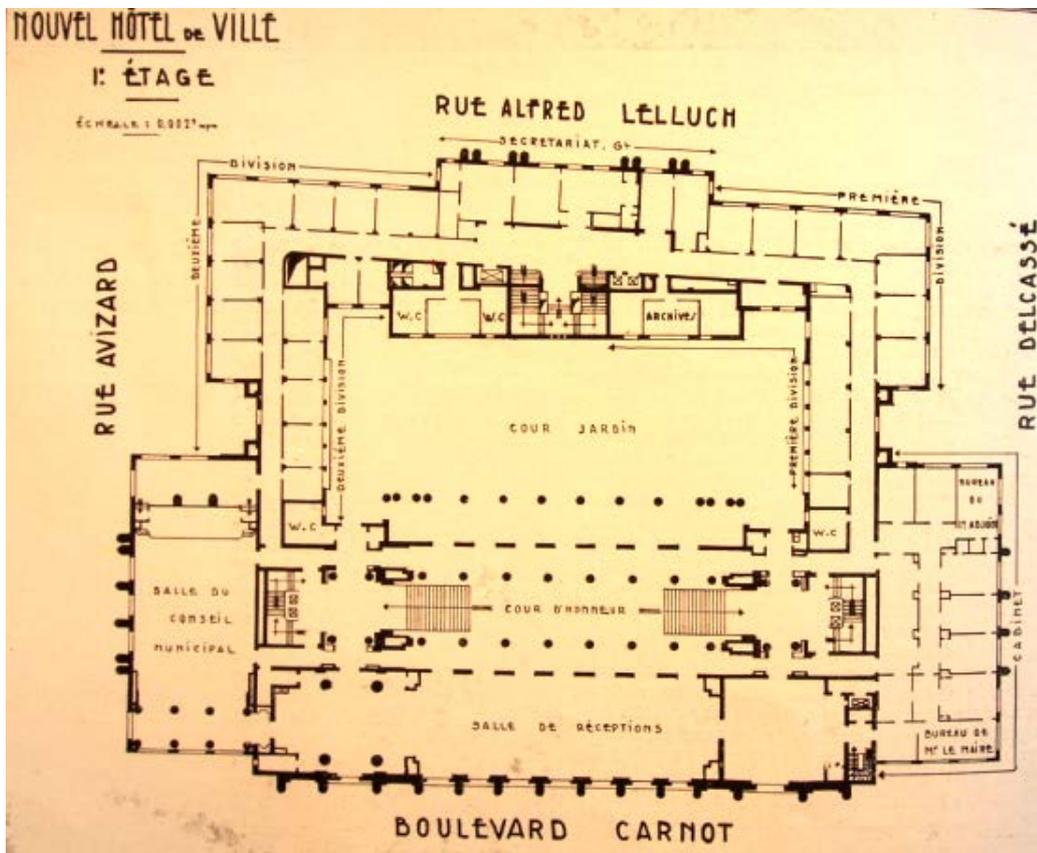


Figure 6.6 : Le plan du 1er étage de l'hôtel de ville d'Alger [177].



Figure 6.7 : La cour-jardin au 1er étage de l'hôtel de ville d'Alger [177].

Entre le RDC et le premier étage, un entresol enferme les services financiers et le reste de la deuxième division, les salles d'examens et la salle du conseil de révision. Les 2, 3 et 4 étages sont occupés par les bureaux des services techniques, de la voirie, de l'intérieur, des eaux, du gaz et d'électricité, des produits communaux, aussi bien d'ailleurs que par les salles de commission et celles des conseillers, se trouvant spécialement au niveau du troisième étage. Le 5^{ème} étage, quant à lui, est réservé au service d'hygiène et aux services sociaux ainsi qu'au laboratoire, qui dispose d'un matériel perfectionné et d'une excellente lumière, et où sont analysés les eaux de la ville et les denrées alimentaires vendues sur les marchés. Enfin, dans le premier sous-sol sont réunis le garage, l'atelier de reliure, la salle de visite médicale, le poste de secours coopérative, le foyer des municipaux, ...etc. Le deuxième sous-sol comprend les locaux de l'association sportive de la mairie et la piscine avec un ensemble d'espaces annexes.

Notons enfin que la monumentalité de l'édifice reflète l'image d'une capitale de l'Afrique du Nord, avec ses 34 250m² de surface utile et 4 900 m² de surfaces des différentes circulations.

Le conseil municipal distingue l'édifice d'une autre particularité, qui est celle d'une réflexion poussée concernant les aménagements intérieurs et le mobilier utilisé, en les justifiant ainsi : enfin ses aménagements modernes qu'on aurait tort de juger luxueux, ils convenaient seuls à une ville, qui se classe immédiatement après les trois plus importantes de la métropole et qui occupe incontestablement le premier rang en Afrique française [177]. Le décor est remarquable : plafonds en staff, parois en stuc grésé, soubassement et encadrement de baies en travertin romain, parquet en bois pour les salles de mariage et carreaux de marbre pour le salon d'attente. Le mobilier à la fois sobre et luxueux est parfaitement assorti avec la cadre.

En ce qui concerne les composantes des façades, on voit bien que la recherche d'un apport maximum en éclairage naturel a exigé l'introduction de larges baies vitrées. A ce titre, La façade principale est animée par une importante colonnade, placée en avant des baies vitrées, et dispose également d'une loggia marquée par des arcs en plein cintre. Elle se singularise par une axialité et une symétrie parfaite. Les façades latérales sont dotées de fenêtres en bandeaux rectangulaires, régulièrement espacées entre elles avec une répétition le long de la façade, créant ainsi un rythme. Une autre particularité de l'édifice est l'utilisation de la métaphore navale par l'emploi des fenêtres circulaires.

La façade dans son ensemble est divisée en trois parties : un soubassement traité comme un seul élément, se caractérisant de la colonnade et son intégration à l'urbain, un corps traité, lui aussi, comme un élément homogène, caractérisé par l'utilisation des ouvertures en hauteur et composé de sept niveaux et enfin un couronnement : représente un seul niveau, l'étage en attique (voir **figure 6.8**).

Un bref constat des matériaux montre que la façade au niveau de l'hôtel de ville d'Alger n'est pas un élément porteur, mais seulement une paroi de séparation en maçonnerie. Les planchers, de même que la structure en poteaux poutre, sont en béton armé. La texture homogène et lisse de couleur claire monochrome caractérise l'ensemble, et cela afin d'afficher une simplicité et une pureté du matériau, qui est une caractéristique principale de l'architecture moderne.

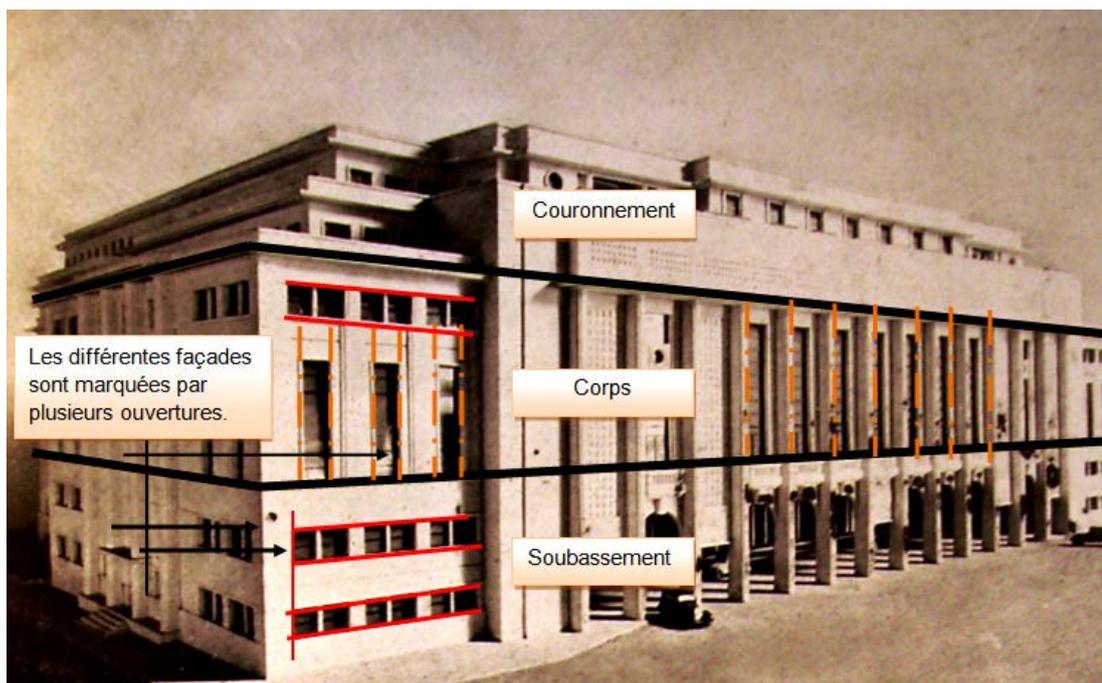


Figure 6.8 : les composantes de la façade de l'hôtel de ville d'Alger [176].

3.1.1.2. L'analyse à travers les lois d'assemblage et d'harmonie

- **L'équilibre** : un équilibre parfait se lit sur la façade, suivant un axe de symétrie sur la partie centrale de la façade. Se distinguent aussi une répétition et un rythme au niveau des ouvertures suivant deux directions : verticale et horizontale. La forme de la façade est bien encadrée du côté haut par l'étage en attique, la corniche et les deux côtés latéraux fermant ainsi les angles de l'hôtel de ville.
- **La proportion** : une progression géométrique caractérise les différentes dimensions de la façade de l'hôtel de ville.
- **L'échelle** : le bâtiment reflète une échelle urbaine en parfaite harmonie avec les bâtiments de son environnement immédiat (les constructions du front de mer tel que la préfecture et l'hôtel Safir (ex-hôtel Alletti), tandis qu'il exprime une échelle non proportionnelle avec la taille humaine, élément de puissance et de monumentalité qui affirme la grandeur du pouvoir en place.
- **Le contraste** : on remarque que l'édifice est caractérisé par plusieurs contrastes à savoir : un contraste entre le plein du bâti et le vide des ouvertures et un contraste entre les lignes horizontales et verticales des volumes.

- **Le caractère** : le caractère du bâtiment est relatif ; il est du même caractère des constructions de son environnement, reflétant ainsi rationalité et sobriété.
- **Le langage stylistique** : le style international s'impose nettement comme langage exprimé par l'édifice, au détriment d'une architecture pittoresque, dont on ressent l'absence de toute forme d'ornementation. L'hôtel de ville d'Alger, se caractérise par la rencontre d'éléments de style classique par l'effet de monumentalité, exprimé par l'utilisation des ordres classique, et moderne par l'utilisation d'un ensemble de concepts, comme la clarté, la sobriété, les lignes géométriques, ...etc. L'édifice puise son vocabulaire dans les références de l'architecture rationaliste des grands monuments, avec notamment un puissant avant corps ouvrant sur le quai [9].

L'édifice est percé par des ouvertures de formes circulaires, élément d'appel aux hublots de l'architecture navale, évoquant ainsi le style paquebot assez souvent utilisé dans les années 1930. Cette combinaison confère à l'édifice une singularité et une spécificité particulière.

3.2.1. L'hôtel de ville d'Oran



Figure 6.9 : L'hôtel de ville d'Oran [178].

L'hôtel de ville d'Oran, accomplit encore les fonctions administratives pour lesquelles il a été créé en période coloniale. Connu sous le nom de « Dâr El Sbouâ », cet édifice, au vocabulaire éclectique de la fin du XIXe siècle, fait l'admiration de la population locale et des visiteurs étrangers (voir **figure 6.9**). Il est inauguré en 1886, soit quatre années après le démarrage du chantier, le 14 juillet 1882. Cette œuvre de l'architecte Deleuze Raphaël se présente comme un seul bâtiment avec dégagement sur un grand espace public aménagé en place, dite place d'Armes (actuellement place du 1^{er} novembre 1954). (**Fiche N°4, Vol II, p. 67**)

Ce bâtiment adopte un plan rectangulaire sur toute la parcelle, et s'organise autour d'un patio intérieur de même forme. Les espaces de distribution (coursives, galeries, cage d'escalier) s'agencent aussi tout autour. Il englobe, à travers ses trois niveaux, les services nécessaires au bon fonctionnement d'un hôtel de ville et s'intègre parfaitement dans son contexte urbain, grâce aux boutiques qui s'ouvrent sur les rues adjacentes. Ses façades sont caractéristiques du style Second Empire, inspirées de la renaissance. Le porche de sa façade principale est d'inspiration palladienne, structuré d'un volume central intégrant un porche et les deux volumes légèrement en saillie des deux extrémités de la façade.

3.1.2.1. Les caractéristiques architecturales et les éléments de permanences de l'hôtel de ville d'Oran

Le beffroi : on note l'absence de l'élément beffroi sur l'hôtel de ville d'Oran.

L'édicule : marquant la partie centrale de l'édifice, à fronton triangulaire, cet élément est ponctué par une importante richesse décorative, qui est composée d'une ornementation symbolique et naturaliste, de deux cariatides sous forme d'ange sur les côtés et de l'interprétation d'une couronne dans la partie centrale. Seule, l'horloge est absente de ce décor (voir **figure 6.10**).

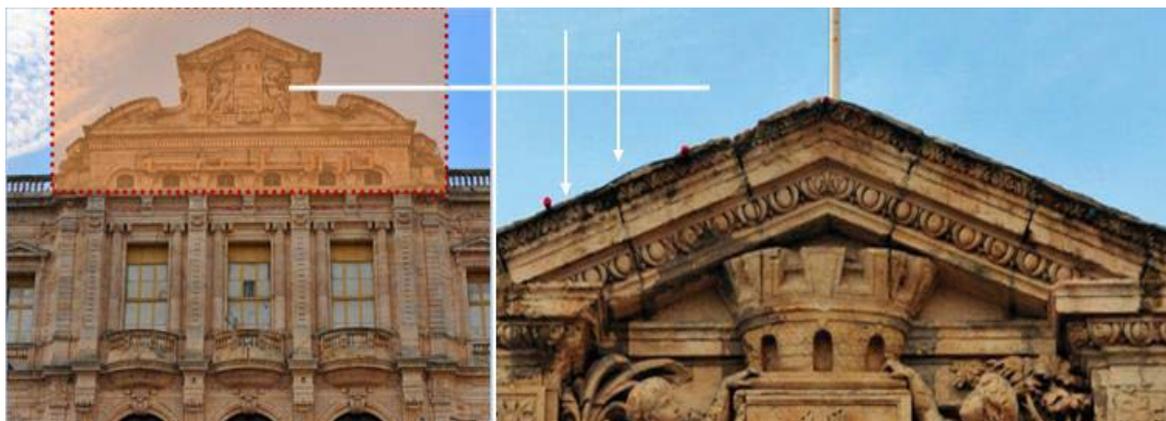


Figure 6.10 : L'édicule de l'hôtel de ville d'Oran.

La galerie : est bordée par trois arcs en plein cintre, avec clés en motif floral remarquable, révélant la monumentalité de l'entrée principale.

Le balcon d'honneur : à la différence des autres hôtels de ville, édifiés en Algérie en particulier et ceux de la France en général, l'hôtel de ville d'Oran se distingue ; par la présence de trois balcons de forme arrondie, dotés de balustrades en pierre et de talons avec un riche motif géométrique. Prolongeant ainsi la grande salle des fêtes à l'étage, (**figure 6.11**).

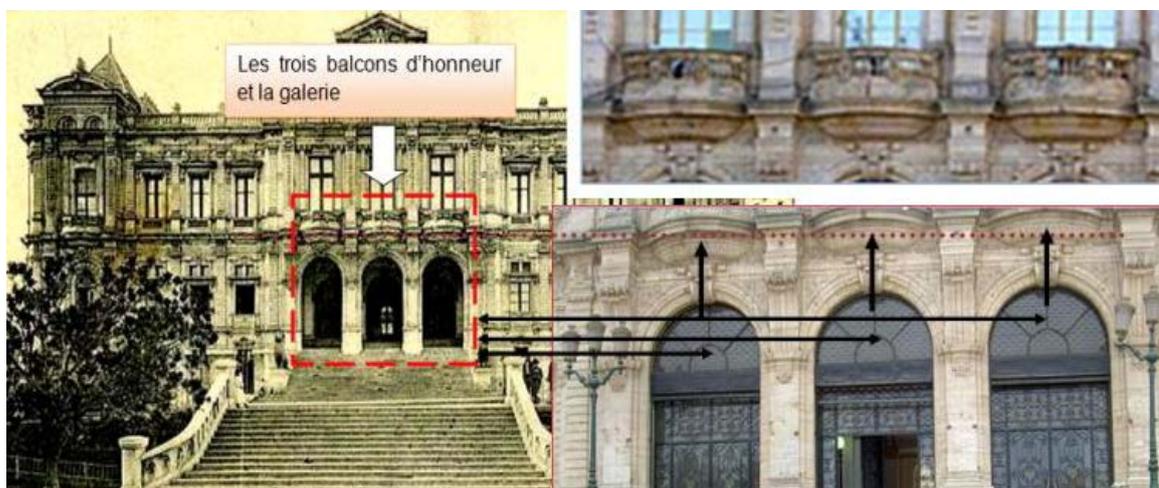


Figure 6.11 : La galerie et les trois balcons d'honneur de l'hôtel de ville d'Oran.

L'escalier d'honneur : occupe, en prolongement de l'entrée principale, la partie centrale se trouvant en face, et dessert les espaces importants à l'étage, tels que, la salle de mariage, la salle des fêtes, la salle du conseil municipal et le bureau du maire. De forme monumentale et majestueuse, il orné de plaques de marbre blanc, ainsi que d'une main courante et de balustrades en onyx rouge (voir **figure 6.12**).

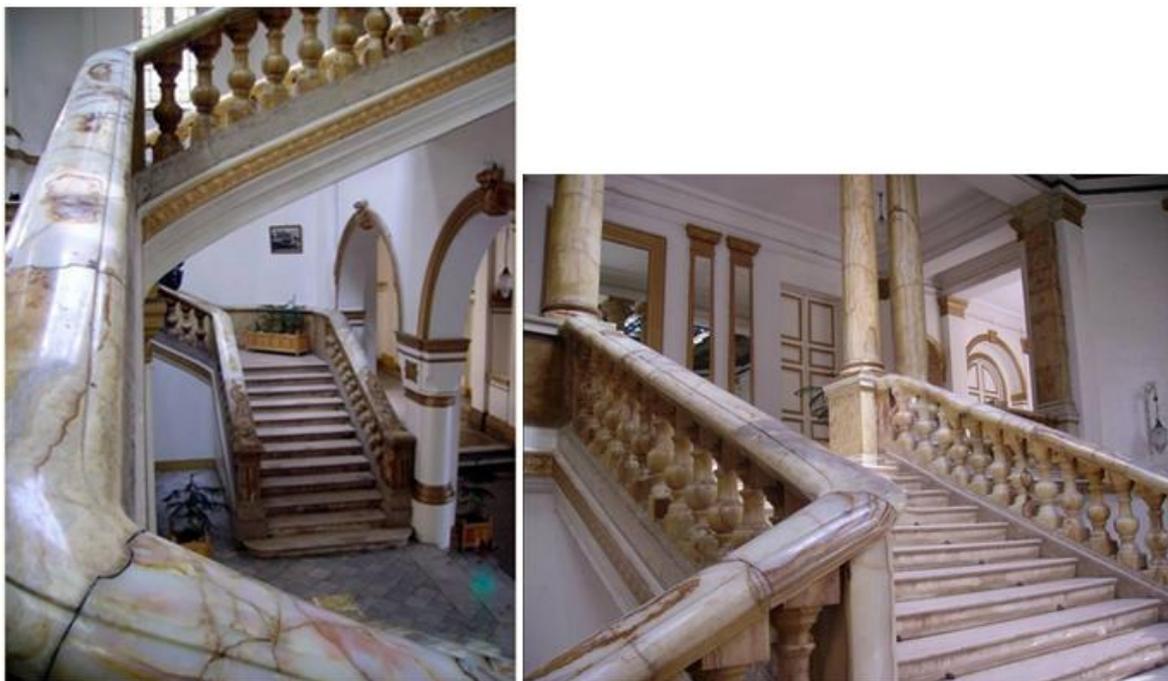


Figure 6.12 :L'escalier d'honneur de l'hôtel de ville d'honneur.

Le gabarit et la disposition des espaces intérieurs : Le gabarit de l'hôtel de ville correspond à **R+1+comble et terrasse+entresol**, comme pour ceux réalisés en France à cette période de l'histoire.

****Un entresol**, qui englobe des espaces de service nécessaires au bon fonctionnement de l'hôtel de ville : dépôts, magasins, caves, buanderie, caves, des boutiques et sanitaires (voir **figure 6.13**).

**** Un RDC**, où se trouvent une salle de cours, une bibliothèque, un musée, une salle de collection, des espaces de circulation, des sanitaires, un bureau de poste, un service d'épargne et une cellule de police (voir **figure 6.14**).

****Un étage** abritant les différents bureaux, la salle des fêtes, la salle de mariage, la salle de délibérations, la salle des réunions des édiles, le bureau du maire et les espaces de circulation.

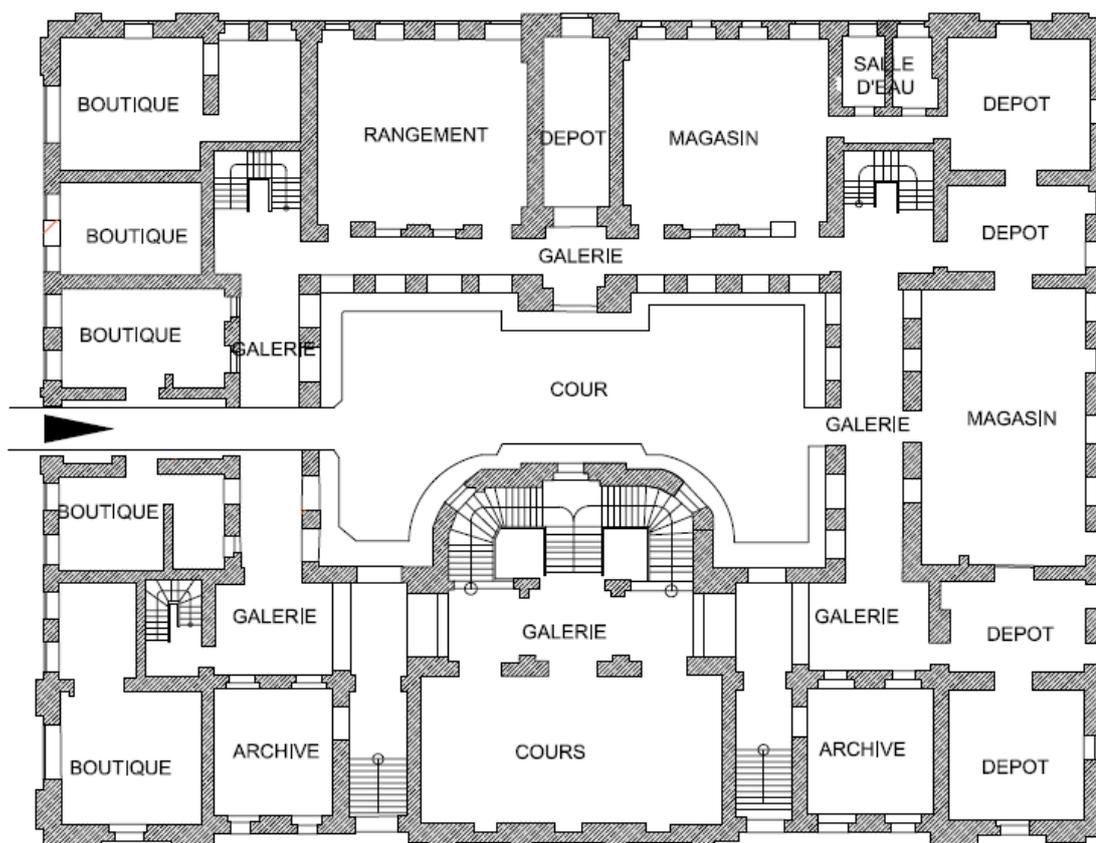


Figure 6.13 : Plan de l'entresol de l'hôtel de ville d'Oran.

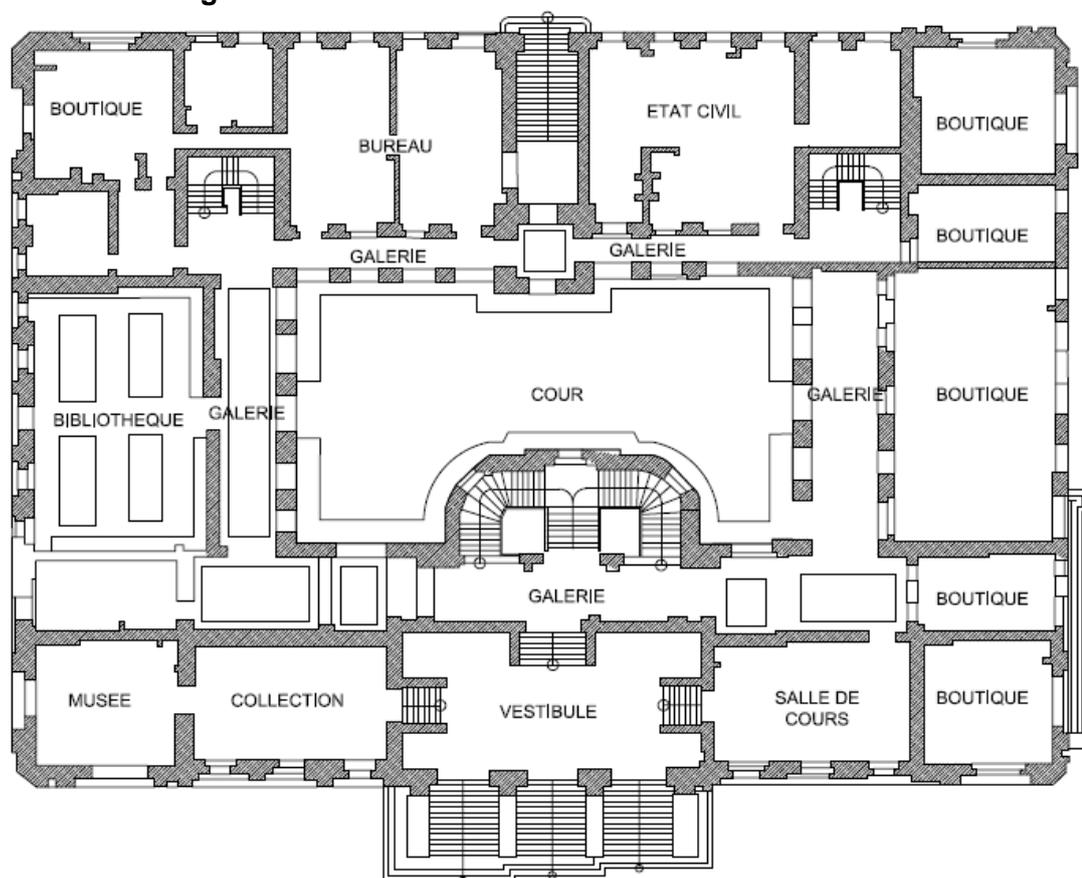


Figure 6.14 : Le plan du RDC de l'hôtel de ville d'Oran.

3.1.2.2. Les composantes de la façade

Les matériaux utilisés en façade sont la pierre taillée pour le mur porteur, mais aussi celle taillée et sculptée pour les gardes de corps des balcons et des terrasses de la toiture, le plâtre pour les ornements, ainsi que le verre et le bois pour les fenêtres et les portes-fenêtres. Les balcons sont réalisés au moyen de la technique voûtes et voûtains, structurés par des poutrelles IPN (largeur de 40 à 50 cm). La texture d'aspect, à la fois rigoureux et homogène, autant que la couleur des façades concordent avec les façades des bâtiments environnants.

Quant à la modénature définie par Martucci Roberto et Giovannetti Bruno comme regroupant : ..., l'ensemble des reliefs et des éléments qui font saillie par rapport au nu de la façade (chainage d'angle, corniche, appuis de fenêtres, chambranles et couronnement... [179], elle correspond pour l'hôtel de ville d'Oran à un ensemble d'éléments d'encadrement de la façade, utilisés pour marquer la séparation entre les niveaux (*listel de séparation*), d'une part, et le corps de la façade et son couronnement (*le listel de couronnement*), d'autre part (voir **figure 6.15**). Une autre forme de modénature est appliquée aux appuis de fenêtres et balcons (*le talon à motif floral ou géométrique*). De même, un ensemble de balustrades en pierre marque enfin les gardes corps des balcons et des ouvertures, au RDC et à l'étage, ainsi que l'acrotère au niveau de la terrasse de la toiture (voir **figure 6.16**).



Figure 6.15 : La modénature au niveau de l'édicule.

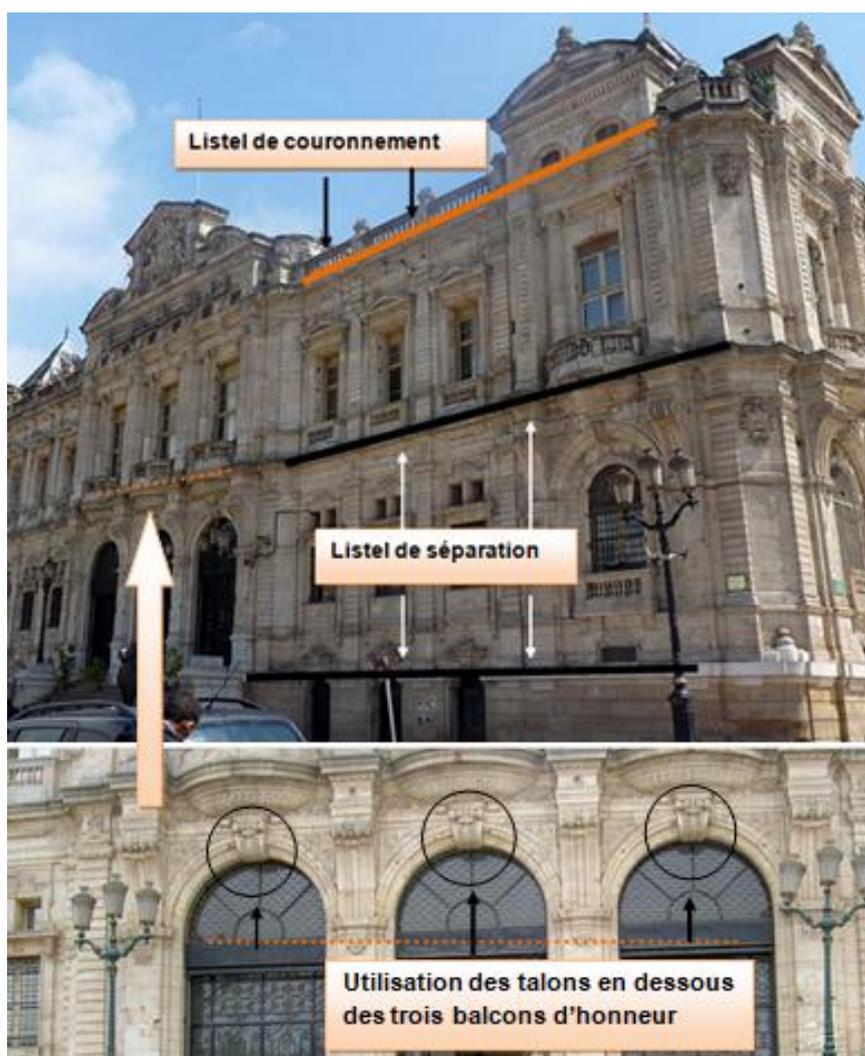


Figure 6.16 : Les différentes modénatures de l'hôtel de ville d'Oran.

Sur le plan de l'ornementation, l'hôtel de ville d'Oran présente une richesse décorative florissante, que distinguent plusieurs types mettant en scène différents motifs (floraux, cariatides et géométriques) (voir **figure 6.17**) :

L'ornementation symbolique se voit traduire, à titre d'exemple, par un ensemble d'éléments architectoniques empruntés à l'architecture classique antique, à l'image du fronton triangulaire grec, appliqué au niveau de l'édicule et des ouvertures de l'étage.

Quant à l'arc en plein cintre romain, il souligne, au niveau de l'entrée principale, la galerie couverte et se termine à l'étage comme élément décoratif formé de deux arcs en plein cintre juxtaposés, qui recouvrent de petites ouvertures cintrées, prolongeant ainsi la partie centrale de la façade principale.

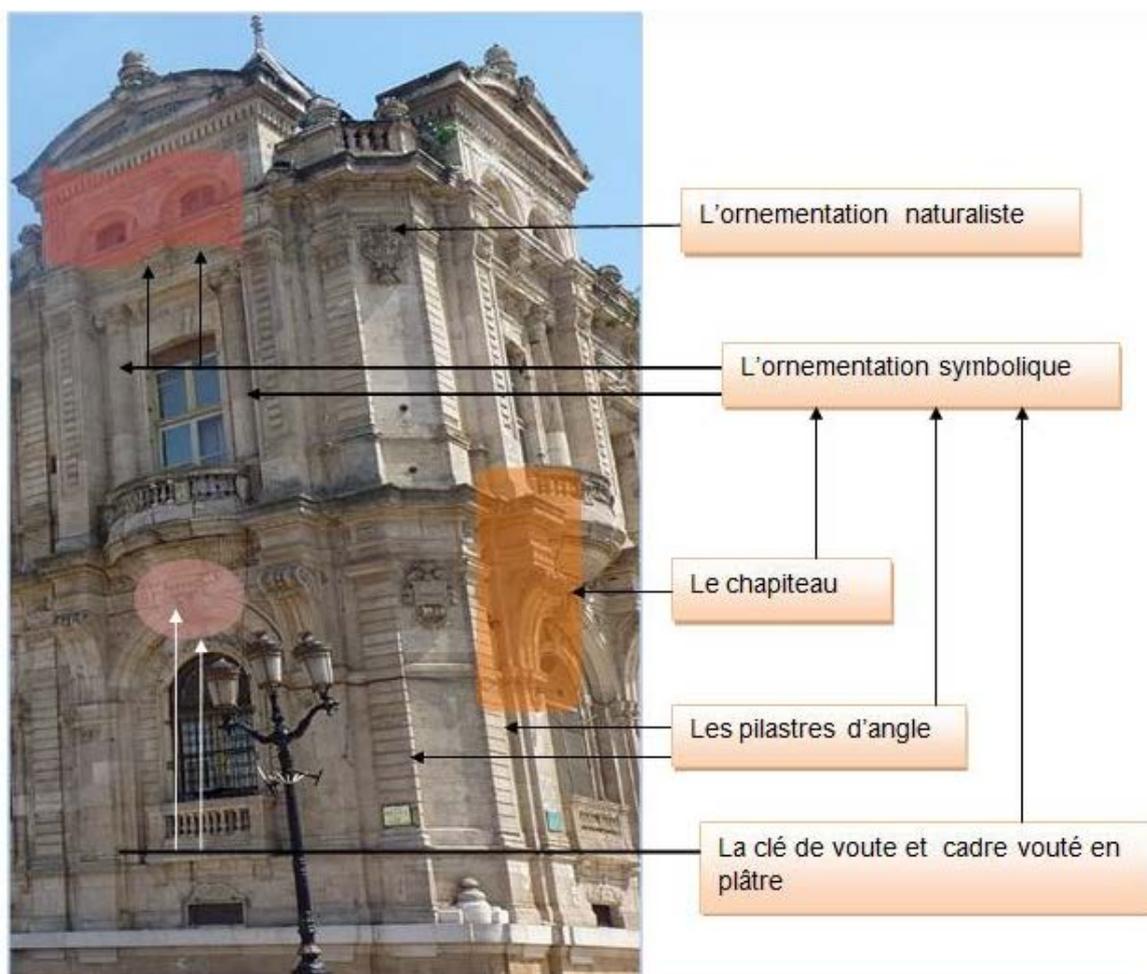


Figure 6.17 : Les différents types d'ornementations de l'hôtel de ville d'Oran.

Des caractéristiques identiques se trouvent aussi sur les deux travées de rive, dans chaque façade, et attribuent à l'édifice un traitement d'angle particulier.

L'utilisation des colonnes d'ordre ionique se limite aux portes fenêtres des balcons de la partie centrale à l'étage, ainsi qu'aux balcons de rive des quatre façades, reflétant ainsi l'importance des fonctions affectées aux espaces concernés (la partie centrale pour les salles des fêtes, les quatre parties d'angle sont des salles de collections).

Pratiquement toutes les façades sont ornées par un ensemble de pilastres, surmontés par des chapiteaux. Cependant, la partie centrale et celles des angles sont richement décorées par rapport au reste de la façade. En dernier lieu, les deux cariatides d'anges ornent l'édicule, de façon à accentuer sa richesse décorative et sa symbolique mythologique.

L'ornementation symbolique n'est seulement appliquée au niveau de la façade de l'hôtel de ville, mais aussi en son intérieur (voir **figure 6.18**).

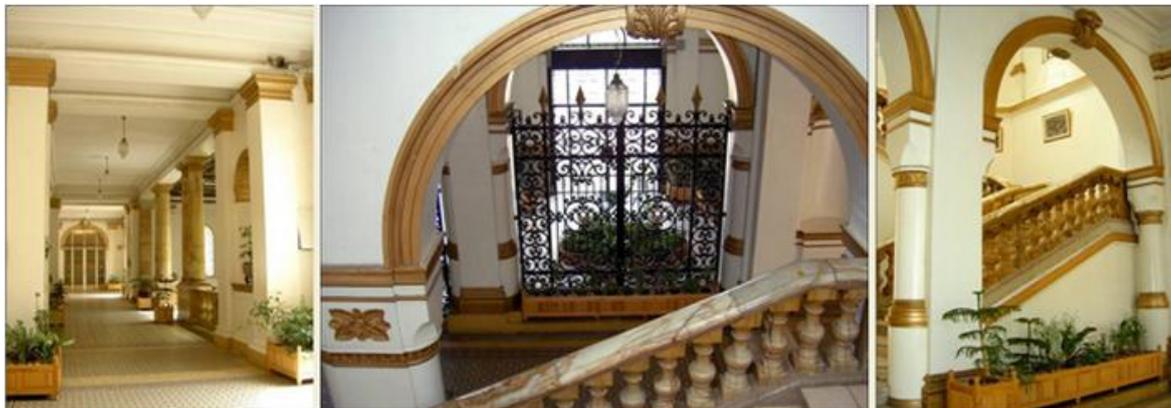


Figure 6.18 : l'ornementation symbolique à l'intérieur de l'hôtel de ville d'Oran [180].

L'ornementation naturaliste se traduit par un ensemble de motif floral (feuille de chêne), qu'on discerne sur les clés d'arcs, au niveau du RDC. Des motifs floraux viennent aussi appuyer les traitements d'angle de l'hôtel de ville.

L'ornementation géométrique montre des motifs géométriques appliqués au niveau des balcons arrondis, au-dessus des ouvertures de la façade principale de l'entresol et au niveau des traitements d'angle. Elle se distingue aussi par des boules en pierre, que se soit au niveau du couronnement ou sur le listel de séparation des angles du bâtiment.

3.1.2.3. L'analyse à travers les lois d'assemblage et d'harmonie

- **L'équilibre** : l'édifice exprime un équilibre et une harmonie parfaite, marqué non seulement par un effet de symétrie par rapport à un élément central, mais aussi par le rythme des ouvertures. Le traitement d'angle de l'édifice lui procure aussi un équilibre particulier, au niveau des façades comme au niveau du couronnement (voir **figure 6.19**).
- **Le contraste** : l'édifice est caractérisé par un contraste entre le plein du bâti et le vide des ouvertures, se traduisant par une certaine dynamique en façade. Un contraste entre la texture lisse et rigoureuse et entre les lignes rectilignes et curvilignes est noté aussi.

- **L'échelle** : il existe un rapport harmonieux entre la façade de l'hôtel de ville d'Oran et les façades environnantes. Les ornements et les éléments décoratifs sont visibles de bien loin en raison de leur taille non proportionnelle à l'échelle humaine (l'échelle de la façade n'est proportionnelle à l'échelle de l'homme).
- **La proportion** : l'hôtel de ville d'Oran dans son ensemble exprime un rapport proportionnel, affiché par ses différentes composantes architecturales et architectoniques, le tout à travers une progression géométrique.
- **Le caractère** : le caractère de la façade reflète une autorité coloniale, par l'emploi des ornements symboliques faisant référence aux civilisations de grand pouvoir comme l'empire Romain, affirmant ainsi l'équilibre, la régularité, l'ordonnement et le rythme.
- **Le langage stylistique** : l'hôtel de ville d'Oran se caractérise du langage éclectique au regard de ses caractéristiques, à savoir : un équilibre parfait matérialisé par le concept de symétrie, la façade a un rôle porteur avec l'utilisation de la pierre, elle est décorée sur toute sa surface par des ornements antiques, affirmant leur emprunt à d'autres époques et civilisations antérieures.



Figure 6.19 : L'équilibre et l'harmonie selon les lois d'assemblage de l'hôtel de ville d'Oran

3.1.3. L'hôtel de ville de Constantine

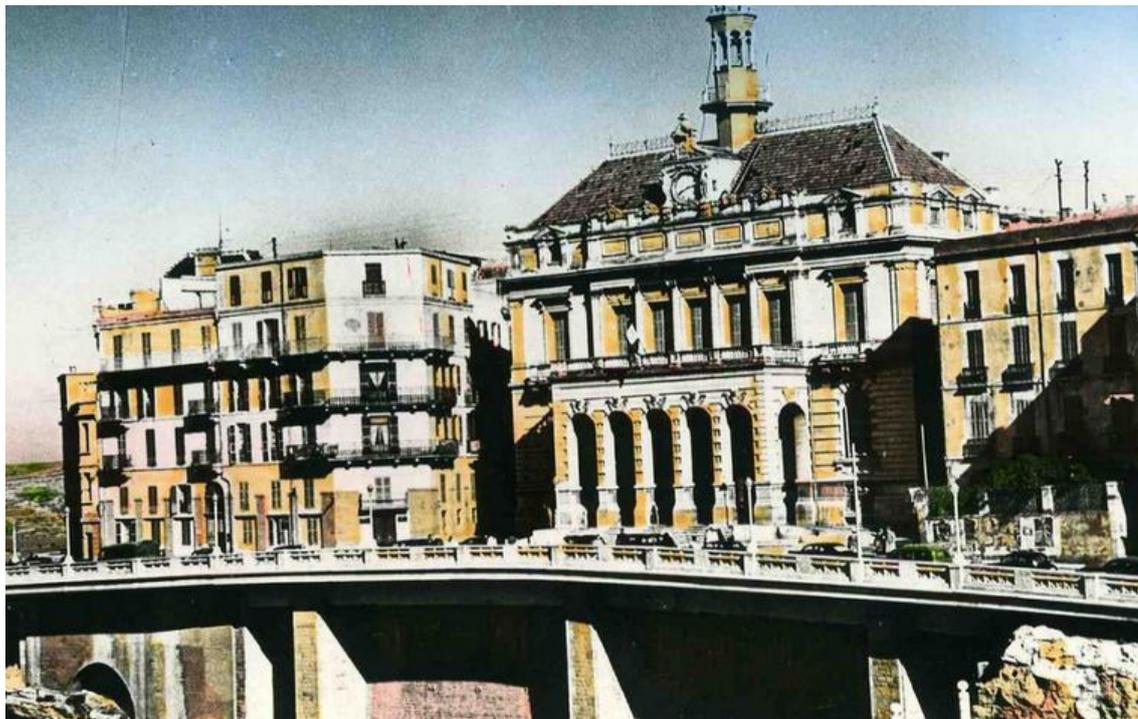


Figure 6.20 : L'hôtel de ville de Constantine [181].

L'hôtel de ville de Constantine qui est l'œuvre de l'architecte Pierre Arbuix, est construit en 1895 et inauguré, en 1902, par le président Emile Loubet (voir **figure 6.20**). Il est situé sur le Boulevard Zighout Youcef, à proximité de l'hôtel de la préfecture (1881-1886), ce qui en valorise l'emplacement sur une rue de grande affluence, dite rue Impériale, puis rue Nationale (l'actuelle rue Labri Ben M'hidi), qui rejoignait autrefois la porte de la vallée d'El-Kantra, en passant par la grande mosquée, (**Fiche N°11, Vol II, p. 138**).

Dans son ensemble l'hôtel de ville de Constantine reprend les grandes lignes des bâtiments publics dont l'architecture est enseignée à l'école française et se reconnaît dans les projets sélectionnés en libre consultation dans les bibliothèques ou diffusés par les traités d'architecture.

L'édifice arbore une forme quadrilatérale, tout en étant dégagé de tous les côtés et élevé sur un soubassement. Il est composé de deux étages, surmonté d'un comble et doté aussi en son centre d'un campanile et d'une horloge. Les parties latérales et celle du fond sont organisées autour d'une cour intérieure,

entresolée, alors que la partie centrale donnant sur le boulevard de l'Ouest est pourvue de locaux qui occupent toute la hauteur.

3.1.3.1. Les caractéristiques architecturales et les éléments de permanences

Le beffroi : situé au centre de l'édifice, est réalisé en maçonnerie de brique. L'ensemble est délimité par des balustrades en fer forgé et coiffé au sommet d'une coupole, à laquelle une cloche est suspendue.

L'édicule : à fronton triangulaire est richement décoré d'une horloge, de deux cariatides et d'un ensemble de motifs géométriques.

La galerie : la façade principale de l'édifice se distingue par une galerie couverte que borde notamment une arcade dotée d'arcs en plein cintre.

Le balcon d'honneur : repose en partie sur l'arcade et prolonge, vers l'extérieur, la salle des fêtes, à l'étage, qui accueille aussi les délibérations du conseil municipal ainsi que les discours des grandes personnalités.

L'escalier monumental : est situé dans le prolongement de l'axe de l'entrée principale, en rez-de-chaussée et dessert l'ensemble des espaces de l'étage supérieur.

Le gabarit et la disposition des espaces intérieurs : l'hôtel de ville de Constantine, composé de deux niveaux (R+1+Comble), abrite tous les espaces nécessaires au bon fonctionnement d'un hôtel de ville (voir **figure 6.21**).

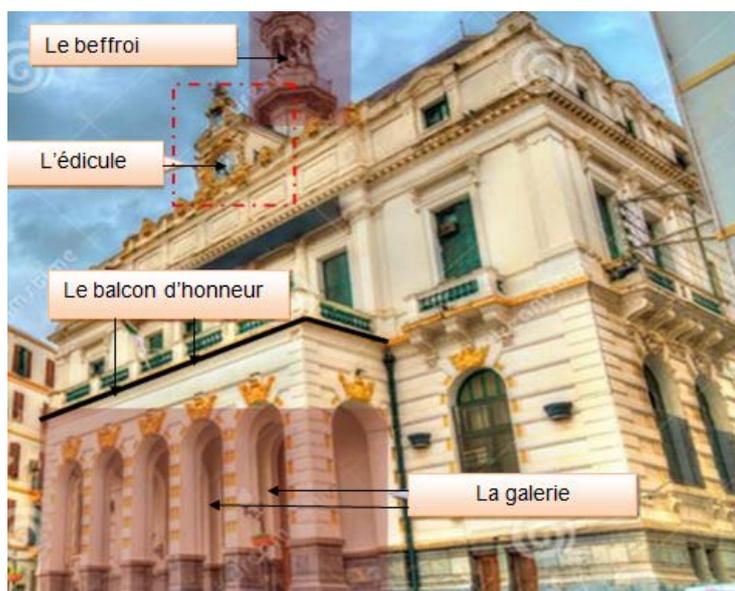


Figure 6.21 : Les différents éléments de permanences de l'hôtel de ville de Constantine.

**** Au RDC**, s'articulent les salles d'adjudication, la salle des réunions, la salle de conférence, les services municipaux, ainsi que les services de l'état civil, de la comptabilité, de la police, de la justice, ...etc.

**** L'étage** est programmé essentiellement pour recevoir les espaces nobles tels que la salle de réunion, la salle du conseil, les différentes salles de commissions, le cabinet du maire, la salle des mariages, la bibliothèque, le musée d'archéologie, ...etc.

****Le deuxième étage** regroupe l'ensemble des logements destinés au maire, au commissaire central de la police, au président des assises et enfin aux domestiques.

3.1.3.2. La façade et ses composantes

Du point de vue des matériaux, la façade de l'hôtel de ville de Constantine est réalisée en mur porteur de maçonnerie de pierre, (y compris un soubassement en pierre ou en brique), d'une épaisseur allant de 90 à 50cm. Les balcons sont les prolongements des planchers à voûtains que supportent des poutrelles en IPN. Les ornements sont réalisés en plâtre, les gardes corps en pierre, tandis que la porte d'entrée, les portes-fenêtres et les fenêtres en bois massif. Les matériaux employés en façade sont de caractère noble qui atteste un certain prestige pour la société. La texture du matériau présente un aspect lisse et homogène, avec l'utilisation des chaînes de refends, marquant les angles des façades, mais particulièrement tout le RDC, et exprimant davantage la solidité. La couleur adoptée pour le bâtiment est claire pour des raisons d'hygiène et de noblesse.

S'agissant de la modénature utilisée sur la façade, elle se situe spécialement au niveau de son encadrement, afin d'en faire ressortir la forme et d'assurer une séparation entre le corps de la façade et son couronnement. Un autre élément de modénature se trouve au niveau des appuis des balcons et des fenêtres sous forme de talons (voir **figure 6.22**).

De ce fait, nous notons deux types de modénatures :

Le listel, réalisé en pierre, qui indique le changement de niveau tout en jouant un rôle esthétique. On en distingue deux types : d'une part, le listel de

couronnement parcourant le dernier étage et marquant la séparation entre le corps du bâtiment et son couronnement, d'autre part le listel de séparation qui distingue le rez-de-chaussée du premier étage. Quant au talon, c'est un élément esthétique, réalisé en plâtre, couronnant le premier étage et donnant l'impression de supporter les balcons.



Figure 6.22 : Les différentes modénatures de l'hôtel de ville de Constantine.

L'ornementation, en pierre ou en plâtre, est structurée en trois types :

L'ornementation symbolique est représentée, au niveau de l'étage, par une série de colonnes engagées et crénelée de l'ordre corinthien, de même que des pilastres cannelés. Les ouvertures de même étage sont surmontées d'un cadre saillant en plâtre de forme rectiligne ornée de motifs floraux sur les cotés. Le comble, quant à lui, est orné par des médaillons à tête de lion en bronze, en référence aux civilisations romaines et en hommage à la grandeur de l'édifice. Les petites ouvertures qui s'y trouvent sont surmontées par des frontons triangulaires, influencés par ces mêmes civilisations gréco-romaines. Par ailleurs, la colonnade du RDC est surmontée par des arcs en plein cintre (voir **figure 6.23**).

L'ornement naturaliste se concentre sur la colonnade et les fenêtres du RDC qui sont ornées par des motifs floraux.

L'ornement géométrique se limite au niveau du premier étage et du comble.

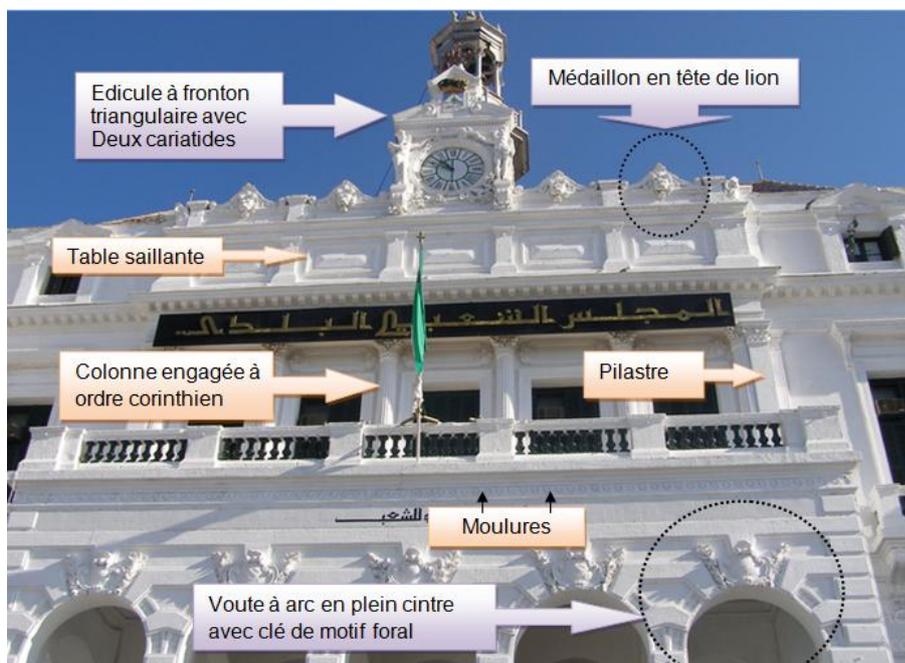


Figure 6.23 : Les différentes ornementsations symboliques de l'hôtel de ville de Constantine.

3.1.3.3. L'analyse à travers les lois d'assemblage et d'harmonie

- **L'équilibre** : l'édifice présente une symétrie parfaite, par rapport à l'axe de l'entrée principale. L'élément central se confond avec la partie en prolongement de l'édicule, et le tout est traité comme un ensemble témoignant un équilibre et une harmonie. L'équilibre parfait de la façade est affiché aussi par le rythme horizontal et vertical des ouvertures (voir **figure 6.24**).
- **La proportion** : la façade est bien proportionnée, par une progression géométrique. Elle exprime une logique proportionnelle et un rapport dimensionnel entre toutes les longueurs et les largeurs qui la structurent.
- **Le contraste** : plusieurs types de contrastes se manifestent sur la façade à savoir : un contraste entre le plein et le vide ; un contraste entre les lignes rectilignes et les lignes curvilignes, utilisées au niveau des ouvertures du RDC afin d'assurer une continuité avec les façades environnantes ; un contraste de texture ; une importance accordée au RDC avec un traitement en chaîne de refends.
- **L'échelle** : il existe un rapport harmonieux entre les différents immeubles environnants et l'hôtel de ville. Sa façade présente une continuité urbaine avec celle des autres bâtiments construits sur le rocher (le théâtre et la

préfecture). Cependant, l'échelle de l'édifice n'est proportionnelle à celle humaine, de sorte à symboliser la monumentalité et la grandeur de gouvernement français.

- **Le caractère** : l'édifice affiche un caractère qui se distingue des autres bâtiments environnants, excepté certaines similitudes avec l'hôtel de la préfecture, le théâtre et l'hôtel des finances, lesquels symbolisent à leur tour l'expression de la politique coloniale affirmée par l'autorité du pouvoir.
- **Le langage stylistique** : la façade se caractérise par le langage néo-classique ; c'est un langage absolu car une symétrie parfaite assure à cette dernière l'équilibre et l'harmonie. Le rythme au niveau des ouvertures, la progression géométrique (la façade est proportionnée) et l'utilisation d'une riche ornementation font référence aux civilisations gréco-romaines (emploi de motifs géométriques, des ordres antiques). Le recours à la pierre de taille pour le traitement de la surface en chaîne de refend et au fer forgé au niveau du beffroi renforce enfin davantage le vocabulaire néo-classique de la façade.

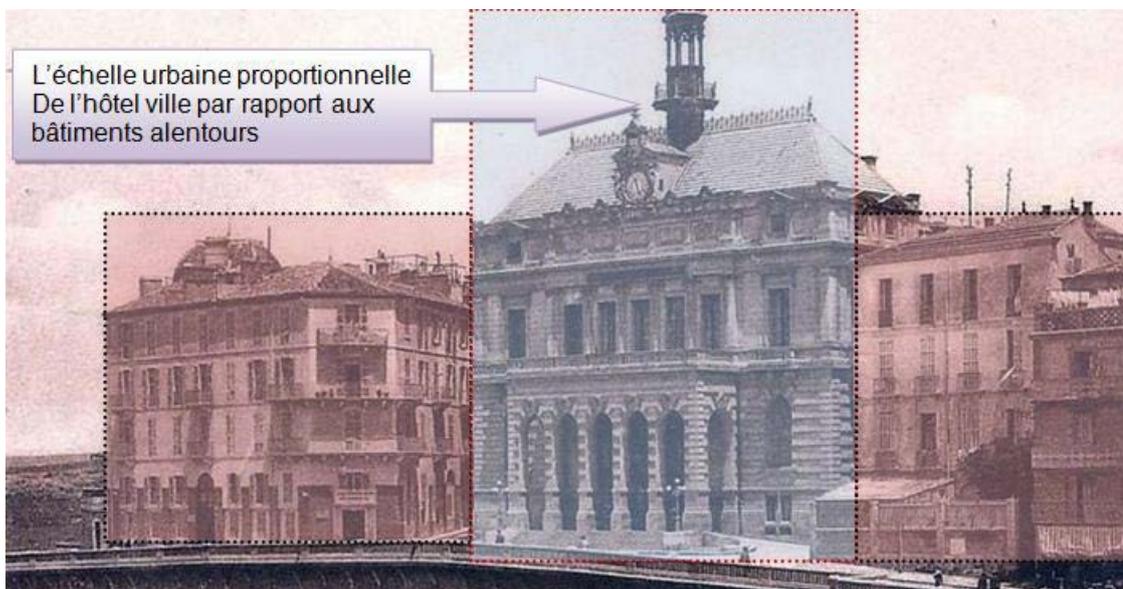


Figure 6.24 : L'harmonie et l'équilibre de l'hôtel de ville avec son environnement immédiat.

4. Conclusion

Au terme de ce chapitre, il nous paraît important de revenir sur certains aspects à savoir :

Premièrement : l'architecture des hôtels de ville en Algérie, au niveau des trois départements, révèle le pouvoir politique, défensif et judiciaire. Leurs fonctions et symboles font en sorte de les rapprocher systématiquement du pouvoir en place, au point d'en former une véritable puissance.

Deuxièmement : chacun des trois hôtels de ville reflète l'échelle de son département, par sa taille et l'importance de son programme surfacique. En plus des espaces indispensables au bon fonctionnement d'un hôtel de ville, s'ajoutent aussi d'autres qui assurent l'intégration de l'édifice dans la vie urbaine, tels que, les boutiques (dans l'hôtel de ville d'Oran), le musée (dans l'hôtel de ville de Constantine) et la piscine (dans l'hôtel de ville d'Alger).

Troisièmement : le caractère de chaque hôtel de ville (d'Alger, d'Oran, et de Constantine) s'aligne à la période de sa construction. Il confirme les attentes et les intentions de l'administration coloniale, à travers la diffusion d'une architecture de pouvoir au niveau des points stratégiques (les départements). Leur langage stylistiques va de l'éclectisme pour l'hôtel de ville d'Oran, ce langage atteint probablement son apogée dans cet hôtel de ville, conçue comme un véritable chef-d'œuvre, associant richesse décorative et ornements symboliques, contrastant ainsi avec son environnement immédiat. Ce langage est en vogue, à cette période de l'histoire dans les départements riches au nord de la France, au langage néo-classique pour l'hôtel de ville de Constantine, qui reprend pratiquement tous les éléments spécifiques aux hôtels de ville classiques de France (beffroi, édicule, balcon d'honneur, galerie, gabarit et disposition des espaces intérieurs), pour aboutir enfin au modernisme du nouvel hôtel de ville d'Alger, considérée comme la seconde métropole française et sa première capitale en Afrique du Nord. Cet édifice est unique dans son genre par sa taille et son gabarit, son style paquebot de la fin des années trente et sa situation sur le front de mer.

Au final, ces trois hôtels de ville ont été certes construits durant des temporalités différentes (hôtel de ville d'Oran 1884-1888, Constantine 1897-1902, Alger 1935-1951), mais à des fins politiques similaires, celle de l'expression de l'autorité coloniale en Algérie.

Troisième partie : L'expression à travers le corpus : style et caractéristiques architecturales

CHAPITRE 7

LE VOCABULAIRE DES HÔTELS DE VILLE DANS LES COMMUNES ET LES ARRONDISSEMENTS

1. Introduction

Le présent chapitre s'attache à l'analyse typologique des hôtels de ville au niveau des arrondissements et des communes, en mettant en exergue d'une part, les caractéristiques architecturales de chaque édifice, et d'autre part, les différents éléments de permanence spécifiques à leurs périodes de construction. Cependant, cette analyse ne peut avoir de portée explicative que sur la base de comparaison des différents cas d'études entre eux. Cette analyse comparative s'appuie sur la grille de lecture développée dans le chapitre précédent de ce travail de recherche (**Supra., p.169**).

Afin de vérifier nos hypothèses, nous avons choisi des cas d'édifices qui tendent à obéir de prime à bord à une certaine homogénéité des attributs. Leur étude analytique comparative prend en considération deux ordres d'échelles complémentaires, que nous avons traités en deux chapitres distincts : Le premier ordre faisant l'objet du présent chapitre (**Chapitre 7 de la thèse**), concerne la **chronologie** à travers laquelle sont abordées toutes les caractéristiques inhérentes à cette typologie d'hôtels de ville, pendant un laps de temps relativement bien défini : de **1830** année qui coïncide avec le début de la colonisation à **1884** date d'instauration de la loi municipale, qui avait marqué un foisonnement important en matière de la typologie d'hôtel de ville ; ensuite de **1884** à **1900** qui établit le thème néo-mauresque comme langage officiel ; de **1900** à **1930** qui exprime la célébration du centenaire de la colonisation ; enfin de **1930** à **1962** date de l'indépendance.

Le second ordre est plus spécifique puisqu'il concerne le **langage architectural**, objet du chapitre suivant (**Chapitre 08. p.221**), appuyant ainsi la décomposition de chaque hôtel de ville choisis pour l'étude analytique, à travers une étude comparative des cas d'étude de chaque vocabulaire architectural

répertorié dans le corpus. A cet effet, une lecture globale est nécessaire pour déterminer les différents éléments de discontinuité de cette typologie architecturale, qui permettent de définir la pertinence de leurs compositions.

A travers ce chapitre, on est amené à répondre au questionnement suivant : *comment la typologie des hôtels de ville se présente en communes et en arrondissements? Et quels sont les éléments les plus significatifs de cette typologie ?*

2. Les caractéristiques architecturales des hôtels de ville de 1830 à 1962

2.1. Les caractéristiques architecturales des hôtels de ville durant la période allant de 1830 à 1884

Les hôtels de ville érigés durant cette période, sont de tailles et de caractéristiques architecturales modestes. Dans leurs grandes majorités, ce sont de simples mairies de villages exprimant souvent un langage néo-classique. Seul, l'hôtel de ville de Sétif, érigé en 1872, se revendique d'un vocabulaire néo-mauresque.

En plus du programme fondamental à cette typologie (le cabinet du maire, le bureau des adjoints, la salle des mariages, les bureaux de services et une salle des fêtes), ainsi que son gabarit de R+1, on retrouve aussi le **balcon d'honneur** et l'**édicule**, qui sont les deux éléments symboliques marquant tous les édifices, conçus en cette période.

Les balcons, très largement répandus sur les façades des hôtels de ville, sont ornés de décors modestes et discrets, allant parfois de simples gardes corps en fer forgé (hôtels de ville Hussein-Day et de Djelfa p. ex.), à de simples balustrades en pierre (hôtel de ville de Boufarik p. ex.). Or, pour le **beffroi** et la **galerie**, il ressort que leur emploi n'est pas homogène sur l'ensemble des hôtels de ville.

La présence de la galerie en cette période est toutefois systématique. Elle demeure liée à la situation de l'édifice, à sa relation avec l'urbain et avec les autres bâtiments environnants de son contexte, à l'exemple des hôtels de ville de Médéa en 1849, de Bordj-Bou-Argeridj en 1871(**figure7.1**), ou encore les anciens

hôtels de ville de Philippeville (actuelle Skikda) en 1848 (**figure 7.2**) et de Mostaganem de 1851 à 1869.

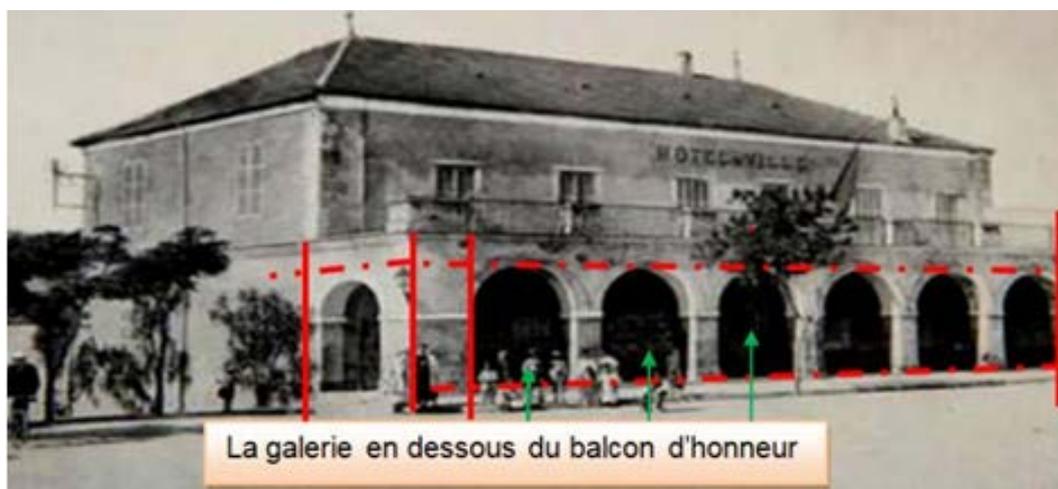


Figure 7.1: La galerie de l'hôtel de ville Bordj-Bou-Argeridj.



Figure 7.2: La galerie de l'ancien hôtel de ville de Skikda.

Quant à l'élément du beffroi, il présente un emploi assez distinct. On remarque que sur l'ensemble des hôtels de ville conçus en cette période, il n'y a que les hôtels de ville de Médéa (**figure 7.3**) et de Sidi-Bel-Abbès (**figure 7.4**), qui se distinguent par la présence de cet élément particulier. Il s'agit d'un état de fait, assez souvent en relation avec le maître d'œuvre et les commanditaires (**Supra.**, p.113-116).



Figure 7.3: les différents éléments symboliques de l'hôtel de ville de Médéa.



Figure 7.4: Le beffroi de l'hôtel de ville de Sidi-Bel-Abbès.

Il convient de noter finalement que les caractéristiques inhérentes à cette typologie, s'affichent de manière non homogène sur tous les édifices construits tout au long de cette première période.

2. 2. Les caractéristiques architecturales des hôtels de ville durant la période allant de 1884 à 1900

Concernant les hôtels de ville construits en cette seconde période, nous avons constaté qu'ils sont majoritairement caractéristiques du thème néo-classique, mis à part les deux hôtels de ville de Biskra et d'Annaba (ex- Bône), reflétant l'un le néo-mauresque et l'autre la tendance éclectique.

Ceux caractérisés par un langage néo-classique, attestent la grande majorité des spécificités classiques des hôtels de ville, construits en France pendant cette période : certains présentent un seul volume, comme les hôtels de ville de Sig (**Fiche N°10, Vol II, p. 131**) et de Tizi-Ouzou, tandis que d'autres offrent trois volumes (une partie centrale et deux ailes), tel que l'hôtel de ville de Koléa.

S'agissant de leurs éléments caractéristiques, on note que ces édifices s'expriment à des degrés de dissimilitudes remarquables, à l'exemple du **beffroi** et de la **galerie**, qui ne se trouvent conjointement qu'au niveau de l'hôtel de ville de Souk-Ahras (**figure 7.5**), alors que dans d'autres édifices, c'est uniquement l'un des deux éléments qui est présent, tel que l'hôtel de ville de Saïda, où seul le beffroi marque sa façade.



Figure 7.5 : L'hôtel de ville de Souk-Ahras.

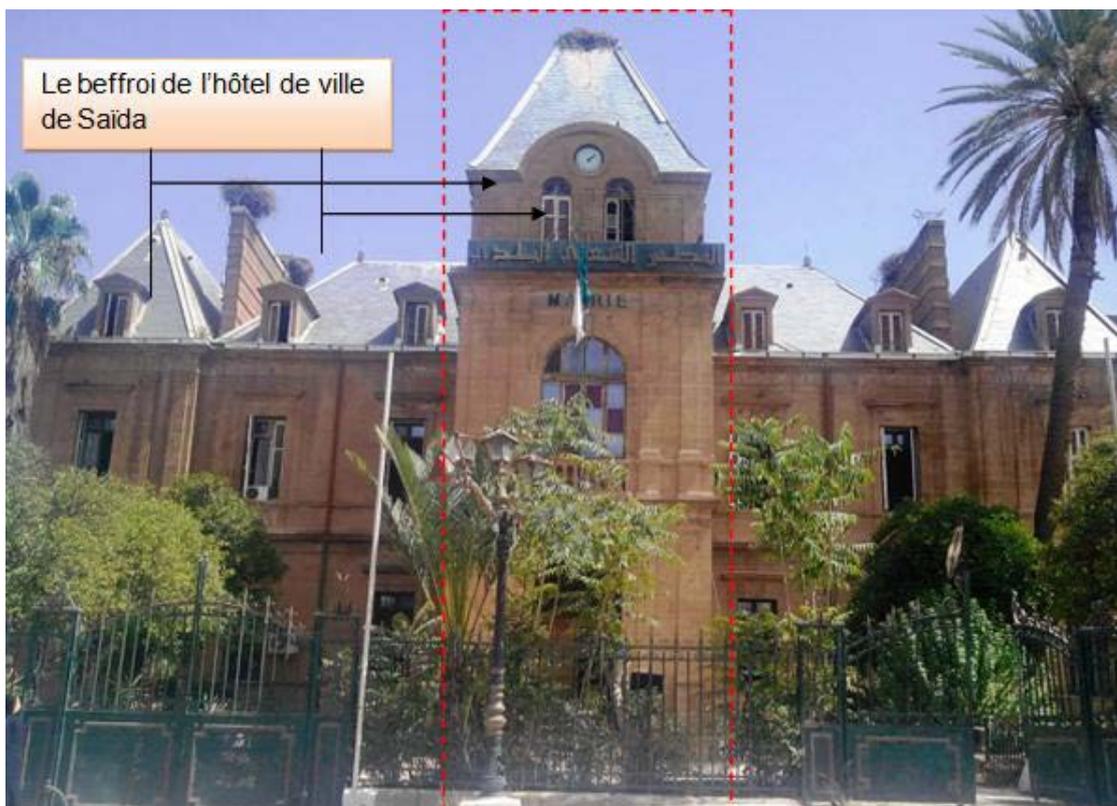


Figure 7.6 : L'hôtel de ville de Saïda.

Le beffroi de l'hôtel de ville de Saïda est un élément imposant, faisant partie de la composition d'ensemble du volume de l'édifice. Il se développe sur trois niveaux, dont les deux premiers sont percés de grandes ouvertures à balustrades en pierre et voutées d'un arc en plein cintre. Ses quatre façades sont ponctuées par des pilastres. Le tout est enfin couronné par une toiture à ferme régulière, (**figure 7.6**). L'hôtel de ville de Souk-Ahras est marqué, quant à lui, par un élément en maçonnerie de brique, abritant une ouverture et se terminant par une pointe.

En revanche, les autres hôtels de ville du vocabulaire néo-classique se trouvent dépourvu **du beffroi** et de **la galerie**.

On constate aussi que les traitements des façades, des décors d'ornementation et des modénatures varient d'un édifice à l'autre, et cela en fonction du statut et du rang de la localité où ces derrières sont localisés (**Supra.**, p. 156-161).

2.3. Les caractéristiques architecturales des hôtels de ville durant la période allant de 1900 à 1930

Durant cette période, nous avons constaté que le répertoire stylistique concernant cette typologie n'est pas uniforme. En effet, on retrouve des hôtels de ville qui se réfèrent soit au néo-classique, soit au néo-mauresque, où encore à l'éclectisme où à l'art-déco.

Certains hôtels de ville montrent des spécificités similaires à celles signalées précédemment dans les deux premières périodes de 1830 à 1900. Ceux parmi eux qui relèvent du néo-classique, sont majoritairement démunis des éléments comme le beffroi et la galerie.

Il ressort aussi qu'en termes d'éléments de permanence, le corpus d'étude est loin d'être homogène durant cette période, car nous avons repéré au moins deux hôtels de ville, qui se démarquent par certains éléments classiques caractéristiques à cette typologie, tels que le beffroi pour l'hôtel de ville de Sidi-Brahim (**figure 7.7**) et la galerie pour l'hôtel de ville de Bougie (**figure 7.8**).



Figure 7.7 : Le beffroi de l'hôtel de ville de Sidi-Brahim.



Figure 7.8 : La galerie de l'hôtel de ville de Bougie.

L'édicule semble très présent au niveau de plusieurs hôtels de ville. Toutefois, il y a parmi ces édifices ceux qui en sont dépourvus au départ, lors de leur première conception et n'en sont dotés que bien plus tard, lors de rajouts ultérieurs, comme pour le cas de l'hôtel de ville de Bougie (**figure 7.9**), auquel on a rajouté l'élément de l'édicule au cours de l'année 1923. La fonction, de cette horloge n'est pas seulement décorative, mais elle représente plutôt un indice de modernité urbaine dans toutes les villes européennes, depuis au moins le XIV^e siècle. Elle accomplit surtout la fonction d'un métronome de la ville, dont le but est d'ordonner la vie citadine et de faire appel aussi au rassemblement en cas des discours de personnes importantes (comme le maire).

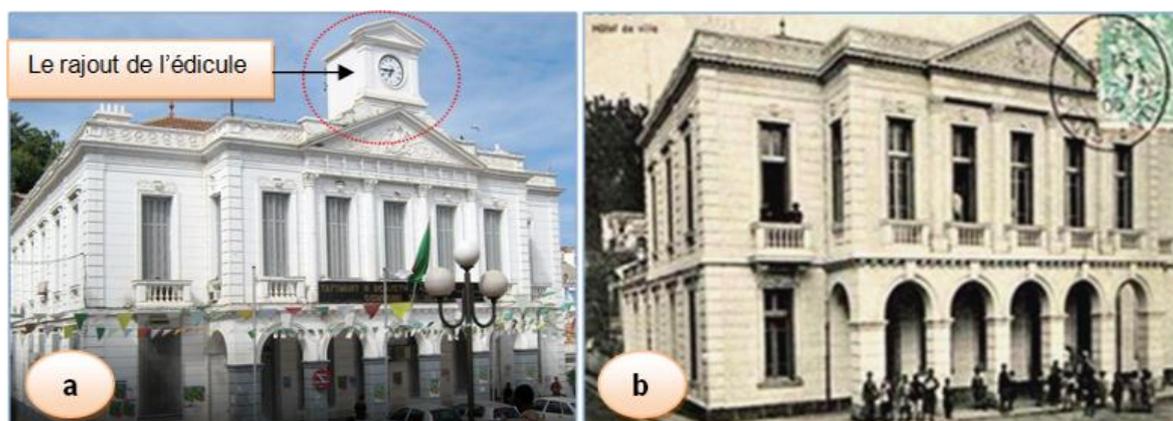


Figure 7.9 : (a) L'hôtel de ville de Bougie après le rajout de l'édicule en 1923, (b) L'hôtel de ville de Bougie en 1910 avant le rajout de l'édicule.

Cependant, l'instauration du néo-mauresque par le gouverneur *Jonnart* en 1905, comme style officiel pour les bâtiments publics tel que les mairies, (**Supra., p 166**), n'avait pas suffisamment influencé le langage de cette typologie, en comparaison avec la tendance néo-classique. Nous n'avons d'ailleurs répertorié que sept édifices de tendance néo-mauresque, (les hôtels de ville de Birtouta en 1910, d'Aboukir en 1910, d'El-biar en 1923, de Fouka en 1923, de Khenchela 1926, de Skikda 1929 et de Laghouat 1936).

En cette période, on assiste aussi à l'émergence d'un type d'hôtel de ville, faisant appel au patrimoine local, tel que l'hôtel de ville de Cherchell.

2.3.1. L'hôtel de ville de Cherchell, l'expression d'une architecture communale

L'hôtel de ville de Cherchell, est un édifice qui témoigne d'une expérimentation inédite de l'usage d'une fonction et d'une architecture héritée de la période romaine, dans le seul but de symboliser un pouvoir colonial français en plein expansion (**figure 7.10**).



Figure 7.10 : L'hôtel de ville de Cherchell.

La construction de cette œuvre de l'architecte Adrien Renoux débute dès 1904. Elle est inaugurée quelques années plus tard, en 1907 (**Fiche N°12, Vol II, p. 146**). Le processus de sa conception a nécessité le retour au fondement même du lieu, en alliant architecture et territoire, une notion élaborée entre la fin du XIX^e

et le début du XXe siècle pour désigner le régionalisme, qui est une spécificité communale nourrie d'un fondement patrimonial antique.

Son entrée principale monumentale est surmontée par un fronton triangulaire qui s'appuie sur deux colonnes doriques encadrant un arc en plein cintre. Des tables moulurées, des bandeaux, des caches boulins et des architraves sont autant d'éléments appartenant à cet édifice qui font aussi référence à l'architecture romaine. De l'extérieur, il n'est pas aisé de le reconnaître d'ailleurs comme un hôtel de ville, du moment qu'aucune caractéristique architecturale n'évoque **le Balcon d'honneur** ou **le beffroi**, éléments de base qui distinguent cette typologie.

Seuls le gabarit en R+1+sous-sol et une horloge ornant le fronton triangulaire de l'entrée principale semblent immuables, au même titre que la disposition des espaces intérieurs, qui est organisée ainsi :

****Au sous-sol** : des espaces techniques, un magasin, un rangement, des sanitaires, des espaces d'archives, etc.

****Au RDC** : deux bureaux de l'état civil, la salle des mariages, la salle des fêtes sous forme d'une salle de théâtre muni d'une avant-scène, une salle d'archive, le bureau de police urbaine, la salle d'attente, les sanitaires, ...etc. (**figure 7.11**).

L'imitation des ordres architecturaux pratiquée par les concepteurs et bâtisseurs de l'hôtel de ville de Cherchell, nous amène plutôt à les considérer comme des ingénieurs extraordinaires, plus que des architectes, tant le souci de l'unité l'emporte chez eux sur l'idéal constructif gréco-romain. De plus, les deux mosaïques mettant en valeur les murs de la salle de mariage se présentent comme de précieux témoignages de cette architecture antique transférée [182] (**figure 7.12**).

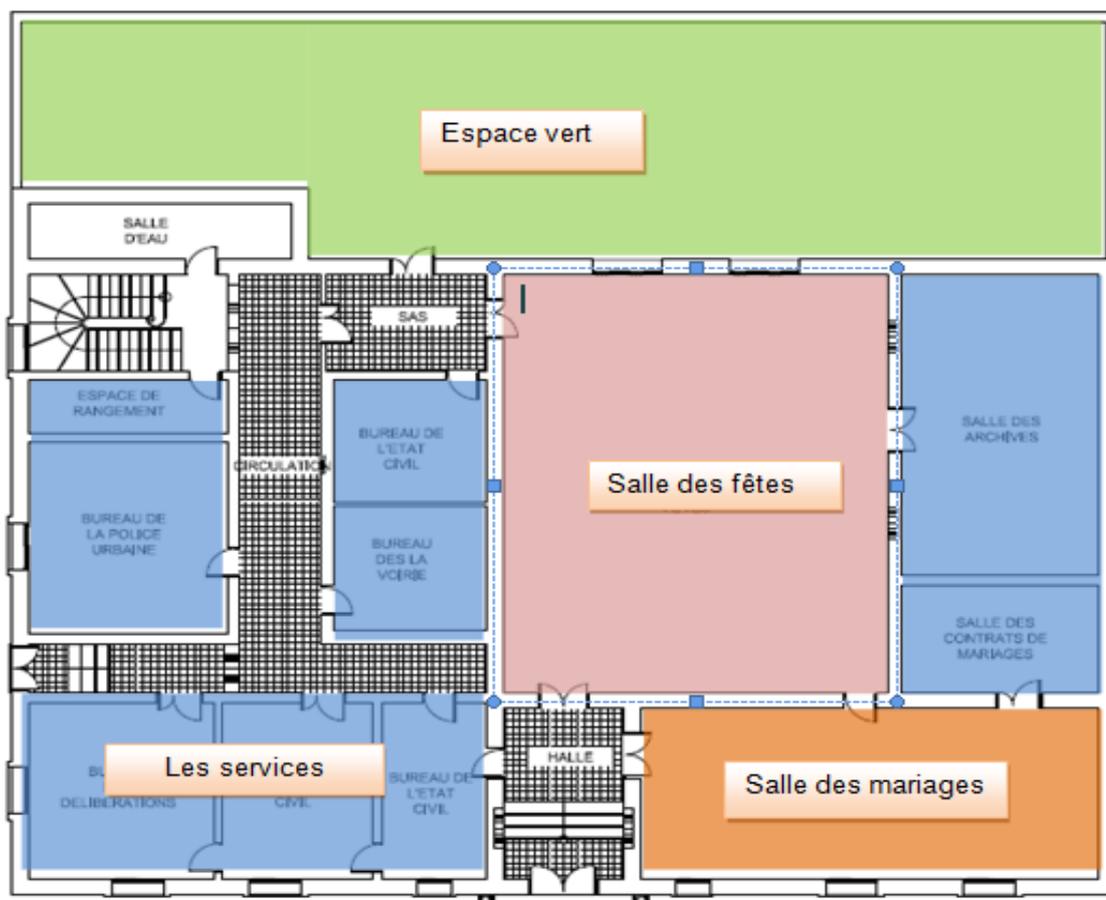


Figure 7.11: Le plan du RDC, de l'hôtel de ville de Cherchell.



Figure 7.12: Les différentes mosaïques la salle de mariage de l'hôtel de ville de Cherchell.

L'édifice est composé de trois parties : une partie centrale à deux niveaux, ainsi que deux autres latérales et symétriques à un seul niveau.

Sa façade principale est dotée d'un soubassement abritant le sous-sol et qui est caractérisé par un traitement structurel rugueux. Vient juste au-dessus, en RDC, un corps que distinguent des ordres antiques, de larges ouvertures et des ornements symboliques. Enfin, le couronnement qui comporte l'étage de l'édifice se démarque par des ornements symboliques et des petites ouvertures arquées, et se terminent surtout par un fronton triangulaire.

La modénature met en valeur le corps de la façade, à travers deux types : Le premier type, appelé le listel de séparation, surmonte le rez-de-chaussée, encadre le bas corps de la façade et marque ainsi sa partie centrale qui se développe sur deux niveaux. C'est un élément en encorbellement indiquant le changement de niveau tout en ayant une valeur esthétique. Il joue aussi un rôle de listel de couronnement pour les deux parties latérales de la façade principale, réalisées en pierre, autant que pour la corniche de la partie centrale.

Quant au second type de modénature, il surmonte les fenêtres et anime la façade, en tant qu'élément esthétique (**figure 7.13**).



Figure 7.13 : Les différents types de modénatures sur l'hôtel de ville de Cherchell.

L'ornementation de la façade de l'hôtel de ville de Cherchell se distingue par la prédominance de décors symboliques et historiques singuliers (**figure 7.14**).

La partie centrale de la façade est couronnée par un fronton triangulaire qui accentue et met en valeur l'entrée principale. Ce dernier se conjugue parfaitement avec les colonnes doriques à base carrée et les ouvertures surmontées d'arcs en plein cintre, dont les clés sont ornées de motifs géométriques.

A cette ornementation particulière s'ajoutent des demi-pilastres crénelés à l'étage et des pilastres entiers, à surface lisse, en rez-de-chaussée. On remarque aussi l'utilisation des entablements à corps de moulure, des denticules séparés par des réglets renforcés de même que des bandeaux et une corniche saillante en attique. Les ouvertures surmontées d'arcs en plein cintre, celles longeant le cabinet du maire, sont jumelées toutes les trois par un cadre mouluré.



Figure 7.14 : Les différents types d'ornementations symboliques.

À-propos-des **matériaux**, ceux choisis pour la façade sont essentiellement de la pierre, intégrant les murs porteurs, d'une épaisseur allant de 50 cm à 90 cm. Les planchers sont à voutains de briques creuses, reposant sur des poutrelles en IPN. L'utilisation du bois massif et des carreaux de verre se manifeste dans toutes les ouvertures, aussi bien d'ailleurs que le fer forgé au niveau de leurs grilles. Les moulures en plâtre ornent les couronnements. La texture des matériaux demeure homogène, en étant lisse sur les surfaces et rugueuse sur la partie des pilastres.

Or, le **caractère** de l'édifice demeure relatif au regard de la façade d'un style et d'un traitement typiques, que traduisent l'emplacement des ordres, le

décor géométrique simple, la forme des ouvertures, le fronton triangulaire de la partie centrale et l'entrée principale. Le caractère exprime par ailleurs l'autorité du pouvoir qui instaure l'ordre, l'équilibre et la régularité.

Quant au **vocabulaire**, l'hôtel de ville de Cherchell, reflète l'architecture antique de la région et se caractérise par un parfait équilibre, matérialisé par l'effet de symétrie. La façade, décorée par des ordres antiques et des ornements symboliques, exprime aussi son rôle porteur à travers le matériau pierre. L'édifice dans son ensemble expose à la fois une simplicité et une monumentalité par l'adoption du langage style néo-romain, en témoignage à la civilisation romaine et à ses célèbres vestiges.

2.4. Les caractéristiques architecturales des hôtels de ville durant la période allant de 1930 à 1962

Dans la perspective de se distinguer totalement des modèles architecturaux précédents, les hôtels de ville, édifiés à partir de 1930, adoptent désormais des spécificités architecturales qui se réfèrent au mouvement moderne.

Dans le cadre de la célébration du centenaire de la colonisation, le Gouvernement général lance, en 1930, la construction d'un grand nombre d'hôtels de ville, à l'instar de ceux de Dellys, des Isser, de Kouba, de Jijel, et bien d'autres, qui sont représentatifs de l'architecture française des années 1930. Ils se caractérisent par des volumes géométriques trapus et angulaires rehaussés de moulures décoratives et s'inscrivent tous dans l'art-déco : un vocabulaire qui caractérise les édifices construits durant la période entre les deux guerres, augurant les prémices de l'architecture moderne.

Ces édifices s'inscrivent pour la plupart dans un bloc parallélépipédique de deux niveaux, qui est devisé en trois travées (kouba, Isser), ou une seule travée (Dellys, Boudouaou).

Cependant, d'autres édifices se caractérisent par des spécificités propres à l'architecture moderne, telles qu'une façade non porteuse, des plans ouverts et des fenêtres horizontales. Leurs façades sont dotées de grands vitrages sur toutes leurs hauteurs avec des menuiseries horizontales. Elles se démarquent par

le retrait de leurs entrées, assurent ainsi une parfaite jonction avec l'existant, tout en évitant une juxtaposition trop brutale tant en volume qu'en matériaux.

Durant cette période, rare sont les édifices reflétant le vocabulaire néo-mauresque. Seul, l'hôtel de ville de Laghouat édifié en 1936[183], est caractéristique de ce langage (**figure 7.15**).



Figure 7.15 : L'hôtel de ville de Laghouat. [183]

Par ailleurs, nous avons constaté que l'hôtel de ville de Draa-Ben-Khedda (**Fiche N°20, Vol II, p. 214**), conçu en 1937, s'identifie plutôt au néo-classique (**figure 7.16**). D'ailleurs, la plupart de ses caractéristiques se rapprochent de celles de l'hôtel de ville de Tizi-Ouzou.

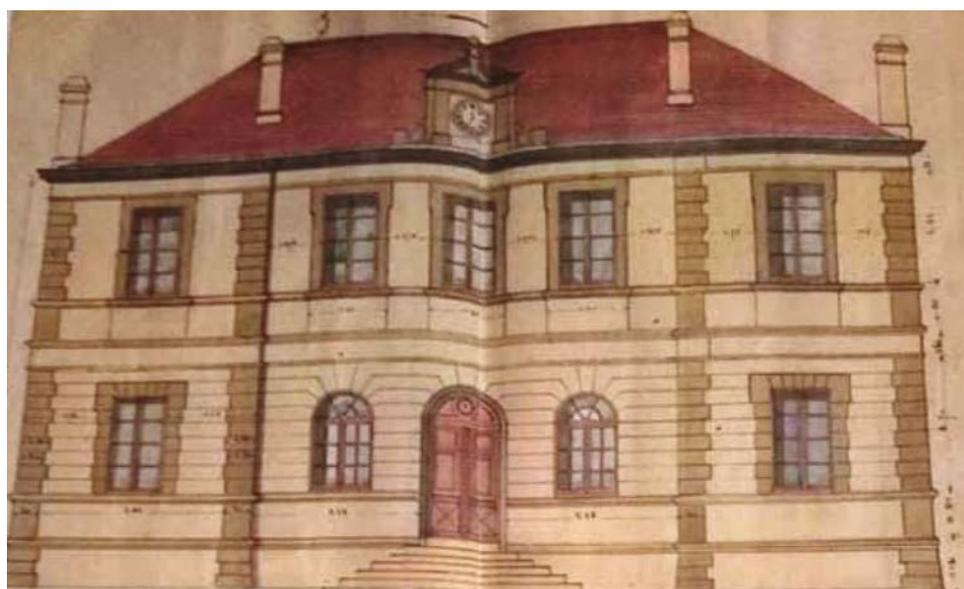


Figure 7.16 : La façade principale de l'hôtel de ville de Draa-Ben-Khedda.

3. Les hôtels de ville au niveau des arrondissements

Concernant la répartition des hôtels de ville par arrondissement, on constate que ceux édifiés aux niveaux du département d'Oran et de Constantine attestent des qualités architecturales importantes en étant plus riches en matière de décoration, de programme et de spécificité architecturale.

Tandis que ceux construits au niveau du département d'Alger, sont des bâtiments modestes du point de vue du programme et de spécificités architecturales, et cela en conséquence de l'ampleur des opérations d'ordre urbaines et l'existence des bâtiments représentatifs du pouvoir en place et la puissance de la France, tel que les théâtres et les écoles, (*Supra.*, p. 79).

Tableau 7.1 : Les hôtels de ville au niveau des arrondissements

Les hôtels de ville des arrondissements du département d'Alger		
Arrondissement	Hôtel de ville	Vocabulaire
Médéa 1856		Néo-classique

<p>Orléans-ville (actuelle Chlef) 1871</p>		<p>Néo- classique</p>
<p>Miliana 1908</p>		<p>Néo- classique</p>
<p>Tizi-Ouzou 1896</p>		<p>Néo- classique</p>

Les hôtels de ville des arrondissements du département d'Oran		
Arrondissement	Hôtel de ville	Vocabulaire
<p>Mascara 1891</p>		<p>Néo- classique</p>
<p>Mostaganem 1927</p>		<p>éclectique</p>
<p>Sidi-Bel-Abbès 1877</p>		<p>Néo- classique</p>

<p>Tlemcen 1843</p>		<p>Néo- classique</p>
---------------------------------------	--	---------------------------

Les hôtels de ville des arrondissements du département de Constantine		
Arrondissement	Hôtel de ville	Vocabulaire
<p>Bône (Annaba) 1886</p>		<p>Eclectique</p>
<p>Bougie 1910-1923</p>		<p>Néo- classique</p>
<p>Guelma 1880</p>		<p>Néo- classique</p>

<p>Philippeville 1929-1931</p>		<p>Néo- mauresque</p>
<p>Sétif 1872</p>		<p>Néo- mauresque</p>

Étant des cellules de deuxième ordre d'importance au niveau du départage colonial du territoire, les arrondissements sont dotés d'hôtels de ville, mais à des niveaux de représentation différents (et cela en termes de taille et programme, de styles et caractéristiques architecturales).

L'importance de l'arrondissement a largement contribué à l'accroissement de nombre d'hôtel de ville. Au regard de leurs prospérité et développement, certains d'entre eux se voient doter de deux hôtels de ville tels que : Skikda et Mostaganem. Le statut et le rang des arrondissements en question dans la trame coloniale, qui ont été favorisés par le revenu intérieur et par la présence parfois d'un port, (Skikda ex-Philippeville), ou souvent d'un chemin de fer (Annaba, ex-Bône), ont fait en sorte que leurs hôtels de villes soient dotés de spécificités architecturales remarquables.

Les hôtels de ville s'affirment dans les arrondissements par l'adoption de plusieurs langages architecturaux, importés pour la plupart, tels que le langage éclectique (hôtel de ville d'Annaba) et néo-classique (l'hôtel de ville de Tizi-Ouzou). En effet, un grand nombre d'acteurs de la construction venant de la

métropole (architectes, ingénieurs et artisans) ont été à l'origine de ces transferts culturels et techniques. Dans d'autres cas d'hôtels de ville, on reconnaît des nuances locales, comme l'hôtel de ville de Mostaganem. Quant à l'adoption du vocabulaire néo-mauresque pour l'hôtel de ville de Skikda, elle répond, à l'expression d'un pouvoir en place à travers une architecture régionale, interprétée selon un système constructif et un savoir-faire importé.

Les hôtels de ville édifiés au niveau des arrondissements reflètent tous l'image du pouvoir français, par leur taille, leur forme, leurs vocabulaire et caractéristiques architecturales.

4. Le beffroi comme éléments de distinction

On constate que le beffroi est l'un des éléments les plus significatifs de l'ensemble du corpus d'étude, caractéristique pour toutes les tendances architecturales. En revanche, sa présence n'est pas systématique puisque la majorité des hôtels de ville construits de 1890 à 1912 en sont dépourvus.

Alors qu'en 1912, seul l'hôtel de ville de Sidi-Brahim se définit par la présence d'un beffroi. Puis, cet élément a disparu de nouveau dans les cas des hôtels de ville d'Ain-Bassam (**figure 7.17**) en 1932 et l'hôtel de ville de Draa-Ben-Khedda en 1937.



Figure 7.17 : L'hôtel de ville d'Ain-Bassam.

Le beffroi est très présent, dans les hôtels de ville datant de périodes bien précises, comme le model de beffroi sous forme de tour, propre aux années trente(30) en France, qui est aussi couramment utilisé sur un bon nombre d'hôtels de ville en Algérie, conçus à partir de 1926, comme ceux de Khenchela, de Mostaganem en 1927 et de Skikda en 1929. Ce dernier caractérise aussi une grande partie des édifices qui ont été construis pour la célébration du centenaire de la colonisation, tels que ceux des Isser, de Jijel, de Dellys, de Fondouk, ...etc.

Aussi, on retrouve souvent l'usage du beffroi en tant qu'élément architectonique dans certains équipements: ex. le marché et la gare d'Annaba, le lycée d'El Biar, etc. C'était un élément architectural très prisé avec le développement de l'art déco.

Le beffroi s'exprime à travers des formes différentes. Il peut simplement se limiter à un élément en maçonnerie muni d'un garde corps en fer forgé tel que l'hôtel de ville de Bône, ou correspondre davantage à un volume intégrant la forme d'ensemble de l'édifice.

Comme tous les éléments caractéristiques de cette typologie, le beffroi se démarque dans quelques édifices par une forme particulière, tel que l'hôtel de ville de Mostaganem, (**figure 7.18**), qui marque l'emprunt à l'architecture vernaculaire défensive, exprimé à travers la forme singulière du beffroi, dont la base est plus large que le sommet, faisant référence au Bordj *El Mehal*, une tour de défense fondée par l'Almoravide Youssef Ben Tachfine (1061-1106), au niveau de l'ancienne citadelle de Mostaganem (**annexe B.2**).

Il en va de même pour l'hôtel de ville de Dellys, dont le couronnement est ponctué d'un campanile particulier, de base carrée, et percé à son sommet par de petits orifices disposés en bandeaux horizontaux. L'architecte a fait référence aux éléments de permanence des hôtels de ville classiques en optant pour un beffroi, abritant un édicule sous forme de tour à couronnement en gradin, rappelant la topographie en pente du site et la disposition en gradin des maisons de la casbah de Dellys (**Figure 7.19**).



Figure 7.18 : Le beffroi de l'hôtel de ville de Mostaganem.



Figure 7.19 : Le beffroi de l'hôtel de ville de Dellys

Le campanile se termine par trois bandeaux en gradins ornés de petits orifices. C'est un couronnement en saillie constitué d'une triple assise de briques disposées en face, inclinées à 45° sur l'assise centrale permettant l'aération et la lumière. Cet élément d'appel interprète la forme des *q'bou de la Casbah*. Son assise représente un élément saillant en béton armé, rappelant ainsi l'élément de pierre en débord au niveau du *Q'bou*.

On le retrouve aussi au niveau de l'hôtel de ville de Jijel, sous une forme singulière, se définissant d'une tour à trois registres en gradin, (**figure 7.20**).

Aussi, un autre exemple, celui de Dra-el-Mizan, se définissant d'un beffroi particulier, conçue pour la célébration du centenaire de la colonisation en 1930, ce dernier reprend la caractéristique principale de la fonction ancestrale d'une tour de défense, qui est la surveillance (**figure 7.21**), par l'emploi d'un traitement singulier des grands châteaux forts.

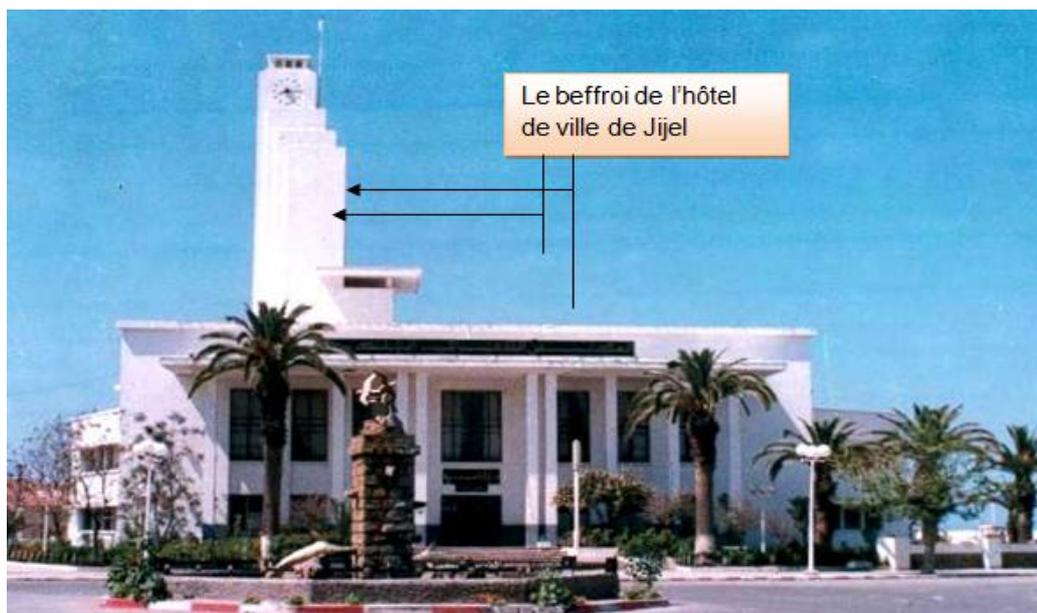


Figure 7.20 : Le beffroi de l'hôtel de ville de Jijel.

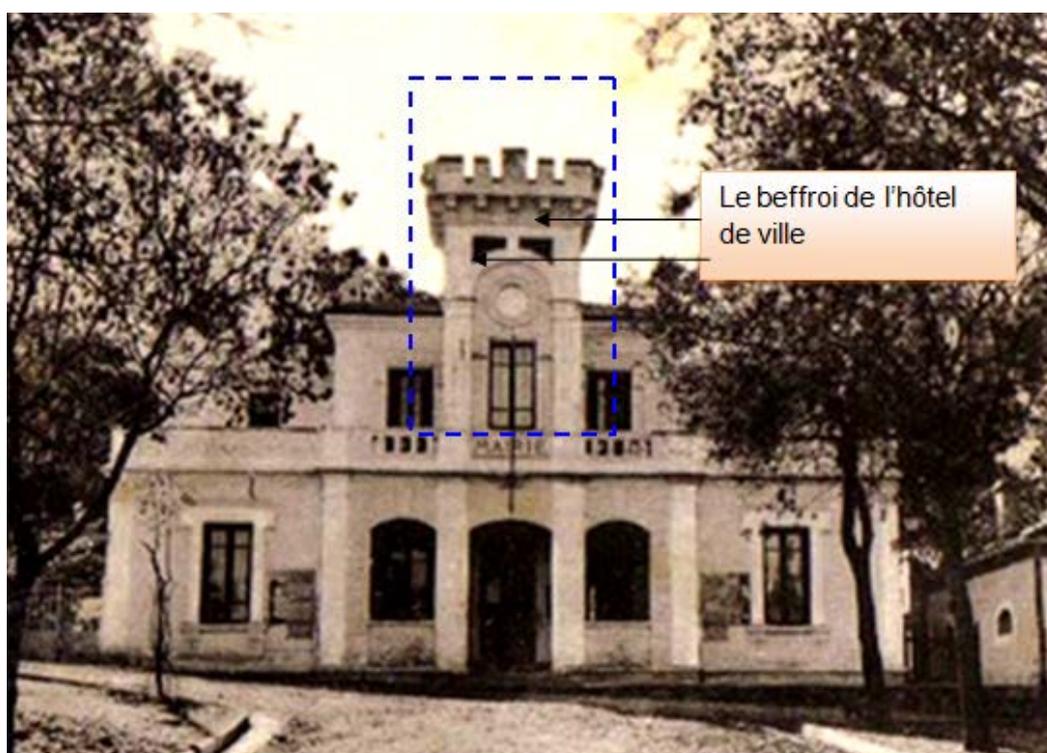


Figure 7.21 : Le beffroi de l'hôtel de ville de Dra-el-Mizan, [184].

5. Conclusion

Pour conclure ce chapitre, il nous est important de retracer certains acquis à savoir :

Premièrement : la construction des hôtels de ville en Algérie se définit, d'une part, par un ensemble de variantes analogues à celles de la métropole française. Ces dernières sont influencées par des conditions bien spécifiques (économiques, politiques et sociales), liées au contexte même de la colonisation, et d'autre part, elles sont en relation avec l'évolution de l'histoire de l'architecture, représentant ainsi divers courants stylistiques, agissant sur les maîtres d'œuvres, les matériaux et les systèmes constructifs.

Deuxièmement : au niveau de la typologie d'hôtels de villes, chaque élément de permanence (beffroi, perron, galerie, ...etc.) s'exprime de manière distincte et affiche une signification particulière. C'est le cas pour l'hôtel de ville de Koléa et Souk-Ahras, dont on retrouve, tous les éléments classiques, caractéristiques des hôtels de ville conçus en France, mais à travers une interprétation spécifique au territoire de la colonie.

Troisièmement : en empruntant à l'architecture des hôtels de villes de la métropole des référents, la typologie conçue en Algérie, puise ses spécificités dans les répertoires d'hôtels de ville en Europe, à cette période de l'histoire, elle aussi inspirée de l'expérience tissée entre le contexte et la culture des différents acteurs architecte, artistes et ingénieurs, exerçant en même temps au niveau de la métropole qu'en colonie (Algérie). Confirmant ainsi le transfert des modèles et la circulation des savoirs entre la France et l'Algérie.

A titre d'exemple, l'Hôtel de ville de Tours (France) réalisé quelques années plus tard entre 1896 et 1904 par l'architecte Victor Laloux, est un exemple qui reprend un peu la configuration architecturale éclectique de l'Hôtel de ville d'Annaba.

Cependant la période de 1886, s'aligne avec l'affirmation du statut d'architecte, influençant ainsi la fonction des architectes en charge de cette typologie, en leur procurant une certaine liberté pour la conception. Donnant ainsi l'occasion aux architectes installés aux niveaux des localités, de concevoir des hôtels de ville à l'image du rang et du statut de ces dernières.

Généralement, formés en Algérie leurs œuvres se singularisent par des spécificités propre à chaque ville, un état de fait qui explique que certains

éléments de permanences à la typologie d'hôtels de ville s'affichent tandis que d'autres non (tel que le beffroi et la galerie).

Alors que, dans les villes les plus importantes, surtout à forte représentation du pouvoir colonial, tel que les trois départements (Alger, Oran et Constantine), ou dans certains arrondissements (Annaba et Skikda) et communes (Biskra et Souk-Ahras), la conception de l'hôtel de ville est confiée à des architectes de la métropole française, un état de fait expliquant, l'importance de ces édifices en terme de programmes, de qualités architecturales ainsi que les différents éléments de permanences caractéristiques de cette typologie.

Quatrièmement, Les hôtels de ville édifiés dans des tissus déjà existants, épousent la même configuration d'ensemble et s'inscrivent dans le paysage environnant, tel que l'ancien hôtel de Skikda (ex- Philippeville) et l'ancien hôtel de ville de Mostaganem. Tandis que ceux, conçus dans des tissus nouvellement créés, s'expriment par des formes particulières, tel que l'hôtel de ville de Sidi-Bel-Abbès.

Finalement : témoins des modalités importées, de nombreux hôtels de ville construits en Algérie traduisent des influences internationales. En offrant des exemples inédits d'alliance entre éléments symboliques, matériaux et systèmes constructifs, ils affichent l'image d'une architecture, propre à un territoire régi par un contexte particulier. Encouragés par les édiles municipaux qui construisent des édifices spacieux et décorés, de véritables palais publics dans les villes à revenu élevé, tandis que dans celles qui se caractérisent une moyenne rentabilité, les hôtels de ville sont modestes et discrets.

Troisième partie : L'expression à travers le corpus : style et caractéristiques architecturales

CHAPITRE 8

LE LANGAGE STYLISTIQUE DES HÔTELS DE VILLE DES COMMUNES ET DES ARRONDISSEMENTS : L'EXPRESSION D'UN POUVOIR EN PLACE

1. Introduction

Les références architecturales exprimées par la typologie des hôtels de ville, édifiés en Algérie à l'ère coloniale, suivent non seulement les différents courants stylistiques européens qui traversent cette période, en allant du vocabulaire néo-classique au moderne, mais induisent aussi de nouvelles formes marquées par des influences locales en rapport avec le territoire de la colonie.

Reflets de l'évolution des tendances architecturales qu'ils sont censés accompagner, certains hôtels de ville méritent une attention particulière, en tant qu'œuvre d'art remarquable, inspirée des hôtels de ville conçus en métropole française, à l'image de l'hôtel de ville d'Annaba (**Fiche N°05, Vol II, p. 79**). En revanche, d'autres hôtels de ville s'inscrivent dans une production ordinaire, répondant à une commande bien spécifique conditionnée par un éventail de paramètres en rapport avec le contexte même de la colonisation.

Le présent chapitre s'attache à l'analyse typologique des hôtels de ville au niveau des arrondissements et des communes, en mettant en avant le langage architectural de leurs façades.

Le nombre d'hôtels de ville répertorié est de quatre-vingt-dix (90) édifices. Selon une répartition par langage architectural, on distingue huit (08) édifices reflétant le langage néo-mauresque, deux (03) celui de l'éclectique, douze (12) celui de l'art-déco, dix (10) celui du moderne et cinquante-huit (58) celui du néo-classique. Les édifices choisis sont uniquement ceux dont nous disposons du maximum de documentation (plans, élévations et façades), permettant une lecture approfondie. Ils sont également représentatifs des divers styles architecturaux, qui ont marqué toute la période coloniale.

L'objectif principal est d'identifier les différents éléments distinctifs de chaque hôtel de ville, afin de vérifier les hypothèses émises au départ de ce travail de recherche à propos de cette typologie architecturale.

A travers cet ultime chapitre, on est amené à répondre au questionnement suivant : *comment la typologie des hôtels de ville conçue en arrondissements et en commune se présente à travers les différents langages architecturaux ? Et quels sont les styles les plus significatifs de cette typologie ?*

1.1. Le langage stylistique des hôtels de ville conçus en Algérie durant la période coloniale

Les hôtels de ville, conçus en Algérie durant la période coloniale, s'expriment dans des temporalités différentes et se caractérisent par l'adoption de plusieurs courants, à savoir :

Un premier courant qui est issu de l'académie de l'école des Beaux-arts, dit le courant académique et regroupant à cet effet trois styles (le néo-classique, le haussmannien et le style beaux-arts). Il a marqué la majorité des hôtels de ville en Algérie surtout durant la deuxième moitié du XIXe siècle et une partie de la première moitié du XXe siècle, tels que les hôtels de ville d'Oran, de Souk-Ahras, de Sidi bel Abbes, d'Annaba ou de Saida.

Le deuxième courant est plutôt hybride, faisant référence aux cultures locales arabes régionales avec une interprétation d'architecture française, d'où l'émergence plus tard de la tendance néo-mauresque ayant marqué une grande partie du paysage urbain algérien au tournant du XXe siècle et particulièrement l'architecture de certains hôtels de ville : El-Biar, Birtouta, Aboukir, Skikda, Fouka, Khenchela, Laghouat, Biskra et Sétif.

Les choix stylistiques opérés durant cette période montrent déjà une hybridation des deux modèles, dits « français » et « mauresque », bien avant la cristallisation de la tendance néo-mauresque officielle, au début des années 1900.

Le troisième courant correspond à l'adoption du style art-déco dans les années trente, annonçant ainsi les premiers signes de la modernité. La plupart des hôtels de ville édifiés dans ce style coïncident avec la célébration du

centenaire de la colonisation française à l'image des hôtels de ville des Isser, de Dellys, de Kouba, de Jijel ou de Boudouaou.

Le dernier courant dit moderne est adopté à partir de 1950 pour plusieurs hôtels de ville comme ceux d'Aïn-taya, de Kherrata, de Berrouaghia, de Fondouk, ...etc.

2. Le néo-classique et les hôtels de ville

A une période où le néo-classique est diffusé en métropole française, l'administration coloniale prend la décision d'imposer ce langage stylistique afin d'influencer la création architecturale en matière d'hôtels de ville en Algérie. Cet engouement pour ce langage, se traduit par la volonté de la politique coloniale, visant la création d'une identité architecturale propre au colonisateur, à travers des représentations officielles d'une France symbolisée par de grands bâtiments publics. Par des décors marqués par un pouvoir dominant, qui met en avant ce qu'il désigne comme *le style du vainqueur*. Un état de fait ; qui va ainsi favoriser la construction de cinquante-huit (58) édifices, caractéristiques de ce langage architectural.

Toutefois, tous ces édifices s'affichent à travers des dissimilitudes particulières, au regard des décors portés sur cette typologie qui varient d'un édifice à un autre. Assez souvent exprimés par des ornements à motifs très chargés, sur les façades principales, à l'image de l'hôtel de ville de Koléa (**figure 8.1**), alors que celles des autres façades latérales et postérieures présentent néanmoins des décors plutôt simplistes, (**figure 8.2**), marqués au niveau des parois et des baies par des cadres rectangulaires simples.

Cette typologie se différencie, par le volume d'ensemble, et les décors de ses façades. Par conséquent et afin d'appuyer nos hypothèses, nous avons choisis d'analyser deux hôtels de ville : celui de Tizi-Ouzou (**Fiche N°08, Vol II, p. 111**) et celui de Koléa (**Fiche N°09, Vol II, p. 125**), construits durant la même période de 1896. Ces deux édifices, sont représentatifs de deux localités à statut territorial différents, Tizi-Ouzou est un arrondissement, alors que Koléa est une commune de plein exercice.

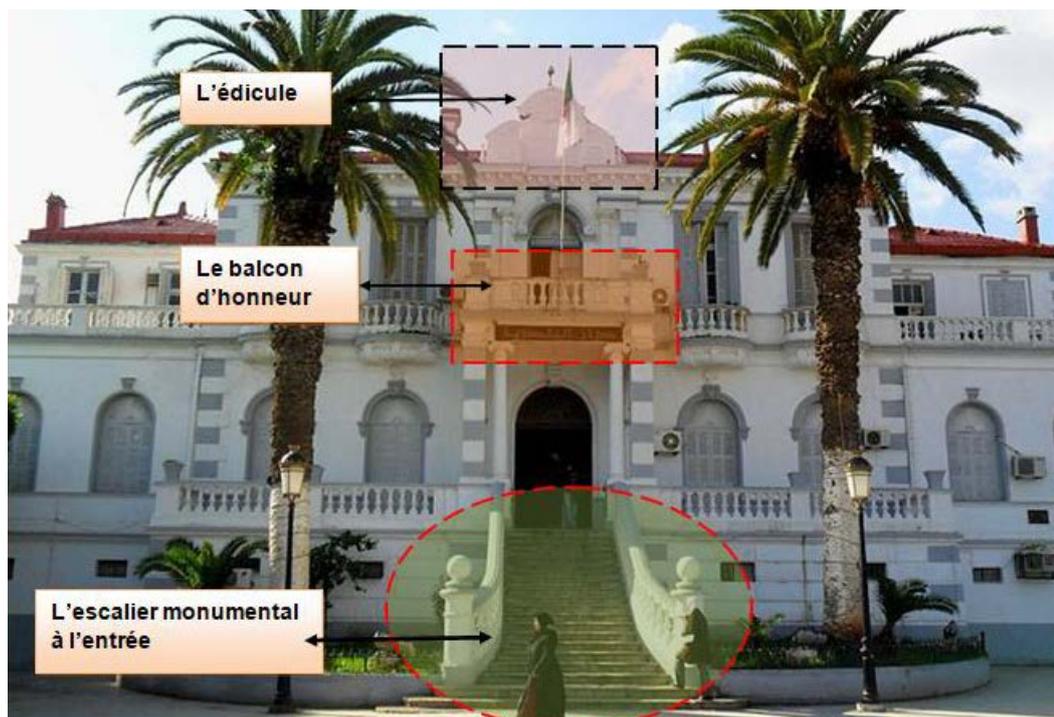


Figure 8.1 : Les éléments de permanences de l'hôtel de ville de Koléa.

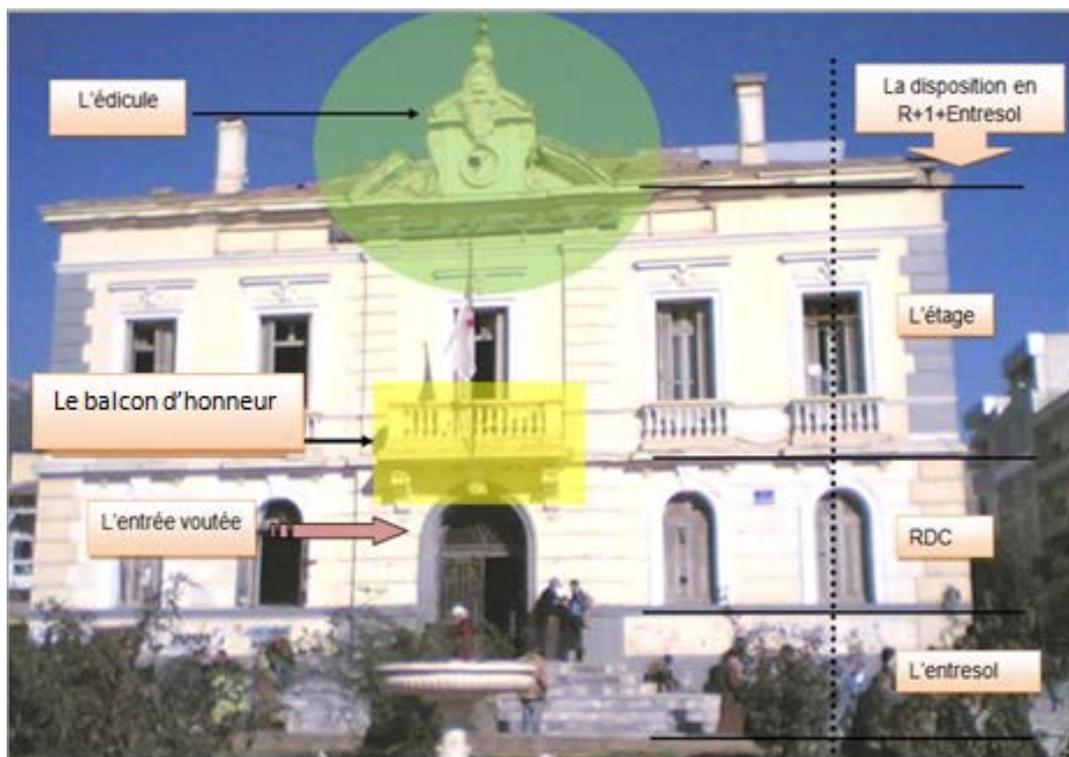


Figure 8.2 : Les éléments de permanences de l'hôtel de ville de Tizi-Ouzou.

2.1. Les éléments de similitudes

Les hôtels de ville conçus dans le néo-classicisme, dont particulièrement ceux de Koléa et de Tizi-Ouzou, expriment des caractéristiques similaires en termes

d'éléments symboliques relatifs à cette période stylistique. Ils sont démunis du **beffroi** et de **la galerie** tout en étant dotés de l'édicule, d'un gabarit de R+1+un entresol et d'un escalier monumental. Ils abritent par ailleurs les mêmes espaces essentiels à leur bon fonctionnement : le bureau du maire, qui donne sur le balcon d'honneur par une porte-fenêtre, les bureaux des adjoints, le secrétariat, les sanitaires, une salle de fêtes, une salle des mariages, des bureaux d'état civil et des espaces de circulations.

Leurs deux façades principales sont articulées suivant trois parties : un soubassement formant le socle de l'édifice, un corps homogène accentué par l'élément central de l'édicule et enfin un couronnement en charpente de bois (ferme traditionnelle simple) que souligne aussi la verticalité de l'élément abritant l'horloge.

S'agissant des matériaux de construction utilisés (**Fiche N°08, Vol II, p.114**) et (**Fiche N°09, Vol II, p.127**), ils sont traditionnels à l'image de la pierre qui domine l'appareillage des murs porteurs de l'édifice et la corniche. Le mortier assurant leur liaison est à base de chaux, mélangée avec peu de terre. La brique intègre, quant à elle, les éléments architectoniques tels que les cheminées ou les arcades situées au niveau des murs porteurs à l'intérieur du comble, mais forme aussi la maçonnerie des cloisons intérieures.

Le bois est le matériau de base pour la charpente de couverture et l'escalier en colimaçon menant au comble, ainsi pour les menuiseries des portes et fenêtres. Le fer se dévoile sous forme de profilés métalliques IPN de dimensions normalisées (180 mm), comme structure de certains planchers, ou encore comme éléments de consolidation, rajoutés lors des travaux de confortement du comble. Il est aussi utilisé, comme ferronnerie d'art, au niveau des gardes corps, de la main courante de l'escalier et des deux portes d'accès.

Le marbre blanc forme le revêtement des marches et contre marches de l'escalier ou orne les cheminées au rez-de-chaussée. Le verre translucide de 3 mm d'épaisseur est présent dans les fenêtres et au-dessus des portes. La tuile de Marseille rouge, de dimensions normalisées, couvre toute la toiture. La brique de terre cuite est utilisée pour les grilles d'aération disposées sur la toiture et pour les merlons ornant la faîtière centrale.

Au niveau du couronnement, on distingue la corniche, les décorations, la boule sur façade à base de pierre et les trois cloches en bronze supportées par le mat.

Les balustrades du balcon d'honneur et les gardes corps des ouvertures sont en pierre. Le soubassement de la façade principale est en pierre taillée de texture rugueuse, tandis que celle couvrant la façade à l'étage est lisse.

Le matériau adopte donc une texture homogène : au RDC, il est en chaîne de refend afin de donner une importance à ce niveau et d'assurer la relation de l'édifice à l'urbain. Au niveau de l'étage, ce dernier est plutôt lisse.

Concernant la modénature, elle s'exprime au niveau du couronnement afin d'encadrer la forme de la façade, mais également sur les appuis des balcons et des fenêtres, (**figure 8.3** et **figure 8.4**). Comme type de modénature, on peut noter, par exemple, les **talons**, qui sont des éléments esthétiques, moulés en plâtre, lesquels sont visibles au-dessous des balcons, au premier étage, donnant ainsi l'impression de les soutenir.

On trouve aussi le **listel de couronnement** qui se dévoile, comme autre type de modénature, sous forme de corniche à trois rangées avec un relief uniforme, constitué par des assises de briques cuites posées sur un lit en saillie d'un relief arrondi assuré par un enduit couvrant ce dernier. Vient enfin le **listel de séparation** qui est une corniche à rangée unique de remplissage posé en double saillie, avec des reliefs arrondis et couverts d'enduit.

S'agissant des **balustrades**, elles représentent une série de petits piliers surmontés d'une tablette, ou encore des petites barrières ajourées et réalisées en enduit, servant notamment de protection d'appui ou de décoration sur les embrasures des portes-fenêtres des terrasses.

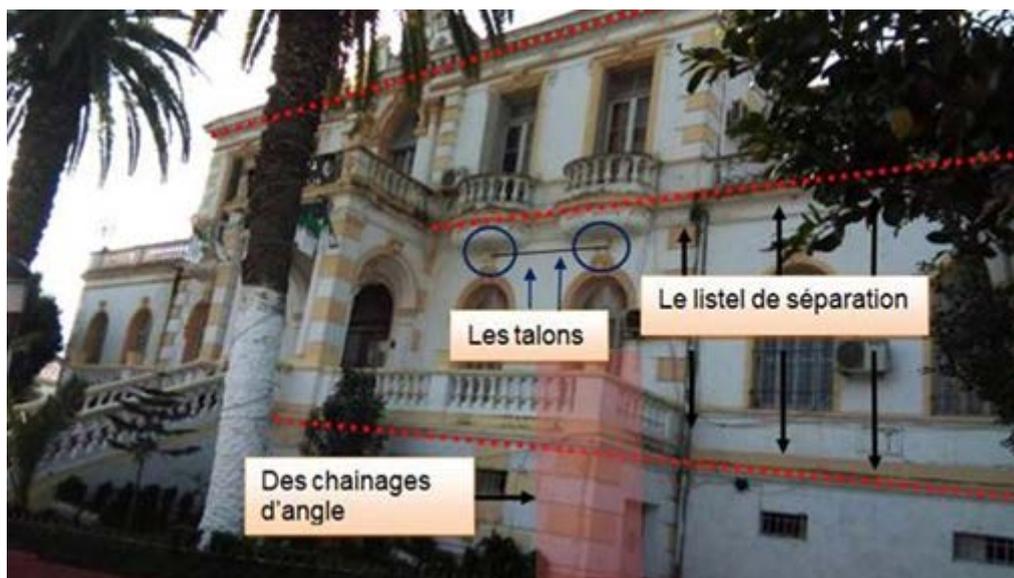


Figure 8.3 : Les différents types de modénatures de l'hôtel de ville de Koléa



Figure 8.4 : Les différentes modénatures de la façade principale de l'hôtel de ville de Tizi-Ouzou.

2.2. Les éléments de distinctions

Pour ce qui est des degrés de distinction marquant les deux hôtels de ville de Koléa et de Tizi-Ouzou, ils s'affichent au niveau de la richesse et de la diversité de l'ornementation.

Celle employée dans l'hôtel de ville de Koléa, se caractérise par la prédominance d'un **ornement symbolique**, grâce aux colonnes ioniques faisant

référence à l'architecture classique, lesquelles sont dotées de bases circulaires moulurées et de chapiteaux à volutes. L'autre type de colonne est celui composite, offrant une combinaison d'une base ionique, d'un fût dorique et d'un chapiteau à la fois ionique et corinthien (associant volutes et feuilles d'acanthe). Deux pilastres marquent enfin la porte-fenêtre du balcon d'honneur au-dessus de l'entrée principale affirmant ainsi le rôle accordé à cet élément architectural dans la fonction de l'hôtel de ville, (**figure 8.5**). Il en va de même pour l'intérieur de l'édifice, où on retrouve cette ornementation symbolique (**figure 8.6**).

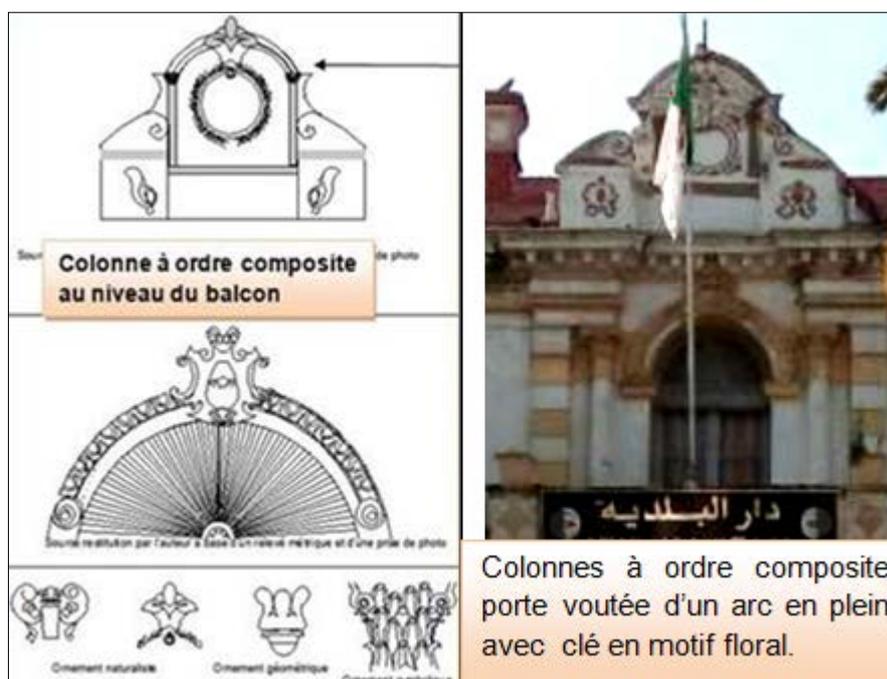


Figure 8.5 : L'ornementation symbolique au niveau de l'hôtel de ville de Koléa.

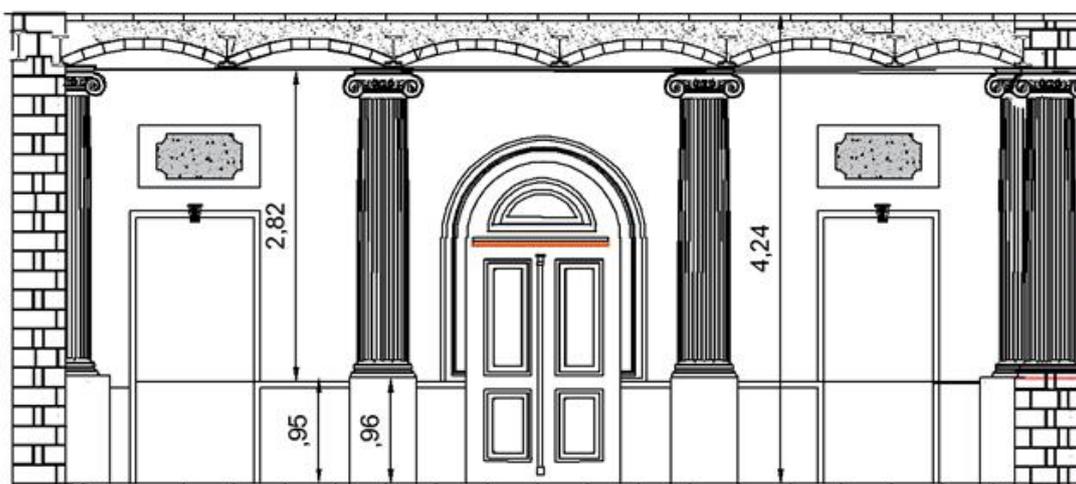


Figure 8.6 : L'ornementation symbolique au niveau du hall de l'hôtel de ville de Koléa.

L'ornement naturaliste est également présent et se distingue particulièrement au niveau des ouvertures par l'emploi de motifs floraux. Quant à **l'ornement géométrique**, il se limite aux ouvertures de l'étage et au décor de l'édicule. Des chainages d'angle caractérisent aussi les façades de l'hôtel de ville de Koléa, sous forme d'un demi-harpé réalisé en pierre ou exécutée en enduit.

Au niveau de l'hôtel de ville de Tizi-Ouzou, l'ornementation de la façade est plutôt une **ornementation symbolique**, et s'applique, par exemple, à la façade principale au moyen d'arcs en plein cintre surmontant aussi bien les fenêtres que l'accès principal, au rez-de-chaussée.

Il en va autrement pour les ouvertures rectangulaires de l'étage, où le décor des encadrements est accentué par l'emploi d'un motif floral. Au RDC, des éléments en plâtre qui sont plaqués sur la façade lui donnent un effet esthétique et servent autant à structurer son aspect général qu'à confirmer son style. Aussi, **l'ornementation naturaliste** se limite particulièrement à l'édicule et aux cadres des ouvertures de l'étage avec l'utilisation de motifs floraux (fleur de lys).

Par conséquent, la différence entre ces deux hôtels de ville du style néo-classique se voit dans la forme du volume d'ensemble et dans la richesse du décor. L'hôtel de ville de Koléa se caractérise par un volume à trois corps principaux : un corps central et deux corps de retour d'équerre, alors que celui de Tizi-Ouzou se définit par un seul volume. Par ailleurs, la richesse décorative au niveau de l'hôtel de ville de Koléa est plus importante que celle de l'hôtel de ville de Tizi-Ouzou.

3. Le néo-mauresque et les hôtels de ville

L'adoption du vocabulaire néo-mauresque pour la typologie des hôtels de ville se traduit, sous l'influence des spécificités culturelles et des enjeux identitaires, de façons multiples et sur un nombre restreint d'édifices.

A travers notre investigation, nous avons constaté que les hôtels de ville édifiés dans ce langage, durant la période de la colonisation française, ne dépasse pas le nombre de neuf (9) : il s'agit de l'hôtel de ville de Sétif, Biskra, Birtouta, d'Aboukir, d'El-Biar, Fouka, Khenchela et enfin celui de Skikda. Chaque

édifice présente des spécificités le caractérisant comme construction particulière en son genre.

Si la forme générale et la composition d'ensemble appartiennent à l'architecture édilitaire française, marquée par un volume disposant d'une partie centrale et de deux parties latérales, tels que les hôtels de ville de Birtouta, d'Aboukir et d'El-Biar. Les détails de façades, des décors et des ornementsations concernent davantage l'architecture néo-mauresque.

A travers des temporalités différentes, certains architectes s'imprègnent de ce langage néo-mauresque et le mettent en valeur, en allant vers l'interprétation des différents éléments de permanence caractérisant particulièrement cette typologie d'édifice et tout en tenant compte des différents contextes de son élaboration (**Supra., p.71-74**), lesquels sont dictés par un ensemble de prérogatives d'ordre politiques, qui sont liées à la genèse de création de l'édifice ; ce qui justifie ainsi le choix d'un langage par rapport à un autre.

Parmi les différents éléments symboliques de la typologie des hôtels de ville affichant un vocabulaire néo-classique, on retrouve **l'escalier monumental et les espaces fondamentaux du programme fonctionnel** (le cabinet du maire, bureaux des adjoints, les guichets, salle des mariages et la salle des fêtes, par ex.), qui sont reproduits au niveau des différents hôtels de ville du langage néo-mauresque. En revanche, le **beffroi**, le **balcon d'honneur** et la **galerie** ne figurent pas dans ces hôtels de ville néo-mauresques, comme ceux de Sétif, de Birtouta et d'El-Biar.

Les caractéristiques relatives à ses édifices reposent sur une inversion profonde entre l'intérieur et l'extérieur. Les signes spécifiques sont extériorisés par leur mise en scène comme décors appliqués. De ce fait, ces détails font qu'on ne distingue pas les bâtiments publics des constructions privées.

Afin d'apporter davantage d'illustrations, nous avons choisi de faire une analyse comparative de trois édifices représentatifs du langage néo-mauresque, conçus à des temporalités différentes allant de 1890, pour Biskra, 1929-1931 pour Skikda et 1936 pour Laghouat.

3.1. Les éléments de similitudes

Dans leurs conceptions, les trois architectes (Andrée Pierlot, M. Montaland et M.P. Clévenot), à l'origine des hôtels de ville de Biskra, de Skikda et de Laghouat, semblent en quête d'un double objectif, qui vise, d'une part, l'interprétation des différents éléments caractéristiques des hôtels de ville (le beffroi, l'édicule, la galerie, le balcon d'honneur, ...etc.) par des éléments significatifs de la culture locale mauresque, et qui cherche d'autre part, à répondre aux exigences du climat aride dans lequel ces édifices avaient été construits.

Ce qui ressort ensuite comme élément convergeant à ces trois édifices, c'est plutôt le vocabulaire néo-mauresque, qui se caractérise par l'emploi d'éléments particuliers, comme les arcs en plein cintre outrepassé, les faïences géométriques bleues, le stuc ciselé, la disposition des espaces intérieurs autour d'un patio, ou encore l'utilisation d'un minaret, de grandes baies, d'une imposante coupole, ainsi que des éléments architecturaux et architectoniques issus pour la plupart des anciennes mosquées maghrébines.

On remarque aussi, que ces trois hôtels de ville s'expriment à des degrés de différences particulières, tel que pour l'hôtel de ville de Skikda, dont le vocabulaire est plus innovant et moderne, et ceci grâce à ses vastes vérandas, son balcon à colonnes du premier étage et ses façades qui en font toute la particularité. Ces différentes façades sont sans distinction richement décorées. Elles reflètent toutes le même degré d'ornements, empruntés aux registres décoratifs de style néo-mauresques. Or, dans les tendances néo-classique et éclectique le traitement de la façade principale prend de l'ampleur par rapport aux autres façades.

Ce langage s'affiche toutefois de manière plus modeste au niveau de l'hôtel de ville de Laghouat.

3.2. Les éléments de distinctions

Les trois localités sont de statuts juridiques distincts et de situations géographiques différentes : Biskra est une commune de plein exercice,

Philippeville (actuelle Skikda) est un arrondissement, alors que Laghouat est une commune mixte. Les hôtels de ville de Biskra et de Laghouat sont situés à l'entrée du désert tandis que celui de Skikda se trouve sur le front de mer de la ville. Ces deux situations géographiques vont largement influencer le choix des matériaux et du système constructif.

Nous constatons aussi que leurs contextes d'édification sont différents : Biskra marque l'entrée du désert, une région favorisée par l'administration coloniale en vue de perpétuer les traditions de vacances hivernales, qui ne sont pas seulement le fondement de l'identité retrouvée d'un peuple, mais elles tissent aussi la toile de fond du paysage colonial attendu .On comprend dès lors mieux que ce soit justement dans des sites dévolus aux touristes, que l'exigence d'une harmonisation avec le contexte vernaculaire apparaisse. Notons qu'en Algérie la sensibilisation au passé mauresque s'est exprimée dès 1860, au moment où Napoléon III développe son discours sur la prise en charge de la composante locale [75]. C'est dans ce contexte que l'hôtel de ville de Biskra est édifié, (**figure 8.7**).

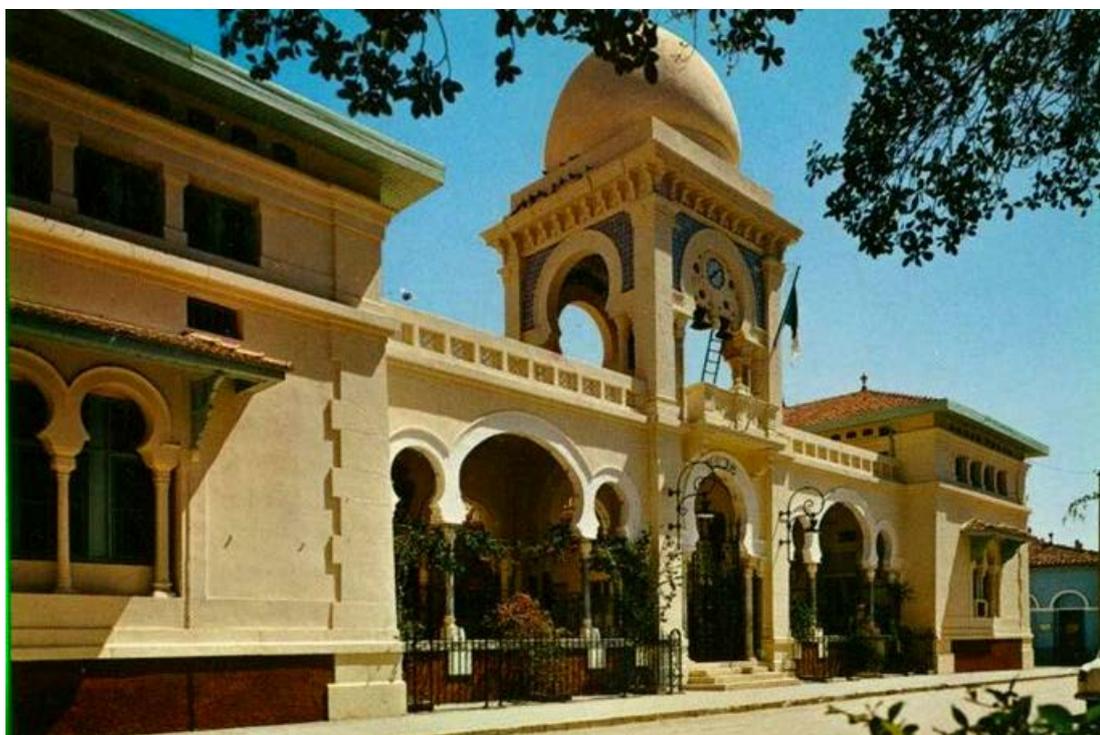


Figure 8.7: L'hôtel de ville de Biskra.

Cet hôtel de ville est construit au début des années 1890, dans un style orientaliste et régional, qui rompt avec le plan traditionnel de l'hôtel de ville, tel que pratiqué en France d'abord, ensuite en Algérie à cette même période [163].

S'agissant de l'hôtel de ville de Skikda (**Fiche N°15, Vol II, p.173**), qui est érigé pour la célébration du centenaire de la colonisation, on voit bien que le Sénateur Maire Paul Cutoffi lance l'initiative de doter Philippeville d'un nouvel hôtel de ville en remplacement de la première mairie conçue en 1848, dans la perspective de faire refléter la grandeur de la France tout en l'intégrant dans le contexte de l'architecture locale, par le biais de l'adoption du style maghrébin (**figure 8.8**).



Figure 8.8 : L'hôtel de ville de Philippeville(Skikda), [185]

L'hôtel de ville de Laghouat manifeste, quant à lui, toute une autre motivation, qui est celle de faire prospérer la commune mixte de la ville de Laghouat [183], une particularité jamais observé sur l'ensemble du territoire national [186].

a) Les éléments symboliques

Le beffroi : Interprété par un minaret ou par un dôme se revendiquant d'une culture locale mauresque, le beffroi concède à la façade principale l'aspect monumental, qui est en parfaite adéquation avec un édifice de pouvoir. Rappelons qu'à l'origine, le beffroi est un élément important dans la composition des hôtels

de ville édiés en France. Il évoque une tour permettant l'appelle des citoyens pour se réunir autour de l'édifice afin de discuter des problèmes de la municipalité.

On remarque que le beffroi de l'hôtel de ville d'Aboukir est de forme plus modeste et discrète, accueillant uniquement l'étroite partie centrale du volume qui est ponctuée par un balcon d'honneur (**figure 8.9**).

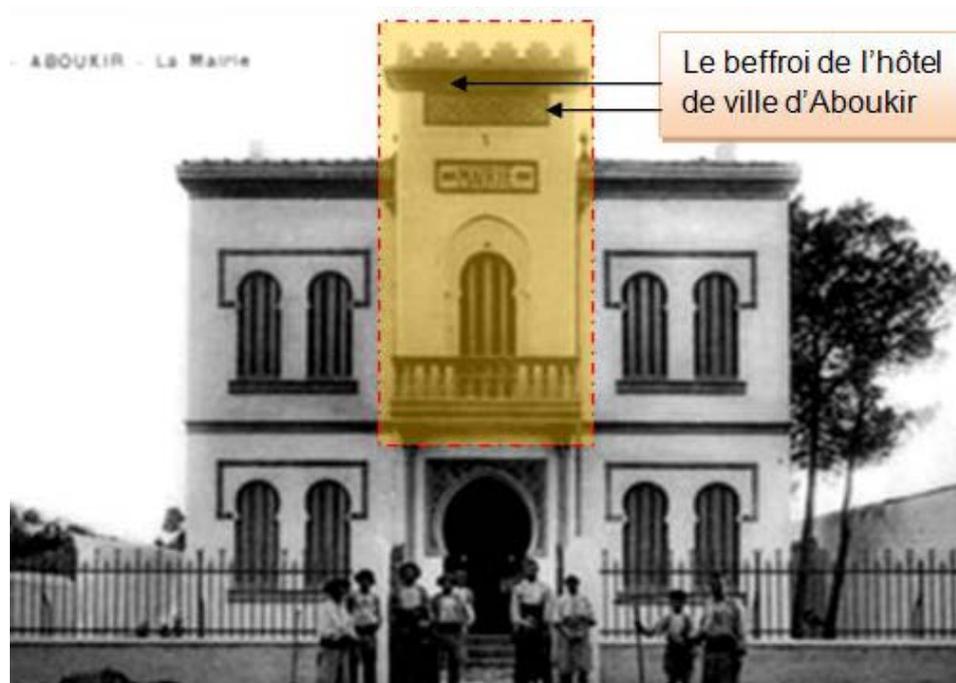


Figure 8.9 : Le beffroi de l'hôtel de ville d'Aboukir [187].

Les beffrois, dont sont dotés les hôtels de ville de Philippeville (actuelle Skikda), de Biskra et de Laghouat, sont beaucoup plus imposants, grâce à leur forme monumentale, mais ils s'expriment avec des degrés de différences remarquables.

Au niveau de l'hôtel de ville de Biskra, (**Fiche N°07, Vol II, p.103**), le beffroi est interprété par un minaret au décor riche et diversifié, qui marque parfaitement l'axe de symétrie de l'édifice et abrite l'édicule et ses deux clochers (**figure 8.10**). Le tout est couronné par une coupole très élevée servant de campanile et donnant à la façade un aspect monumental, qui convient à un édifice municipal d'une ville devenue au fil du temps une station d'hiver très fréquentée. Biskra avait donc grand besoin d'un tel hôtel de ville digne de sa croissance et de sa prospérité [163].



Figure 8.10 : Le beffroi de l'hôtel de ville de Biskra.

Par contre, au niveau de l'hôtel de ville de Skikda, le beffroi est interprété par un minaret quadrangulaire de style maghrébin, s'élevant sur une hauteur de 34 m, à l'angle nord-est du bâtiment (**figure 8.11**). Il se divise en trois parties distribuées par un escalier balancé à trois volets. La partie inférieure, au rez-de-chaussée, révèle sur ses deux faces (Est et Nord) trois ouvertures longitudinales surhaussées d'arc en plein cintre et inscrites dans un encadrement décoré de carreaux de faïence.



Figure 8.11 : Le beffroi de l'hôtel de ville de Skikda [185].

Il en est de même pour le beffroi, au niveau de l'hôtel de ville de Laghouat, qui lui aussi est interprété par un minaret de forme quadrangulaire d'une hauteur de 40 m.

Le balcon d'honneur : Au niveau de l'hôtel de ville de Biskra le balcon d'honneur est une partie intégrante du beffroi, il ponctue l'axe central de la façade principale, juste au-dessus de la galerie couverte. Tandis que pour l'hôtel de ville de Skikda, il est situé sur la façade nord-est. Cependant, l'hôtel de ville de Laghouat en est démunie. En général, le balcon d'honneur correspond à un élément spécifique aux hôtels de ville en France à cette période et accueille les personnalités les plus importantes de l'Etat afin de prononcer leur discours.

La galerie : C'est un élément caractéristique de l'architecture néo-mauresque et, au même temps, une particularité de l'architecture des hôtels de ville en France à cette période. Exceptionnellement, elle se déploie sur deux niveaux pour l'hôtel de ville de Skikda (**figure 8.12**) et l'hôtel de ville de Khenchela, (**figure 8.13**).



Figure 8.12 : Le beffroi de l'hôtel de ville de Skikda. **Figure 8.13** : La galerie de l'hôtel de ville de Khenchela.

La galerie qui ponctue la partie centrale de la façade principale de l'hôtel de ville de Biskra et que délimite une arcade composée de colonnes composites et d'arcs en plein cintre outrepassé, supporte le balcon d'honneur et les deux terrasses latérales. Ce même élément, qui caractérise aussi deux parties importantes de la façade principale de l'hôtel de ville de Laghouat, se développe sur un niveau, tout en étant marqué par des arcs en plein cintre.

La disposition des espaces intérieurs et le programme : Dans l'hôtel de ville de Biskra, l'architecte a agencé, pour un fonctionnement optimal, les différents services autour d'un patio. Ce dernier correspond, au RDC, à une cour intérieure, sur laquelle s'ouvrent les différents espaces, alors qu'à l'étage il joue le rôle à la fois d'un puits de lumière et d'un régulateur thermique en période estivale (**figure 8.14**).

Une autre particularité est affichée en termes d'organisation spatiale, celle de la hiérarchisation des espaces (allant du public au privé). Ainsi, les différents services se concentrent au niveau du RDC, tandis que l'étage est réservé aux deux logements du maire et de son adjoint (**figure 8.15**).

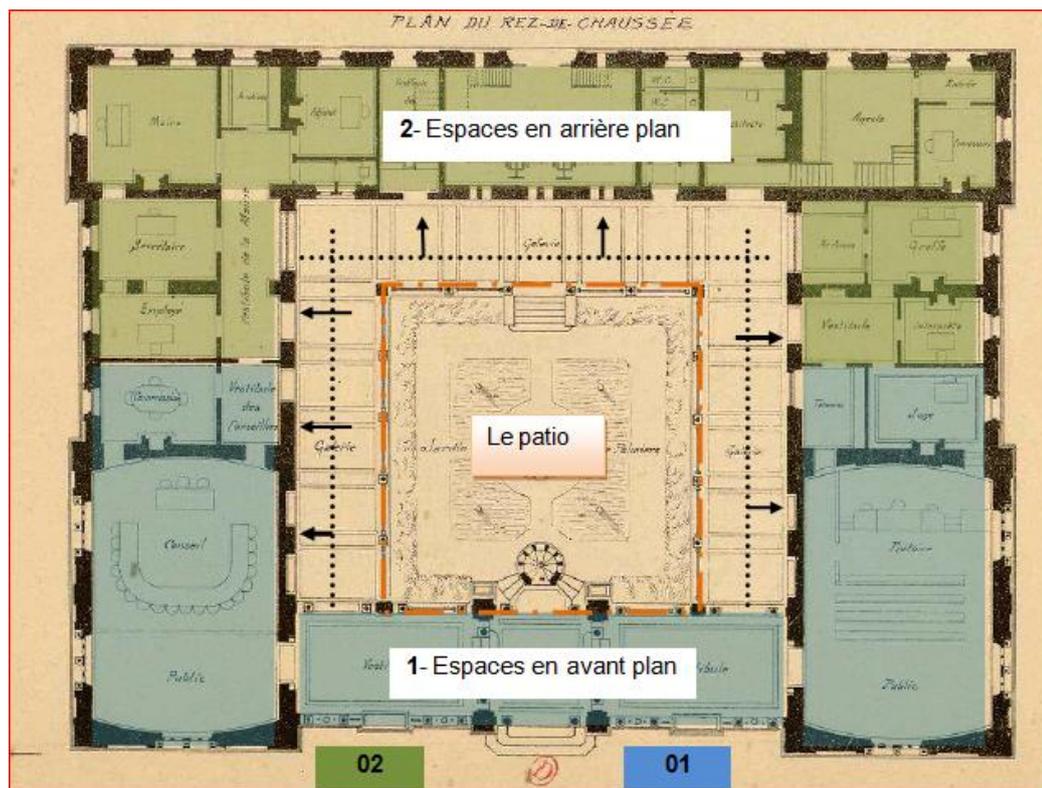


Figure 8.14: L'organisation des espaces au niveau du RDC à l'hôtel de ville de Biskra [163].

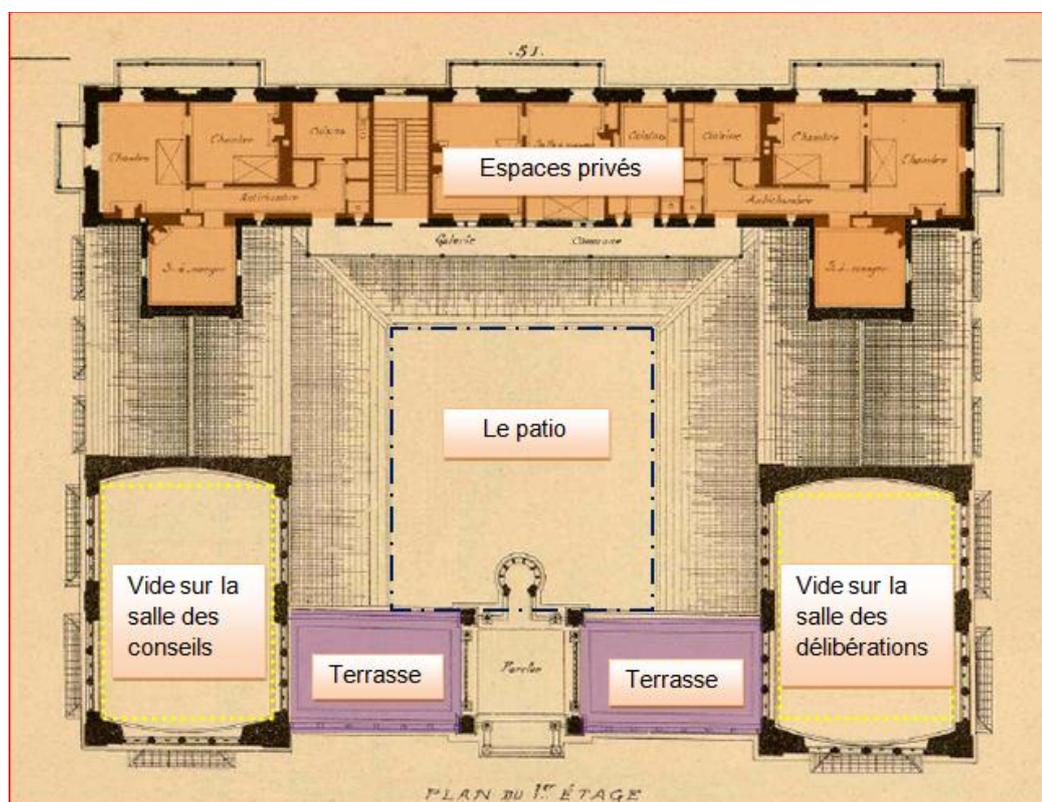


Figure 8.15: L'organisation des espaces au niveau de l'étage dans l'hôtel de ville de Biskra [163].

Par contre, au niveau de l'hôtel de ville de Skikda, la composition spatiale interne répond aux exigences fonctionnelles d'un hôtel de ville. Le patio est intégré, mais il organise uniquement une partie de l'édifice, celle des services de l'état civil (**figure 8.16**).

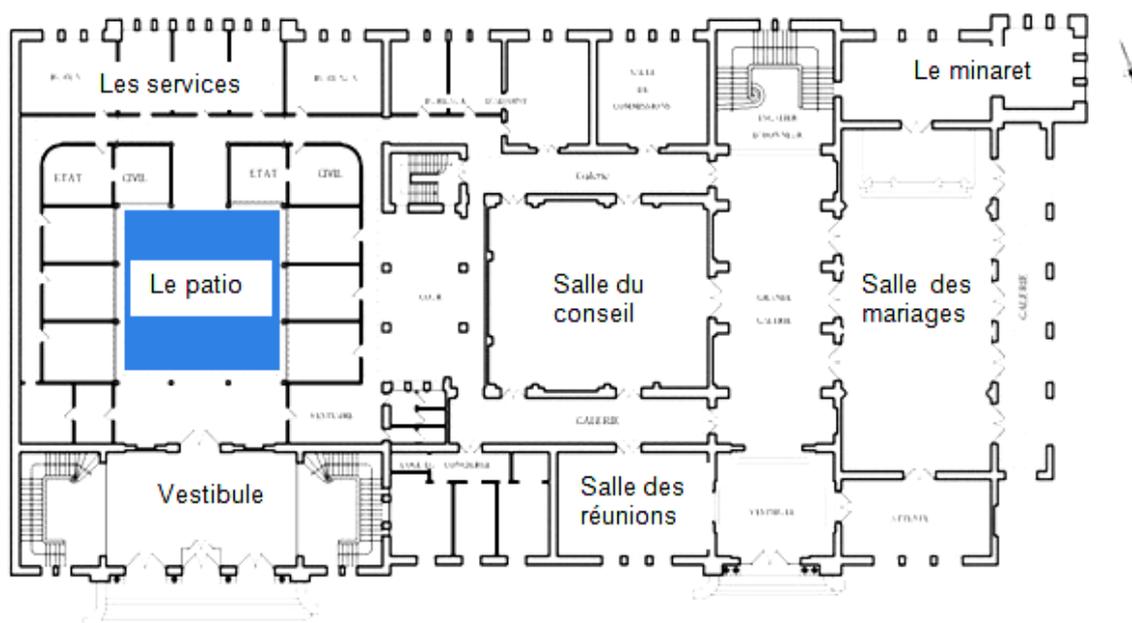


Figure 8.16 : Plan du RDC de l'hôtel de ville de Skikda.

Ces différents espaces n'empruntent à l'architecture mauresque que l'ornementation et les matériaux.

La galerie sur colonne avec balustrade en bois sculpté et donnant sur le vide du hall public (service de l'état civil), est conçue dans l'esprit des galeries à l'étage des maisons mauresques, ouvertes sur le patio « Wast Eddar ». Cette galerie néo-mauresque jouissait autrefois d'un éclairage zénithal assuré par le dôme en ciment translucide, qui aujourd'hui a été refait en béton armé.

Les espaces réservés au grand public, comme la bibliothèque, les guichets du service d'état civil et les bureaux administratifs, occupent la partie ouest et sont dotés d'une entrée indépendante. La partie Est, quant à elle, est réservée au Maire, aux membres du conseil municipal, ainsi qu'aux personnalités importantes de l'Etat. L'entrée principale donne sur grande galerie, qui précède l'escalier d'honneur (**tableau 8.1**).

Tableau 8.1 : Les espaces des deux hôtels de ville : Biskra et Skikda

Les espaces	L'hôtel de ville de Biskra	L'hôtel de ville de Skikda
Le RDC	Sont organisés, en avant plan, la salle du conseil public, le vestibule, le porche d'entrée, la salle des mariages, les bureaux de l'état civil, tandis qu'en arrière plan le cabinet du maire, la salle des adjoints, la salle d'archive, la salle du greffe, le bureau de l'architecte et les salles d'eau	Une grande galerie, s'ouvre sur un hall d'exposition, une salle de mariage et une salle du conseil, les différents services, salle de conférences, les espaces annexes, ...etc.
L'étage	Se trouvent le logement du maire et de son adjoint, ainsi que deux terrasses.	Une salle des fêtes, un salon d'honneur et une cafeteria sont reliés par une galerie de dimensions semblables à celle du RDC, des services, une bibliothèque

Les trois hôtels de ville passés en revue, expriment des distinctions en matière de programme, qui est en relation avec le statut et le rang de la localité en question (Biskra est une commune de plein exercice, tandis que Skikda est un arrondissement).

b) Les composantes de la façade

La modénature : on remarque que les trois édifices analysés présentent plusieurs caractéristiques en modénature (**tableau 8.2**), à savoir :

Tableau 8.2 : Les différentes modénatures des trois hôtels de ville : Biskra, Skikda et Laghouat.

La modénature	L'hôtel de ville de Biskra	L'hôtel de ville de Skikda	L'hôtel de ville de Laghouat
La corniche	C'est un élément de	Il couronne le dernier	Il caractérise la

(listel)	séparation entre le corps et le couronnement de la façade, et souligne le beffroi et la toiture des deux ailes.	étage, réalisé en béton armé.	galerie de la partie centrale de la façade principale, ainsi que le couronnement de l'aile droit.
Le talon	C'est un élément décoratif, non porteur, qui donne l'impression de soutenir le balcon d'honneur.	Il est réalisé en béton armé pour soutenir les balcons et le « Bow Window ».	Absence de talon
Le traitement d'angle	Il traduit un effet d'encadrement d'ensemble et donne ainsi un mouvement à la façade et aux ouvertures, sous forme de Bow-window, élément de référence au <i>q'bou</i> dans l'architecture mauresque.	Absence du traitement d'angle	Absence du traitement d'angle

Au niveau de l'hôtel de ville de Biskra, on remarque une modénature particulière, caractérisée par les différents éléments d'encadrement de la façade et des ouvertures (**figure 8.17**). Or, à l'hôtel de ville de Skikda, elle se manifeste dans les différentes façades de l'édifice, notamment sous forme d'encadrement des ouvertures. On lui fait appel pour matérialiser la séparation de l'étage et de la terrasse, d'une part, le corps du bâtiment et son couronnement, d'autre part (**figure 8.18**).

Il ressort enfin que l'hôtel de ville Laghouat présente une modeste modénature, s'exprimant par de simples listels, encadrant la galerie de la partie centrale et couronnant le volume de l'aile droit du volume d'ensemble (**figure 8.19**).

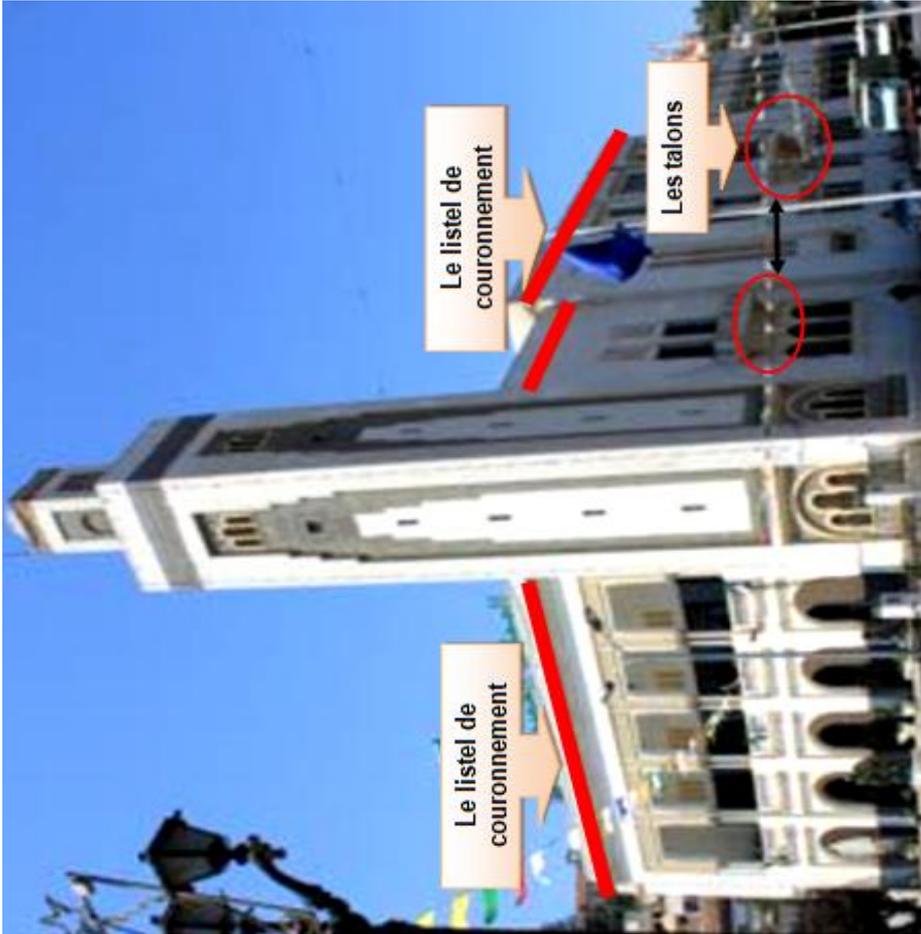
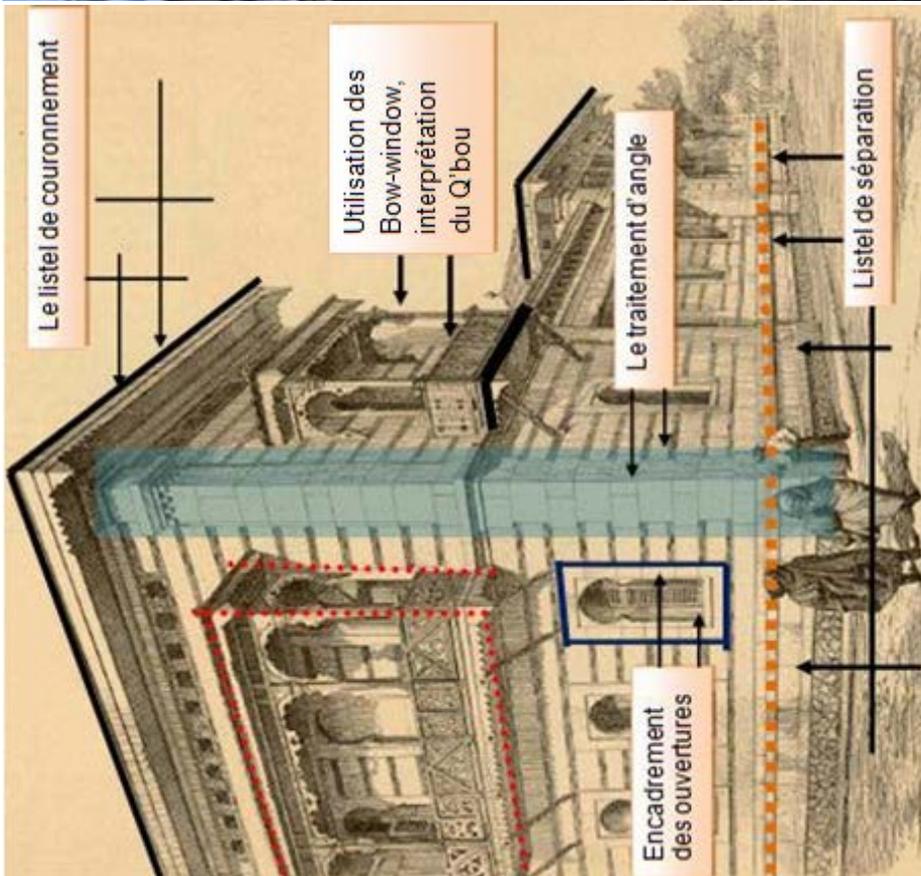


Figure 8.17 Les différentes modénatures de l'hôtel de ville de Biskra. **Figure 8.18** : Les modénatures de l'hôtel de ville de Skikda.



Figure 8.19 : Les modénatures de l'hôtel de ville de Laghouat.

L'ornementation : Etant une caractéristique clé de l'architecture mauresque, l'ornementation se traduit essentiellement par différents motifs géométriques et floraux, (**figure 8.20 et 8.21**).

Bien que l'ornementation caractérisant les trois hôtels de ville soit dans sa majorité une ornementation symbolique, elle se présente avec des niveaux de dissimilitudes significatives (**tableau 8.3**).

On remarque l'absence de l'ornementation naturaliste au niveau des hôtels de ville de Biskra et de Laghouat, contrairement à l'hôtel de ville de Skikda où son emploi demeure remarquable. L'ornement naturaliste contribue à mettre en valeur le style mauresque de l'édifice, en rehaussant l'avant-corps de la partie est de la façade par un cadre légèrement en sailli qui est sculpté d'une ciselure de plâtre en motifs floraux (**figure 8.22**).

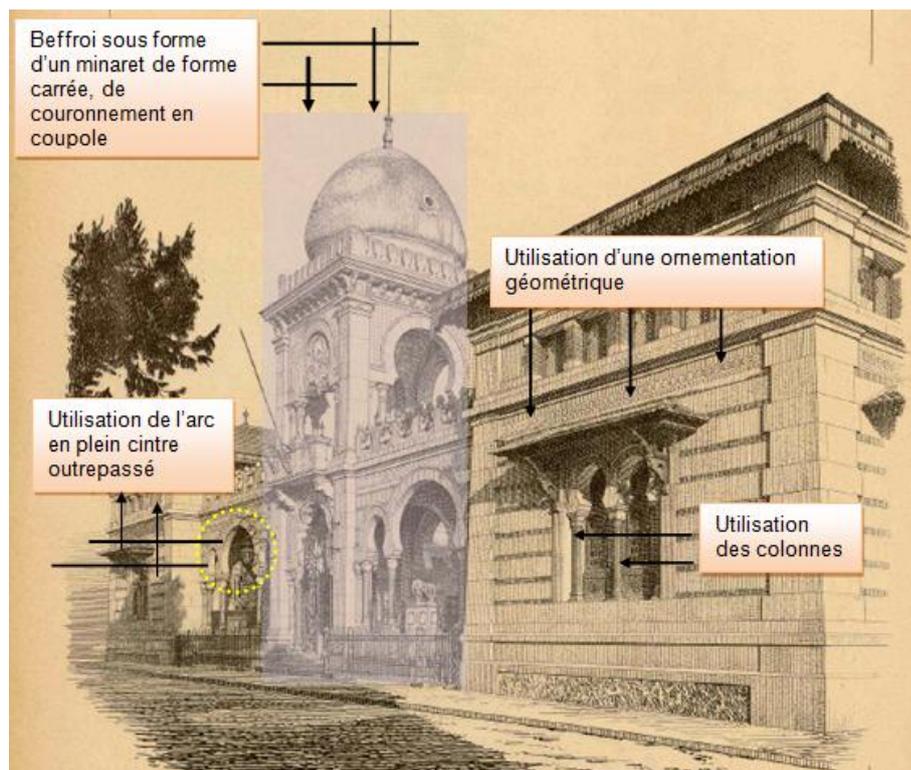


Figure 8.20: Les différentes ornementsations de l'hôtel de ville de Biskra.



Figure 8.21 : Les différentes ornementsations symboliques de l'hôtel de ville de Skikda.

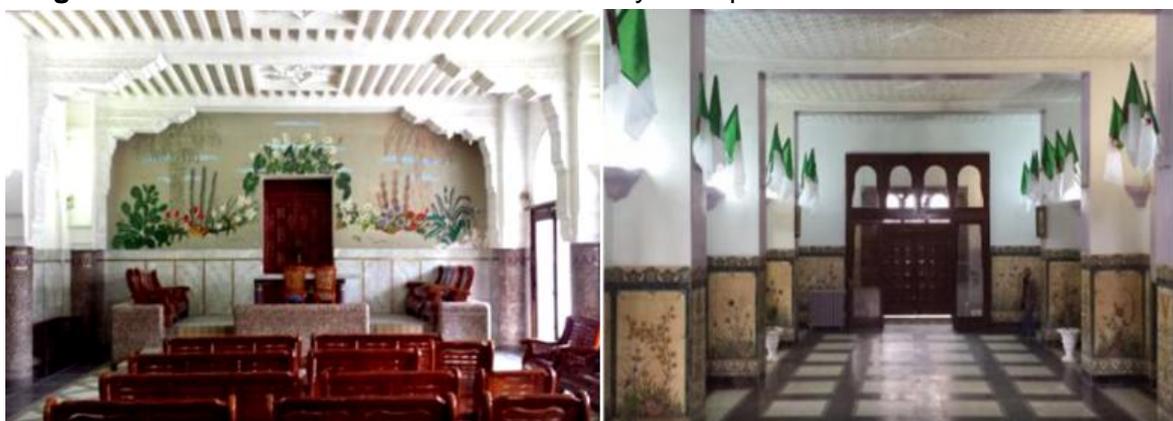


Figure 8.22 : Les différentes ornementsations naturalistes de l'hôtel de ville de Skikda.

Tableau 8.3 : Les différents ornements caractérisant les trois hôtels de ville

L'ornementation	L'hôtel de ville de Biskra	L'hôtel de ville de Skikda	L'hôtel de ville de Laghouat
<p>L'ornementation symbolique</p>	<p>Elle se traduit à travers les colonnes à chapiteaux composites et les arcs en plein cintre outrepassé.</p> <p>Le beffroi évoque un minaret, avec sa base carrée et ses façades ornées de stuc finement ciselé ; il reflète surtout l'une des propriétés les plus en vue de l'architecture andalou-maghrébine.</p> <p>Emploi de faïences bleues agencées selon un tracé géométrique, de cloutage en bronze des portes ou de décor mural floral en stuc.</p>	<p>Elle s'exprime essentiellement sur toutes les façades de l'édifice, à travers les claustras à arcs en plein cintre et motifs géométriques, ou encore le Bow-window, en porte à faux considéré comme une interprétation du <i>q'bou</i> dans cette architecture néo-mauresque, laquelle est rappelée aussi par les trois arcs en stuc sculptés que supportent deux colonnes, et que couvre la tuile verte.</p> <p>Il y-a ici aussi l'emploi de carreaux de faïences aussi bien en façades qu'à l'intérieur. Ce sont des oeuvres signées. Il s'agit des artisans tunisiens, célèbres à cette époque, les frères Chemla ou Oueld Chamla.</p>	<p>Le beffroi est interprété sous forme d'un minaret.</p> <p>Utilisation des arcs en plein cintre, l'encadrement des ouvertures avec des faïences bleues agencées selon un tracé géométrique.</p> <p>Les ouvertures de la partie basse du beffroi sont ornées par des arcs outre passés.</p>

Les matériaux : s'agissant des matériaux, les deux hôtels de ville Biskra (**Fiche N°07, Vol II, p.105**) et de Laghouat intègrent une maçonnerie de pierre au niveau des murs porteurs, la pierre de taille sur les murs de soubassement et un appareil mixte de pierre et brique pour le corps.

L'épaisseur des murs varie entre 50 et 90 cm. Les planchers sont réalisés en voutains de briques creuses que supportent des poutrelles métalliques en IPN. Les escaliers sont en marbre. Les différentes ornementsations se manifestent soit sur la pierre sculptée, soit sur le plâtre ciselé. Les ouvertures sont ouvragées en bois massif.

Concernant l'hôtel de ville de Skikda (**Fiche N°15, Vol II, p.176**), construit à proximité de la mer, il a nécessité des matériaux en rapport à cette situation : par exemple, des fondations sur *pieux Franki* [188], de profondeurs variant entre 6.50 m et 11 m et au nombre de 180 pieux. Le gros œuvre est en maçonnerie, le plancher, les dômes et l'ossature du minaret sont réalisés en béton armé selon le procédé Hennebique.

L'établissement Grasset, chargé de l'entreprise générale a notamment approvisionné le chantier en marbres, céramiques, mosaïque et bois afin de réaliser de somptueux placages sur les façades et à l'intérieur de l'hôtel de ville [188]. Tout en marbre et en mosaïque, le petit jardin irradie par un agencement en demi-étoile autour d'un demi-bassin luxueusement bleu. Derrière le miroir d'eau au cadre émaillé, se profile aussi un soubassement d'un beau jaune que surmonte un dallage de marbre blanc rehaussant aussi l'escalier et la galerie du RDC. La symphonie des couleurs se poursuit encore à l'extérieur sur un carrelage associant le bleu, le violet, le noir et le blanc.

Ces trois édifices, de par leurs formes géométriques et leurs différentes proportions, expriment une harmonie parfaite avec leurs environnements immédiats. Ils sont perçus comme éléments d'appel, autant que symboles révélateurs d'une monumentalité démesurée d'un pouvoir colonial, sous le label d'une politique protectrice de l'architecture locale mauresque.

4. L'éclectisme entre vocabulaire importé et architecture communale

D'après notre analyse, on constate que les hôtels de ville, faisant référence au langage éclectique, sont au nombre de trois (03).

Afin d'apporter davantage d'informations concernant ce vocabulaire, on analyse deux hôtels de ville, édifiés à deux temporalités différentes à savoir : l'hôtel de ville de Annaba (ex-Bône) construit en 1886, (**figure 8.23**) et l'hôtel de ville de Mostaganem édifié en 1927 (**figure 8.24**). Mais, ces deux édifices obéissent à statut juridique identique, puisqu'ils se trouvent au niveau de deux arrondissements (Annaba et de Mostaganem).



Figure 8.23 : L'hôtel de ville d'Annaba avant et après l'incendie, [189].



Figure 8.24 : L'hôtel de ville de Mostaganem, [190]

4.1. Les éléments de distinctions

Les deux hôtels de ville possèdent des spécificités partagées par la plupart des hôtels de ville édifiés en France et en Algérie à cette même période, néanmoins à des degrés de représentation différents.

L'hôtel de ville d'Annaba (ex-Bône) se caractérise par un ensemble d'éléments de permanence, se référant directement aux hôtels de ville édifiés en métropole à cette même période.

Quant à l'hôtel de ville de Mostaganem, il représente l'une des rares œuvres signées par Montaland, qui propose une architecture, mêlant les éléments symboliques des hôtels de ville classiques avec les spécificités de l'architecture vernaculaire, faisant référence à la mémoire du lieu à travers une touche de modernité (le langage art-déco).

a) Les éléments symboliques

Le Beffroi : Au niveau de l'hôtel de ville d'Annaba (**Fiche N°05, Vol II, p.80**), le beffroi correspond à un campanile érigé en maçonnerie de briques, situé dans la partie centrale de l'édifice. L'ensemble est entouré de balustrades en fer forgé et couronné par une coupole couverte en ardoise et munie d'une cloche. Alors qu'au niveau de l'hôtel de ville de Mostaganem, il se caractérise par une forme très particulière, qui ne se trouve nulle part ailleurs, au vu de sa base plus large que son sommet, et arbore une tour d'horloge sur son côté nord-est, d'une hauteur d'au moins cinq niveaux.

Au niveau de l'hôtel de ville d'Annaba (ex- Bône), la charpente et le beffroi ont disparu suite à l'incendie du 21 juillet 1962, à l'exception de l'édicule et de son ornement.

L'édicule : Dans l'hôtel de ville d'Annaba, l'édicule se trouve dans l'axe de symétrie de l'édifice et abrite l'horloge dotée d'ornementation raffinée et surmontée d'un fronton triangulaire. Ce dernier, de style renaissant, abrite les armoiries de la ville. Il est entouré aussi d'une bordure de relief de quatre fleurs de lys. Deux cariatides, dont les courbes et le drapé sont sculptés avec une grande précision et perfection, encadrent l'horloge. La cariatide gauche porte une épée

représentant le pouvoir de la France, alors que celle de droite tient un panier, symbole des richesses de l'Algérie. Elles sont réalisées par M. Brunet statuaires à Paris.

Au niveau de l'hôtel de ville de Mostaganem, l'édicule forme une partie intégrante du beffroi, adopte une base de forme carrée et abrite une horloge sur ses quatre faces.

La galerie : Dans l'hôtel de ville d'Annaba, c'est un élément placé en continuité avec les arcades des autres bâtiments du Cour de la révolution et adossé par des colonnes d'ordre ionique, procurant ainsi à l'édifice un effet de monumentalité. Alors que pour de l'hôtel de ville de Mostaganem (**Fiche N°14, Vol II, p.165**) c'est un espace couvert au devant de l'entrée principale, affichant ainsi une expression de grandeur et de majesté grâce à ses deux colonnes doriques, marquées par des crénelures en hauteur (**figure 8.25 et 8.26**).

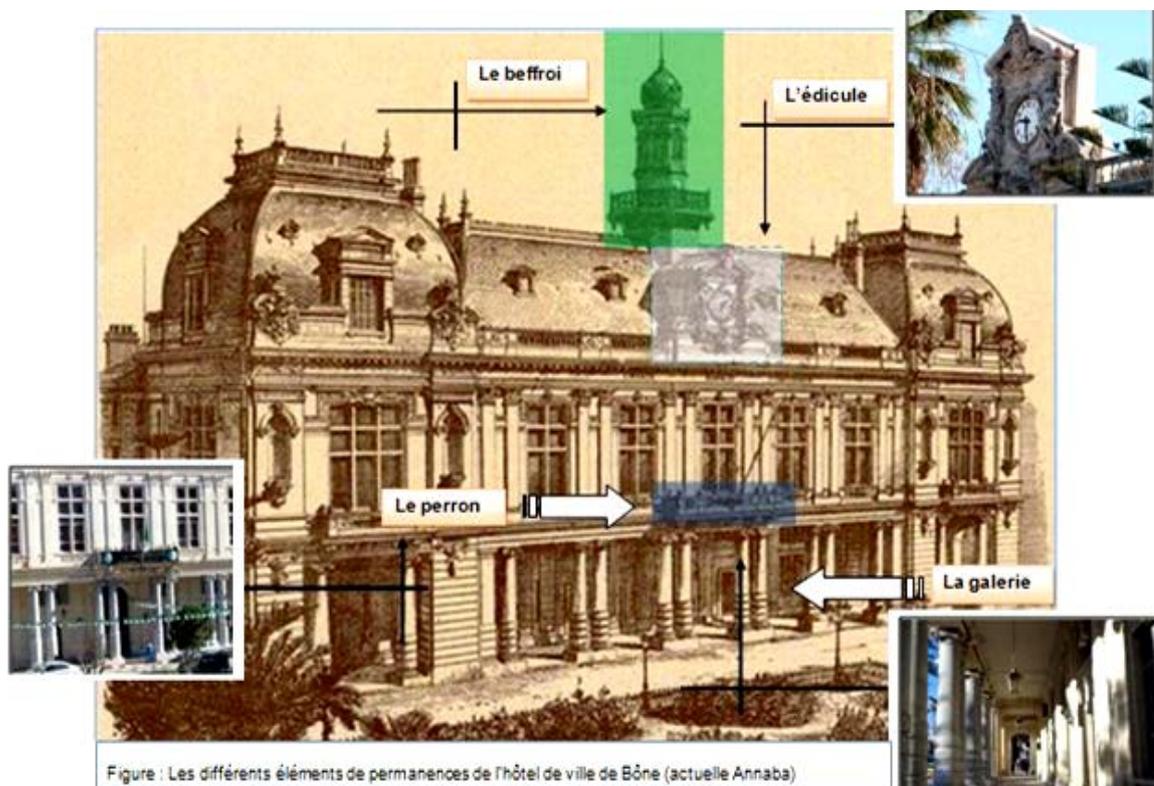


Figure 8.25 : Les caractéristiques architecturales et les éléments de permanences de l'hôtel de ville d'Annaba (ex-Bône).

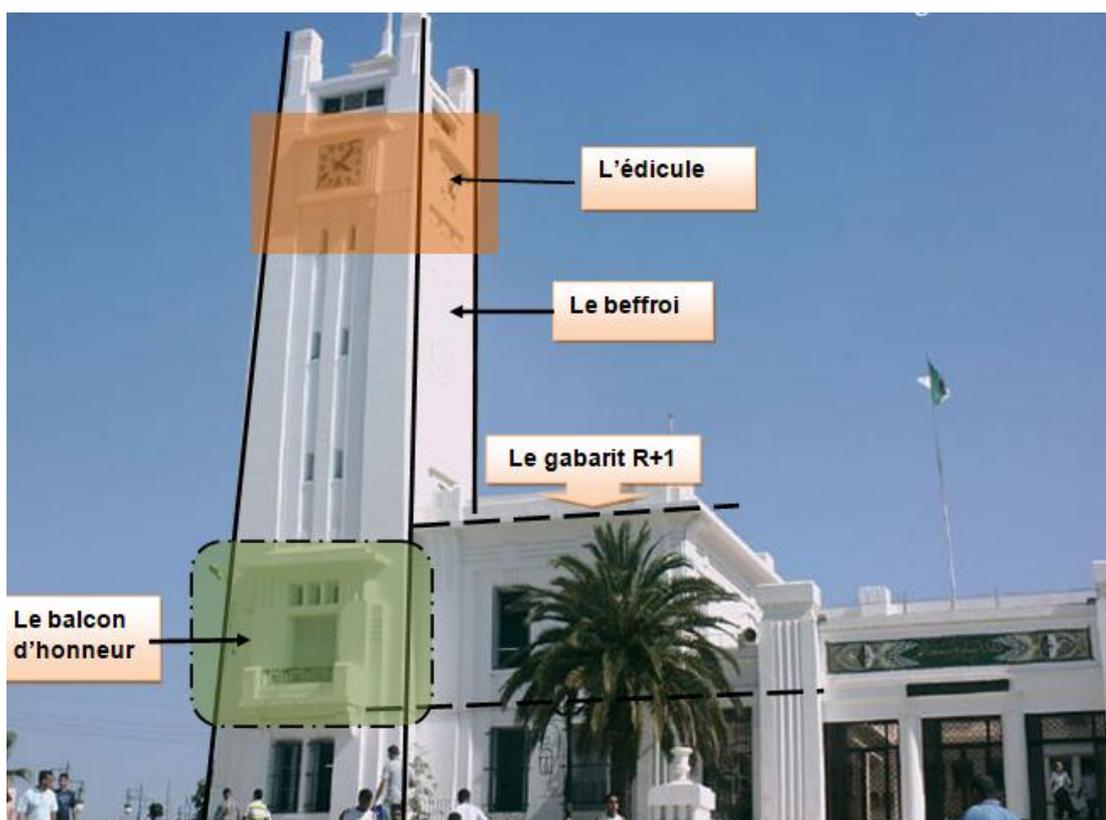


Figure 8.26 : Les éléments de permanences de l'hôtel de ville de Mostaganem.

Le balcon d'honneur : A l'hôtel de ville d'Annaba, le balcon d'honneur est situé au-dessus de l'entrée principale de cet édifice. Il met en valeur la salle des fêtes et représente un élément important sur lequel sont prononcés les discours des grandes personnalités du pouvoir en place. Au niveau de l'hôtel de ville de Mostaganem, ce dernier est situé au deuxième niveau du beffroi et se distingue par un garde-corps en béton armé et en fer forgé. Deux autres balcons ponctuent, quant à eux, la façade principale et la façade sud-est.

Le gabarit : l'hôtel de ville d'Annaba se distingue par un gabarit de **R+1+Comble**, une caractéristique clé des hôtels de ville en France durant le XIXe siècle. Alors que celui de Mostaganem se distingue par un plan rectangulaire et d'un gabarit de, à R+1+Sous-sol, doté d'un patio qui organise l'ensemble de ses espaces intérieurs et agence tout ses services (**figure 8.27**).

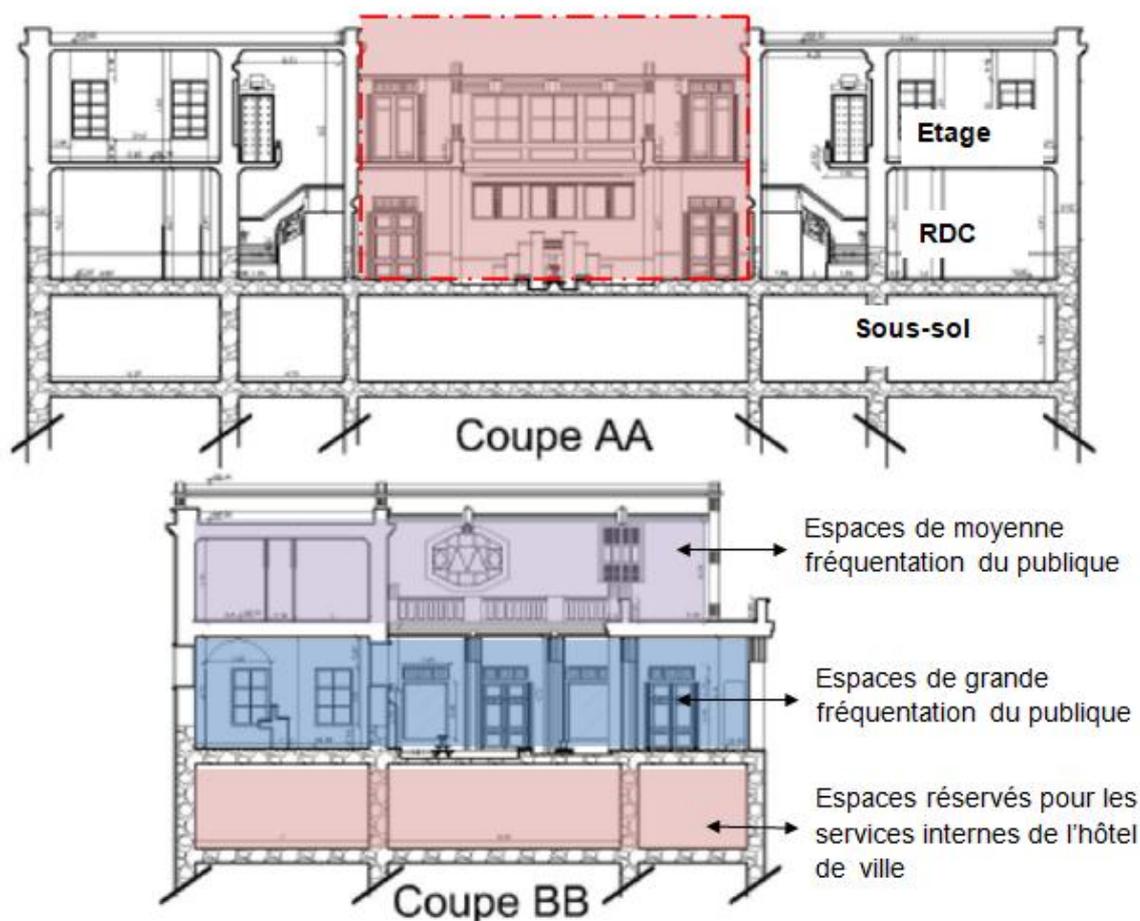


Figure 8.27 :L'organisation des espaces internes de l'hôtel de ville de Mostaganem.

L'escalier monumental : Au niveau de l'hôtel de ville de Mostaganem, le bâtiment est desservi par deux escaliers monumentaux symétriques par rapport au patio, desservant les espaces importants de l'hôtel de ville, tels que le bureau du maire, la salle de mariage, la salle du conseil municipal, la salle des fêtes, ...etc. Tandis que l'hôtel de ville d'Annaba est desservi par un seul escalier monumental et deux escaliers de services de part et d'autre.

Concernant le programme, on remarque qu'en plus des espaces fondamentaux à la typologie, chaque hôtel de ville renferme des espaces spécifiques aux besoins de leurs époques :

**** Au RDC** de l'hôtel de ville de Mostaganem, un jardin sépare les deux parties symétriques de l'édifice en abritant d'un côté les bureaux administratifs, et de l'autre les bureaux d'état civil (**figure 8.28**). Alors que le RDC de l'hôtel de ville de Bône, se caractérise par un grand vestibule, le poste militaire, la salle de

distribution, l'assistance publique, le concierge, les cuisines, les locaux de matériel de secours et d'objets perdus, le commissariat, la salle d'attente, le secrétariat, les deux salles d'archives, les deux cours, la salle du conseil municipal, le tambour, l'état civil, les sanitaires, les salles des recettes municipales, l'équipement d'une pompe à incendie et la salle des recrutements (figure 8.29).

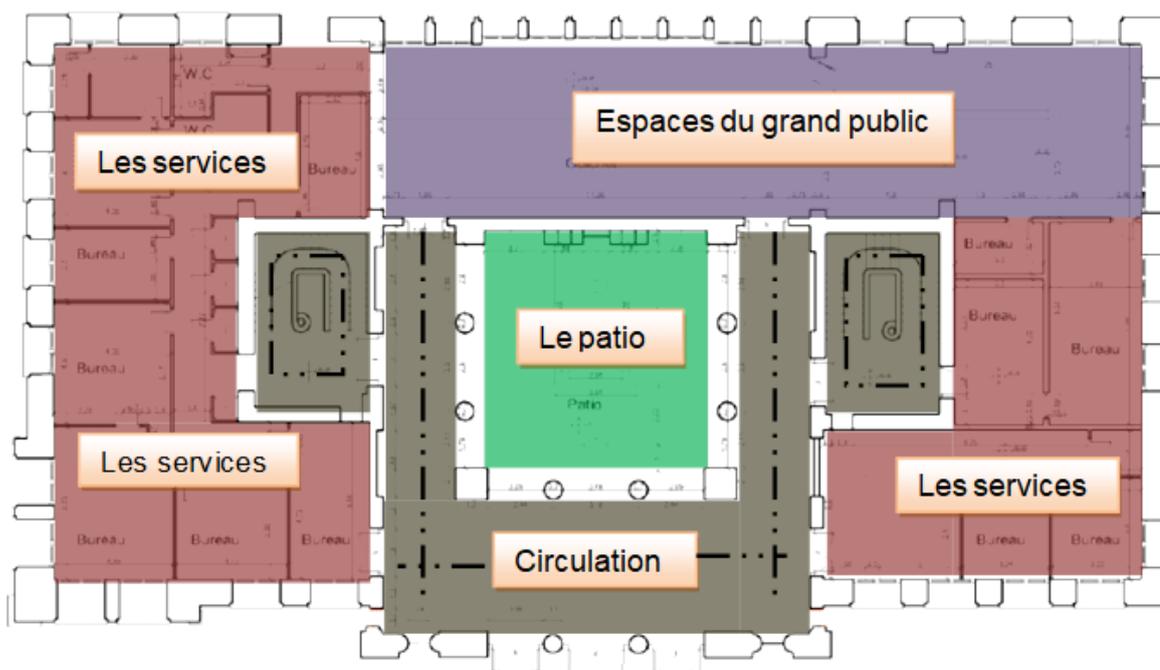


Figure 8.28 : Le plan du RDC de l'hôtel de ville de Mostaganem.

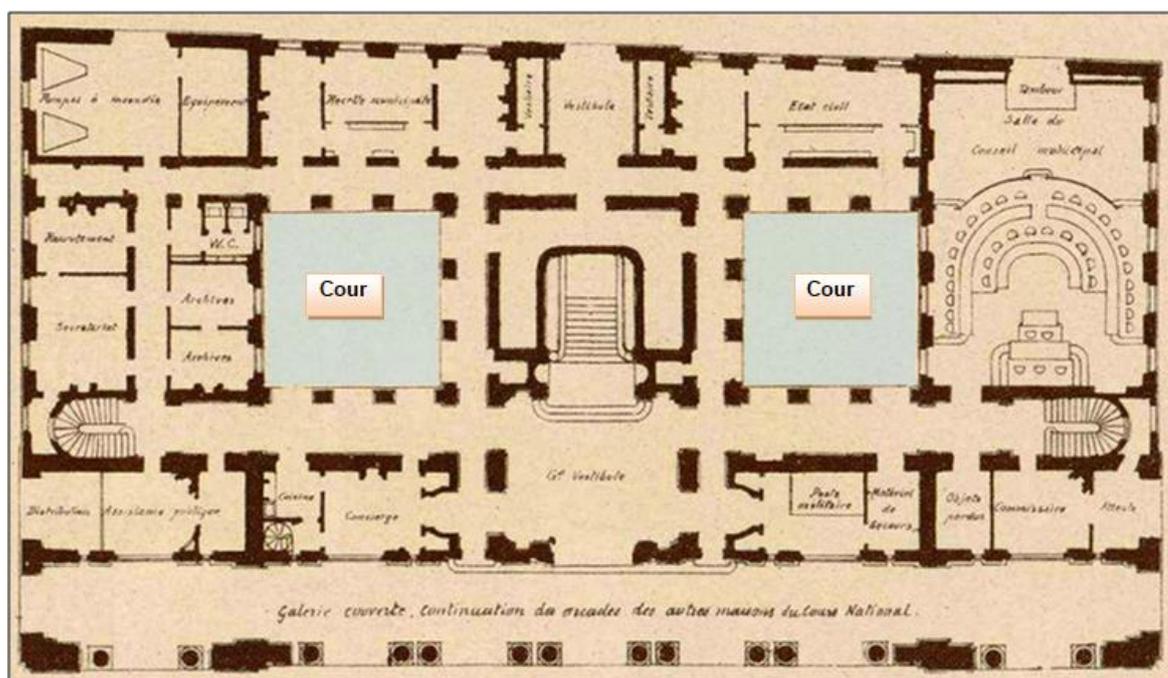


Figure 8.29 : Le plan du RDC de l'hôtel de ville d'Annaba, [163].

Au niveau de l'hôtel de ville de Mostaganem, **le premier étage est organisé** suivant l'agencement, du côté gauche, du bureau du maire, d'une superficie de 92 m², du bureau des adjoints, de la salle d'archive, de la salle des mariages, de la salle des fêtes, de la salle des conseils, des bureaux administratifs, et du côté droit d'une grande salle de conférence, des sanitaires, ...etc. L'ensemble est couvert par une dalle en béton armé inaccessible (**figure 8.30**).

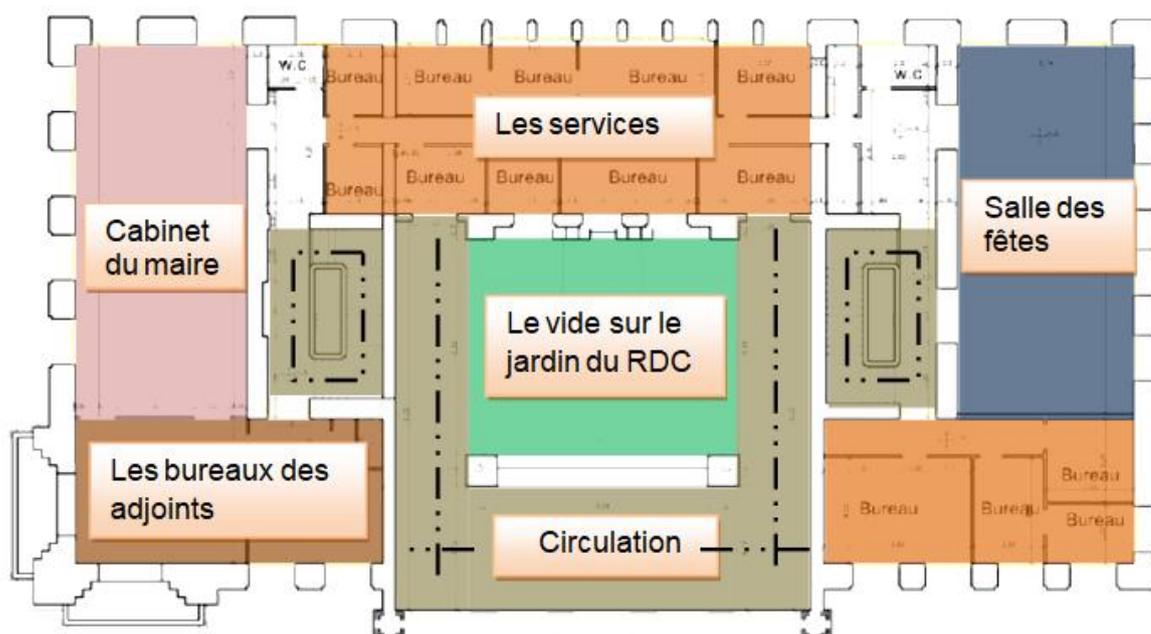


Figure 8.30 : Le plan du 1^{er} étage de l'hôtel de ville de Mostaganem.

Cependant pour l'hôtel de ville d'Annaba, on constate la présence d'une grande salle des fêtes, d'un salon mauresque, de la salle des mariages, des espaces d'attente, du cabinet du maire, des cabinets des adjoints, des vestiaires, des salles d'eau, un salon, un logement du maire,....etc. (**figure 8.31**).

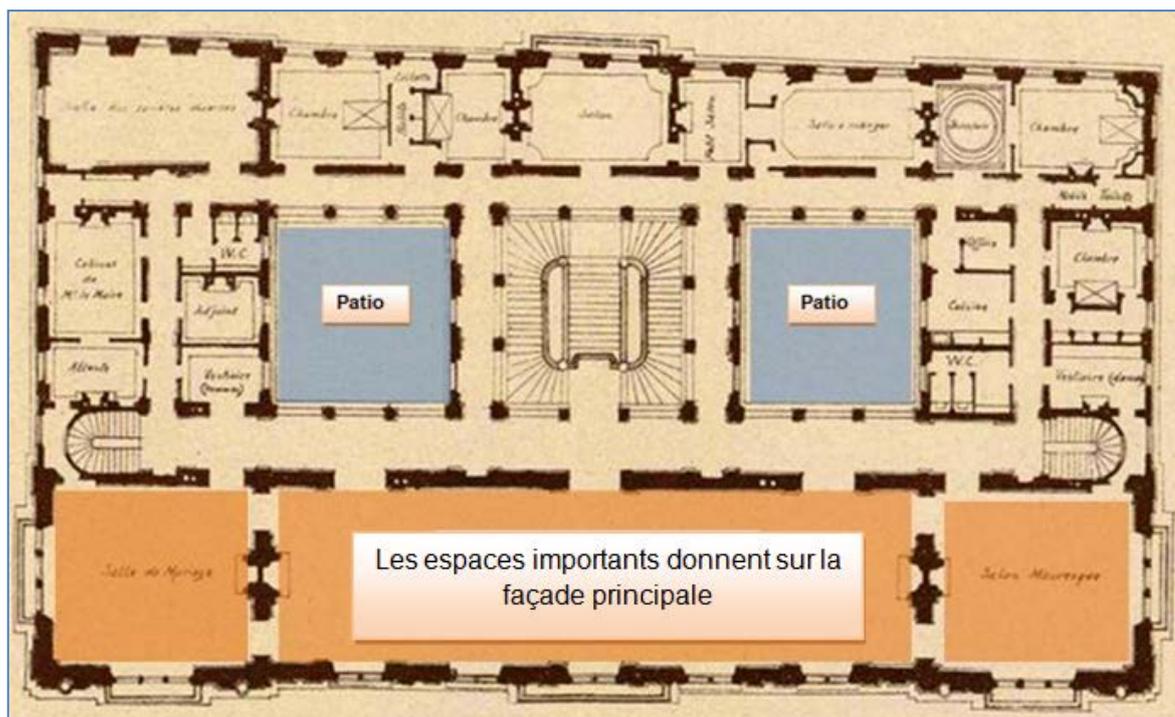


Figure 8.31 : Le plan du 1^{er} étage de l'hôtel de ville d'Annaba [163].

b) La façade et ses composants

Au niveau de l'hôtel de ville d'Annaba, la façade principale est organisée en trois parties : une partie centrale qui abrite une colonnade, marquant ainsi la monumentalité de l'entrée principale, et deux parties latérales identiques, logeant des ouvertures plus larges que celles de la partie centrale, laquelle est encadrée par des niches. Les deux autres façades (Nord et Sud) ne dévoilent pas les mêmes caractéristiques. Quant à la façade ouest, elle se distingue par deux arcs cintrés, dont l'un forme une ouverture vers la colonnade de la partie centrale. L'étage accuse une absence de niches.

S'agissant de la façade principale de l'hôtel de ville de Mostaganem, elle est divisée en trois parties – un corps central et deux ailes dissymétriques – qui sont traitées chacune différemment, tout en adoptant les mêmes éléments caractéristiques (des ouvertures en hauteur, des lignes verticales, des petites ouvertures sur le beffroi, ...etc.).

En termes de modénature, on remarque que l'hôtel de ville d'Annaba arbore un ensemble d'éléments d'encadrement, utilisés pour marquer la séparation entre le corps de la façade et son couronnement. Un autre type de

modénature appliqué aux appuis de fenêtres et aux balcons repose sur l'emploi de talons et de listels.

Par contre au niveau de l'hôtel de ville de Mostaganem, on observe un traitement et un décor particuliers que traduisent non seulement des éléments saillants sur la partie centrale de l'édifice, et des listels dans l'encadrement des ouvertures de l'aile gauche, à côté du beffroi, de même que dans le couronnement des deux ailes gauche et droite du bâtiment (**figure 8.32**), mais aussi des talons en dessous des deux balcons d'honneur, qui sont considérés comme des éléments d'esthétique et d'embellissement. Les deux ailes se terminent par une moulure concave, dite congé, qui est utilisée pour des considérations d'esthétique et d'encadrement, indiquant ainsi un effet d'encorbellement et de retours d'angle au niveau du beffroi.

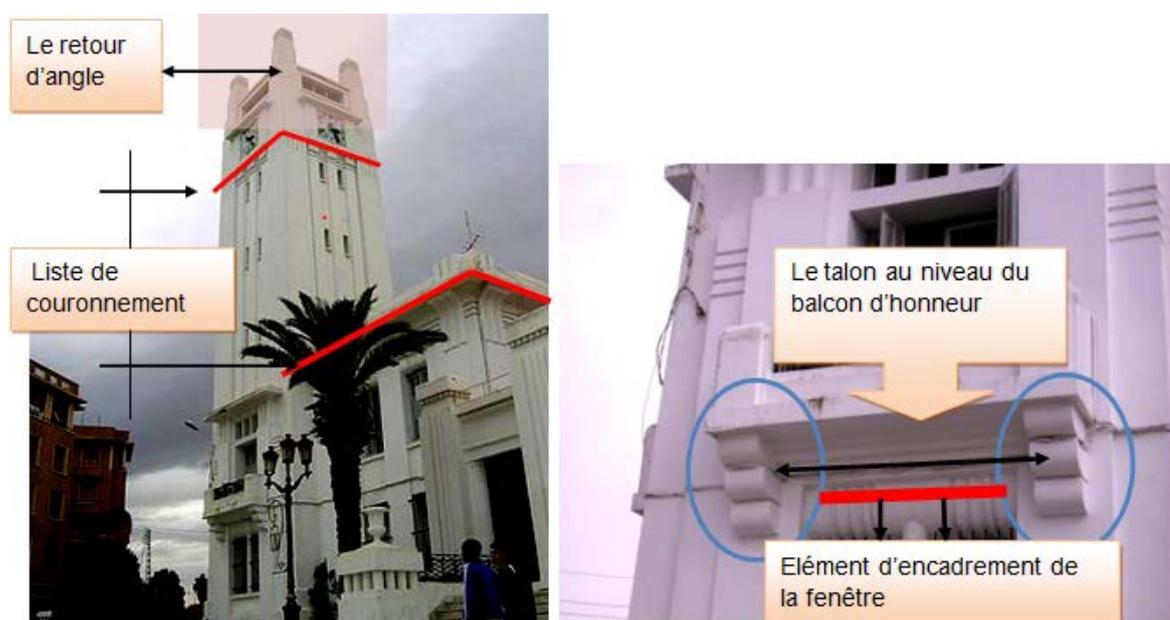


Figure 8.32 : Les différents types de modénatures.

L'hôtel de ville de Bône laisse voir une façade principale richement décorée. L'ornement naturaliste, dominé par un registre floral, y couronne d'ailleurs chaque ouverture, et donne aussi l'impression de supporter ses différents balcons.

S'y ajoute aussi un ornement symbolique, qui se manifeste à travers les colonnes, comme celles ioniques, marquant au rez-de-chaussée, l'entrée principale, lesquelles s'inspirent de l'époque grecque archaïque, mais s'inscrivent

plus dans les temps modernes en étant monolithes, épurés et de couleur bleu grisâtre. Ce qui les différencie du reste du bâtiment, dont le revêtement est fait d'un marbre blanc local venant de la carrière « Fil-fila » à Philippeville (actuelle Skikda) et qui fut exploité depuis l'antiquité romaine. Les soubassements sont en granit extrait de la carrière du cap de garde à Annaba.

La colonnade est perçue certes comme un élément d'ornementation, mais au même temps d'unification du paysage avec les autres bâtiments environnants (église et palais de justice). Les pilastres adossés au mur sont doublés et munis de chapiteaux corinthiens (très utilisé en Grèce ou Rome Antique) (**figure 8.33**).

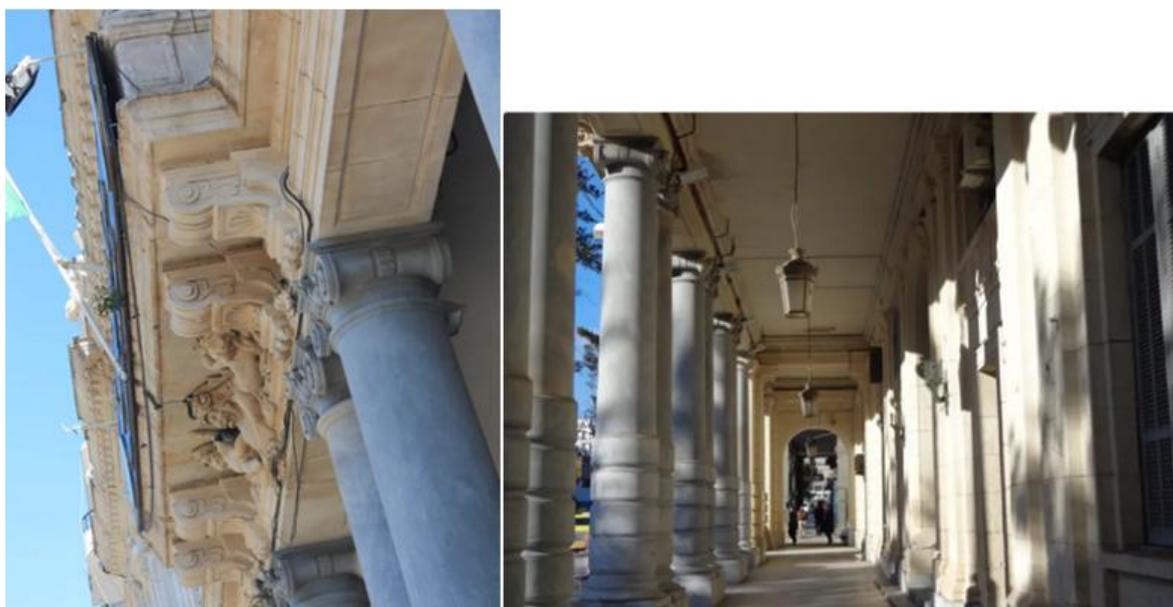


Figure 8.33: Les différentes ornements symboliques de l'hôtel de ville d'Annaba

Cependant, pour l'hôtel de ville de Mostaganem, on remarque la prédominance de la symbolique, à travers l'utilisation des colonnes doriques, des éléments de référence à l'architecture antique gréco-romaine qui exprime la grandeur.

Sur la façade principale, se distinguent quatre pilastres ornés en surface par des cannelures qui sont l'expression de légèreté et de souplesse. Ceux qui encadrent l'entrée principale sont plus élancés par rapport à ceux qui marquent les deux extrémités du volume central. Au-dessus de l'entrée principale, un

cartouche qui porte la désignation de l'hôtel de ville est matérialisé par des motifs géométriques en faïence de couleur verte et blanche (**figure 8. 34**).

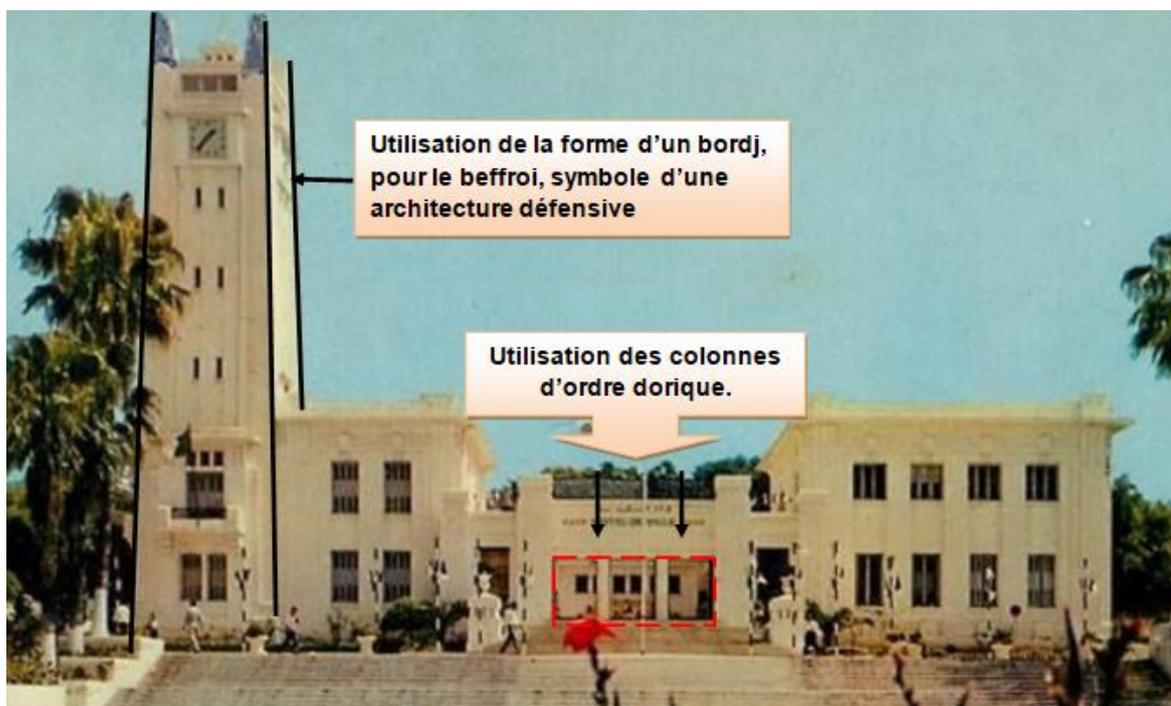


Figure 8.34 : Les différentes ornements symboliques de l'hôtel de ville de Mostaganem, [191].

Ces deux édifices expriment le vocabulaire éclectique de façon différente : l'hôtel de ville d'Annaba reflète une architecture occidentale, tandis que l'hôtel de ville de Mostaganem, affiche l'image de la symbiose de deux architectures, l'une locale vernaculaire et l'autre importée par le biais de l'interprétation de plusieurs éléments antiques.

5. L'art-déco et les hôtels de ville

Les édifices construits suivant ce langage, renferment pour certains d'entre eux les mêmes caractéristiques que celles de la typologie des hôtels de ville classiques, tel que l'hôtel de ville de Dellys (**Fiche N°17, Vol II, p. 194**), Boudouaou (**Fiche N°16, Vol II, p. 187**) ...etc.

Certains édifices se présentent en un seul bloc, d'une forme presque cubique, tandis que d'autres s'expriment par deux volumes, abritant tous les services nécessaires au bon fonctionnement d'un bâtiment municipal.

Ces hôtels de ville se caractérisent par l'emploi d'un **ornement abstrait**, inspiré de l'art déco en France, en faisant appel aux dessins géométriques sur les surfaces en céramique encadrant la façade, ainsi que par l'**ornement géométrique** qui est particulièrement présent dans les bas-reliefs au niveau des appuis de fenêtres et du garde de corps de la terrasse.

Quant à l'ornement **symbolique**, son utilisation diffère d'un édifice à l'autre. Pour l'hôtel de ville de Dellys, à titre d'exemple, cette catégorie d'ornement renvoie d'abord aux colonnes doriques de sa porte principale, lesquelles accentuent sa monumentalité et son attachement à l'architecture classique. Le recours aussi à un ensemble de motifs symboliques sur le beffroi permet de faire référence à plusieurs situations historiques : au-dessus de l'entrée principale, le médaillon représentant deux femmes juxtaposées et englobant une inscription de deux lettres « A et F » symbolise l'Algérie française et le centenaire de la colonisation. L'horloge est cadrée par deux motifs, représentant d'un côté un tigre en témoignage à la puissance et au pouvoir qui se dégage de l'hôtel de ville, et de l'autre côté un coq qui exprime, lui, la régularité de la société. Au centre du beffroi, se trouve un motif de grappes de raisins, rappelant la culture de vigne dans la région (**figure 8.35**).

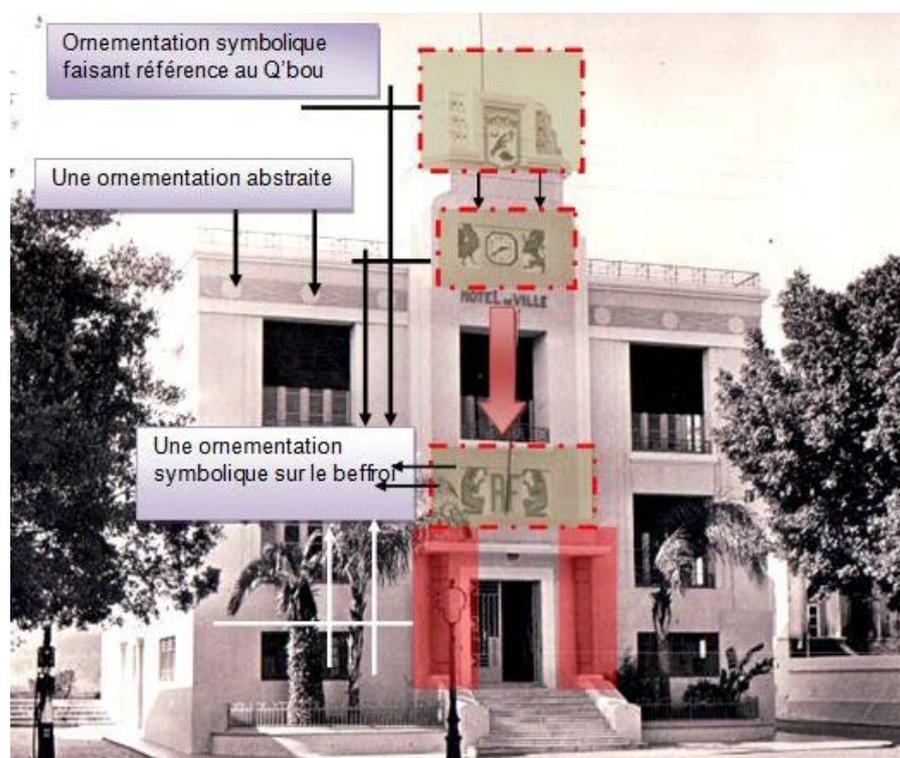


Figure 8.35 : Les ornements au niveau de l'hôtel de ville de Dellys, [192].

La façade affiche ainsi une richesse décorative grâce à l'utilisation de différents matériaux, faisant référence au contexte prospère de sa construction. La texture de la façade est lisse et homogène, de couleur claire (blanche) alternée par la couleur verte de la céramique en couronnement, qui cadre l'étage. Ce jeu de couleur ajoute une esthétique et une valeur artistique à la façade.

Parmi les matériaux utilisés, la pierre est d'abord choisie pour son rôle structurel (les murs périphériques de 60 cm d'épaisseur sont tous porteurs). Les planchers sont soutenus par des poutrelles métalliques I.A.O, avec auget de terre cuite comme remplissage, portées à leur tour par les murs de façades et les poutres maitresses. La céramique se destine aux ornements, le marbre entre autres aux colonnes, le fer forgé à la porte d'entrée ainsi qu'aux différentes ouvertures et au garde cops de la terrasse.

6. La tendance moderne et les hôtels de ville

A travers l'adoption d'un nouveau langage architectural dit moderne, les architectes en charge de la conception de la typologie des hôtels de ville abolissent toute référence aux éléments caractéristiques des bâtiments municipaux anciens (beffroi, galerie, l'édicule, le balcon d'honneur, ...etc.) et se focalisent surtout sur l'introduction de nouveaux matériaux et de nouveaux systèmes constructifs (les adjuvants, la façade libre, structure en porte à faux, ...etc.).

En conséquence, des édifices tout à fait différents des autres bâtiments environnants sont conçus, en se basant sur la simplicité et le dépouillement des formes et des volumes. Les volumes sont composés de différentes formes reliées par une partie courbée, tel que l'hôtel de ville de Kherrata (**Fiche N°21, Vol II, p. 223**), Meurad (**figure 8.36**) et Ain-Taya.

Leurs façades se distinguent par des lignes nettes et des volumes harmonieux, par l'utilisation du béton armé, par le recours aux façades libres aussi bien d'ailleurs que par la séparation entre la structure du bâtiment et les parois de la façade. Ces mêmes façades se particularisent aussi par une texture lisse et homogène, par un équilibre des masses, par de larges ouvertures et par des

fenêtres en longueurs, ou encore par l'absence de toute ornementation ou de toutes modénatures (**figure 8.37**).



Figure 8.36 : L'hôtel de ville de Meurad, (une commune de la wilaya de Tipaza), [193].



Figure 8.37 :L'aspect de l'hôtel de ville de Kherrata, [194].

7. Conclusion

Les résultats de l'application de l'analyse comparative sur le corpus d'étude, font ressortir cinq typologies sous-jacentes (par langage architectural), et qui présentent eux-mêmes des sous-types.

Pour chaque langage architectural, les édifices repérés ne constituent qu'un modèle de base pour l'organisation et l'aspect d'ensemble. En effet, leurs caractéristiques peuvent varier selon les décors, l'ornementation, la modénature, qui leurs sont associés, en se conformant à leurs époques de construction, au statut et à l'échelle de la ville qui les accueille, à leurs conditions économiques et politiques.

Au final, pour conclure ce chapitre, il nous est important de retracer certains acquis à savoir :

Premièrement : Les hôtels de ville s'expriment à travers plusieurs langages, comme le néo-classique, l'éclectique, le néo-mauresque, l'art-déco et le moderne, et qui sont le résultat de l'évolution de l'histoire de l'architecture et d'un ensemble de paramètres politiques, économiques, architecturaux et sociaux, ayant influencé leur conception.

Deuxièmement : Dans d'autres cas l'ancrage de la politique coloniale compose davantage avec les infrastructures et les dispositifs de la société industrielle (prônée par une modernité et une évolution en matière d'architecture), qu'avec les perspectives du paysage classique. L'hôtel de ville de Dellys d'un vocabulaire art-déco et l'hôtel de ville de Kherrata d'un langage moderne traduisent clairement cette tendance, par l'utilisation de nouveaux matériaux et systèmes constructifs en vogue à cette période de l'histoire.

Troisièmement : L'hôtel de ville représente, en effet, l'avènement de la bourgeoisie et une certaine indépendance communale. C'est ce qui ressort pour l'hôtel de ville de Cherchell, où l'architecte s'est lancée comme défi de réinventer un style qui incarne une époque particulière par ses formes et par ses matériaux d'une part et de faire appel à des codes qui s'appuient indubitablement sur le désir d'exprimer la pérennité et la stabilité du pouvoir colonial en place d'autre part.

Quatrièmement : Le choix du vocabulaire néo-classique pour la grande majorité des hôtels de ville est justifié par la politique coloniale et son discours autour du développement d'un style national français et sa prospérité au-delà de la métropole française. Les édifices construits avec ce langage, sont élaborés durant des contextes différents, mais à des fins politiques similaires, qui sont l'expression d'une image de puissance du pouvoir coloniale en place, à l'exemple de l'hôtel de ville de Larbaa-Nath-Irathen(ex-Fort –National) , **Fiche N°13, Vol II, p. 157) .**

Au final, les différents éléments caractéristiques de la typologie des hôtels de ville, varient d'une époque à une autre et d'un langage architectural à un autre, tel que l'interprétation du beffroi sous forme de minaret au niveau des hôtels de ville, caractéristiques du langage néo-mauresque, reflétant ainsi la symbolique de cette architecture officielle.

CONCLUSION GENERALE

L'objet de notre travail de thèse est l'étude de l'architecture des hôtels de ville en Algérie durant la période de la colonisation française.

Les cas d'étude illustrés, ont été sélectionnés à partir des quatre-vingt-dix cas répertoriés sur l'ensemble du territoire national. Ils ont été organisés ensuite, selon trois critères : le premier principal concerne *la taille de la ville*, (selon la répartition coloniale du territoire en départements, arrondissements et communes), et les deux autres secondaires se rapportent l'un *aux acteurs* (qui ont conditionnés et participés à l'élaboration de cette typologie architecturale en territoire colonisé) et l'autre à *la période* de la construction des édifices (faisant ainsi référence aux styles et aux caractéristiques architecturales).

L'analyse architecturale des différents cas d'études a montré que l'architecture des hôtels de ville a suivi une évolution comparable à celle de la métropole française. Impliqué à la vie politique, cet édifice, assez souvent idéologique, s'exprime en parfaite corrélation avec l'architecture des hôtels de ville en France, mais avec une portée symbolique parfois contradictoire. En France, il souligne l'image d'une prospérité communale et le rehaussement d'une vie marchande, tandis qu'en Algérie, il manifeste une autorité coloniale et une grandeur politique significative d'un pouvoir en place, allant de la première décision concernant sa construction jusqu'à son inauguration.

L'hôtel de ville devient alors l'emblème des nouveaux occupants. Le produire en s'adressant à la métropole s'avère plus qu'une nécessité, tout en puisant dans les recueils de modèles des écoles françaises. L'occasion est alors pour eux de s'exhiber et d'exposer leur civilisation. Sinon comment expliquer l'engouement pour le style néo-classique, qui a marqué la grande majorité des hôtels ville inventoriés, si ce n'est pour afficher sa vertu expressive et symbolique et pour affirmer sa supériorité. Ainsi, l'administration coloniale a pratiqué manifestement une véritable instrumentalisation de l'architecture de cette typologie. Ces édifices d'utilité publique, renforcent le poids et le rayonnement des villes et se manifestent particulièrement dans la structuration du tissu urbain, tout en consolidant le paysage des localités.

Après ces investigations, on peut considérer que l'architecture officielle en Algérie, à travers la typologie des hôtels de ville, est regardée comme un langage universel, d'une expression d'autorité, par la matérialisation d'une idéologie politique.

L'analyse stylistique a démontré que plusieurs langages sont employés pour exprimer la typologie des hôtels de ville en Algérie, comme le langage néo-classique, la tendance néo-mauresque, l'art déco et le vocabulaire moderne. Mais à des niveaux de différences remarquables, car dans leur grande majorité les édifices reflètent le néo-classique, symbole de l'architecture nationale française, (soit 65% d'hôtels de ville sur l'ensemble du corpus). Une particularité qui montre comment un langage architectural, par l'intemporalité de son système de représentation, affiche la pérennité dans la succession du régime politique et incarne une forme d'universalité combinant les courants idéologiques les plus opposés.

De ce fait, l'adoption du langage néo-classique en Algérie va persister jusqu'en 1937, (avec l'édification de l'hôtel de ville de Draa-Ben-Khedda (ex-Mirabeau). Cependant, l'emploi de ce vocabulaire néo-classique pour tous les édifices est loin d'être homogène, laissant ainsi entrevoir des réseaux d'influences multiples, sociaux, politiques et économiques, qui transcendent le modèle d'hôtel de ville en territoire colonisé.

Il est certain que quelques hôtels de ville sont dotés d'une forte charge sémantique et s'affirment comme symbole d'une identité locale, tels que l'hôtel de ville de Cherchell (1904), d'un langage communal néo-romain, ainsi que l'hôtel de ville de Biskra (1890), d'un langage régional néo-mauresque. Ces deux édifices reflètent l'architecture coloniale officielle à travers plusieurs éléments : les matériaux et le système constructif, ainsi que l'interprétation des différents éléments de permanence classique, qui caractérisent les hôtels de villes édifiés en France ou en Algérie à cette période de l'histoire.

Toutefois, derrière cette architecture d'inspiration locale, se cache, des attentes politiques à l'instar d'un ensemble de mutations sociales, économiques et artistiques. D'où les significations autoritaires du pouvoir en place qui parviennent à l'emporter largement sur cette architecture locale.

Il reste difficile, en effet, d'affirmer l'émergence d'une architecture des hôtels de ville en Algérie, propre à la représentation locale, c'est uniquement et seulement dans la singularité de son implantation et ses décors que le nouvel hôtel de ville se distingue du type auquel il se réfère.

Au XXe siècle; le défi lancé par l'administration coloniale était d'inventer un vocabulaire, qui ne symbolise pas une époque particulière par ses formes et ses matériaux, mais fait plutôt appel à des codes et à des signes de l'architecture locale, derrière lesquels se dissimule un désir d'expression d'une pérennité de l'autorité du pouvoir en place et cela par l'interprétation des différents éléments de permanence classiques, caractérisant l'architecture des hôtels de ville en France, comme l'interprétation du beffroi, du balcon d'honneur, de la galerie, de l'édicule dans les hôtels de ville de Skikda et de Mostaganem, par exemple.

C'est avant les années trente qu'émerge un second cycle de construction d'hôtels de ville, où la marque du pouvoir colonial s'exprime tant dans les signes classiques de l'architecture édilitaire, que dans les références au moment. Elle s'affirme davantage dans une politique de développement d'équipements municipaux et comme une meilleure expression.

A titre de rappel, notre problématique principale débattue est de comprendre comment les hôtels de ville expriment l'image d'un pouvoir colonial et quelles sont les approches conceptuelles qui sont à l'origine de leurs manifestations. A cette dernière s'est ajouté un nombre de questionnements, le plus significatif est celui qui retrace les différentes caractéristiques architecturales des hôtels de ville construits en Algérie, durant la période de la colonisation française. Ces deux problématiques ont été développées de manière approfondie, tout en se basant sur une méthode descriptive, soutenue par l'outil de la monographie (analyse historique, architecturale le tout actualisé par des investigations sur terrain).

En réponse à ces deux questions, il en ressort que la typologie des hôtels de ville en Algérie est le reflet d'une autorité et la typologie de pouvoir par excellence.

La forme, la taille et le programme surfacique de l'édifice affichent, à leur tour, le rapport de la typologie au sol, à la région et même à tout le territoire, exprimant ainsi le rayonnement de l'hôtel de ville, dont les formes deviennent importantes pour la structuration du paysage urbain.

Les hôtels de ville, par leurs façades et décorations, expriment un vocabulaire classique identique à celui de la métropole, et cela à travers ses différentes composantes. Le matériau en constitue un élément représentatif à tout point de vue, car il est porteur d'un langage symbolique, à plusieurs significations, de part ses caractéristiques physiques, formelles et visuelles, tel que l'utilisation de la pierre taillée, qui signifie grandeur, dureté et stabilité. Tandis que l'utilisation du béton vers la fin du XIXe siècle, incarne la modernité et le futur. Aussi par sa texture et sa couleur le matériau accentue cette signification et reflète une résistance, une dureté et une froideur.

Pour cela, plusieurs éléments sont exploités à l'image de la situation de l'édifice dans la trame urbaine, son rapport avec les autres bâtiments avoisinants, sa relation au jardin. Ce qui confirme l'apport à l'urbanisme classique appliqué dans les grandes villes de la métropole française à cette période de l'histoire.

Il y va de même pour l'utilisation des motifs (géométriques, floraux et symboliques) qui procurent à la façade une portée significative, car ce sont des ornements liés au lieu et à la culture de chaque civilisation. Ces décors inscrivent la façade dans un vocabulaire particulier, d'une grande richesse et d'une diversité infinie. Les ornements et les matériaux sont également le reflet d'une époque et d'un langage stylistique.

Cependant, au-delà de l'aspect constructif, fonctionnel et formel, les hôtels de ville, en Algérie, se revendiquent d'une architecture officielle, dont le message et la signification et celle d'une autorité étrangère et d'une domination coloniale.

Au final, le caractère de chaque hôtel de ville nous donne une expression symbolique de la politique coloniale relative à la période de sa construction. Il confirme l'autorité du pouvoir français par la régularité employée sur les façades, l'ordonnement des ouvertures (symétrie et rythme), les matériaux utilisés (la

pierre), l'ornementation (symbolisant ainsi la grandeur et la puissance d'une civilisation révolue tel que les civilisations gréco-romaine).

Il en résulte, que pour la typologie des hôtels de ville en Algérie, même si le langage, les matériaux et le système constructif les unifient, chaque édifice témoigne d'une importance architecturale par sa particularité. Aucun édifice n'est la copie de l'autre. Chaque hôtel de ville est unique dans son genre, c'est un bâtiment colonial singulier.

Perspectives

Au Terme, de ce travail de recherche, trois autres pistes de réflexion, pourront cependant être abordées :

La première se caractérise par une dimension patrimoniale, qui consiste à inciter les différentes instances, à la prise en charge de cette typologie architecturale, afin de favoriser sa sauvegarde et sa mise en valeur en tant que partie intégrante de nos paysages urbains à jamais.

La deuxième souhaite prolonger la borne d'étude de la typologie des hôtels de ville en Algérie au-delà, de 1962 (après l'indépendance), afin de vérifier la persistance ou pas des éléments caractéristiques de ces édifices, si cette dernière présente des spécificités architecturales autres que celles que nous avons cernées dans ce travail de recherche (concernant les matériaux, systèmes constructifs, décors et ornements, sa relation avec les autres bâtiments de la trame urbaine). A cet effet, il s'agit aussi de reconnaître, si la représentation significative et symbolique des hôtels de ville en Algérie est maintenue à travers le temps, à défaut d'un ensemble de mutations sociales, politiques et économiques, engendrant ainsi le changement des différents acteurs et des différents procédés.

La troisième: propose une comparaison avec la typologie des hôtels de ville en Tunisie et au Maroc, deux autres colonies françaises du Maghreb, mais soumises à un régime de colonisation différent (sous le protectorat). Il s'agit de dresser un cadre comparatif d'élaboration de cette typologie architecturale dans les trois pays (forme, structures, matériaux, pouvoir de décision et significations). Afin de faire ressortir des éléments de permanence, des lignes de convergences et de divergences de ces édifices municipaux.

Références

- [1] Jacques Levron, « Grands travaux, grands architectes du passé », *Moniteur*, (1979), P3.
- [2] Jean Nicolas Louis Durand, « Précis des leçons d'architecture », Paris, (1819), P15.
- [3] Julien Guadet, « Éléments et théorie de l'architecture », T.II, livre 8, (1900-1904), P 455.
- [4] Eugène-Emmanuel Viollet-le-Duc, « un type complet d'hôtel de ville de la fin du XVIII e siècle , dictionnaire raisonné de l'architecture du XI au XVI e siècle, Entretiens sur l'architecture », T .VI, entretien. Paris (1858). P 98.
- [5] Architecture coloniale et patrimoine, l'expérience Française, actes de la table ronde organisé par l'institut national du patrimoine, Paris, institut national du patrimoine, SOMOGY, Editions d'Art, (17-19 septembre 2003), p 8.
- [6] Charles-Robert Ageron et al. , « Histoire de la France coloniale de 1914-1990 », Paris, collection U, éditions ARMAND Colin, (1991).
- [7] Brasseur Gérard, Culot Maurice et Thiveaud Jean-Marie, « Architecture Française d'outre mer », Paris, institut Français d'architecture de la caisse des dépôts et consignés, Mardaga, (1992).
- [8] Alice Tomine, « actes de la table ronde organisée par l'institut national du patrimoine », Paris, (2003), p. 8.
- [9] Claudine Piaton, Julliette Hueber, Boussad Aiche, Thierry Lochard, « ALGER, VILLE ET ARCHITECTURE 1830-1940 », photographies Arnaud du Boistesselin, Edition Barzakh, (2016).
- [10] Programme d'appui à la protection et valorisation du patrimoine culturel en Algérie, ministre de la culture, composante 1 du programme patrimoine. Renforcer la méthodologie de l'inventaire socle de toute politique patrimoniale, (Mai 2019).
- [11] Nabila Chérif, « Alger, 1830-1980 : chronique d'une historiographie en construction », perspective actualité en histoire de l'art, n°2-(2017), p 131-152.
- [12] S. Khelifa- Rouaïssia, H. Boukroune, "The Architecture of the Town Halls of the French Colonial Period in Algeria: The First Half of Nineteenth Century", *International Journal of Historical Archaeology*, 21(2), Special Issue: SI, (2017), p.420-432.
- [13] Boumaza .Wafa, « Identité morphologique des façades néoclassiques du centre-ville d'Annaba », mémoire de magistère université de Badji Mokhtar – Annaba, (2010).

[14] Rym Titi, « La patrimonialisation des édifices publics, Ne-mauresque en Algérie ; cas de l'hôtel de ville de Skikda », Mémoire de magistère université de Badji Mokhtar –Annaba, (2016).

[15] Jean-Jacques JORDI, « Alger 1830-1930 ou une certaine idée de la construction de la France », Méditerranée N°2.3-(1998).

[16] *La monographie* : C'est une étude qui repose sur l'articulation entre l'analyse historique, née de la confrontation entre les sources, manuscrites ou figurées, organisées de manière sélective et critique, donc toujours interprétées, et une observation approfondie de l'œuvre, faisant l'objet d'une description raisonnée par le texte et par l'image, dans l'objectif d'établir une fiche d'inventaire qui aide à classer le monument.

[17] Jean-Marie Pérouse de Montclos. La monographie D'architecture. Paris, ministère de la culture et de la communication, direction de l'architecture et du patrimoine, (2003). 64p (en ligne). (Consulté le 03MARS 2018). <http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/extranetigpc/normes/monographie-archi.pdf>.

[18] Louis Hourticq, « pour comprendre paris, cité et hôtel de ville », Hachette, (1929).p 53.

[19] Charles M. L., « Halles de la Ferte-Bernard (Sarthe) », Bulletin Monumental, 36, (1870), p 162-170.

[20] Alain Salamagne, « Hôtel de ville, Architecture publique à la Renaissance », Coédition Presses universitaires François-Rabelais et Presses universitaires de Rennes, (2015), p83.

[21] Laure Délure, « Beffrois et hôtels de ville de la fin du Moyen Âge en Flandre française, les chantiers du pouvoir urbain », École des chartes , thèses, (2001).

[22] Dohrn-van Rossum Gerhard, « L'Histoire de l'heure : l'horlogerie et l'organisation moderne du temps », Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, (1997), p 25.

[23] [Http://Nezhasec06.Canalblog.Com/](http://Nezhasec06.Canalblog.Com/)

[24] [Https://Structurae.Net/Fr/Ouvrages/Place-De-L-Hotel-De-Ville](https://Structurae.Net/Fr/Ouvrages/Place-De-L-Hotel-De-Ville).

[25] [Http://Www.Geneprovence.Com/I-La-Ville-Comtale-Daix-En-Provence](http://Www.Geneprovence.Com/I-La-Ville-Comtale-Daix-En-Provence).

[26] Pascal Liévaux, Ecole de Chaillot, (2009).

[27] [Http://Www.Marseille-Sympa.Com/Mairie.Html](http://Www.Marseille-Sympa.Com/Mairie.Html).

[28] [Https://Www.Lejournaldesarts.Fr/Patrimoine/Rouen-Au-Chevet-De-Leglise-Abbatiale-Saint-Ouen-151481](https://Www.Lejournaldesarts.Fr/Patrimoine/Rouen-Au-Chevet-De-Leglise-Abbatiale-Saint-Ouen-151481).

- [29] La loi 14 Décembre 1789, art 50 et 51.
- [30] Loi du 18 juillet 1837, art 41.
- [31] La loi Guizot de 1833.
- [32] La loi du 05 avril 1884, art 68.
- [33] Jean-Pierre Machelon, « la République contre les libertés », Paris, (1976), p 461.
- [34] <https://fr.wikipedia.org/wiki/H%C3%B4tel-de-ville-d%27Euville>. Source : BM Abbeville, fonds Macqueron ABU/309.
- [35] BM Abbeville, fonds Macqueron ABU/310.
- [36] Léo Noyer-Duplaix et Romain Zechser, « L'hôtel de ville d'Abbeville. Le symbole de la renaissance d'une ville martyre », In Situ [En ligne], 34 | 2018, mis en ligne le 25 septembre 2018, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/insitu/17171> ; DOI : 10.4000/insitu.17171.
- [37] Thierry Lefébure, « Région Hauts-de-France-Inventaire général, Ville d'Abbeville », (2016).
- [38] <https://Monumentum.Fr/Hotel-Ville-Pa00109329.Html>.
- [39] <https://Www.Geneanet.Org/Cartes-Postales/View/14634#0>.
- [40] [Http://Photos.Linternaute.Com/P-L-Hotel-De-Ville-D-Orleans-1607814](http://Photos.Linternaute.Com/P-L-Hotel-De-Ville-D-Orleans-1607814).
- [41] Gloc-Dechezleprêtre Marie, « Hôtels de ville au XIXe siècle : architectures singulières ». In: Livraisons d'histoire de l'architecture, n°1, 1er semestre (2001). P 29.
- [42] Enlart Camille, « Manuel d'archéologie française, 2^e partie : Architecture civile et militaire », Paris, Picard, (1929), p 325.
- [43] Paul ABADIE, « architecte 1812-1884 », la réunion des musées nationaux, (1988).
- [44] M.P.Planat, « Encyclopédie de l'architecture et de la construction », Edition populaire, Paris, librairie de la construction moderne, (1878), p199.
- [45] Gottfried Semper, «Du style et de l'architecture », Ecrits, 134-1869, Collections Eupalinos, Editions parenthèses arts, (2007), P 160.
- [46] Philippe Cros, « Les styles en architecture », les essentiels MILAN, (2000), p 44.
- [47] Boudon Philippe, Deshayes Philippe, « le dictionnaire d'architecture, relevés et observations », édition pierre Mardaga, liège, Belgique. P120.

- [48] Jean-Marie -Pérouse de Montclos, « Principes d'analyse scientifique, Architecture Vocabulaire », Paris, imprimerie-National, MCM, (1969). P18.
- [49] Paul Rouaix, « Histoire des beaux arts moyens Age à la renaissance», Paris, Librairie Renouard, Henri Laurens, (1906), P 194.
- [50] Guizbourg Moissi, « Le style et l'époque, problèmes de l'architecture moderne », Edition pierre Mardaga, Bruxelles, (1986), P15.
- [51] J.-L Gloton, « Renaissance et baroque à Aix-en-Provence », Rome-Paris, (1979), P 290.
- [52] W. H. Ward, M.A., «The Architecture of the Renaissance in France, A History .of the evolution of the arts of building, decoration and garden design under classical influence from 1495 TO 1830», volume I , London,B. T. Batsford, 94 High Holborn, New York.(2015), P 87.
- [53] Arthur de Marsy, « De l'ancienne décoration de la façade de l'Hôtel-de-Ville de Compiègne », Compiègne, Imprimerie de Planque, (1874), P 8.
- [54] Edouard Corroyer, « L'Architecture gothique », Paris, (1891), P382 -350.
- [55] Pascal Liévaux, « Un symbole architectural du pouvoir communal : l'hôtel de ville dans la France du xvii^e siècle, Construction, reproduction et représentation des patriciats urbains de l'Antiquité au XX^e siècle », Presses universitaires François-Rabelais, (1999), P 487-496.
- [56] <https://www.patrimoine-histoire.fr/Patrimoine/LaRochelle/La-Rochelle-Hotel-de-Ville.htm>.
- [57] <https://fr.wikipedia.org/wiki/H%C3%B4tel-de-ville-de-Nancy>.
- [58] <https://www.toulouse-tourisme.com/le-capitole-hotel-de-ville/toulouse/pcumid031fs000a3>.
- [59] <https://Monumentum.Fr/Hotel-Ville-Pa00102986.Html>.
- [60] Gustave Flaubert, édition Madame Bovary, (1857), rééd. 1972, P86.
- [61] Jean-Marie-Pérouse de Montclos, « Hôtels de ville de France, vingt siècles d'architecture municipale », Editions ; Actes du Sud, Janvier (2001), P142.
- [62] <http://Rene62.Centerblog.Net/9315-La-Mairie-De-Borest-Oise>.
- [63] <http://marcheurs.stchamas.free.fr/monuments.html>.
- [64] Félix Narjoux, « Architecture communale », Paris, (1870), vol. 1, p 116.
- [65] <https://Structurae.Net/Fr/Medias/161367-Hotel-De-Ville-Paris>.
- [66] <https://Www.Weekend-En-Hautsdefrance.Com/Lhotel-De-Ville-De-Roubaix/>
- [67] <https://Tours-Metropole.Fr/Agenda/Visite-Guidee-Le-Memorial-De-Lhotel-De-Ville>.

- [68] <https://www.infiniment-charentes.com/trouver-votre-activite/hotel-de-ville-367840/>
- [69] <https://www.waymarking.com/waymarks/Wm13k79-Htel-De-Ville-De-Templeuve-Templeuve-En-Pvle-France>.
- [70] <https://www.culture.gouv.fr>.
- [71] <https://www.lehavre.fr>
- [72] Région centre, Inventaire général, ville de Bourge, F. Lauginié, traitée par l'auteur.
- [73] Mehenni Akbal, « archives algériennes de la France coloniale, qui en sont les producteurs », Préface de Marie-France BLANQUET, édition l'Odysée, (2017).
- [74] Benjamin Stora, « Histoire de l'Algérie coloniale 1830-1954 », Edition ENAL-RAHMA, Alger, (1996), P18.
- [75] Oulebsir Nabila, « Les Usages du patrimoine. Monuments, musées et politique coloniale en Algérie (1830-1930) », Ed. La Maison des sciences de l'homme, Paris, France, (2004), P53.
- [76] Gérard Monnier, « Architecture et urbanisme en Algérie, sous le second empire, le cas de l'architecte Charles Frédéric Chassériau (1802-1896) », in culture et création dans l'architecture provinciale de Louis XIV à Napoléon III, travaux et colloques de l'institut d'art, publication de l'université de Provence, (1983), P 304.
- [77] Anom.archivesnationales.culture.gouv.fr.
- [78] Gouvernement général de l'Algérie. Législation, assemblées et conseils. Conseil de gouvernement : procès-verbaux des séances et documents annexes, 1832/1840, Registre n° 8 séances du 8 avril 1839 au 25 août 1840, Séance du 9 septembre 1839 , Dépenses occasionnées par la translation de l'hôtel de la Mairie dans la maison rue Porte Neuve n° 120 [à Alger]. (Séance du 9 septembre 1839), GGA 3F 8, ark:/61561/zh311g001zzy.
- [79] Biesse-Echelbrenner, Michel, « Constantine et le temps pionniers », à compte d'auteur, (1985).
- [80] Badia Belabed-Sahraoui, « Pouvoir municipal et production de la ville coloniale, Constantine », thèse de doctorat, sous la direction de Hamza Zeghèche, Université Mentouri, (2004), P 247-249.
- [81] Badia Belabed-Sahraoui, « Politique municipale et pratique urbaine : Constantine au XIX^e siècle », *Insaniyat*, 35-36, (2007), mis en ligne le 12 août 2012, <https://doi.org/10.4000/insaniyat.3824>.
- [82] Les archives de la commune de Constantine.

- [83] Territoire et colonisation, G.G.G, série 14, Anom.archivesnationales.culture.gouv.fr.
- [84] Lettre du préfet d'Oran au ministre de la guerre du 30 juin 1856, n°4429, bureau 02, archives nationales, Anom, (Aix en Provence) , G.G.A, 2.N.6.
- [85] Archives nationales, Anom, (Aix en Provence), G.G.A, 2.N.6.
- [86] Denis Geffroy, La Mairie avant la République : les bâtiments municipaux de l'arrondissement de Fougères au XIXe siècle, l'Institut d'Études politiques de Paris, (2017).
- [87] Rapport justificatif pour la construction de l'hôtel de ville de Mostaganem, adressé par Mr le préfet au ministre de la guerre, d'octobre 1850, n°220, bureau 01, archives nationales, Anom, (Aix en Provence) , G.G.A, 2.N.6.
- [88] Lettre de l'entrepreneur M.Taline, responsable des travaux de réalisation de l'hôtel de ville de Mostaganem, expliquant les causes du retard d'achèvement des travaux, du 23 juillet 1862, n° 3705, archives nationales, Anom, (Aix en Provence) , G.G.A, 2.N.6.
- [89] Lettre justifiant l'alignement de la mairie de Mostaganem et la rue Napoléon, adressée au préfet d'Oran, du 04 Juin 1851, n° 223, bureau 04, archives nationales, Anom, (Aix en Provence) , G.G.A, 2.N.6.
- [90] André Lecoq, « Histoire des débuts de la colonisation dans la subdivision de Tlemcen : 1842-1870 ». Conditions et développement historique. Tome 1^{er}, Editions ENAG, (1941), P112.
- [91] Procès verbal de l'inspecteur principal, chef du service des bâtiments civil de Tlemcen, du 01 Mars 1856, n°1553, bureau 03, archives nationales, Anom, (Aix en Provence) , G.G.A, 2.N.6.
- [92] Procès verbal du chef du bureau des travaux public, du 14 Septembre 1858, n°374, bureau 01, archives nationales, Anom, (Aix en Provence) , G.G.A, 2.N.6.
- [93] Abdellah Righi, Relizane (1954-1962), Alger, Casbah-Editions, (2009), P 274.
- [94] Lettre pour demande d'une allocation de 1649.96 f , pour la continuité des travaux de construction d'une mairie et d'une justice de paix à Relizane, adressée par le secrétariat Général au Maréchal du gouvernement général de l'Algérie, du 17 février 1867, bureau 2, n°787, Archives nationales, Anom, (Aix en Provence) , G.G.A, 2.N.6.
- [95] Lettre de demande de subvention de 10 000 f, pour la construction de la mairie et la justice de paix pour la commune de Relizane, adressée par le chef du deuxième bureau chargé de la comptabilité au sous chef de bureau responsable de la comptabilité général d'Alger, du 11 avril 1867, bureau Comptabilité général, n° 45 , Archives nationales, Anom, (Aix en Provence), G.G.A, 2.N.6.

- [96] [Http://Anom.Archivesnationales.Culture.Gouv.Fr/Caomec2/Recherche.Php](http://Anom.Archivesnationales.Culture.Gouv.Fr/Caomec2/Recherche.Php), territoire, ALGERIE, consulté le 27-01-2021.
- [97] Lettre adressée à Monsieur le ministre par le préfet d'Oran, du 14 septembre 1857, Archives nationales, Anom, (Aix en Provence) , G.G.A, 2.N.6.
- [98] Rapport des délibérations concernant la construction de la mairie de Blida, du 28 octobre 1847, Archives nationales, Anom, (Aix en Provence) , G.G.A, 2.N.6.
- [99] Extrait partiel de la revue ; P.N.H.A, n°76.
- [100] Dépenses extraordinaires à la charge du budget local et municipal, pour approprier l'immeuble rue du rempart du nord n°4 au service de la mairie, du 31 Aout 1847, n°780, Archives nationales, Anom, (Aix en Provence) , G.G.A, 2.N.6.
- [101] Loi n° 55-1082 du 7 août 1955 [archive] portant création du département de Bône, Journal officiel de la République française du 14 août 1955, p. 8 171.consultée le 12 février 2021.
- [102] Extrait du rapport adressé au gouverneur général de l'Algérie, pour le directeur général des affaires civiles, du 10 Octobre 1846, Archives nationales, Anom, (Aix en Provence) , G.G.A, 2.N.6.
- [103] Correspondance N291, Archives nationales, Anom, (Aix en Provence) , G.G.A, 2.N.6.
- [104] Minute de la lettre écrite par le ministre à Mr Bedeau, gouverneur général par intérim de l'Algérie, n° 1384, du 21 Septembre 1847, Archives nationales, Anom, (Aix en Provence) , G.G.A, 2.N.6.
- [105] Skikdamag.lebonforum.com.
- [106] Hussein-daymag.lebonforum.com, consulté le 20-02-2021.
- [107] Bordj-bou-arredjmag.lebonforum.com, consulté le 20-02-2021.
- [108] Djelfamag.lebonforum.com, consulté le 20-02-2021.
- [109] Sidi-bel-abbesmag.lebonforum.com, consulté le 20-02-2021.
- [110] Loi municipal du 05 avril 1884, art 34.
- [111] Oran2.free.fr
- [112] Annaba.patrimoine.com
- [113] Pinterest.fr
- [114] Thagaste.blogspot.com
- [115] <https://www.vitamedz.com/fresques-hotel-de-ville-d-alger/Photos>.
- [116] [Tonton 84.Centerblog.net](http://Tonton84.Centerblog.net)

- [117] La loi du 24 juillet 1867, introduit la décentralisation des décisions touchant les réparations et l'entretien des édifices.
- [118] Archive municipale de la wilaya de Constantine, R14-16—10-1879.80r
- [119] Burth-Levetto Stéphanie, « Le service des bâtiments civils en Algérie (1843-1872). Entre discours et réalité ». In: Revue du monde musulman et de la Méditerranée, n°73-74, Figures de l'orientalisme en architecture, (1994). P 137-152.
- [120] Burth-Levetto (Stéphanie), Le Service des bâtiments civils en Algérie (1843-1872), mémoire de maîtrise sous la direction de M. Ilbert et de M. Massu, Université d'Aix-Marseille 1, (1994).P 53.
- [121] La loi 05 avril 1884, article 68.
- [122] Langlet Anne, Lussien-Maisonneuve Marie-Josèphe. « L'institution des architectes départementaux et municipaux et la concurrence des ingénieurs, en France, au XIXe siècle ». In: Revue du Nord, tome 82, n°335-336, Avril-septembre (2000). P 487-500.
- [123] Arrêté du 12 décembre 1905, relatif à l'organisation de la profession d'architecte en Algérie coloniale.
- [124] <https://www.sidi-bel-abbes.com/Alger1970/posts/3845839828819738/>, consulté le 25/07/2021.
- [125] <https://picclick.fr/Cpa-Algerie-Saida-Place-De-Lhotel-De-Ville-202341405174.html>
- [126] <https://www.Pinterest.Fr/Pin/447756387945815819>.
- [127] Archive municipal de la wilaya de Constantine R30-27-01-1890, 49v, consulté le 16-12-2019.
- [128] Revue chantiers, revue mensuelle illustrée de la construction en Afrique du Nord, éditée par le journal Général –travaux publics et bâtiments, N° :08, Aout (1934), P 599.
- [129] Archive municipale de Constantine.42.12-06-1901, P197.
- [130] Archive municipale de Constantine, R.42.P33.
- [131] Archive municipale de Constantine, R.44.28-02-1902, P 70.
- [132] Archive municipale de Constantine, R.46, 22-05-1903, P165.
- [133] André Lortie (Editor), « Paris S'exporte Modèle D'Architecture Ou Architectures Modèles ». Ouvrage réalisé à l'occasion de l'exposition Paris s'exporte. Edité par [Paris]: Editions du Pavillon de l'Arsenal & Picard Editeur, (1995), P35.

[134] Archive municipal de la wilaya de Constantine, R10, 18-05-1872, f.63.r, consulté le 10/12/2019.

[135] Archive municipal de la wilaya de Constantine, R42, 09-02-1901, p.21, consulté le 11/12/2019.

[136] Extrait du journal, ECHO d'Alger du 14-05-1923, N°13 inauguration de la mairie d'El-Biar.

[137] [Http://Tenes.Info/Nostalgie/Elbiar](http://Tenes.Info/Nostalgie/Elbiar)

[138] Institut national d'histoire de l'art (France) - licence : Attribution 4.0 International (CC BY 4.0), « Dictionnaire des élèves architectes de l'École des beaux-arts de Paris (1800-1968) » - INHA, Livres français d'architecture (1512-1914) - INHA, <https://agorha.inha.fr/inhaprod/ark:/54721/00282425>, consulté le 26-07-2021.

[139] Mahfoud Kaddache, « l'Algérie durant la période ottomane », Alger, office des publications universitaires, (1991), P239.

[140] Ordonnance du roi du 15 avril 1845, portant réorganisation de l'administration et des provinces en Algérie.

[141] Arrêté du 09 décembre 1848, portant organisation de l'administration générale en Algérie, précédée d'un exposé des motifs intitulé ; rapport en président du conseil chargé du pouvoir exécutif.

[142] Loi du 24 décembre 1902, portant organisation des territoires du sud de l'Algérie et instituant un budget autonome et spécial pour les régions ; La loi du 07 aout 1955 a élevé le nombre des départements à quatre avec la création de celui de Bône (actuellement Annaba) ; Décret du 30 décembre 1903, portant règlement d'administration publique pour l'exécution de l'article 6 de la loi du 24 décembre 1902.

[143] Jacques Frémeaux, « les Bureaux arabes dans l'Algérie de la conquête », Paris, Denoël, (1993), P310.

[144] Kateb Kamel, « population et organisation de l'espace en Algérie, l'espace géographique », tome 32, n° 4, (2003), P 311-331.

[145] Gaffarel Paul, l'Algérie, histoire, conquête et colonisation n, paris, Firmin-Didot, (1883), P558.

[146] Direction générale des affaires civiles et financières. Gouvernement général de l'Algérie ; tableau général des communes de plein exercice, mixtes et indigènes des trois provinces (territoire civil et territoire militaire), avec indication du chiffre de la population et de la superficie, Alger, (s.n), (1902), p 206 et 561.

[147] Morgand Léon, commentaire sur la loi du 05 avril 1884, sur l'organisation et attribution des conseils municipaux, paris, librairie administrative, (1902), T2, P281.

[148] Maouia Saidouni, « Eléments d'introduction à l'urbanisme, histoire, méthodologie, réglementation », éditions CASBAH, Alger, (2000), P201.

[149] S. Almi, « Urbanisme et Colonisation. Présence française en Algérie », Pierre Mardaga, Liège, (2002), P 46.

[150] X. Malverti, A. Picard, « Les tracés des villes et le savoir des ingénieurs du génie : Algérie entre 1830- 1870 », École d'architecture de Grenoble, Grenoble, (1989), P 148.

[151] https://upload.wikimedia.org/Wikipedia/Hachette_joanne-1887-plan_de-sidi-bel-abb%C3%A8s.jpg

[152] Les archives municipales d'Annaba (Bône), traité par l'auteur.

[153] L'auteur sur la base d'anciennes cartes des archives municipales.

[154] Skikdamag.lebonforum.com

[155] Skikda.boussaboua.free.fr

[156] Gimpel J, « La révolution industrielle du moyen Âge », Seuil, coll. Points Histoire, paris, (2002), P244.

[157] CPA, hôtels de ville en alger.patrimoine.fr

[158] Claire-lise Creissen, « Alès, architecture et urbanisme au XIX^e siècle : au travers de la commande publique et des bâtiments d'intérêt public », thèse de doctorat en cultures, sociétés et échanges des pays de la Méditerranée, à Aix-Marseille 1, en partenariat avec université de Provence faculté des lettres et sciences humaines (1969-2011), (2003), P114.

[159] Edmond Esquirol, revue chantier nord-africaine, 1 trimestre, (1952).P34.

[160] L'auteur, sur la base du tableau général des communes de plein exercice, mixtes et indigènes des trois provinces (territoire civil et territoire militaire), avec indication du chiffre de la population et de la superficie, Alger (1884).

[161] L'auteur sur la base du tableau général des communes de plein exercice, mixtes et indigènes des trois provinces (territoire civil et territoire militaire), avec indication du chiffre de la population et de la superficie, Alger.

[162] Direction générale des affaires civiles et financières. Gouvernement général de l'Algérie ; tableau général des communes de plein exercice, mixtes et indigènes des trois provinces (territoire civil et territoire militaire), avec indication du chiffre de la population et de la superficie, Alger (s.n), (1884), P222.

[163] A.Raguenet, « monographie de bâtiments modernes », direction des matériaux et documents d'architecture, (1890), P 225.

[164] Biskra/marie-patrimoine.fr

- [165] Toulhier Bernard, « Règles et construction d'une typologie de la demeure urbaine », in ouvrage collectif, recherches sur les typologies et les types architecturaux (table ronde), Edition : Harmattan, paris, (1991), P29-30.
- [166] Jean-Marie Pérouse de Montclos, « L'architecture à la française du milieu du XVe siècle, à la fin du XVIIIe siècle », Edition A et J. Picard, (1982-2001), P17.
- [167] Lurcat André, « formes, compositions et lois d'harmonies », collection de l'esthétique architecturale, Tome V, éditions Vincent fréal et Cie, Paris, (1953-1957), P420.
- [168] Guillerme Jaques, « L'art de projet, histoire, technique, architecture », éditions Mardaga Wavre, Belgique, (2005), P382.
- [169] Castex Jean, Céleste Patrick, Pannerai Philippe, « Lecture d'une ville : Versailles », éditions le Moniteurs, Paris (1980), P235.
- [170] Texier Simon, « Paris, grammaire de l'architecture 20^{eme} et 21^{eme} siècles », éditions Pari gramme, Paris (2009), P293.
- [171] Larbodiere J.M., « Reconnaître les façades du moyen âge à nos jours », éditions Massin, Paris (2006), P205.
- [172] Herzog.T, Krippner.R, Lang.W., « Construire des façades », éditions détails presses polyethniques et universitaires, Romandes, (1999), P 321.
- [173] <http://www.algeriepyrenees.com/article-26504649.html>
- [174] Jean Favier, « Concours de l'hôtel de ville d'Alger », in la Construction Moderne, 28 Octobre (1934), P104.
- [175] <https://www.pinterest.com/pin/19632948351324575/>
- [176] Revue chantier nord-africain, Aout 1934.
- [177] Revue chantiers, revue mensuelle illustrée de la construction en Afrique du Nord, éditée par le journal Général –travaux publics et bâtiments, N° :06, aout (1952).
- [178] <https://Orandreams.Skyrock.Com/1609688740-La-Mairie-D-Oran.Html>
- [179] Martucci Roberto, Giovannetti Bruno, « florence, guide de l'architecture « éditions canal, Paris, (1997), P96.
- [180] <Http://Www.Villedoran.Com/P16.Html>.
- [181] <Http://adcha-cartes-postales-constantine.blogspot.com/2008/08/la-mairie-apc.html>.

[182] Emile-Bayard-Jean, « L'art de reconnaître les styles coloniaux de la France », préface du maréchal Lyautey, Garnier, Paris .P15-19.

[183] Revue chantier nord africain n° 7, 9 ème année, 1936, p.447, la nouvelle mairie de Laghouat 1936.

[184] <http://alger-roi.fr/Alger/dra-el-mizan/pages/4-dra-em-mizan-mairie.htm>

[185] <Http://Skikda.Boussaboua.Free.Fr/Skikda-Edifices.Htm>.

[186] La ville de Laghouat et ses Oasis est devenue commune mixte depuis 1868, dont le maire n'est autre que le commandant supérieur du cercle de Laghouat, sur le plan juridique cette administration n'est pas une commune de plein exercice, c'est-à-dire une commune avec les prérogatives d'une commune française en métropole du nord de l'Algérie. C'est une commune mixte administrée par les militaires.

[187] <Https://tenes.info/nostalgie/ABOUKIR>

[188] Revue de l'Afrique du Nord illustrée, « La mairie de Philippeville », (1934),
Url : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k57958207/f17.image.r=Guigues.langFR>.

[189] <Https://Www.Annaba-Patrimoine.Com/Hotel-De-Ville/>.

[190] <Https://Mapio.Net/Pic/P-53799807/>.

[191] <Https://www.vitamedz.com/fr/Mostaganem/mostaganem-l-hotel-de-ville-2-142482-Photos-27-20155-1.html>

[192] <Https://www.delcampe.net/fr/collections/cartes-postales/algerie/autres-villes/dellys-hotel-de-ville-887681137.html>

[193] <Http://alger-roi.fr/Alger/meurad/pages/1-d-meurad-hotel-ville.htm>

[194] <http://kherratamemoires.e-monsite.com/album/categorie-par-defaut/mairie-de-kherrata.html>

LES ANNEXES

A. LES CORRESPONDANCES :

1. « J'ai l'honneur de venir adresser ci-joint, un détail estimatif adressé pour le service des bâtiments civils et ayant trait de grosse séparations à effectuer à l'ancienne Boulangerie d'Assi-Bou-Nif et l'appropriation de cet immeuble pour le service municipal de ce village, qui est resté installé jusqu'à présent dans l'habitation particulière du maire »

2. « Le bâtiment affecté à la mairie de Mostaganem, dont le **mauvais état est signalé** depuis longtemps, menace tellement aujourd'hui de s'écouler, qu'on a été obligé, par mesure de prévision de renoncer à habiter la plupart des pièces qui le composent , et de **louer un autre local pour les bureaux et la salle de conseil** .Cet édifice , ne se soutient plus , qu'au moyen délais et sa chute qui paraît imminente , fait craindre le danger pour les passants et le voisinage. **La démolition** est devenue par conséquent, un peut plus urgente, et il serait à désirer que cette opération peut être entreprise des cette année. Le projet ci-joint à pour objet de raser ses ruines et réédifier sur l'emplacement, un nouvel hôtel pour la mairie »

3. « D'après le programme présenté par Mr le maire, les nouvelles constructions projetées comprennent un Rez de chaussée avec entresol, dont la distribution est destinée à recevoir entre autres services , les bureaux et un corps de garde , le tout serait surmonté d'un premier étage, pour être affecté : 1) à la salle du conseil municipal et des mariages . 2) au cabinet de Mr le maire, 3) au cabinet des adjoints, 4) à la bibliothèque, 5) au garçon de bureaux. Le devis de cette bâtisse s'élève à 45 726.42 f, y compris 4 251.20 f, pour frais imprévues et honoraire de l'architecte ».

4. « Il est bien certain, d'ailleurs, que cette paix et cette tranquillité furent gravement troublées quand en 1845, Abdelkader reprit les armes. Jusqu'a sa reddition, la subdivision de Tlemcen fut en état perpétuel d'alarme, qui rendait difficile toute extension de la colonisation .mais en 1848, la situation, changea ; la

soumission d'Abdelkader amena dans le pays pacifié, une tranquillité qu'il n'avait pas jusqu'à présent, connu. On put donc envisager la colonisation de la région. »

5. « Pendant toute une période, jusqu'en 1865, les propriétés rurales des environs de Tlemcen, et celles des tribus qui avaient justifiées les ordonnances de 1845 et de 1846 furent considérées comme séquestrées et, comme telles faisant partie du domaine de l'Etat ».

6. « Dans cette situation, il semble tout aussi difficile, pour faire face en partie au moins, à la dépense dont-il s'agit d'effectuer comme, on le pensait à priori les 3 900 f, environnant disponibles pour 1864, au titre du budget local du territoire militaire dont caisse faire partie Relizane, que de prélever une certaine somme sur les 700 f laissés libre à ce jours par les localités non érigées en communes du territoire civil. ».

7. « Le budget local et municipal du présent exercice (chapitre 03), comprend un crédit de 14000f, pour l'installation de mairies à *Aïn Tedelès, Aïn Nouissy et Saint Louis*, dont vous avez approuvé les projets par dépêcher du 10 Octobre 1856, n° 283.... ».

8. « Le chef du génie avait demandé en 1846, 15000 f pour approprier, une ancienne maison mauresque au service de la mairie ».

9. « Les services de la justice et des finances sont convenablement installés, celui des ponts et chaussées occupe une maison qui pourra être utilisée pour un établissement public, on pourrait au besoin y placer la mairie pour laquelle, on paie un loyer très élève. »

10. « Au nombre de service de cette catégorie, la municipalité qui pour installer à Philippeville aussitôt qu'elle y sera crée la milice dont l'état majore, le magasin et le corps de garde doivent être établis à la mairie. ».

Algerie
Département d'Oran

Bureau des Domaines (cité)

N° 220

Mostaganem

au sujet de l'alignement de
la Maure

Oran, le 2 juin 1851

Monsieur le Préfet.

Leur somma brièvement la discussion
qui vous a été provoquée entre M. l'ingénieur et moi, au
sujet des alignements de la rue Napoléon et de la Maure,
à Mostaganem, je me abstiendrai de toute réflexion superflue,
je ne discuterai même pas la vicieuse de donner à la rue dont
il s'agit une largeur de 7 ou 8 mètres.

M. l'ingénieur approuve au plan de 1849
soumis actuellement à l'approbation de M. le Ministre,
celui de 1843, d'après lequel, en tout cas, je ne pourrais proposer
le plan de la Maure, sans m'exposer à faire un travail inutile.
La construction de la Maure étudiée sur le plan d'aligne-
ments de 1849 est aujourd'hui approuvée et achevée. M.
l'ingénieur réclame contre son exécution sous prétexte,
d'abord, que l'alignement nouveau est nuisible au débouché
de la rue Napoléon sur la place d'armes, et que d'ailleurs
M. le Ministre n'a pas fait connaître son avis au
sujet de ce nouvel alignement.

Cela est vrai, M. le Ministre n'a pas
encore renvoyé le plan de 1849 revêtu de son approbation,
mais il approuve le projet de Maure dont les aligne-
ments ont été calqués sur ce plan. C'est une considération
qui a bien sa valeur, et qui nous donnerait, je pense, le
droit de passer outre.

Maintenant, en quoi cet alignement
est-il nuisible au débouché de la rue Napoléon sur la
place d'armes? qu'elle soit d'abord, les relations établies

Monsieur le Préfet du Département d'Oran

entre ces deux alignements. Je soutiens qu'il
n'en est aucun.

En effet, la rue napoléon se termine du
côté de l'église dont il s'agit, à son intersection
avec la rue Malmore, où elle forme un angle
que la largeur de celle-ci soit fixée à 7 mètres
je n'y vois aucun pas d'obstacle. Dans le même
cas même, contrairement à l'opinion émise par
M. l'ingénieur, cette rue, au lieu d'être étranglée
à son entrée sur la place, à une largeur de 3
mètres, de A en C, est à dire un mètre de plus
qui dans toute la longueur de son parcours.

Qu'arriverait-il, si, par la pensée, on
prolongeait cette rue parallèlement à CD en EF.
En consultant le tracé figuré sur le plan à l'angle
l'angle de la Malmore formé par la place et la
rue Malmore, se trouve encore en rebrousse de
cette ligne. Il est donc bien évident que
l'alignement de la main n'est point un
obstacle au débouché de la rue Napoléon sur la
place d'armes.

M. l'ingénieur prétend-il que la
position de l'angle de la Malmore par rapport
à la rue napoléon produirait un mauvais effet
mais la disposition générale des alignements
à ce carrefour est fixée, au lieu de la rue
Napoléon, que l'on suivra la rue Malmore, on
voira que le corps de bâtiment situé sur la place,
à son prolongement, se masque sur la moitié
de sa largeur.

La Malmore ne fait pas plus partie de
la rue napoléon, que la maison susdite n'est comprise
dans l'alignement de la rue de Malmore.

En résumé si je suppose à ce qu'on
étanche une arcade au bâtiment de la Malmore,
c'est.

1. parce que l'alignement, projeté sur
demi-mètre sur l'autre, qu'il n'a aucune
relation avec celui de la rue napoléon, projeté

et ne observe aucun des règles de l'art et
du goût;

2. Que la contenance de l'édifice
deviendrait insuffisante pour un installation,
non pas complète, mais à peu près convenable;

3. Que sa façade sur la place serait
naguère et sans caractère.

Conséquemment, sans discuter le plus
ou moins d'opportunité de l'élargissement de la
rue napoléon, j'exprime le vœu, Monsieur le
Préfet, que le projet de la Mairie soit exécuté tel
qu'il a été conçu et approuvé.

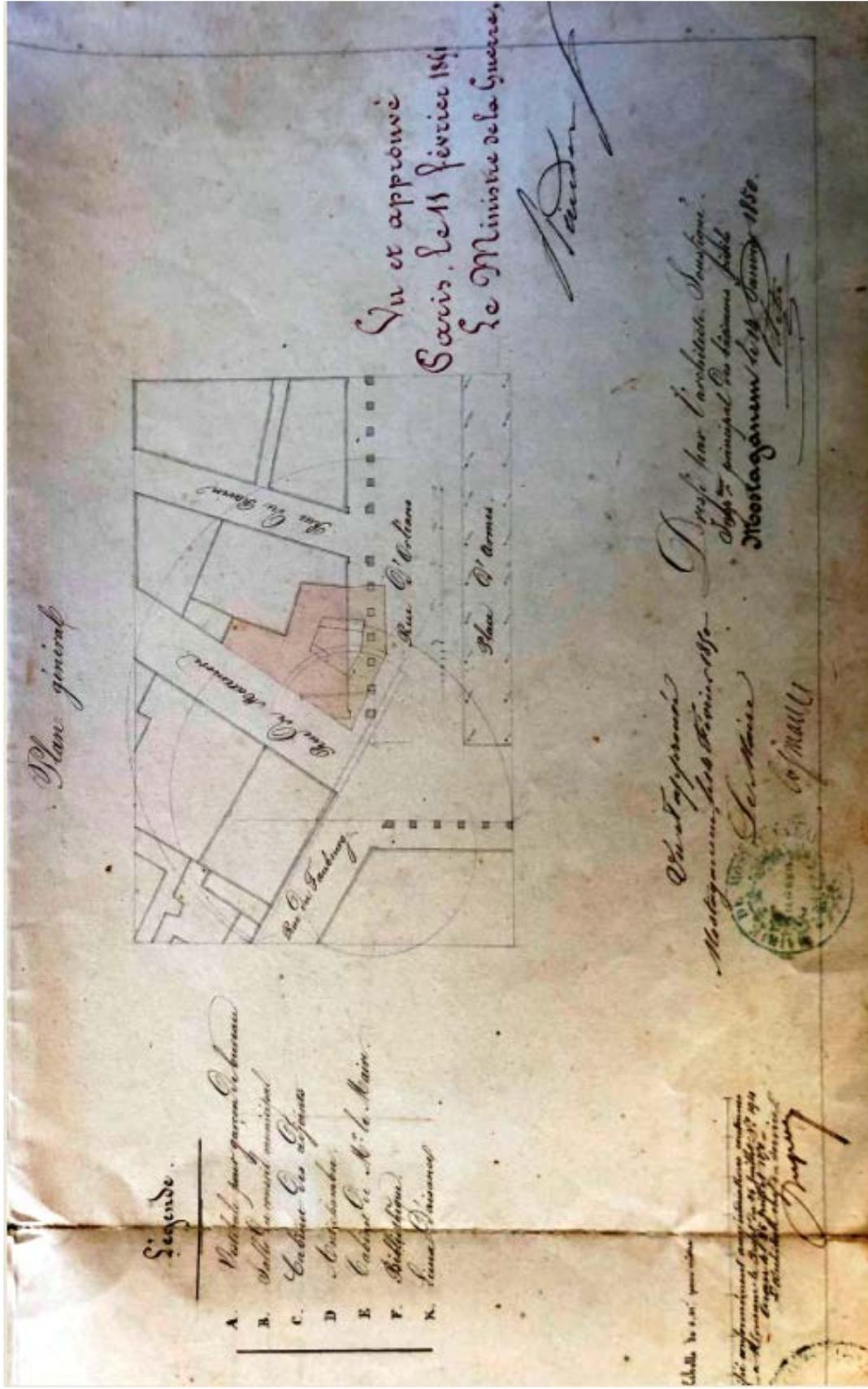
Veuillez agréer etc.

L'architecte chef du service
Signé: Dupont

Sous copie conforme
Le Conseiller Secrétaire Général

P. de B...

11. Correspondance concernant la construction de l'ancien hôtel de ville de Mostaganem



12. Le plan général d'implantation avec les différents alignements des voies (l'ancien Hôtel de ville de Mostaganem)

B.DIVERS :

1. Siege de la banque et de la poste de l'ilot Charles Montaland



1(a) : Siège de la banque, édifié en 1934 par Charles Montaland



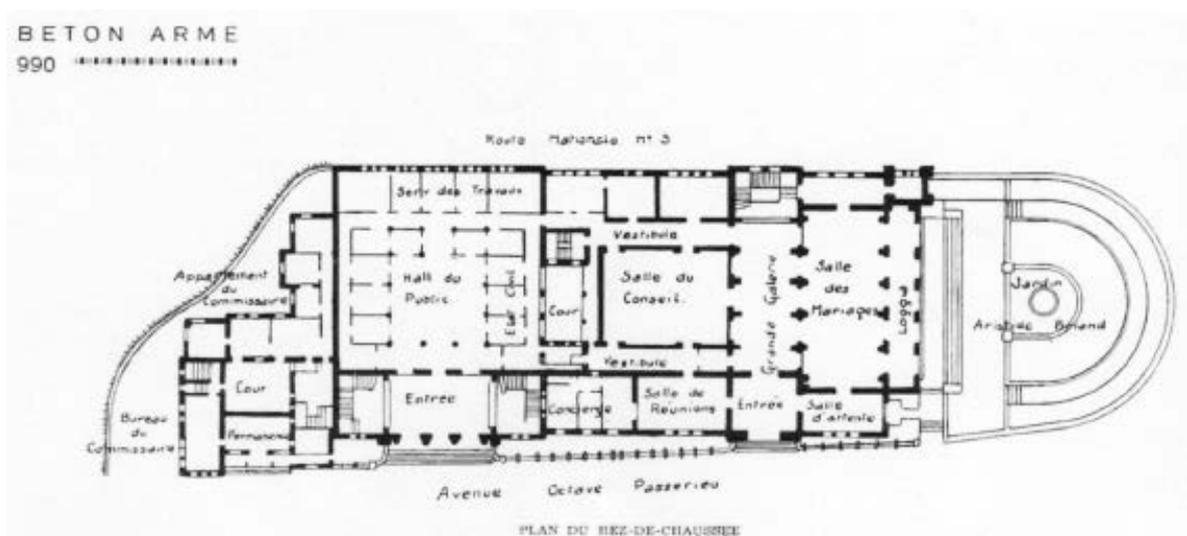
1(b) : Siège de la poste édifié en 1938, par Charles Montaland

Histoire. — On attribue à l'almoravide Youssef Ben Tachfine (1061-1106) la création du *bordj El Mehal*, l'ancienne citadelle de Mostaganem, aujourd'hui en ruine. Après lui, Mostaganem appartient aux Zianides de Tlemcen, puis aux Mérinides de Fès, dont l'un d'eux, Abou El Hassene, fit construire la citadelle en 1340. En 1516, Mostaganem passa sous la domination des Turcs ; il fut agrandi et fortifié par Kheir Ed Dine. A la solde de la France, la garnison de Tlemcen d'Alger et de Kouloughlis résista aux Arabes à deux reprises (1832 et 1833). Le général Desmichels s'en empara définitivement et y plaça une garnison française en juillet 1833.

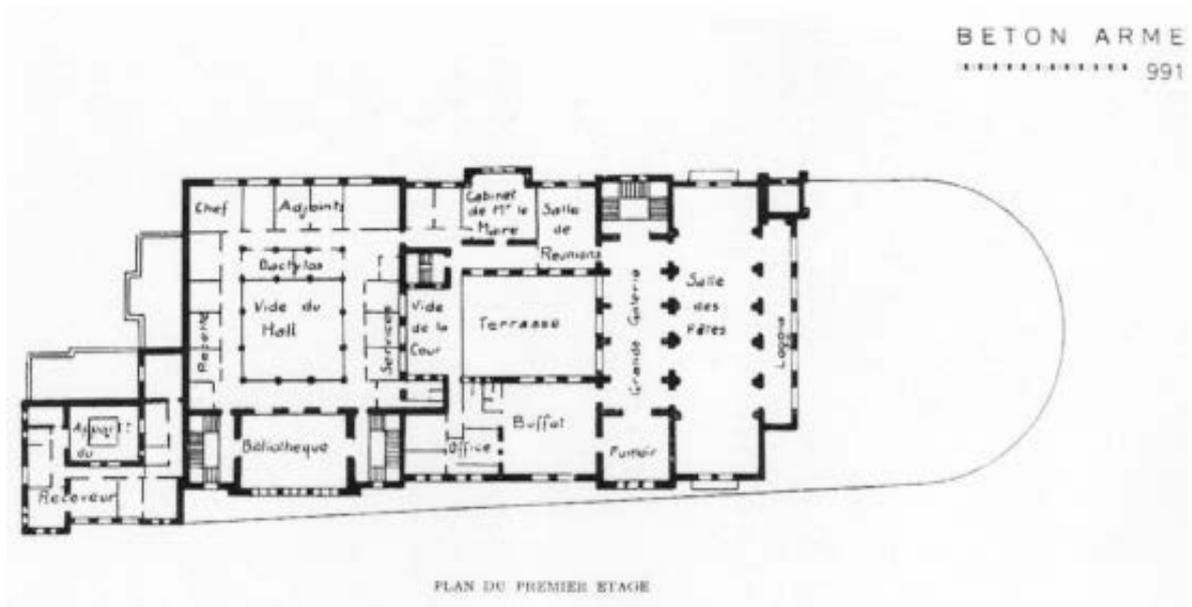
2. Les origines de la ville de Mostaganem

Mostaganem se compose d'une ville européenne, très étendue, et d'une ville indigène, plus compacte, situées de part et d'autre d'un profond ravin creusé par l'Aïn Sefra, qui actionne quelques moulins et arrose des jardins. D'où que l'on vienne, de Ténès, de Relizane ou d'Oran, on arrive dans la *ville européenne*, sur une grande place de création récente, aménagée sur l'emplacement d'une *ancienne porte* (qui a été démolie, ainsi que les remparts). Là s'élève le *monument aux Morts*, de Relizane, aux 560 enfants de Mostaganem et soldats du 2^e tirailleurs tombés pendant la guerre 1914-1918 (Pl. C 3). En arrière : *hôtel de ville* (arch. Montaland, 1927), avec tour ayant la forme d'un clocher, portant une horloge. En arrière encore, vaste *jardin public* (arch. Montaland), comme l'hôtel de ville, dans un ancien parc ; il est bordé au N. par la voie ferrée, à l'E. par l'*avenue Anatole-France* (route de Relizane), proche de la *gare* ; en face de l'hôtel de ville se trouve l'*hôtel des Finances* (1953).

3. La situation de l'hôtel de ville d'après la carte du départage colonial



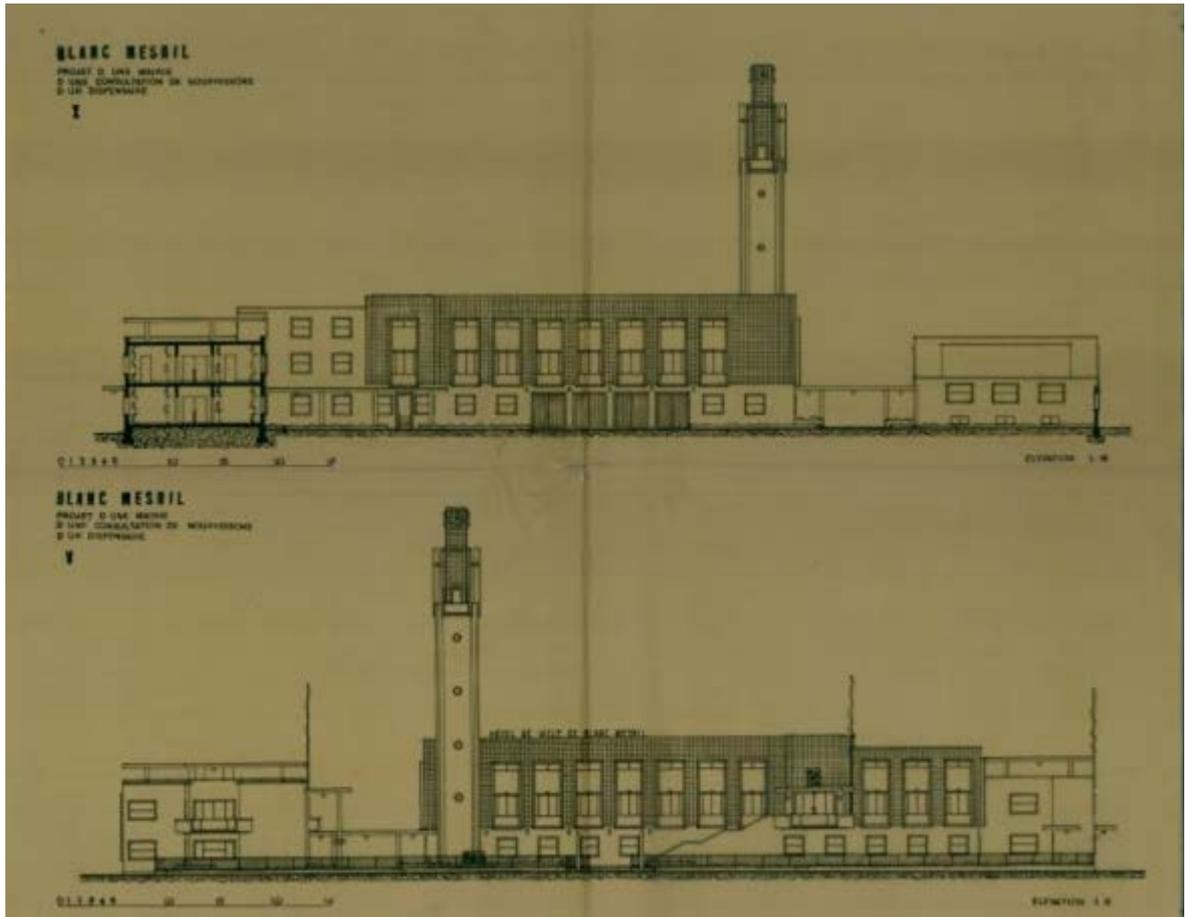
4. L'esquisse de l'hôtel de ville de Skikda « Le RDC »



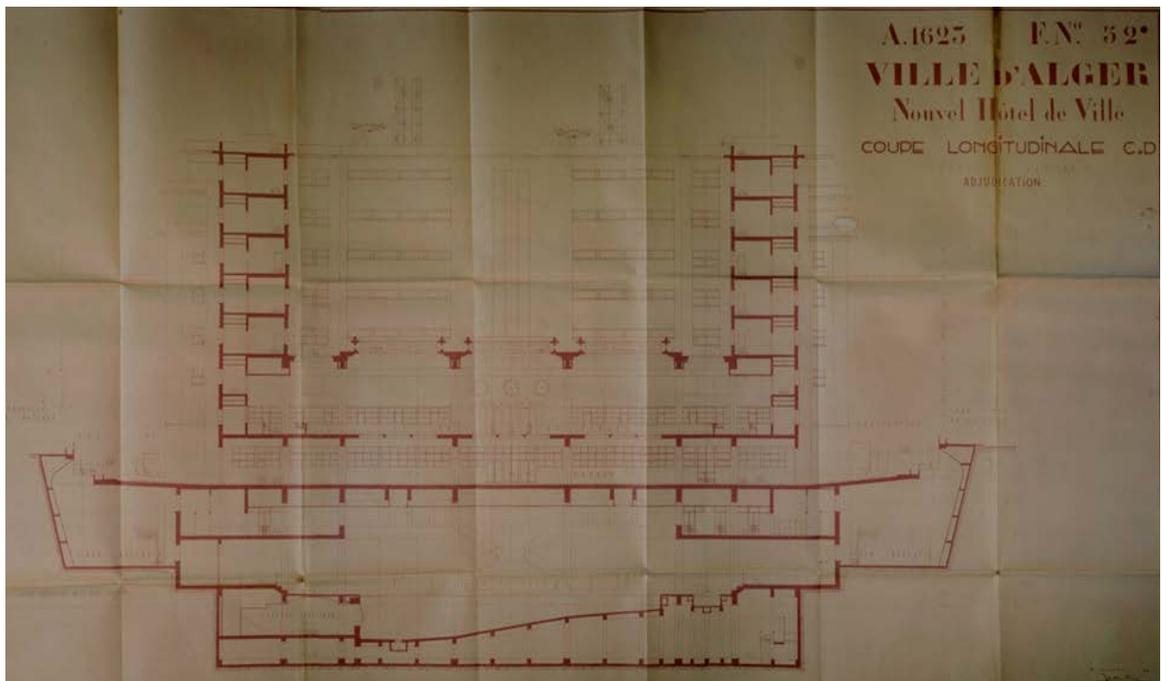
5. L'esquisse de l'hôtel de ville de Skikda « L'étage ».



6. La place prévue pour abriter de l'horloge de l'hôtel de ville de Skikda



7. Les similitudes entre l'hôtel de ville de Skikda et celui de Blanc Mesnil en France



8. Coupe longitudinale du nouvel hôtel de ville d'Alger



9. Ancienne carte postale de l'hôtel de ville de Sétif



10. Ancienne carte postale de l'hôtel de ville d'el-ksour, inauguré en 1930 (Bejaia).

LE 10 JUILLET 1927.

MONSIEUR

IOUETTE

GOUVERNEUR GENERAL
DE L'ALGERIE..

• A INAUGURÉ L'HÔTEL DE VILLE.

• ASSISTAIT À CETTE CÉRÉMONIE.



LEMOINE ADRIEN MAIRE DÉLÉGUÉ PARVAUCOR
MAURY CASIMIR 1^{er} ADJOINT
POMMERT ANDRÉ 2nd ADJOINT

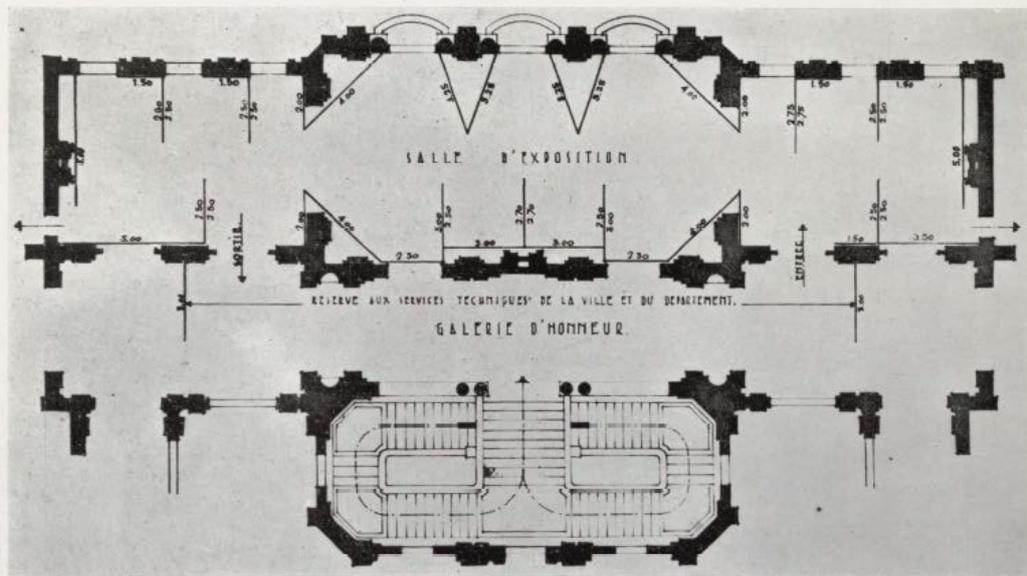
• OUBAUD JEAN • LAMENDE PAUL • MAYNADIEU FRANÇOIS • NATHIEU JEAN •
• BLANC CHARLES • GOMIS ANTOINE • HALOU COUST ARMAND • GERAUD VICTOR •
• FERRY DESIRÉ • BERTOUX EMILE • ROUFAGE AUGUSTE • BENDAYAN SALOMON •
• YVARS HENRI • THEVENET CHARLES • DUSEIGNEUR FERTAND •
• QUEYRAT AUGUSTE • TORCHIO JEAN • SAËZ MOHAMED • HEDIRA MIGUEL •
• ADOU MAXIME • NONDOUËCO CHARLES • LAÏCORIN ANTOINE • SAËTONI JAMES •
• BENDAKESCHE KHILIL • BELLEHOUËLA MOHAMED • BENDANI MOHAMED •
• BENDANI MOHAMED JEUNE • BELCHARBI HAZOUË • BELYEKKOÛ YAZEB •
• ALI OUA ABDERRAHMANE • BELISMAÏÏ MOHAMED • BELYEKKOÛ ISMAÏÏL •
• BELBACHIR MEKKE • OUYACOUË BERHIM • CONSEILLERS MUNICIPAUX •••

• LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL.

L'ARCHITECTE
CHARLES MONTALAND

11. L'inauguration de l'hôtel de ville de Mostaganem le 10 juillet 1927.

LE PLAN DE LA SALLE D'EXPOSITION



C'est dans la plus belle salle de l'Hôtel de Ville d'Oran, et avec le dispositif que montre le plan ci-dessus, que sont exposées les œuvres présentées par les participants.

12. La disposition des œuvres dans la galerie d'honneur et la salle d'exposition de l'hôtel de ville d'Oran, lors de l'exposition universelle de 1930.